This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137942 8

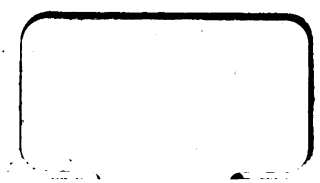

L'AMI
DES PATRIOTES,
OU
LE DÉFENSEUR
DE LA RÉVOLUTION.

OUVRAGE PÉRIODIQUE.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez DEMONVILLE, Imprimeur-Libraire de l'Académie Françoise, rue Chriſtine, n°. 12.

1791.

678
DFA
L'ami

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
240753B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1943 L

Printed in France.

N°. XVII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

De l'influence de Paris sur les départemens, & des départemens sur Paris (1).

DANS un gouvernement despotique, il n'y a qu'une capitale & des provinces.

L'action de la capitale sur les provinces est énorme, si la capitale elle-même gouverne, si elle exerce seule la souveraineté, comme dans la république romaine, où tous étoient sujets, hormis les romains.

(1) Je prie qu'on se rappelle toujours que je n'ai jamais songé à faire un traité, mais à présenter des idées qui peuvent en faire naître d'autres. J'ai cru devoir répéter ici cette observation, parce que le morceau qu'on va lire n'est pas fini, & que je reviendrai sur ce sujet dans un des numéros suivans.

Si l'empire eſt ſoumis au deſpotiſme d'un ſeul, la capitale, réſidence du deſpote, reçoit l'influence de la cour, & la tranſmet aux provinces.

C'eſt ce que nous avons vu en France, depuis le commencement du ſiecle de Louis XIV. Tous les ſyſtêmes, toutes les opinions, toutes les folies, tous les vices, tous les ridicules, deſcendoient de la cour à Paris, de Paris aux provinces.

Paris ſeul imprimoit le mouvement & la vie au royaume, & celui qui avoit vu Paris, avoit vu, ou du moins croyoit avoir vu la France entiere.

L'engouement étoit porté à un tel point, que c'étoit une injure d'être appelé *provincial*, qu'on rougiſſoit de ſa patrie, & qu'on venoit eſſuyer à Paris des mépris, pour reporter des ridicules en province.

Les *provinciaux* étoient l'objet des plaiſanteries les plus fades ſur les meilleurs théâtres, & ce n'étoient pas ſeulement les petits ridicules d'accent, de jargon, &c. &c., propres à chaque province, qu'on relevoit; mais le ſeul titre de provincial étoit un objet de raillerie.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ces pieces étoient preſque toujours faites, jouées & applaudies par des auteurs, des acteurs, & des ſpectateurs la plupart nés en province.

Il étoit même tellement du bon ton de ſe railler de tout ce qui n'avoit pas les manieres pariſiennes, que ces pieces jouées en pro-

vince, y avoient beaucoup de ſuccès & y étoient très-applaudies.

Paris ſemant donc à pleines mains le ridicule ſur ce qui n'étoit pas né dans ſon ſein, & les provinciaux ayant ſoin d'aider à le répandre ſur eux-mêmes, il n'eſt pas étonnant que chacun cherchât à modeler ſon ton, ſon langage, ſes manieres, ſur ce qui étoit *en honneur* dans toute la France.

Paris étant le point du royaume où il y avoit le plus d'inſtruction, où tous les gens de lettres ſe réuniſſoient, où les affaires de tout genre appeloient les hommes opulens, les arts y étoient plus cultivés, les ſpectacles infiniment meilleurs. Tout ce qui attire les hommes de plaiſirs, les hommes d'étude, ſe trouvoit réuni.

Il exiſtoit d'ailleurs pour l'homme obſcur une liberté, une égalité alors inconnues en province, & chacun ſe perdant dans la foule, perſonne n'étoit remarqué.

Malgré l'abſurde & deſpotique inquiſition ſur les perſonnes & ſur les livres, il y avoit encore pour l'homme médiocre, étranger aux affaires, plus de moyens qu'en province d'échapper à tous les ignorans qui employoient le mot *philoſophie* comme une injure, & s'en faiſoient un moyen de perſécution.

Malgré l'inſolent orgueil des grands, on en étoit moins humilié que de la morgue des magiſtrats de province & de la rudeſſe des gentilshommes de petites villes.

Il n'étoit donc pas étonnant que la capitale *ſubjuguât* les provinces, & qu'en leur tranſmettant ce qu'elle avoit de bon, elle leur envoyât ſes ridicules & ſes vices.

Paris répandoit dans l'empire ſon inſtruction, le goût des arts, & l'amour des lettres, en même temps que la frivole inſouciance, la légere inconſidération.

Paris, la ville la plus corrompue de la terre, recéloit dans ſon ſein les germes de tout ce qu'il y avoit de plus impur, de plus abject, & de plus vil.

Cela devoit être; nulle part il n'y avoit une ſi immenſe diſproportion entre les fortunes; nulle part tant de moyens de s'enrichir ſans travailler.

Paris n'avoit qu'une exiſtence factice; il ne la tenoit que du luxe & des conſommations exagérées; nulle induſtrie qui lui fût propre, nul commerce particulier.

L'action de Paris ſur les provinces étoit très-grande, la réaction étoit nulle. Les provinces n'influoient en rien ſur la capitale. Ainſi, rien ne contrebalançoit l'extrême corruption de cette ville, rien ne tempéroit le mal qu'elle faiſoit à la France.

Lorſque les *états généraux* ont été convoqués, les miniſtres, les gens d'affaires, les hommes de la cour, les pariſiens en général, ont été tout étonnés de trouver de l'inſtruction & des vues profondes à des hommes qui n'avoient pas vécu, n'avoient pas été élevés à

Paris ; & l'énergie que les députés bretons ont déployée dès l'origine, cet ardent amour de la liberté qui ne les a pas abandonnés depuis, étoit un ſpectacle aſſez nouveau.

D'un autre coté, les députés des provinces croyoient ne trouver dans les pariſiens que des hommes efféminés, amollis par le luxe & la débauche ; & ceux qui, dès l'origine, ont étudié les divers mouvemens de la révolution, n'ont pas oublié les murmures qui s'élevoient lorſqu'on propoſoit aux *communes* d'attendre, pour ſe conſtituer, que les députés de Paris fuſſent arrivés ; on ne peut avoir oublié la chaleur avec laquelle M. Lanjuinais s'y oppoſa, en témoignant les alarmes les plus vives, que l'on attendît ces hommes *corrompus*, flétris par l'eſclavage & les vices qu'il traîne à ſa ſuite.

Six ſemaines après, les pariſiens prenoient la baſtille & formoient cette garde nationale, qui, par ſa conſtance & ſa ſageſſe, eſt peut-être le phénomene le plus étonnant de la révolution.

Rien, à mon avis, ne prouve mieux qu'on ne peut établir aucune comparaiſon entre l'ancien ordre de choſes & le nouveau ; l'action & la réaction réciproques de Paris & des provinces ne reſſemblent en rien à ce qu'elles étoient en 1789.

Le changement que la révolution opere dans les mœurs publiques, ſe fera ſentir plus promptement à Paris qu'ailleurs, parce que Paris eſt le théâtre des actions publiques ; le

changement dans les mœurs domeſtiques ſera plus lent, parce qu'elles ſont plus profondément corrompues qu'ailleurs.

Mais il me paroît évident que Paris, en conſervant le goût des arts, l'amour des lettres, en reſtant un foyer de lumieres, recevra des départemens une impulſion entierement nouvelle. Les provinciaux ne venoient à Paris jadis que pour chercher fortune; ils vont y venir revêtus d'un caractere public, & pour donner des lois à la France.

Il faudra bien renoncer à ces prétentions excluſives ſi ridicules, ſi miſérables, & ſi fréquentes autrefois.

L'égalité s'établiſſant à la longue, les lumieres ſe répandant de proche en proche, il n'y aura plus, comme par le paſſé, Paris & les provinces, mais un royaume dont Paris ſera une partie.

C'eſt un problême politique aſſez important à réſoudre, que celui de ſavoir s'il eſt bon pour la liberté qu'il y ait de grandes villes.

On a ſouvent écrit que le ſéjour des villes affoiblit & corrompt les mœurs; qu'il leur fait perdre cette mâle énergie qui convient à la liberté.

Ces idées ſont très-vraies; ce n'eſt que dans les campagnes qu'on fait vraiment être libre: là aucun ſentiment vil ne vient ſouiller la belle & noble paſſion de la liberté; là on ſait vivre pour ſoi; là ſeulement la patrie n'eſt pas un vain nom, & la main la plus digne de la

ſervir & de la défendre, eſt celle qui manie alternativement la charrue & le mouſquet.

Certainement les grandes villes ſont un des plus puiſſans moyens d'oppreſſion qu'ait le deſpotiſme ; c'eſt là où il exerce avec plus de force toute ſa puiſſance. Il faut bien moins d'hommes pour en enchaîner un très-grand nombre, quand ils ſont réunis dans une même enceinte. Le ſecret du deſpotiſme a toujours été de *parquer* les hommes, de les déſarmer, & de confier à quelques-uns deux, *bien payés*, le ſoin de garder le reſte.

La facilité étoit d'autant plus grande, qu'on entouroit les eſclaves de plus de ſéductions, qu'on doroit leurs chaînes, & qu'on les étourdiſſoit ſur leurs maux par du bruit & du mouvement, qu'on appeloit du plaiſir.

Les grandes villes étoient d'autant plus favorables au deſpotiſme, qu'elles n'étoient habitées que par des hommes qui vivoient de l'excès même des abus du deſpotiſme, les gens de robe, les financiers, &c.

Auſſi remarque-t-on que, dans toutes les villes qui n'avoient que cette exiſtence factice & *ædémateuſe*, il n'y a nulle idée de philoſophie & de patriotiſme ; les ſeules villes où l'on aime vraiment la liberté, où on l'aime loyalement, ſans exaltation, ſans la confondre avec la licence, ſans eſprit de perſécution, ſont celles qui ne doivent leur grande population qu'à un travail aſſidu, & ſur-tout celles qui, fréquentées par un grand nombre d'étrangers de tous les pays, ſont plus dégagées

de préjugés, & plus disposées à adopter la vérité ( ).

L'élement du commerce, c'est la liberté ; il ne vit pas dans un autre ; cependant il porte avec lui un esprit d'égoïsme & d'intérêt personnel, qui rend les commerçans moins propres que les habitans des campagnes à des conceptions fortes, ou à cette vie laborieuse & dure qui est nécessaire à la liberté (2).

Les vrais amis de la révolution sont donc d'abord dans les campagnes, ensuite dans les villes de commerce ; & la raison en est, que les amis de la révolution sont aussi les amis du travail & des mœurs.

---

(1) Je sais bien que l'on pourroit citer des exceptions à cette regle générale, mais ces exceptions tiennent à des causes particulieres & locales ; la regle générale n'est pas moins vraie.

(2) On trouvera à l'assemblée nationale le moyen de vérifier cette observation. Parmi le très-petit nombre de députés des communes qui sont dans la minorité, il n'y a ni agriculteur, ni commerçant. Ce qui n'est pas peu remarquable, cette minorité des communes est toute composée de gens de robe. De même parmi les députés à qui l'on reproche de l'exagération, il n'y a ni agriculteur, ni commerçant, il n'y a que des *nobles* & des gens de robe ; les vices de l'ancien régime infectent encore notre liberté naissante.

2°. L'esprit de désintéressement & de force qui distingue l'agriculteur du commerçant, s'est bien fait remarquer dans toutes les questions d'imposition. Les commerçans ont toujours opposé une plus longue résistance aux impôts qui les grevent, que les agriculteurs n'en ont opposé à l'impôt foncier.

Ceux qui méditeront ces deux faits inconteſtables, trouveront la preuve de toute ma théorie.

Pour les hommes déſœuvrés, de quelque claſſe ils ſoient, ils peuvent aimer le trouble & le changement; ils ne peuvent aimer une révolution dont le but eſt de détruire le déſœuvrement.

Voilà pourquoi auſſi c'eſt dans les villes où beaucoup d'hommes ſont oiſifs, qu'on ſe livre à des exagérations, à des excès plus éloignés de l'eſprit de liberté que l'ariſtocratie; voilà pourquoi auſſi c'eſt dans ces villes que ſe donnent tous les ordres de proſcription qui parcourent dans un inſtant le royaume.

La facilité d'enchaîner beaucoup d'hommes par quelques-uns, rend les grandes villes utiles aux deſpotes; la facilité d'agiter beaucoup d'hommes par quelques-uns, rend les grandes villes utiles aux factieux. Elles ſont donc, ſous tous les rapports, nuiſibles à la liberté.

Ainſi, je le répete encore, je le répéterai ſans ceſſe, le premier principe de tout gouvernement, de toute conſtitution, doit être d'encourager le travail & de flétrir l'oiſiveté.

Suivons ces idées, & nous verrons dans toutes les grandes villes une claſſe très-nombreuſe d'habitans, amis apparens de la révolution dans les premiers mois de 1789, changer tout à coup de principes ou plutôt de conduite, lorſqu'on a porté la faux de la réforme dans la moiſſon d'abus qui les enrichiſſoient.

Nous verrons en même temps preſque toutes ces villes renfermer dans leur ſein des démagogues fougueux, parce qu'à côté d'un excès ſe trouve l'excès oppoſé.

Plus on méditera ces vérités, plus on ſera convaincu que la révolution a encore opéré un très-grand bien, en diminuant les cauſes du ſéjour dans les grandes villes, en diviſant les avantages qu'elles poſſédoient, & en les partageant entre pluſieurs petites villes; mais il faut bien conſidérer auſſi que ce n'eſt que dans les villes où ſe trouvent réunis beaucoup d'hommes, que l'on acquiert beaucoup de lumieres. Elles ſont donc, ſous un autre rapport, un puiſſant moyen de liberté; car l'inſtruction n'eſt pas moins que les mœurs une des ſauvegardes de la liberté.

Si maintenant l'on rapproche ces diverſes idées, de la conduite politique de Paris dans cette révolution, on trouvera moyen d'expliquer tout, & la conſtance de la garde nationale, eſſentiellement compoſée de la claſſe laborieuſe, & l'inſouciance, l'incurie des hommes de plaiſir, & l'exagération, les crimes, les brigandages de tous les *oiſifs* de toutes les claſſes.

La raiſon en eſt ſimple encore; les hommes laborieux ont également beſoin de la liberté pour ſe livrer à toute leur induſtrie, & de l'ordre public pour en jouir. Les hommes oiſifs ont beſoin du trouble, du déſordre, pour ſervir leur ambition, leur avarice, toutes leurs paſſions.

Ainſi, un ſentiment très-pur a animé beaucoup de citoyens depuis le 14 juillet 1789; mais leurs intentions bienfaiſantes ont ſans ceſſe été contrariées par des fous ou par des méchans.

Et (c'eſt ici où ſe remarque ſur-tout l'influence des départemens) les ſous & les méchans, trop ſouvent encouragés, enhardis par le ſilence de l'aſſemblée nationale, & plus par l'inactivité coupable des admniſtrateurs de Paris, n'ont été réprimés, arrêtés que par l'opinion des *provinces*, qui eſt venue les avertir qu'elle les déſapprouvoit.

Cette opinion s'eſt manifeſtée d'une maniere non équivoque le 14 juillet 1790. On avoit fondé d'une part de grandes eſpérances de républicaniſme; d'une autre, de grandes eſpérances d'ariſtocratie ſur la réunion de citoyens de tous les points du royaume. On a vu que ces citoyens ne vouloient ſervir ni ſous quelques intrigans de Paris, ni ſous l'ariſtocratie des grands. Beaucoup d'hommes ont alors changé de route, & ſe ſont vus forcés de marcher dans l'eſprit & l'intention de tout le royaume, qui approuve la conſtitution qu'a établie l'aſſemblée nationale (1), & n'y veut que les chan-

(1) Il ſera curieux de recueillir toutes les ſpéculations qu'on a faites, toutes les craintes qu'on a conçues ou affectées, toutes les eſpérances que l'on a formées lors de la fédération. Il n'eſt pas, dans toute la révolution, un événement qui ait déjoué plus de combinaiſons & mieux appris aux hommes qui ſe croient les plus habiles & les plus forts, qu'ils ſont bien foibles près de la volonté générale.

Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que les journaux de tous les partis témoignent un égal mécontentement & une égale joie. Les ariſtocrates ont été très-contens de voir que les fédérés vouloient le rétabliſſement de l'ordre & de la paix; ils ont été très-mécontens de ce qu'ils aimoient la liberté & la révolution qui l'aſſure.

gemens que le temps & l'expérience prouveront être néceſſaires.

Elle s'eſt conſtamment ſoutenue depuis dans la même ſituation. En vain quelques intrigans ont commandé de Paris des lettres inſenſées, ont preſcrit à Paris des mouvemens ſéditieux & déſordonnés ; la majorité des provinces les a improuvés; & ce bruit ſourd, cette opinion publique, qui à la longue l'emporte ſur le mouvement le plus tumultueux, a impérieuſement *commandé* à ceux des habitans de Paris, qui cauſoient des troubles, de reſpecter l'ordre public.

Les démagogues ont été très-contens de voir les fédérés aimer la révolution, très-mécontens de les voir attachés à la monarchie; les premiers s'attendoient à ne trouver que des eſclaves, les autres que des fous : tous ont été trompés.

Je dois dire encore ici qu'il eſt extrêmement loin de mes principes de blâmer ceux qui, dans les premiers temps de la révolution, ont cru de *bonne foi* qu'il étoit poſſible d'établir en France un gouvernement républicain. Je crois que la réflexion a dû bientôt les détromper, & que plus on y penſera, plus on ſe convaincra qu'il eſt *inexécutable* dans un pays comme le nôtre ; quant à ceux qui y penſent encore aujourd'hui, s'ils ſe bornent à établir leur opinion par des raiſonnemens, s'ils ne prêchent pas *la révolte* contre le gouvernement exiſtant, ils uſent de leur droit, il n'y a nul reproche à leur faire; mais ceux qui penſent à un gouvernement républicain, dans l'eſpérance d'en être les chefs, ceux que le haſard des événemens a inveſtis d'une force dont ils voudroient pouvoir uſer à leur profit, ceux-là ſont auſſi dangereux ennemis de la liberté, que les factieux qui agitent la multitude, ou les ariſtocrates qui conſpirent contre l'égalité.

Je ne citerai ici qu'un fait particulier. Le brigandage de la maiſon de M. de Caſtries a pu trouver des approbateurs dans quelques ſociétés. Les adminiſtrateurs, les municipalités, ces vrais organes de l'opinion publique, ont improuvé ces excès.

Ceux qui connoiſſent un peu l'aſſemblée nationale, qui ſavent combien les députés vraiment bien intentionnés conſultent l'opinion de leurs concitoyens, jugeront bien ce que je viens de dire, & ſentiront que je ne me trompe pas.

Ce n'eſt pas des élémens en fermentation que ſe compoſe l'opinion publique, ſur-tout en province; c'eſt des élémens tranquilles & raſſis. Soyez certain que celui qui reſte en repos, ſubjugue à la fin celui qui s'agite.

Paris a donné aux provinces une impulſion infiniment utile le 14 juillet; & des cris d'approbation qui ont retenti d'un bout de la France à l'autre, ont été la récompenſe du courage & du civiſme des habitans de cette grande ville.

Paris à ſon tour reçoit des départemens une impulſion non moins utile vers l'ordre public.

Combien la partie ſaine des habitans de cette ville (& certes c'eſt de beaucoup la plus nombreuſe) doit haïr ceux qui, par leurs perſécutions, leur intolérance, leurs dénonciations, les impulſions tumultueuſes données aux brigands, ont fait déſerter tant de citoyens qui l'enrichiſſoient & faiſoient vivre ſes nombreux habitans! Et ceux qui les ont fait fuir,

ceux qui les ont proſcrits en les dénonçant ; ceux qui ont appelé ſur leurs têtes le fer des brigands, ſont les mêmes qui ſollicitent aujourd'hui avec ardeur une loi ſur les émigrans ; tant la tyrannie eſt toujours abſurde, inconſéquente & féroce.

Combien n'eût-il pas été plus habile & plus ſage, en même temps qu'il eût été plus humain & plus juſte, de retenir par l'ordre public, par le reſpect pour les perſonnes & les propriétés, tous ceux que la crainte a fait fuir ; alors les mal-intentionnés ſeuls ſeroient partis, & certes la perte n'eût pas été grande.

Mais ceux qui ne ſont conduits que par leur intérêt perſonnel, & qui le maſquent ſous le voile du patriotiſme, s'inquietent peu du mal qu'ils font au peuple ; ils l'agitent, ils l'inquietent, ils l'*affament*, ils le *ruinent* (comme dit M. Charles Lameth), & ils ne calculent pas que tôt ou tard ils ſont victimes de leurs propres fautes : les regrets, les remords viennent, & ſouvent il eſt trop tard, le mal eſt fait ; la multitude, toujours imprévoyante, toujours dupe de ceux qui la flattent, finit toujours auſſi par les punir du mal qu'ils lui ont fait.

L'état actuel de Paris, la volonté des provinces bien manifeſtée, tout confirme ce que j'avance, tout prouve que les amis de la liberté ont eu raiſon toutes les fois qu'ils ont voulu réprimer des excès auxquels on entraîne la multitude, toutes les fois qu'ils l'ont avertie des dangers qu'on lui faiſoit courir.

Heureuſement que l'influence *des partis* di-

minue chaque jour, & cede la place à la raiſon, dont l'empire commence à s'affermir ſur des baſes ſolides. Les départemens avertiſſent Paris que le temps de l'inſurrection eſt paſſé, que celui de la conſtitution eſt venu, que les lois ſont faites, & qu'il faut leur obéir (1).

Ainſi va s'établir une communication perpétuelle d'eſprit public, de patriotiſme & de lumieres entre Paris & les départemens; ce

(1) Une grande preuve de ce changement, c'eſt que M. Barnave a lu aux Jacobins une adreſſe inſérée dans le N°. 68 du Journal de M. Camille Deſmoulins, dans laquelle ſe trouvent des phraſes que M. Barnave auroit dénoncées, il y a trois mois, ſi elles euſſent été inſérées dans une adreſſe du club monarchique. Il eſt très-remarquable que cette adreſſe ne fait que répéter en beaucoup plus mauvais ſtyle, en langage entortillé, & avec la timidité & l'embarras d'un enfant qui ſait mal ſa leçon, tout ce que M. Malouet a dit d'une maniere plus expreſſive & plus franche dans les dernières brochures qu'il a publiées. J'ai quelque peine à concevoir que M. Barnave ſe ſoit déterminé à *lire* cette incroyable adreſſe qui ne dit rien de ce qu'il paroît avoir voulu dire, & laiſſe voir ce qu'il paroît avoir voulu cacher.

Je le répéterai encore, *l'impuiſſance* de M. Barnave ſe laiſſe trop apercevoir; ſon abſence de l'aſſemblée depuis quelques jours a fait penſer qu'il travaille à la charte conſtitutionnelle, il en a parlé à quelques perſonnes : cet ouvrage eſt moins difficile peut-être que n'affectent de le penſer les *charlatans*; mais M. Barnave n'a ni la juſteſſe, ni la netteté d'eſprit, ni la réflexion, ni l'inſtruction, ni l'amour du travail, ni, &c. &c., néceſſaires pour cet ouvrage; il n'a jamais eu que des demi-penſées, & il eſt incapable d'avoir plus; ſa derniere production en eſt une nouvelle preuve.

ne ſera plus l'influence tumultueuſe de la multitude, ce ſera l'influence plus sûre, plus durable de la raiſon & de l'intérêt public.

Les gens de bien s'entendent d'un bout de la France à l'autre ; ils ſe ſoutiennent, ils s'encouragent réciproquement, & rien ne pourra ni ébranler, ni entamer la phalange qu'ils forment autour de la liberté.

Mais par quelle étrange fatalité voit-on tous les partis favoriſer également les opinions les plus dangereuſes & les plus fauſſes ? Si l'évêque d'Uzès écrit, ſi l'Ami du roi, la Gazette de Paris répetent que les décrets rendus ſur le clergé ont été commandés par des impulſions populaires, par des menaces, l'auteur des Révolutions de France dit, que les meilleurs décrets de l'aſſemblée nationale ſont dus à l'*attitude menaçante* qu'a priſe le peuple.

Dans toutes les circonſtances, cette étrange coalition des révoltés & des factieux ſe manifeſte aux yeux les moins clairvoyans (1). Qu'ils

(1) A la ſéance du 16 au ſoir, quand M. l'abbé Maury eſt monté à la tribune pour défendre M. de Condé, M. Charles Lameth a propoſé de fermer la diſcuſſion, & certainement M. l'abbé Maury ne demandoit pas mieux; aucun de ceux qui l'ont entendu ne peut en douter.

Je remarquerai ici (puiſque j'en ai l'occaſion) que la déciſion de cette importante affaire eſt due au diſcours très-lumineux, très-méthodique de M. de Viſmes, dont j'ai pluſieurs fois loué le talent & la modeſtie, & auquel on a préféré tant d'hommes *nuls* ſous tous les rapports. Heureux ceux qui, contens de faire le bien, de ſervir la patrie, parce qu'elle eſt la patrie, & qu'ils ſe ſervent eux-mêmes, dédaignent tout ce qui n'eſt pas *bon*,

prennent garde tous, le *peuple* ne veut plus ni révolte, ni factions; il veut la liberté & l'ordre public.

Le temps eſt bien loin de nous, où l'opinion publique étoit renfermée dans les murs de Paris; où plaire à Paris, étoit plaire à la France: le temps eſt loin de nous, où un gouvernement oppreſſeur ruinoit & amuſoit les pariſiens tour à tour. C'eſt dans tous les points du royaume qu'il y a des lumieres & de l'eſprit public; c'eſt dans tous les points du royaume que ſont jugés *tous* les fonctionnaires publics.

Les hommes un peu habitués à réfléchir, à calculer l'avenir par le paſſé & par le préſent, verront comme très-poſſibles, très-prochains, des événemens qui ameneroient pour Paris des changemens bien pénibles. Que cette ville ſonge qu'il eſt temps de ceſſer de parler de ſes pertes; elles ſont grandes ſans doute, mais nullement ſupérieures à celles des autres grandes villes du royaume, qui n'ont pas les mêmes avantages.

Le conſeil le plus utile que les plus ardens amis de la ville de Paris puiſſent lui donner, c'eſt d'obéir aux lois, d'éviter très-ſoigneuſement tout ce qui peut donner la plus légere idée de ſupériorité & de prééminence. Il importe à tout le royaume de reſpecter l'ordre

---

c'eſt-à-dire, tout ce qui n'eſt pas le témoignage de leur conſcience, & l'eſtime d'un très-petit nombre de gens de bien dont ils ſont connus.

public ; mais cela importe plus encore à Paris qu'à tous les autres points de l'empire (1).

(1) Je n'entends pas par *ordre public* ce repos, cette ſtupeur, ce ſommeil de la mort, ſymptômes de l'eſclavage. On eſſayeroit en vain de ſe le diſſimuler ; il n'y a pas de liberté dans un pays, qu'il n'y ait en même temps de l'agitation & du mouvement. Dans un pays libre, & ſur-tout dans une grande ville, où il exiſte tant de cauſes de déſordre & d'inquiétude, les paſſions ſont ſouvent miſes en jeu, & produiſent du mouvement. Mais l'ordre public n'en eſt pas troublé, quand les perſonnes & les propriétés n'ont pas été inſultées ; quand on n'a pas cherché à commander par ce mouvement *les lois* ou les actes adminiſtratifs ou judiciaires ; toute manifeſtation très-prononcée de l'opinion publique paroît un déſordre à ceux qui ſont accoutumés au *vaſte ſilence* du deſpotiſme ; mais cette opinion eſt auſſi fauſſe que celle des factieux, qui ne voient dans les voies de fait qu'une expreſſion de la volonté du peuple. Il eſt fâcheux d'être ſans ceſſe obligé d'expliquer les termes dont on ſe ſert ; mais dans un moment de révolution, où les idées ſont mal affermies, tous les partis abuſent des mots pour tromper les hommes ſimples & crédules. Les factieux accuſent *d'ariſtocatie*, ceux qui parlent d'ordre ; les ariſtocrates accuſent de *faction*, ceux qui parlent de liberté. Les hommes ſages, qui ſe gardent d'une fauſſe impartialité, mais qui aiment & cherchent le vrai, ſont expoſés à cette double accuſation ; ſans doute il faut bien la mépriſer, mais il faut tâcher d'ôter tout prétexte, en expoſant clairement ſa penſée, & en levant toute équivoque ſur les mots. Je déſire donc qu'on ſaiſiſſe bien ce que j'entends par *ordre public*, & qu'on ſache bien que je crois qu'il eſt troublé par toute voie de fait, par tout acte illégal, dans un gouvernement qui porte en lui-même le remede *légal* à tous les abus qui peuvent s'y introduire.

Je ne répéterai jamais aſſez que l'inſurrection & la révolte ſont deux actes très-différens. M. la Fayette a eu raiſon mille fois, quand il a dit *que l'inſurrection*

Si ce conſeil des ſages eſt ſuivi, ſi la voix de la raiſon continue de ſe faire entendre, Paris non ſeulement partagera tous les avantages dont va jouir la France; mais cette ville en aura beaucoup qui lui ſont particuliers. Si, aux charmes inappréciables de la liberté, elle allie tous ceux qui accompagnent une grande population d'hommes éclairés; ſi au ſpectacle d'une légiſlature délibérant ſur les intérêts d'un grand peuple, ſe joint la jouiſſance des plaiſirs de tout genre que l'on ne trouve qu'à Paris; ſi le travail actif & productif des arts vraiment utiles remplace ces occupations frivoles qui dégradent les mœurs; ſi une adminiſtration ſage & vigoureuſe obéit aux lois & y fait obéir; ſi la volonté ſouveraine du peuple ſubjugue tous les brigands, tous les factieux, tous les révoltés de tous les partis, & ne reçoit d'impulſion que de la raiſon & de la loi; ſi des ſociétés ſages, animées de l'amour du bien public & de la liberté, & non de l'eſprit de parti, s'attachent à éclairer le peuple, & non à l'agiter; ſi toutes ces ſociétés rivaliſent de patriotiſme, & non d'intrigues; ſi, ſur les ruines de la débauche, de la corruption des mœurs, de l'infamie, de la baſſeſſe, s'élevent enfin l'eſprit public, l'amour du travail, du travail, le pere des mœurs, tous les étrangers

eſt le plus ſaint des devoirs d'un peuple opprimé; mais il a parlé d'un *peuple*, & non d'une commune, d'une ſection gouvernée par des lois faites par *le peuple*. Pourquoi n'inculque-t-on pas ſes idées? & pourquoi ne fait-on pas diſtinguer deux choſes ſi eſſentiellement diverſes?

accourront de toutes parts à Paris. Les arts, animés par la liberté, embelliront cette ville; elle ſera véritablement alors la premiere du monde : elle pourra au moins prétendre à cette gloire avec plus de raiſon, que quand elle envoyoit ſes modes frivoles dans toute l'Europe, & que de graves écrivains tenoient cet avantage à grand orgueil.

On a, ſuivant les paſſions dont on étoit animé, beaucoup trop loué & beaucoup trop dégradé ce qu'ont fait les Pariſiens ; mais en général on a beaucoup trop flatté leur amour-propre (1), & l'on n'a pas aſſez ſenti le beſoin de les éclairer. Le moment en eſt venu. Il faut les avertir qu'ils ſont loin d'être les hommes les plus courageux, les plus ſages de la terre, comme on le leur a tant dit; mais ils peuvent le devenir. Il faut leur dire que beaucoup de leurs actions ſont ſouillées par les vices, par la corruption dont le deſpotiſme les avoit flétris ; il faut leur dire que, pour conſerver la liberté, il faut être vertueux, & qu'ils ſont loin encore de l'être; il faut les guérir, & de leur folle crédulité, & de leur défiance exagérée; il faut en faire des hommes, en leur donnant l'éducation ſévere & dure de la liberté.

(1) On n'a pas aſſez loué l'indomptable conſtance de la garde nationale, qui a appris à toute l'Europe que ce n'eſt pas par *mode*, pour obéir à l'uſage, ou, comme autrefois, par ton, mais par un ſentiment pur du devoir & par patriotiſme, qu'elle portoit les armes. Tous ceux qui ont eu la lâcheté, l'inſouciance, ou la méchanceté de ne pas s'enrôler & de ne pas remplir exactement leur ſervice, ſont très-coupables.

Voilà ce que l'impérieuse voix de l'opinion publique commande. C'eſt aux adminiſtrateurs de Paris à l'entendre; c'eſt à eux de la ſeconder. D'un bout de la France à l'autre il exiſte une alliance étroite, indiſſoluble entre les vrais amis de la liberté; ils ne ſe forment pas en *clubs*; ils n'ont pas de comités de correſpondance, mais ils portent dans leur ame l'ardent amour de la patrie, le brûlant déſir de faire ceſſer les troubles qui la déchirent, & d'aſſurer un gouvernement ſtable ſur des baſes ſolides.

Ce n'eſt pas à Paris, ce n'eſt pas excluſivement dans tel ou tel point qu'ils ſont placés, c'eſt dans toute la France. Ils ne déguiſent pas, ſous le voile trompeur d'un feint patriotiſme, une ariſtocratie dominatrice; ils ne ſont pas les amis, les défenſeurs, les protecteurs, les ſerviteurs du peuple; ils ſont partie du peuple; ils expriment ſa volonté, quand ils en ſont chargés par lui; ils y obéiſſent toujours; ils n'abuſent pas de ce ſaint nom de *peuple*, pour prêcher la révolte & la déſobéiſſance aux *lois*, qui ſont les *commandemens durables du peuple*.

Tel eſt le langage qui ſe fait entendre maintenant dans toute la France, tel eſt celui que parle la majeure, la plus ſaine partie des habitans de Paris. Que pourront, près de cette réunion des bons eſprits, les fanatiques, les factieux, les ariſtocrates, les lâches, les impartiaux? Que pourront tous les partis?.... Rien.

Sur une note du N°. XVI, relative à l'organiſation militaire.

Beaucoup de perſonnes m'ont paru déſirer

que je donne quelque développement à la note qui se trouve au bas de la page 461 du n°. précédent, sur l'organisation militaire. Je vais m'expliquer en peu de mots.

1°. Ce n'est pas sans un grand étonnement & sans un grand scandale des francs amis de la liberté, qu'on a rejeté la proposition faite par M. Mirabeau de licencier l'armée dans un moment où l'on régénéroit la magistrature, l'administration, le clergé, dont on exige un serment qui peut paroître une véritable épreuve; il est incroyable qu'on n'ait fait aucun changement dans l'état actuel de l'armée, c'est-à-dire, dans le corps qui renferme le plus d'hommes ennemis de la révolution. On a masqué sous l'apparence de craintes ridicules, ce que l'intérêt privé dictoit à la plupart des militaires qui sont à l'assemblée nationale. Je dis à la plupart, car outre que quelques-uns étoient d'avis du licenciement, M. Wimpfenn avoit proposé une mesure qui paroit en grande partie aux inconvéniens de la composition actuelle de l'armée, c'est le *tiercement*, qui mettoit à même de changer les officiers sur lesquels on auroit eu le plus de craintes. Quelques personnes prétendent que cette opération n'étoit pas bonne militairement; le témoignage de M. Wimpfenn a bien autant de poids à mes yeux que celui des *enfans* revêtus d'un uniforme de colonel, & décorés d'épaulettes qu'ils ont conquises dans les antichambres de Versailles, ou tout au plus sur les esplanades. Je ne veux pourtant pas défendre cette mesure, mais je dois dire que ne je puis partager les craintes qu'on a paru concevoir du licen-

ciement de l'armée. Outre qu'en général les réſolutions fortes ſont toujours bonnes dans un moment de révolution, & de la part d'un corps revêtu d'une puiſſance ſans bornes, qui jouit d'une confiance ſans limites, il y a toujours le plus grand danger à paroître craindre l'armée. Je penſe que rien n'a encouragé d'une part l'ariſtocratie de quelques officiers, de l'autre l'inſubordination de nombre de ſoldats, comme la crainte qu'a témoignée l'aſſemblée, & ſes demi-meſures ſur un corps toujours dangereux quand on le ménage, toujours ſoumis quand on le contient. Comment n'a-t-on pas ſenti que l'armée étant compoſée des élémens les plus incohérens, les plus oppoſés entre eux, on ne pourroit jamais en rien faire de bon avec des réformes partielles? On entend ſans ceſſe des députés ſe plaindre, ſoit de la mauvaiſe volonté, ſoit des manœuvres de quelques officiers; le mal vient de là, & n'a pas d'autres cauſes.

Si le comité eccléſiaſtique eût été compoſé d'évêques, le comité de conſtitution de conſeillers au parlement, on n'auroit *récréé* ni le clergé, ni l'ordre judiciaire. On a trop cru que des militaires ſeuls devoient former le comité militaire; on a trop confondu la tactique, les manœuvres, les détails de compoſition & de formation des régimens, ſur leſquels l'expérience ſeule peut-être donne des lumieres, avec les principes conſtitutionnels d'une armée, avec les rapports qui la lie à toutes les parties de l'organiſation ſociale; les bons eſprits qui ont médité, en ſavent ſur ce point autant & plus peut-être que les militaires, dont

l'esprit est offusqué par les préjugés & les habitudes d'état. De là, qu'est-il arrivé ? Le comité militaire a entraîné l'assemblée dans des détails qui lui sont entierement étrangers, & sur lesquels elle s'est décidée de confiance, c'est-à-dire, d'après l'avis des parties intéressées.

Cet esprit militaire si dangereux, quoi qu'on en dise, dans un gouvernement tel que le nôtre, se fait sentir à chaque instant. Le comité militaire s'est investi de ce qui concerne les gardes nationales, qui n'ont pourtant rien de militaire, qui ne doivent rien avoir de militaire, & qui sont instituées, non pas seulement, comme on le dit quelquefois, pour servir d'auxiliaires à l'armée, mais aussi pour la contenir & la réprimer, comme il est arrivé à Nancy. On a vu aussi le comité militaire vouloir mettre les gardes nationales dans la dépendance du ministre de la guerre, avec lequel elles ne doivent avoir aucune relation, le ministre de l'intérieur devant seul en être chargé.

Je pourrois multiplier à l'infini les faits qui prouvent l'intention des *militaires* de dominer, de commander, de rester ce qu'ils étoient dans l'ancien régime ; ces faits n'échappent à personne. Un député plein de zele & de patriotisme m'a plusieurs fois assuré qu'il publieroit bientôt un écrit sur cet objet ; il ne peut le faire paroître trop tôt.

2°. J'ai parlé des *nominations*, & quelques personnes ont prétendu que j'avois tort, puisque toutes les nominations etant *constitutionnellement* réglées, il ne pourroit y avoir ni faveur ni injustice.

Je pourrois *revéler* ici beaucoup de faits qui prouveroient que quelques membres du comité militaire ont étrangement abusé de leur crédit, pour procurer à leurs parens, leurs amis, leurs créatures, des places dont le ministere pouvoit disposer. Je vais seulement en indiquer un qui donnera l'explication de beaucoup d'autres. Lors de l'organisation de la gendarmerie nationale, MM. Lameth, Beauharnais, Broglie, & autres *amis du peuple*, ont fait décréter à l'assemblée nationale, malgré l'opposition la plus forte de M. Wimpfenn, que les exempts de maréchaussée, devenus maréchaux des logis par l'ordondance de 1788, & qui tous sont officiers depuis 15 ou 20 ans, ne seront point susceptibles d'obtenir de droit des places de lieutenans dans la gendarmerie nationale; ils pourront être commandés par des sergens de huit ans de service. Ils voyoient plus de places à leur disposition, ils ont saisi cette occasion nouvelle de se faire des créatures.

Je me plais à dire au reste que, parmi les militaires de l'assemblée nationale, il y en a de véritablement patriotes, de vraiment amis de la liberté & de la révolution; il y en a sans doute aussi (& j'aime à le dire hautement) dans le comité militaire; mais il est impossible de se dissimuler que tout dans notre organisation militaire présente & future, porte l'empreinte de l'aristocratie & de l'ancien régime.

3°. L'assemblée nationale a applaudi à une lettre écrite par M. du Portail à l'armée; elle renferme des idées très-saines, très-sages, très-

utiles, très-conformes aux principes de la révolution. Cependant on pourroit remarquer qu'un homme qui l'aimeroit véritablement, & ne voudroit pas seulement *paroître l'aimer*, auroit parlé un autre langage ; il auroit moins isolé l'armée des autres citoyens ; il lui auroit rappelé ses devoirs envers eux, envers les corps administratifs ; il auroit parlé des gardes nationales ; il auroit dit un mot des *devoirs civils* du militaire. Mais la révolution a aussi ses courtisans, & beaucoup de gens savent se plier au temps, parler le langage du temps (1). Quand sauront-ils prendre le caractere du temps, l'attitude mâle & fiere de la liberté? quand oublieront-ils le passé, ne conserveront-ils plus de vains regrets, qui les empêchent de jouir du présent & d'améliorer l'avenir?

Je ne pousse pas plus loin ces réflexions ; j'invite ici les militaires *patriotes* à me faire parvenir leurs pensées sur ce très-important objet, qui a besoin encore de beaucoup de développement ; je ferai usage, avec bien de l'empressement, de tout ce qu'on voudra bien m'adresser de raisonnable & de conforme aux principes de la révolution.

Je les conjure de bien réfléchir que tous les gouvernemens libres ont péri par la mauvaise organisation des armées ; c'est peut-être le plus grand danger qui menace notre constitu-

(1) Quelques-unes des observations que je viens de faire ont été adressées au ministre de la guerre par M. Durand de Maillane, dans une lettre du 14 mars.

tion (1). Je crains beaucoup que notre armée ne ſoit trop forte contre la liberté, trop foible contre la licence. Sans doute elle renferme de très-bons citoyens, des hommes dignes de la reconnoiſſance & de la confiance nationale; mais c'eſt un grand ſujet d'inquiétude pour moi qu'elle n'ait pas été épurée dans toutes ſes parties, officiers & ſoldats. Il n'en eſt plus temps peut-être; il faut l'employer comme elle eſt. C'eſt au miniſtre à ſe ſervir de ſon influence, pour faire, non pas reſpecter, mais aimer une loi qui doit être d'autant plus chere à l'armée, qu'elle eſt le corps le plus favorablement traité de l'empire. Ce n'eſt pas ſeulement par des lettres publiques qu'il inſpirera ces ſentimens, c'eſt par l'habitude de ſa conduite, par ſes ſoins journaliers, ſa correſpondance de tous les inſtans: que ſai-je? par l'amour de la patrie, qu'il n'inſpirera pas aux autres, s'il ne l'éprouve pas

(1) Ce danger eſt bien plus inſtant que celui que M. Barnave a déſigné un jour comme le plus grand, la coalition du pouvoir exécutif avec les directoires; coalition, je penſe, impoſſible avec des adminiſtrateurs amovibles, nommés par les adminiſtrés; coalition dont aucun ne tireroit un avantage aſſez durable, pour courir les riſques auxquels elle expoſeroit ceux qui la tenteroient. Un peu de réflexion & d'attention ſur les faits auroit appris à M. Barnave que notre conſtitution étoit plus menacée par le déſir d'indépendance qui tourmentera tous les adminiſtrateurs, par le beſoin d'envahir & d'exercer tous les pouvoirs. Ces ſentimens ſont dans le cœur de l'homme; on ne calomnie perſonne en les ſoupçonnant; la conſtitution y a porté remede, en donnant au roi le moyen de réprimer les écarts des corps adminiſtratifs. Mais il y a beaucoup à dire encore ſur ce moyen même.

lui-même ; ſi ſon cœur n'eſt pas profondément pénétré de l'importance de ſes devoirs ; ſi, par la fierté de ſon caractere, il ne ſecoue pas le joug de toute dépendance ; & s'il oublie un ſeul inſtant que ſes choix, ſes déciſions doivent être commandés d'abord par la loi, enſuite par l'opinion publique, dont perſonne n'eſt l'interprete, mais qui ſe manifeſte par ce bruit ſourd que l'homme d'état ſait bien entendre. Le miniſtre du roi de la conſtitution ne doit pas imiter les miniſtres de l'ancien régime, qui ne cherchoient qu'à ſe faire des créatures, qui obéiſſoient à toutes les directions ; la *loi* & le *roi* doivent être ſes ſeules guides.

Avec ce caractere, un miniſtre remédiera à une partie des vices de notre conſtitution militaire ; il faut ſe repoſer, pour le reſte, ſur le temps & le progrès des lumieres.

Ce 18 mars 1791, à 11 heures & demie du ſoir.

MM. les Souſcripteurs dont l'abonnement finit au Numéro XVI, ſont priés de le renouveler.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine ; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 3 liv. 12 ſous pour trois mois, & de 4 liv. 10 ſous pour la Province, rendu franc de port.

L'on eſt prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. XVIII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

De l'eſprit d'exagération.

« *Eſt modus in rebus ſunt certi denique fines*
» *Quos ultra citràque nequit conſiſtere rectum.*
(Horat.)

ON s'eſt ſouvent figuré l'étonnement d'un homme qui, n'ayant rien vu, rien entendu de ce qui s'eſt paſſé en France depuis 1788, ſe trouveroit tout à coup parmi nous, & verroit toutes nos idées changées, nos opinions nouvelles, &c. &c. On a peint avec ſuccès cette ſituation ſur pluſieurs théâtres; & la direction de l'eſprit public ne permettant pas aux ennemis de la révolution de peindre cette ſcene dans leur ſens, ils ont profité de la liberté que leur donnent les lois qu'ils haïſſent, pour imprimer

un misérable pamphlet où ils peignent M. de la Peyrouse arrivant à Paris, & ne retrouvant en nous qu'une horde de cannibales féroces.

Mais on n'a pas, que je sache, peint l'étrange embarras où seroit celui qui, n'ayant entendu parler d'aucun événement depuis 1788, se trouveroit tout à coup placé entre des hommes qui soutiennent les deux opinions extrêmes; entre l'*Ami du roi* & l'*Ami du peuple*.

Il ne pourroit conclure de leurs discours rien autre chose, sinon qu'en France il n'y a pas un honnête homme, & que ce pays n'est habité que par des scélérats énergumenes, sous le nom d'aristocrates, ou sous le nom de démagogues.

A les entendre parler, les uns veulent renverser le trône, la religion, toutes les idées morales, piller les propriétés, brûler les châteaux, répandre par-tout le carnage, & ne faire de la France qu'un vaste cimetiere.

Les autres veulent également du sang & des incendies; ils veulent des gibets & des échafauds, & rien ne les arrêteroit pour exécuter leurs infames projets de despotisme & de contre-révolution.

Si cet étranger n'entendoit que ces deux hommes, & ceux qui leur ressemblent, il se hâteroit de fuir une terre maudite, habitée par des tigres qui s'entre-dévorent.

Son étonnement, son inquiétude ne feroient qu'augmenter peut-être, si, pénétrant dans les sociétés les plus connues par leur sagesse & leur bon esprit, il entendoit dénigrer avec acharnement tout ce qui s'est fait depuis deux

ans, juſques même & y compris l'établiſſement d'un corps légiſlatif, ou louer à outrance, ſans aucune exception, tout ce qui s'eſt paſſé dans cet intervalle, juſques & y compris l'incendie & le pillage des châteaux.

Mais que penſeroit-il, s'il entendoit dans l'aſſemblée nationale quelques-uns de ceux qui la compoſent, s'accuſer réciproquement d'être les auteurs de *tous* les troubles, de *tous* les malheurs qui ont affligé la France?

Que penſeroit-il, ſi, parcourant la ſalle, il entendoit pluſieurs membres s'accuſer réciproquement & ſans aucune exception, de *corruption*, de *lâcheté*, de ſcélérateſſe, de faction, de miniſtériéliſme, tellement qu'il n'en eſt pas un ſeul dont un ou pluſieurs de ſes collegues n'aient dit beaucoup de mal?

Que penſeroit-il de leurs talens, ſi, avant de pouvoir juger par lui-même, il entendoit dire alternativement du même homme, c'eſt un Démoſthêne, c'eſt un excellent eſprit, c'eſt le premier orateur du ſiecle; ou bien ce n'eſt qu'un parleur, il a l'eſprit faux, il n'a aucun talent, & ſi on lui conteſtoit même de l'eſprit?

Que pourroit-il enfin penſer de l'ouvrage ſorti des mains de ces hommes, dont les uns ne parlent qu'avec enthouſiaſme, dont les autres ne prononcent le nom qu'avec mépris?

Qui croiroit-il de ceux qui lui diſent, tout leur ouvrage eſt parfait, ou de ceux qui lui crient, tout eſt déteſtable?

S'il connoiſſoit notre nation françoiſe, toutes ces *exagérations* feroient peu d'impreſſion

ſur lui ; il verroit que notre caractere n'eſt pas encore changé, & que nous avons gardé, au berceau de la liberté, preſque tous les défauts qui ont accompagné la décrépitude du deſpotiſme ; ſi ſur-tout, étudiant les diſcours de ceux qui *exagerent*, il vouloit les juger avec un peu de ſoin, il remarqueroit que ce ſont préciſément les mêmes hommes qui, ſous l'ancien gouvernement, exagéroient tout, en parlant de modes, de ſpectacles, de ſoupers, pour qui tout étoit *divin*, ou tout *déteſtable*. Ce bavardage n'a fait que changer d'objets ; & pour ces hommes-là la révolution n'eſt qu'un hochet nouveau ; ils n'ont pas ceſſé d'être des enfans, & de tout *exagérer* comme eux : comme eux, ils paſſent avec la plus étonnante rapidité, de la terreur la plus profonde, à l'eſpérance la plus folle ; comme eux, ils aiment & ils haïſſent ſans ſujet, ou plutôt ils n'aiment ni ne haïſſent rien, mais quelques objets leur plaiſent un inſtant, & leur déplaiſent beaucoup plus encore un inſtant après.

Très-certainement le peuple françois ne doit pas être jugé par ceux qui, au milieu d'un changement général, ſont reſtés ce qu'ils étoient, vains, légers, exagérateurs, ambitieux. L'inſtruction, l'éducation publique n'ayant aucune priſe ſur des êtres de ce caractere, il ne faut pas eſpérer qu'on en faſſe jamais des hommes.

Mais le peuple, qui eſt en général diſpoſé à recevoir toutes les impreſſions bonnes, & à rejeter les mauvaiſes, le peuple, qui, quoi qu'en diſent ſes ennemis, ſe porte très-rare-

ment aux extrêmes quand il eſt éclairé, le peuple reçoit d'un gouvernement nouveau, des habitudes nouvelles, un caractere nouveau (1).

(1) Tous ceux qui ont écrit ou parlé ſur le caractere du peuple, ont, à mon ſens, beaucoup trop raiſonné d'après l'expérience du paſſé. L'hiſtoire ne conſerve le ſouvenir d'aucune révolution ſemblable à la nôtre, ſous aucun point de vue; l'hiſtoire ne fournit aucun exemple (celui de l'Amérique excepté) d'un peuple *éclairé* qui ait entierement changé la nature de ſon gouvernement, & qui, en détruiſant ſes anciennes inſtitutions, ait mis les nouvelles ſous la garde de la raiſon & de la liberté de la preſſe.

Il eſt très-peu de révolutions dont le but à peu près unique n'ait été de ſatisfaire l'ambition de quelques individus. En France, quels individus gagnent au changement de gouvernement? C'eſt la maſſe entiere du peuple qui en profite; c'eſt l'homme obſcur que ne tourmentât jamais l'ambition, & qui cultive en paix le champ de ſes peres; voilà celui à qui la révolution a été utile, & celui qui en recueille tous les fruits. Mais quel eſt l'homme qu'elle a élevé à un dégré de puiſſance qui ait pu faire l'objet d'une ambition profonde? Tous ceux qui ont voulu dominer, ont été tour à tour renverſés; *aucune idole* n'eſt reſtée ſur le piédeſtal. La raiſon, je l'ai dit ſouvent, c'eſt que la révolution eſt faite par *tous* & pour *tous*, & que la faculté de tranſmettre dans un inſtant les diſcours & les actions de chacun dans tout le royaume, rend le peuple entier juge de tout, & que le peuple entier ſe trompe très-rarement, & ne ſe trompe jamais long-temps ſur ſon véritable intérêt.

Je voudrois qu'on ſentît bien tout ce que l'inſtruction apporte de différence entre notre révolution & les autres; je voudrois qu'on ne comparât un peuple éclairé à aucun autre peuple, car il n'y a nul point de comparaiſon.

Il n'y en a aucun entre une nation dont la très-grande

Auſſi remarque-t-on que les pariſiens, ſi étrangement crédules dans les premiers temps de la révolution, ſi faciles à ſéduire & à tromper, ſont aujourd'hui moins confians, qu'ils croient moins aux armées de contre-révolutionnaires, aux conſpirations, &c. &c.

Ils ſe ſont aperçus que les deux extrêmes ſe réuniſſoient pour les inquiéter; ils ont vu que, ſoit en affectant des eſpérances, ſoit en affectant des craintes, ſoit de la part des ennemis de la révolution, ſoit de la part de ſes faux amis, on ne ceſſoit de répandre des alarmes, de parler d'armées prêtes à diſſoudre l'aſſemblée; ils en ont conclu tout naturellement que tous ceux qui *exagerent* les trompoient également; ils ont pris une attitude plus calme & plus fiere, plus digne d'un peuple qui ſait être libre & qui veut reſter libre.

C'eſt par la même cauſe que l'aſſemblée nationale qui, ſous tous les rapports, repréſente la nation françoiſe, a ceſſé d'être continuellement agitée par des mouvemens exaltés, & qu'elle ſent que le ſort de la conſtitution n'eſt pas attaché, comme on le lui a dit ſi ſouvent, à telle ou telle queſtion, dont chacun *exagere* l'importance, ſuivant qu'elle

---

partie des individus ſavent lire, & celle où la plupart n'ont pas cette connoiſſance.

J'inſiſte fréquemment ſur ces idées, pour faire ſentir aux amis de la liberté le beſoin de beaucoup écrire pour la partie du peuple, juſqu'ici la plus négligée; l'inſtruction ſeule peut garder les bonnes lois & faire changer les mauvaiſes.

affecte plus ou moins ſon intérêt perſonnel, ou même ſon amour-propre.

Voilà pourquoi, après avoir poſé des principes inconteſtables, & dont la mauvaiſe foi la plus inſigne peut ſeule conteſter l'évidence, elle en fait l'application ſuivant que lui paroît l'exiger l'intérêt de la nation, & non ſuivant que lui commandent l'éloquence factice, le patriotiſme feint de tels ou tels orateurs.

Voilà pourquoi, en un mot, perſonne ne domine ni dans l'aſſemblée nationale, ni dans la nation, & pourquoi la raiſon a gardé tout ſon empire.

Ainſi, l'un des avantages des *exagérations* a été qu'elles ſe ſont mutuellement détruites, & que, laſſés d'être trompés par de *grands mots*, nous avons voulu tous revenir au vrai & juger par nous-mêmes.

Cette *exagération* nous a encore ſervi ſous un autre rapport, c'eſt qu'elle a dévoilé preſque tous les projets de nos ennemis, quelque part qu'ils fuſſent. Cette étrange indiſcrétion, qui fait que les françois ne ſavent jamais jouir de leurs avantages, qui les porte à ſe vanter ſans ceſſe, eſt cauſe que tous *les conſpirateurs* ont eux-mêmes trahi leurs vues, dévoilé leurs projets, & ont par-là fourni le moyen de les prévenir ou de les arrêter; tous ont pris leurs eſpérances pour des réalités, & ſe ſont vantés d'avance des ſuccès qu'ils ſe promettoient: auſſi aucun complot n'a réuſſi à ſes auteurs.

Enfin *l'exagération* eſt devenue aujourd'hui un ridicule, & nous ne ſommes pas encore

assez sages pour que le ridicule ne soit pas une arme puissante ; on a tant célébré de petites victoires, tant gémi de petites défaites, tant loué de petits hommes, qu'à peine aujourd'hui croit-on à l'éloge ou à la satire, & que très-difficilement on se livre à une *grande* joie ou à une *grande* affliction.

Nous avons vu tant de nouvelles démenties par ceux là même qui la veille les attestoient avec le plus d'audace ; nous avons vu tant de grandes réputations s'évanouir comme un songe, tant de *puissances* détrônées, que nous nous sommes guéris de l'idôlatrie & de la crédulité.

C'est sans doute un vrai bonheur pour nous qu'il n'y ait eu dans cette révolution aucun homme d'un caractere assez fortement prononcé, ou assez exempt de tout reproche antérieur aux événemens, pour commander au peuple une longue admiration, un long respect. La plupart des réputations ont été artificielles, elles n'ont pu subsister ; & la crainte d'un jugement sévere a retenu ceux qui, par le très-grand ascendant du talent & des services réels, ont conservé la faveur publique.

Nous sommes maintenant parvenus au point où nous devons nous placer pour bien juger nos institutions nouvelles ; les noms ne nous en imposent plus, les haînes commencent à se taire, les espérances si souvent trompées de tous nos ennemis, doivent diminuer à mesure que les chances diminuent, & l'expérience nous ayant appris qu'il ne faut se fier à personne,

nous pouvons conſulter ce *bon ſens* du peuple, qui, je le répete, ne ſe trompe jamais long-temps.

Or ce bon ſens dit préciſément de la révolution ce que je n'ai ceſſé d'en dire, que quelques hommes ont voulu la gâter à leur profit, mais qu'il importe fort peu d'examiner ce qu'ils ont voulu, pourvu qu'en réſultat les lois ſoient profitables au plus grand nombre.

Quand on veut s'élever au deſſus des petites paſſions qui font le tourment de la vie privée, comme elles cauſent ſouvent les calamités des empires, on compte pour bien peu de choſe les combats d'amour-propre & les rivalités de domination, qui occupent tant d'hommes qui devroient ſe livrer à des ſoins plus ſérieux. L'on ſourit de pitié, quand on voit deux ou trois hommes eſpérer qu'ils domineront l'aſſemblée nationale, & par elle une nation de vingt-cinq millions d'habitans, parmi leſquels il y en a un ſi grand nombre de ſupérieurs à eux tous.

Il me ſemble que les diverſes réflexions que je viens de faire ſe préſenteroient naturellement à l'eſprit de l'étranger dont j'ai parlé en commençant ce chapitre; il nous verroit comme nous nous voyons nous-mêmes; il jugeroit l'aſſemblée nationale comme la majorité de la nation la juge; il s'étonneroit de l'immenſité des travaux qu'elle a terminés; il ne pourroit ſe refuſer à un ſentiment profond d'admiration, en penſant que, pour arriver au point où nous ſommes, il a fallu heurter de front tous les obſtacles, froiſſer tous les inté-

rêts, & maintenir la paix publique au milieu des élémens de la diſcorde.

Il ne croiroit pas aux accuſations qu'on ſe prodigue avec une ſi incroyable légereté; mais ſur-tout il ne douteroit pas de la vertu & du patriotiſme de ceux qui, ſimples dans leurs mœurs & dans leur vie publique & privée, n'ont recueilli de la révolution qu'une gloire commune à tous, & que des avantages auxquels tous participent comme eux.

Il croiroit qu'on peut ſe tromper ſouvent, ſoutenir une opinion fauſſe, ſans pour cela être *vendu*.

Il croiroit qu'on peut être *exalté*, ſoit par caractere, ſoit par habitude, ſoit par inſtinct, & être très-loin de la ſcélérateſſe & du crime.

Il verroit qu'on peut bleſſer l'orgueil de quelques individus, & pourtant aimer beaucoup la liberté, en faire la paſſion chérie de ſon cœur, lui conſacrer ſa vie & toutes ſes facultés.

Il ne jugeroit perſonne ſur parole, mais il voudroit entendre parler & voir agir; il ne diroit pas alors que tous les membres de la minorité ſont ſans talens, ou qu'il n'y a des talens que dans la minorité.

Il pourroit bien s'apercevoir que pluſieurs des membres de la minorité ont quelques regrets de n'avoir pas aſſez tôt prévu les événemens, & d'avoir par-là renoncé au très-grand aſcendant que leur auroient aſſuré leurs talens, s'ils avoient eu raiſon.

Il ne tarderoit pas à voir que de toutes part, il y a de très honnêtes gens, des hom-

mes habiles, des fourbes, des intrigans, des ambitieux, & des hommes séduits. Il ne jugeroit donc aucune opinion par la réputation où les liaisons de celui qui la soutiendroit, mais par son rapport avec la vérité, avec l'intérêt public.

Il ne tarderoit pas à sentir que fort souvent on fait d'une querelle d'amour-propre une querelle de patriotisme, & que chacun se disant le meilleur ami du peuple, il ne faut s'en rapporter à personne, mais voir ce qui est le plus utile au peuple.

Il démêleroit bientôt que chacun, pour perdre ceux qui le gênent leur prête des vues sinistres, des intentions perverses; il jugeroit donc fort rarement les intentions, mais bien les choses en elles-mêmes.

Il ne nous trouveroit ni tous sages, ni tous fous, ni tous bons, ni tous mauvais citoyens; mais il sentiroit bien vîte que la vérité n'est pas dans l'*exagération*, qu'elle n'est pas dans les extrêmes, & qu'elle n'appartient qu'à ceux qui, froids au milieu des orages, exempts de toutes les petites combinaisons de l'amour-propre & de l'ambition, qu'ils ignorent, entendent toutes les inculpations, & n'accueillent que celles qui sont prouvées par les *faits*, marchent à leur but, sans penser aux insectes qu'ils écrasent dans leur route.

C'est donc essentiellement aux *bas côtés* de l'assemblée qu'il s'attacheroit; c'est là où il verroit une majorité constante, toujours unie d'intention, très-rarement divisée par le fait, ne tenir à aucun parti, suivre tantôt l'avis de

l'un, tantôt celui de l'autre, & n'avoir par conſéquent jamais que celui qui lui paroît le plus conforme à la raiſon; c'eſt là où il trouveroit du patriotiſme, & non de l'*exagération*.

Il verroit ſur-tout que ce n'eſt pas de là que ſortent les accuſations, les inſinuations perverſes, les calomnies, les injures publiques & privées, les dénonciations, cet aliment éternel de la méchanceté oiſive. Il retrouveroit là ce bon peuple françois calomnié par ſes ennemis, déshonoré (ſi jamais cette fiere nation pouvoit l'être), déshonoré par ſes faux amis, mais toujours juſte, défendant courageuſement les droits qu'il tient de la nature, mais généreux après la victoire; indulgent à tous, mais ennemi de quiconque voudra le dominer à l'avenir; impatient du joug, mais ſoumis aux lois qu'il s'eſt données; c'eſt là où l'on trouvera, avec les vertus *provinciales*, les lumieres qu'on croyoit concentrées à Paris; c'eſt là que ſont les vrais talens, les talens modeſtes, laborieux & utiles de l'aſſemblée (1).

(1) J'ai ſaiſi toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées de parler avec éloge des hommes dont les journaux ne parlent guere, parce qu'ils ſont vertueux, modeſtes, & ſans intrigues. Cette feuille aura au moins cet avantage, & certes c'en eſt un grand pour ceux qui aiment à honorer le mérite & la vertu qui ſe tiennent à l'écart, quand l'ambition & l'intrigue ſe montrent audacieuſement.

Je ne puis me refuſer encore à la ſatisfaction d'en citer trois, non qu'il n'y en ait un très-grand nombre d'autres, & que je veuille faire aucune excluſion, mais parce que ces trois ſe préſentent les premiers à

Plus nous vieillirons dans la liberté, plus nous nous guérirons de cette manie ridicule de tout *exagérer*, en bien & en mal. Rien ne rend

---

ma penſée. Je ne manquerai pas d'ailleurs l'occaſion de parler de pluſieurs autres.

Le premier eſt M. Arnoult, député du département de la Côte d'or, qui a prouvé, par un rapport ſur les eaux, les rivieres, &c., que ceux qui parlent ſans ceſſe, & preſque toujours pour ſe vanter, ſont loin de valoir ceux qui ſe taiſent. Au reſte, la conduite de M. Arnoult & ſes opinions n'ont pas varié, & l'eſtime *bien ſentie* qu'ont pour lui ceux qui le connoiſſent, eſt une jouiſſance plus douce que de vains applaudiſſemens, dont, en vérité, il y a quelquefois à rougir, quand on penſe à ceux qui en reçoivent & aux choſes qui les excitent.

M. Roſtaing qui, né praticien, député par les communes, a prouvé qu'il étoit digne de cette honorable diſtinction; il n'a jamais déſerté la vraie cauſe populaire: il méritoit peut-être de ſes co-députés des témoignages de bienveillance & d'eſtime; peut-être auſſi les auroit-il obtenus, ſi un jour il n'avoit relevé avec une franchiſe un peu dure, une aſſertion haſardée trop légerement contre l'ancien miniſtre de la guerre.

M. Boiſſy (d'Anglas), qui a publié pluſieurs ouvrages qui ſont autant de preuves de ſon patriotiſme que de ſon talent, & ſur-tout celui qui a pour titre: *Obſervations ſur l'ouvrage de M. de Calonne, &c.* M. Boiſſy réfute avec beaucoup d'intérêt & de vérité les aſſertions ſi légerement haſardées par M. de Calonne; il le ſuit pas à pas, & ne laiſſe aucune objection ſans réponſe. Cet ouvrave eſt d'ailleurs écrit d'un ſtyle très-animé, & tel qu'il convient à l'ami de la liberté de le parler, quand il combat le défenſeur du deſpotiſme. Je tâcherai de donner dans un des numéros ſuivans une analyſe de ce très-intéreſſant écrit; j'invite en attendant les amis & les ennemis de la révolution à le lire; les premiers y trouveront de nouveaux motifs de la chérir, les autres en trouveront de renoncer à leurs erreurs.

l'eſprit faux comme l'eſclavage, & celui qui eſt accoutumé à ramper, ne regarde aucun objet en face. Rien ne rectifie les idées comme la liberté qui donne l'habitude de tout voir, de meſurer tout, de comparer & de juger par ſoi-même.

L'eſclave eſt toujours au deſſous des hommes & des choſes; il ne voit rien ſous ſon vrai point de vue. L'homme libre, qui approche de tout, qui n'a rien au deſſus de lui, juge beaucoup plus ſainement; ſes penſées ſont plus sûres, ſes idées plus vraies; ſon langage auſſi eſt moins emphatique; il ne déclame pas, il diſcute avec méthode, il analyſe avec ordre; & dans les mouvemens d'éloquence auxquels peuvent l'entraîner ſon ſujet ou ſon talent, au milieu des images hardies qui peuvent ſe rencontrer dans ſes diſcours, on trouve toujours de la juſteſſe dans les penſées, & jamais d'*exagération* ni d'emphaſe. C'eſt aux enfans qui balbutient l'éloquence, c'eſt aux ignorans qui n'ont rien réfléchi, qu'il appartient d'*exagérer*, & de croire qu'ils ont tout dit avec ces deux mots: *Cela eſt évident, cela eſt abſurde.*

L'homme libre prononce hardiment ſa penſée, parce qu'elle eſt la ſienne; mais il ne trouve ni abſurde ce qu'il ne penſe pas, ni évident ce qu'il penſe ſeul.

La révolution qui change ſi fort nos mœurs, la révolution qui donne à chacun de nous le droit de relever toutes les fauſſetés, toutes les erreurs, toutes les contradictions dans leſquelles peuvent tomber les hommes les plus célebres; la révolution nous rendra plus cir-

conſpects en aſſertions, nous en ferons de moins *exagérées*. Dans les premiers temps, on a cru plaire au peuple en lui parlant d'armées d'ariſtocates, de brigands, d'impériaux prêts à ravager la France; il y a cru, comme les enfans croient les contes qui les font trembler. Mais quand les enfans deviennent des hommes, ils rient des vains contes dont on les endormoit; quand aux *berceuſes* ſuccede le ſage inſtituteur, on veut tout voir, & l'on ne croit que ce qui eſt prouvé.

Cette différence s'eſt bien fait remarquer récemment. Des fauſſaires ont imaginé de fabriquer un reſcrit menaçant de la diete de Ratiſbonne. Il y a quelques mois que cet écrit auroit répandu la terreur, & qu'on auroit cru voir l'ennemi aux portes de Paris; aujourd'hui les meilleurs eſprits ont ſur le champ douté de ſon authenticité, & à peine quelqu'un y croyoit-il quand le miniſtre l'a officiellement démenti.

Il faut des contes aux enfans; il faut des vérités aux hommes; il faut des *exagérations* aux eſclaves; il faut des faits prouvés aux hommes libres.

Ceux-là ne s'enthouſiaſment pour perſonne, & veulent des preuves de patriotiſme pour y croire.

Qui a pu, par exemple, ſuppoſer un inſtant que M. de Brienne fût bien véritablement ami de la liberté? On a applaudi ſa preſtation de ſerment, mais le calme de la réflexion a diſſipé l'illuſion; & comment croire au patriotiſme de celui qui, ayant *juré* d'obéir

à la conſtitution civile du clergé, lui déſobéit en un point eſſentiel, en refuſant l'inſtitution à l'évêque de Paris. Pour moi, je n'ai jamais été dupe de cette charlatannerie, & l'événement vient de prouver que j'avois raiſon (1).

---

(1) L'inſtitution canonique ſera, aux termes de la conſtitution civile du clergé, que tous les brefs, toutes les bulles ne peuvent certainement empêcher d'être loi de l'état, donnée à l'évêque de Paris par l'ancien évêque d'Autun. Sa conduite ſoutenue & ſans aucune déviation, depuis qu'il eſt entré à l'aſſemblée nationale, mérite l'eſtime & la reconnoiſſance des amis de la liberté, de ceux qui, calculant les chances probables, ont pu craindre qu'une ſecouſſe religieuſe ne vînt retarder nos travaux. L'évêque d'Autun n'a pourtant reçu de députation d'aucun *clubs* pour ces actes d'un civiſme très-courageux & très-réfléchi. On a fait un nouvel évêque de Paris, que je crois fermement un homme de bien, mais qui n'a pas eu les mêmes occaſions de faire ſes preuves de patriotiſme..... La raiſon de cette différence eſt ſenſible; l'évêque d'Autun n'a voulu conſerver de puiſſance que celle que donnent la raiſon & des ſervices rendus: l'évêque de Paris a celle de ſa place.

La réflexion eſt ſi néceſſaire pour juger ſainement & des hommes & des choſes, qu'à peine l'aſſemblée nationale n'a-t-elle pas cru M. le maréchal de Broglie ami de la révolution. J'applaudis plus que qui que ce ſoit au monde, au ſentiment de piété filiale qui a déterminé M. ſon fils à parler de lui à l'aſſemblée, & je ſuis peu ſurpris de la facilité avec laquelle l'aſſemblée a cédé à cette impulſion; mais ceux qui connoiſſent les anecdotes des premiers temps de la révolution, ſavoient très-bien que M. Victor Broglie ſe trompoit étrangement ſur le compte de M. ſon pere, & les événemens poſtérieurs à ſa motion prouvent qu'il y a toujours beaucoup de danger à croire ſur parole.

La

La liberté eſt naturellement ombrageuſe & défiante, nous ſerons d'autant moins confians que nous avons été plus ſouvent trompés.

Je ſuis donc bien loin de prêcher une criminelle, une dangereuſe inattention ſur les périls réels où peut ſe trouver la patrie; je ſuis loin de conſeiller le ſommeil de l'inſouciance; il faut que le *peuple* veille ſans ceſſe, il faut que les écrivains éclairent toutes les démarches, toutes les actions de tous les fonctionnaires publics; il faut qu'ils diſent *tout*. Eh! qui pourroit s'en offenſer, pourvu qu'ils ne jugent ni les intentions, ni la vie privée, ni les actions ſecrettes, & qu'ils faſſent de leurs écrits un plaidoyer au tribunal du peuple, & non une ſatire qui amuſe les hommes oiſifs? La médiocrité ſeule, l'ambition ſans moyens redoutent la vérité; quiconque ſe charge de fonctions publiques ſe ſoumet à la grande reſponſabilité de l'opinion, ſouvent plus ſûre, plus juſte, plus impartiale que celle de la loi (1).

(1) Cette ſurveillance du *peuple* ne peut être trop active, trop continuelle, & trop ſoutenue; l'opinion publique ne peut trop entourer les fonctionnaires; c'eſt elle ſeule qui a confondu, arrêté, déconcerté tous les projets qu'ont fait concevoir l'intérêt privé & l'eſprit de parti. M. Barnave a dit à la ſéance du 22 mars, que dans ce temps de trouble il étoit juſqu'à trois perſonnes qui auroient pu envahir la royauté, ſi on les avoit inveſtis d'une autorité proviſoire. J'ignore de qui M. Barnave a voulu parler; mais il me ſemble que parmi ceux à qui ſon aſſertion peut s'appliquer, il n'en eſt pas un qu'on n'eût arrêté avec la ſeule facilité

C'eſt elle qui repouſſe toutes les *exagérations* de tous les partis, de toutes les ſectes ;

---

d'imprimer ſes vues & ſes projets : pour produire un effet certain & durable, il ſuffit d'être *vrai*, & de ne rien *exagérer* ; il ſuffit d'appeler l'attention & la défiance ſur ceux que l'on croit ſuſpects, & de citer des faits publics à l'appui de ſon opinion.

Je ne veux pas au reſte ſoulever le voile dont M. Barnave a couvert ceux dont il a parlé, mais j'oſe croire qu'il n'en eſt aucun qui ait été réellement dangereux, dont l'ambition ait été ſoutenue d'aſſez grands moyens pour parvenir à un but très-élevé.

J'ajouterai à ceci une remarque que je ne pourrois peut-être pas placer ailleurs. M. Barnave & ſes amis ont beaucoup parlé, aux ſéances du 22 & du 23, de la crainte des *mouvemens populaires* ; il paroît que c'eſt-là maintenant leur cri de ralliement.

M. Barnave confond deux choſes très-différentes ; les troubles & les mouvemens populaires : la conſtitution doit tendre à prévenir les troubles, qui produiſent toujours un effet fâcheux, qui déſorganiſent plus ou moins le corps ſocial ; ils ne ſont bons que quand ils ſervent à conduire à l'inſurrection néceſſaire pour détruire un mauvais gouvernement. Le mouvement n'eſt pas la même choſe : il n'y a pas de liberté ſans mouvement, je l'ai dit dans le numéro précédent, & je le penſe fermement ; les morts ſeuls ſont en repos ; l'homme vivant s'agite ſans ceſſe. Mais quelle eſt la nuance qui diſtingue les troubles, des mouvemens ? Elle eſt difficile à ſaiſir peut-être pour nous, ſi novices en liberté ; mais l'expérience nous fera diſtinguer deux choſes qui ne ſe reſſemblent en rien ; ce n'eſt pas par des lois qu'on peut établir cette différence ; c'eſt, ſi je puis le dire ainſi, par *l'uſage*. On croit qu'il y a du trouble chaque fois qu'on agite un peu fortement le tocſin de l'opinion publique, on ſe trompe : il n'y a de vrai trouble que quand on empêche l'action des lois, quand on ſe révolte & qu'on déſobéit. Et il faut bien obſerver auſſi que l'opinion,

qui proscrit cet amas impur de libelles que dicte la haine pour les personnes, & non l'a-

---

cette reine du monde, commande les lois aux législateurs ; il faut bien par conséquent en provoquer l'expression.

Je pourrois beaucoup développer mes idées, & prouver que M. Barnave confond sans cesse des choses très-disparates, & qu'il va d'inconséquences en inconséquences. On l'a accusé d'attaquer la monarchie, & pour se défendre, il a soutenu des opinions plus que monarchiques ; on lui a reproché de fomenter les troubles & les séditions, & pour repousser ce reproche, il a rédigé une adresse qui renferme presque toutes les pensées qu'il a si souvent dénoncées : voilà ce que c'est de n'être pas *soi*, d'avoir été un *enfant précoce*, & d'avoir pris du parlage pour du talent ; on l'a vu souvent tantôt excuser ou même louer de véritables révoltes, aujourd'hui il paroît redouter avec excès des mouvemens presque toujours salutaires dans un pays libre.

L'insouciance, l'apathie, l'indifférence pour le gouvernement nous perdront plutôt que le mouvement ; je ne crains pas qu'on trouve ce que je dis ici en contradiction avec ma haine constante pour les factions, les intrigues, les révoltes ; on doit voir que je n'ai pas cessé de stimuler l'attention des amis de la constitution sur *tous* les objets qui intéressent la liberté publique ; & c'est depuis qu'ils y donnent des soins, qu'aucun parti ne domine dans l'assemblée nationale. La majorité seule fait les lois ; elle peut se tromper sans doute ; mais l'esprit de parti ne l'influençant pas, elle se trompera plus rarement.

Je ne puis finir cette longue note, sans ajouter encore quelques mots assez importans.

Ceux qui ont l'habitude de réfléchir, n'ont pas vu sans peine un homme en général d'un très-bon esprit, M. Alquier, se servir sans cesse du mot *peuple*, en parlant de quelques habitans de la ville de Douai, qui ont pendu deux hommes ; il a même appelé la conduite

mour de la choſe publique ; c'eſt elle qui ſoutient l'homme courageux qui ſait lutter contre tous les partis, parce qu'il les croit tous également dangereux, & qu'il penſe que ce n'eſt que ſur leur ruine que s'élevera le véritable eſprit public.

C'eſt elle qui, tôt ou tard, ne ſoutient que les amis de la conſtitution, non pas ceux qui, comme dit M. Briſſot, en prennent le nom dans une certaine ſalle, mais ceux qui en rempliſſent religieuſement les devoirs aux poſtes où ils ſont appelés.

C'eſt elle qui, ſentinelle vigilante, veille pour tous & ſur tous ; mais finit par ne croire

---

de ces habitans, une *inſurrection ;* les hommes ſe menant par les mots, je voudrois qu'on apprît bien enfin à tous la vraie ſignification des termes, qui ont une ſi grande influence dans un temps de révolution, & qui peuvent contribuer à diriger, à former l'opinion publique. C'eſt en rendant à toute la pureté de leur ſignification primitive & vraie, ces mots *peuple*, *nation*, que nous ferons ſentir le ridicule extrême de ceux qui diſent que quelques hommes qui s'agitent, expriment l'opinion du *peuple* : il faut du temps au peuple pour former ſon opinion, il lui faut des lumieres, & il ne la fait guere entendre que par un bruit ſourd, dont nous avons eu bien des exemples depuis deux ans. On verra en même temps combien ſont ſtupides ceux qui criént ou font crier : *A bas la nation ; vive la croix ! vive le roi !* comme ſi *une nation* pouvoit jamais être *à bas*, comme s'il exiſteroit un *roi* ſans *nation*, & des adorateurs de *la croix*, où il n'y auroit plus de peuple.

L'eſprit de parti rend ſtupides ceux qui en ſont atteints ; c'eſt une ſorte d'ivreſſe qui arrête l'exercice de toutes les facultés morales.

que le vrai, & ſe garde des excès en tout genre.

Sur la loi de la régence.

L'ordre des travaux conſtitutionnels de l'aſſemblée l'a portée à diſcuter les principes ſur leſquels doit être organiſée la régence, en cas que l'héritier du trône ſoit mineur. Les ſéances des 22, 23, & 24 mars, où ſe ſont traitées les queſtions relatives à la régence, ſont une grande ſource d'obſervations pour le philoſophe, pour l'ami de la liberté, pour celui à qui les noms n'en impoſent pas.

Une grande partie de ce qu'il y a à dire, non ſur la loi en elle-même, mais ſur la conduite de ceux qui l'ont attaquée ou défendue, ſe trouve dans les derniers numéros du *Patriote françois*. Je vais exprimer ici ma penſée avec la franchiſe que je profeſſe.

La premiere queſtion qui s'eſt préſentée à la diſcuſſion, eſt celle-ci : *La régence ſera-t-elle élective, ſera-t-elle conférée par droit de naiſſance ?*

A la ſéance du 21, M. l'abbé Maury a ſoutenu qu'elle devoit être élective ; M. Mirabeau paroiſſoit fortement incliner pour cet avis.

M. Barnave & M. Cazalès ont ſoutenu l'opinion oppoſée.

C'étoit déjà un rapprochement aſſez piquant à faire ; mais il y avoit un grand nombre d'autres remarques pour un homme attentif.

Dès le commencement de la ſéance, on avoit obſervé que la plupart des perſonnes qu'on accuſe ou qu'on ſoupçonne de vouloir détruire la monarchie, ſe ſont empreſſées de ſe faire écrire pour attaquer l'éligibilité du régent; & l'un d'eux a dit même aſſez publiquement: « On verra ſi ceux qu'on ac» cuſe de vouloir détruire la monarchie, ne » ſont pas ſes plus ardens défenſeurs ».

Il paroît donc qu'on a voulu faire de cette queſtion un bouclier qui ſervît à repouſſer toutes les accuſations plus ou moins bien fondées d'anti-monarchiſme, faites à certains membres de l'aſſemblée.

Cela ſeul explique l'ardeur avec laquelle ils ont ſoutenu leur opinion, & l'empreſſement avec lequel M. Barnave, en conſentant à un ajournement propoſé par M. Mirabeau, a *jeté en avant quelques idées qui montreront combien il eſt étrange, combien il eſt hardi de propoſer la queſtion.*

On a, ce me ſemble, aſſez bien prouvé à M. Barnave que s'il étoit hardi de propoſer la queſtion, il étoit bien téméraire de la décider ſans examen, & de regarder comme abſurde un ſyſtême qu'on ne connoiſſoit même pas.

Quoi qu'il en ſoit, M. Barnave a établi deux fois ſon opinion; la premiere, il a diſcuté avec une très-grande netteté le plan du comité; il en a fort bien indiqué pluſieurs imperfections; & il a recueilli à peu près tout ce qu'on pouvoit dire en faveur d'une

régence conférée par droit de naiſſance ; mais il n'a répondu à aucune des objections faites contre cette théorie.

Il me paroît démontré que c'eſt moins par conviction que par le beſoin de ſe *monarchiſer*, que M. Barnave a adopté cet avis.

M. l'abbé Maury a fait un diſcours écouté avec intérêt, & qui n'a été interrompu par aucun murmure, en faveur de l'éligibilité ; je ne crains pas de dire que ſi un membre de la majorité avoit prononcé cette opinion, la délibération auroit changé de face. Mais on a l'habitude de ſe tenir en garde contre tous les conſeils que donne M. Maury ; on croit toujours y voir des piéges cachés, & très-rarement l'on a tort.

M. Mirabeau a très-poſitivement annoncé, non pas qu'il ſoutiendroit le ſyſtême de l'éligibilité, car il a répété pluſieurs fois que ſon opinion n'étoit pas faite, mais qu'il prouveroit *qu'aucun des inconvéniens attachés à l'élection d'un roi, n'eſt applicable à l'électivité d'un régent.*

Il a ſur-tout annoncé qu'il prouveroit que le ſyſtême de l'éligibilité n'étoit pas auſſi abſurde ni auſſi impropoſable que l'avoit *decidé* M. Barnave.

Cependant il n'eſt aucun membre de l'aſſemblée qui ne crût que M. Mirabeau devoit parler le lendemain pour l'éligibilité (1).

(1) Je n'entre pas dans tous les détails de cette ſéance, qui ſont au reſte très-inexactement rendus dans

M. Mirabeau pouvoit raiſonner ainſi contre ceux qui, louant à l'excès la conſtitution françoiſe, exagerent auſſi, par la plus étrange contradiction, les dangers qui la menacent. Mais il n'a pas dû croire que ceux qui voient & jugent par leurs yeux, puſſent penſer qu'il ſoit indifférent qu'un roi ait une volonté à lui, qu'il ſache choiſir ſes miniſtres, les généraux, & qu'il ne ſoit pas corrupteur.

En pouſſant un raiſonnement à l'extrême, on en fait ſentir le vice. Si l'opinion de M. Mirabeau étoit vraie, il le ſeroit auſſi qu'il eſt indifférent que les choix des adminiſtrateurs ſoient bien ou mal faits, la conſtitution étant là pour réprimer leurs écarts.

Si cette opinion étoit vraie, il faudroit en conclure qu'il eſt inutile de prendre aucun ſoin de l'éducation d'un prince héréditaire, &c. &c.

Je crois fermement qu'un roi foible, ignorant ou pervers, fera beaucoup moins de mal dans un pays bien conſtitué, où la reſponſabilité miniſtérielle peut l'exercer avec une très-grande facilité, que dans un pays où la volonté *du maître* fait la loi; mais il eſt inconcevable qu'on ait pu dire que les qualités perſonnelles du roi ou du régent ſont entierement indifférentes (1).

(1) Je n'ai pas juſqu'ici dit mon opinion ſur le fond de la loi en elle-même, je vais la prononcer. J'aurois préféré un conſeil de régence à un régent; mais je crois que puiſqu'on s'eſt déterminé pour un régent, on

Après avoir décidé avec cette facilité, le 22 & le 23, une queſtion de pratique aſſez

---

a été *plus conſéquent* aux principes adoptés juſqu'aujourd'hui : en rendant la régence héréditaire. La crainte des troubles, des intrigues auxquelles ſeroit en proie le corps électoral, a beaucoup influé ſur la délibération.

Je voudrois ſaiſir cette occaſion pour conſigner ici quelques idées ſur un mot que chacun interprete à ſa maniere, & dont on ſe ſert dans tous les partis pour diriger des accuſations : c'eſt le mot *monarchie*.

Pour les uns, monarchie veut dire deſpotiſme, & ils ne voient ce gouvernement bien conſtitué que dans un pays où il y a une nobleſſe & des parlemens.

D'autres, en combattant cette folle opinion, ſoutiennent que la monarchie eſt détruite, ſi le roi n'a d'*influence* ni ſur les délibérations, ni ſur les élections des divers fonctionnaires publics.

Il ſe mêle, dans cette derniere idée, beaucoup d'arrieres penſées de l'ancien ordre de choſes.

Le gouvernement n'eſt pas monarchique par l'influence du roi, il l'eſt par l'unité d'exécution. Le roi n'exécute pas, il ſeroit même poſſible de dire qu'il ne fait pas exécuter ; mais il choiſit, il nomme ceux qui exécutent : c'eſt par cette raiſon qu'on conçoit fort bien, d'une part, qu'il ne doit pas être reſponſable ; d'une autre, que les ordres donnés ſous ſon nom n'ont de force qu'autant qu'ils ſont contre-ſignés par celui qu'il a choiſi, au nom du peuple, pour faire exécuter la loi faite par le peuple.

Et ici revient une idée que j'ai indiquée ailleurs. Le peuple ne fait qu'une ſeule élection, c'eſt celle des membres de la légiſlature ; toutes les autres ſont faites ou par les adminiſtrés, les juridiciables, ce ſont celles qui n'intéreſſent qu'une certaine ville, un certain canton ; ou par le roi délégué à cet effet par le peuple, ce ſont celles qui intéreſſent l'univerſalité du royaume.

fréquente ; après avoir ainſi prononcé ſur la régence héréditaire, pour un cas qui ſe renouvelle au moins une fois dans un ſiecle, on a mis, le 24, une chaleur extrême à défendre une opinion très-fauſſe, pour un cas à peu près métaphyſique, tant il doit être rare ; celui où le roi mineur n'auroit aucun parent qui réuniroit les qualités requiſes pour être régent.

Il ſemble que nous ſoyons deſtinés à paſſer ſans ceſſe d'étonnemens en étonnemens.

Les eſprits étoient certainement diſpoſés à voir M. Barnave, M. Duport, M. Lameth ſoutenir que toutes les fois qu'il y auroit un régent à élire (ce cas ſur-tout, comme je viens de le dire, étant infiniment rare), le peuple exerceroit lui-même un droit qu'il ne peut vouloir céder à perſonne.

Mais les mêmes hommes qui, la veille, ont penſé qu'il étoit *abſurde* que la régence fût

---

Cette idée abſtraite d'un roi inviolable devient beaucoup plus claire, au moyen de ces obſervations.

J'ajoute encore que rien n'eſt plus étrange que l'opinion de ceux qui doutent ou font ſemblant de douter que l'aſſemblée nationale conſtituante ait pu changer encore plus qu'elle ne l'a fait, la forme de notre gouvernement, en adopter un dans lequel il n'y auroit pas eu de roi ; je crois qu'elle auroit eu tort, 1°. parce qu'elle n'auroit pas exprimé le vœu national ; 2°. parce qu'elle auroit établi un gouvernement que nous aurions vu très-rapidement, & dans l'inſtant même, dégénérer en une ariſtocratie intolérable : mais le droit ne peut être conteſté.

élective, ont trouvé aussi *absurde* le lendemain, que, dans les cas d'élection, elle fût exercée par ceux à qui seuls appartient le droit de la faire.

La veille ils avoient voulu éloigner les intrigues du corps législatif, en l'empêchant d'élire le régent ; le lendemain ces intrigues ne les effrayoient plus ; il devoit faire l'élection.

Eux qui ont tant dit, & si souvent mal à propos, que le *peuple* doit se retenir tous les droits qu'il peut exercer, ont oublié ce principe inconteſtable, dans un moment où il s'agissoit d'en faire une véritable application ; puisqu'il s'agissoit d'un choix à faire pour le *peuple*, & non pour une commune ou pour un canton.

Quelle est donc la cause de ce changement de conduite ? Après avoir essayer sans succès de fonder une puissance sur une fausse *popularité*, veut-on essayer maintenant d'en fonder une sur un faux *monarchisme* ?

L'assemblée, que personne ne commande, que personne n'inspire, a décrété, avec grande raison, que le choix du régent seroit fait par le peuple, dans les cas où il faudroit en élire un ; & tous les efforts de MM. Duport & Barnave sont venus échouer contre l'évidence des principes (1).

---

(1) Je remarque ici une faute très-grave de M. le Chapelier, qui a fort mal exprimé sa pensée au sujet du serment à prêter par le régent.

L'équivoque qu'il a mise dans ses expressions, a fourni

Maintenant ferai-je une foule d'obſervations de détail ? Non, je ne le puis ; j'ai indiqué des faits généraux & très-connus ; les détails, je le répete, ſont avec la plus religieuſe exactitude dans le journal logographique.

C'eſt là où l'on verra que les mêmes aſſertions ont alternativement été employées pour étayer les opinions les plus oppoſées ; c'eſt là où l'on remarquera que les opinions les plus contradictoires ont été alternativement ſoutenues, dans les trois jours des 22, 23, & 24, par les mêmes perſonnes ; c'eſt là ſur-tout où l'on ſentira combien eſt forte la majorité de l'aſſemblée, depuis qu'elle ne laiſſe plus influencer ſes délibérations par perſonne : la raiſon y reprend ſon empire, l'eſprit de parti ſera forcé de ſe taire.

Cet irréſiſtible aſcendant de la raiſon s'eſt encore bien manifeſté à la ſéance du 24 au ſoir, où, malgré des efforts prodigieux, une réſiſtance longue & opiniâtre, des injures, des

---

matière à des murmures qu'il auroit pu très-aiſément prévenir.

Au reſte, M. Baumetz a fort heureuſement terminé cette diſcuſſion ſur le ſerment, laquelle alloit devenir fort animée, faute de s'entendre. Chacun convenoit que le régent devoit faire ſerment, & qu'il devoit le faire devant le corps légiſlatif ; l'embarras ne conſiſtoit que dans la queſtion de ſavoir s'il exerceroit la régence avant de jurer, & où il jureroit, ſi le corps légiſlatif n'étoit pas préſent. L'idée d'une proclamation dans laquelle il inſere la formule du ſerment qu'il promet de prêter, eſt due à M. Baumetz, & a mis fin à cet embarras.

insinuations malignes (1), la majorité a prononcé la conservation de l'hôtel des invalides.

J'avois d'abord résolu de donner un bulletin exact de cette séance, & véritablement il seroit fort curieux & fort piquant ; mais je suis fatigué de répéter sans cesse que trente *despotes* sont soumis par quatre cents hommes libres.

---

(1) Il est échappé à un membre de dire que la *moitié de l'assemblée étoit corrompue.* Ce mot rappelle celui de M. Duport aux jacobins, où il a prétendu qu'il ne restent de purs à l'assemblée que les cent cinquante membres qui fréquentent cette société ; le fait est qu'il n'y en a jamais plus de trente ou quarante, il seroit aussi trop horrible de penser qu'il n'y a pas d'*autres* honnêtes gens dans l'assemblée.

Paris, ce 26 mars 1791, à onze heures du matin.

On souscrit pour ce Journal, qui paroît le samedi de chaque semaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoise, rue Christine ; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, est de 7 liv. 4 sous pour six mois, & de 9 liv. pour la Province, rendu franc de port.

L'on est prié d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

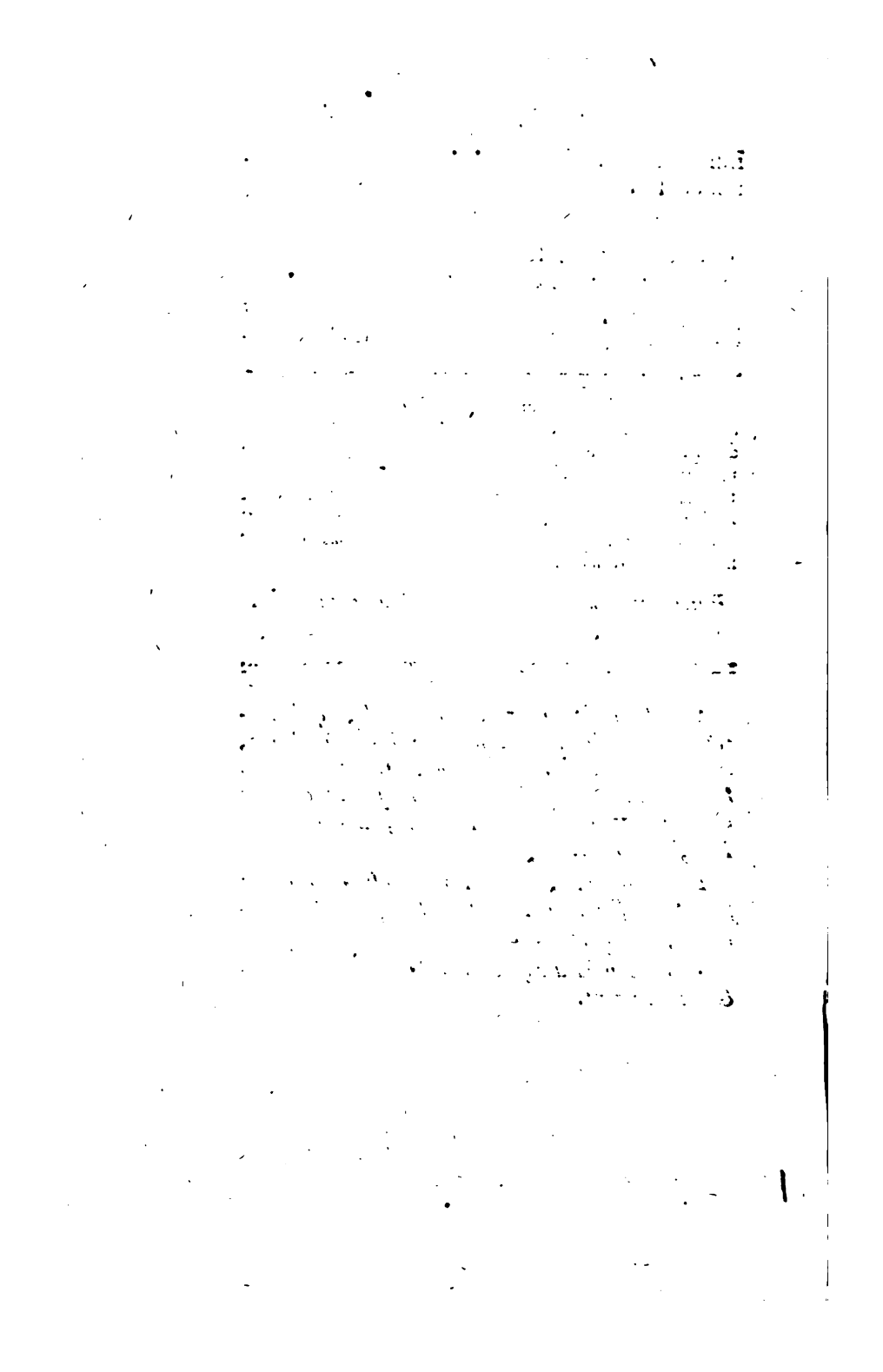

N°. XIX.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Quelques idées ſur une théorie de l'oppoſition.

« Cette hardieſſe-là n'eſt pas l'audace de l'eſprit de » faction qui renverſe, c'eſt le courage du zele qui » rectifie pour ſauver & maintenir ». (*Diſc. de M. Thouret, à la ſéance du 28 mars, page 17.*)

En introduiſant chez un peuple des idées nouvelles, des uſages nouveaux, on eſt forcé d'y introduire des mots nouveaux ; en tranſportant chez lui des inſtitutions ſemblables ou analogues à celles qui exiſtent chez d'autres peuples, il faut bien auſſi adopter quelques termes de la langue de ce peuple : c'eſt ainſi que nous avons enrichi la nôtre de quelques expreſſions angloiſes ; de ce nombre eſt celle de *parti de l'oppoſition*.

On ſait qu'en Angleterre ces mots déſignent ceux qui ſont *oppoſés* au miniſtere, ſurveillent toutes ſes démarches, contrôlent tous ſes projets, & démaſquent toutes ſes vues.

Dans un pays où les débats politiques exiſtent depuis long-temps, où une conſtitution ſolidement établie aſſigne à chacun ſes fonctions, ſes droits, & ſes devoirs, il y a néceſſairement une lutte perpétuelle entre les intérêts des agens des divers pouvoirs; chacun cherche à s'agrandir, à empiéter ſur l'autre.

Le gouvernement qui eſt toujours *là*, dont les démarches peuvent être plus continues & plus ſuivies, a néceſſairement plus de moyens d'atteindre le but qu'il ſe propoſe; il a plus de reſſources pour *corrompre*, ou, ſi l'on veut un terme plus doux, pour *influencer* les opinions. Il doit donc avoir toujours de nombreux & de chauds partiſans; il doit réunir beaucoup de ſuffrages en ſa faveur.

Nul doute qu'il ne ſoit plus utile de le ſervir que de le combattre..... *il y a plus à gagner.*

Il faut néceſſairement choiſir entre deux partis, attaquer le miniſtere ou le défendre; *l'impartialité* n'eſt pas connue en Angleterre. Les choſes y ſont tellement combinées, que le miniſtere ne fait qu'une ſeule maſſe; que tous ceux qui le compoſent ſe prêtent un mutuel appui, & qu'on n'en peut attaquer un, ſans attaquer les autres. Il eſt ſans exemple auſſi qu'un membre de l'oppoſition ait demandé pour lui ou pour aucune perſonne, une place, une faveur du gouvernement. L'indépendance la plus abſolue eſt leur premiere maxime.

De là vient que le parlement n'eſt jamais diviſé qu'en deux partis, celui du miniſtere & celui de l'oppoſition ; & ſi le premier eſt plus *utile* à celui qui l'embraſſe, il eſt bien évident que le ſecond eſt plus glorieux, parce qu'il ſuppoſe un accès moins facile à la corruption.

On ſait aſſez que ce ne ſont pas toujours de nobles motifs qui animent les membres de l'oppoſition, & que le plus ſouvent ils n'en ont d'autres que l'ambition de renverſer le miniſtere, pour le remplacer ; mais c'eſt là le motif de pluſieurs, ce n'eſt pas celui de tous ; & il eſt fort connu que beaucoup d'hommes ne ſe rangent dans l'oppoſition que dans des vues très-nobles, pour balancer l'autorité du miniſtere, empêcher qu'il ne mette un poids trop conſidérable dans la balance conſtitutionnelle.

Il eſt donc évident que le parti de l'oppoſition eſt auſſi le plus utile au peuple, puiſqu'il met une digue à l'accroiſſement toujours trop facile du pouvoir miniſtériel. C'eſt dans le parti de l'oppoſition que ſe trouvent les vrais gardiens des droits du peuple, les vrais défenſeurs de la conſtitution.

Auſſi les anglois qui ſavent aimer leur patrie (& il y en a beaucoup), gémiſſent quand ils voient le parti de l'oppoſition s'affoiblir trop conſidérablement, & le miniſtere devenir ſi puiſſant, que tout ce qu'il propoſe eſt adopté ſans aucun obſtacle. Ils craignent, & avec raiſon, que le miniſtere qui n'éprouvera aucune contradiction, ne perde toute pudeur

& n'agiſſe directement contre la conſtitution.

Les faits de détail qui prouvent que ce tableau eſt fidele, ſont fort connus de tous ceux qui ont ſuivi les débats du parlement d'Angleterre ; ils ont aperçu ſans peine les divers reſſorts qui font agir les principaux perſonnages.

Nous avons, comme je l'ai dit, tranſporté parmi nous le nom de *parti de l'oppoſition* ; mais convient-il à une partie quelconque de l'aſſemblée nationale dans le ſens que lui donnent les anglois ? y a-t-il un certain nombre de membres qui ſe ſoient attachés à combattre ſans ceſſe le miniſtere, à dévoiler tous ſes projets, qui ſe ſoient fait un honneur de n'être jamais de ſon avis, & ſur-tout qui aient eu grand ſoin de ne rien ſolliciter pour eux ou pour leurs amis, de ne rien demander, & de ſe tenir entierement purs & exempts de tout reproche ? en a-t-on vu d'autres ſe ranger toujours de l'opinion du miniſtere, la ſoutenir & la défendre dans tous les cas, s'avouer hautement pour ſes champions, & faire donner toutes les places à leurs protégés & à leurs amis ?

Il eſt aſſez évident que dans un moment de révolution, quand il n'y a pas de gouvernement établi, que tous les eſprits ſentent le beſoin d'un changement, & qu'il n'y a guere d'oppoſitions ſolides & fortes ſur les principes, mais beaucoup ſur les conſéquences, ſur les applications, beaucoup dictées par

l'orgueil & l'intérêt privé ; dans un pays où le miniſtere a, par une ſuite non interrompue de fautes, d'erreurs, & ſur-tout de foibleſſes & d'irréſolutions, laiſſé échapper non ſeulement l'influence que doit lui donner ſon pouvoir, mais même l'étendue d'autorité que commande l'intérêt public ; dans un tel pays, dans de telles circonſtances, il n'y a pas de *parti d'oppoſition* dans le ſens qu'on attache à ce mot en Angleterre, parce qu'il n'y a pas de parti qui ſoutienne un gouvernement que tous conviennent qu'il faut, ſinon renverſer entierement, au moins conſidérablement réformer.

Cela eſt ſi vrai, que, dès les prémiers temps de la révolution, les mêmes hommes qui ſe ſont oppoſés à la véritable repréſentation nationale, étoient les plus ardens ennemis, les ſeuls ennemis même qu'eût alors le miniſtre qui avoit ſenti & oſé dire que la juſtice, la raiſon, l'intérêt du peuple, celui du prince, l'impérieuſe néceſſité, ſe réuniſſoient pour preſcrire la double repréſentation.

Et ceux qui alors ſoutenoient le miniſtre, ſont les mêmes qui ont depuis changé entierement la forme du gouvernement.

On peut diviſer l'aſſemblée en autant de ſections que l'on voudra, y trouver des ariſtocrates, des impartiaux, des miniſtériels, des jacobins, des 89, &c. &c., on n'y verra aucun *parti*, conſtamment & ſans aucune variation, oppoſé au plus fort ; on y verra tout au contraire beaucoup d'hommes qui ont ſuivi le plus fort, & ſe ſont uniquement attachés à lui.

Ceux qui ont montré le plus d'oppoſition *apparente* à l'ancien gouvernement, qui ont avec le plus d'ardeur pourſuivi l'ancien miniſtere, ont entierement épouſé les intérêts d'une partie du nouveau; & il n'eſt perſonne qui ne ſache juſqu'à quel point le miniſtre de la guerre eſt appuyé, *protégé* par ceux à qui, s'il en faut croire les anecdotes qui ſe publient de toutes parts, il abandonne le ſoin de faire les nominations & d'accorder les graces; ce qui eſt ſi connu de *toute l'armée*, que les perſonnes qui ne veulent qu'obtenir une place, ſans être fort délicats ſur les moyens, s'adreſſent conſtamment à MM. Noailles, Lameth, Broglie, Dubois (dit Crancé), plutôt qu'au miniſtre lui-même (1).

(1) La Chronique & d'autres papiers ont révélé, ſur la nomination de M. de Gelb au commandement d'Alſace, des détails que M. Broglie n'a pas déſavoués, & tels qu'il n'en a été reproché de pareils à aucun des hommes que lui & ſes amis ont appelés ſi ſouvent *miniſtériels*. Il eſt un grand nombre d'autres faits beaucoup plus graves, & non moins authentiques, qui prouvent qu'en voulant faire changer le miniſtere, on a voulu en avoir un, non pas meilleur, mais plus dévoué. Voilà les hommes; croyez qu'il en eſt peu, hélas! bien peu qui travaillent pour le *peuple*; ils ne ſongent qu'à eux. J'ajouterai qu'il eſt des êtres pour qui c'eſt une ſi grande habitude de *ramper*, qu'on les a vus alternativement entourer tous ceux qui veulent bien recevoir leurs hommages, ou qu'ils croient les plus forts. Qui n'a pas remarqué ceux qui, après avoir *courtiſé* M. Mirabeau tant qu'il ne les a pas dévoilés, ont *courtiſé* M. Thouret le jour de ſon excellent diſcours ſur la théorie de la royauté (ſéance du 28 mars)? Qui ne connoît pas ceux qui entourent conſtamment l'homme

Il n'y a donc pas à l'assemblée de vrai parti de l'opposition; il n'y a pas eu un seul homme assez grand, assez fort par lui-même ou par ses amis, ou assez bon juge de la vraie gloire, pour se déclarer l'ennemi de tous les ministres, le censeur de toutes leurs opérations.

Je sais bien, je le répete, qu'en Angleterre, où il est de tels hommes, ce ne sont pas toujours des motifs bien purs qui les animent; ils n'ont guere de mobile que l'ambition. Mais est-il beaucoup d'hommes publics qui en aient un autre? Et n'est-ce pas par le caractere plus ou moins noble de leur ambition, par son objet plus ou moins élevé, plus ou moins digne d'une ame fiere, plus ou moins utile au peuple, qu'il faut les distinguer? De petits hommes, incapables d'exister par eux-mêmes, n'ont jamais que les idées dominantes & s'aident de la faveur des idées dominantes; si le ministre est le plus fort, ils s'appuient sur le ministre; si ce qu'ils appellent le *peuple*, a un certain pouvoir, ils s'appuient sur le *peuple*; s'ils remarquent dans l'opinion publique une pente vers l'insurrection & la destruction des pouvoirs mal ordonnés, ils prêchent la révolte & l'anarchie; s'ils voient que la volonté publique commande enfin l'ordre & l'établissement des pouvoirs bien constitués, ils veulent proscrire jusqu'au *mouvement*.

---

du jour, qui veulent paroître s'associer à sa gloire, la partager? Qui ne voit pas cette affectation de se placer près de la tribune, quand un orateur fort, habile ou soutenu, fait un discours qui a un grand succès?

. . . . *Homines ad servitutem paratos!*

L'homme qui a ſes racines en lui-même, qui ſait ſe faire une exiſtence fondée ſur la raiſon & la juſtice, proclame avec courage les droits du peuple au milieu des armées du deſpotiſme; il prêche avec non moins de courage les devoirs des citoyens au milieu des hommes égarés, ſoudoyés, ou furieux, qui ſe livrent au déſordre; il s'eſt fait des principes dont il ne dévie jamais: s'il eſt appelé à donner à ſon pays une conſtitution nouvelle, il la poſe ſur des baſes ſolides, bravant également l'exagération de l'ariſtocratie qui crie à la *nouveauté*, & l'exagération de la démagogie qui crie à l'*ancien régime*: ce n'eſt pas pour la reconnoiſſance, beaucoup moins encore pour la faveur de ſes contemporains, qu'il travaille; il ſe repoſe, 1°. ſur ſa conſcience, 2°. ſur l'hiſtoire; voilà les deux ſeuls juges dignes de l'hommes de bien & de l'homme d'état.

Si ſon pays a une conſtitution dont les principes ſoient bons (quoique beaucoup de détails puiſſent être critiqués), il s'attache à la garder de toutes les entrepriſes, parce qu'il ſait que les droits du peuple ne ſont pas protégés ou défendus par des phraſes ou des déclamations, mais par de bonnes lois & par des inſtitutions politiques bien ordonnées & ſolidement établies; ſur-tout il n'a garde de vouloir allier la faveur populaire, les ſuffrages publics, avec l'ambition de l'homme de cour; il a toujours un caractere *ſemblable*, & il choiſit entre régner par le miniſtre ou régner par le peuple: il y a de la

duplicité, de la fauſſeté, de la perfidie, & ſur-tout une erreur prodigieuſe de calcul politique, à vouloir à la fois plaire au peuple & ménager un miniſtre quelconque. Dès qu'un homme, quel il ſoit, eſt miniſtre, il faut que celui qui veut avoir une exiſtence durable, renonce à le ſervir, à le défendre, qu'il rompe toute liaiſon avec lui, ou qu'il s'avoue hautement *miniſtériel*. On ne peut pas ſervir deux divinités à la fois. Cette marche eſt la ſeule qui convienne à un homme loyal; elle eſt la ſeule qui puiſſe empêcher un parti de prendre un trop grand pouvoir.

Tels ſont les principes qui ſemblent diriger ſans ceſſe les deux partis qui diviſent la chambre des communes en Angleterre; c'eſt à l'empiétement d'un pouvoir ſur l'autre qu'ils oppoſent une digue, c'eſt à défendre le *peuple* contre tous ſes délégués qu'ils travaillent ſans ceſſe.

Je ſais tout ce qu'on a dit, tout ce qu'on a écrit, tout ce que des déclamateurs ignorans ou lâches écrivent encore contre la conſtitution angloiſe; je connois ſes défauts; je ſais bien qu'elle pêche ſur-tout par deux points eſſentiels, par le vice de la repréſentation, & par la difficulté de faire marcher de concert, ſans le ſecours de la corruption, des intérêts en apparence ſi différens: mais je vois qu'avec cette conſtitution le peuple anglois a été long-temps le premier peuple du monde, & qu'il eſt, qu'il ſera long-temps le plus habile, le plus ſage, & le plus heureux chez lui.

Ces glorieux avantages, il les doit en grande

partie & preſque uniquement à l'habitude des diſcuſſions publiques, à l'intérêt qu'elles inſpirent à tous les citoyens, à l'élévation qu'elles placent dans toutes les ames. Quand on peut apprendre aux hommes que la choſe publique eſt leur choſe privée, ils s'y attachent, ils la ſervent, & ils la défendent; alors naiſſent les actions qui portent un véritable caractere de grandeur, & qui ne ſont flétries par aucune eſpérance vile; alors l'ambition eſt grande dans ſon objet & dans les moyens qu'elle emploie.

C'eſt une oppoſition ſans ceſſe renaiſſante contre le gouvernement qui développe les grands caracteres; le miniſtere, forcé de lutter contre elle, cherche à plaire, non à telle ou telle ville, non à une claſſe de citoyens, mais à la *nation*; il peut la tromper ſans doute, mais c'eſt par de grands moyens; s'il emploie de petites ruſes pour la ſéduire, elle n'en eſt pas long-temps la dupe. L'oppoſition & le miniſtere luttent donc ſans ceſſe de *popularité*, mais ce n'eſt pas de cette popularité *locale* que dédaigne l'homme né pour les grandes choſes, c'eſt à gagner la faveur de la *nation* qu'ils ſont forcés de travailler tous.

Je crois fermement que nous avons en théorie un gouvernement dont les principes ſont meilleurs que ceux d'aucun gouvernement; je crois que ſi la pratique nous dévoile une très-grande quantité de fautes de détail, ouvrage des petites paſſions, des petites ambitions, des petites intrigues, des petits in-

térêts, l'expérience nous indiquera auſſi les remedes, & le progrès des lumieres en accélérera, en facilitera l'application. Je crois, & je l'ai aſſez répété, que notre conſtitution porte en elle-même un germe de perfectibilité qui ſe développera plus rapidement que ne le penſent ceux qui, n'étudiant pas la diſpoſition actuelle des eſprits, ignorent que l'inſtruction publique a fait plus de progrès depuis ſix mois, qu'elle n'en a fait dans les vingt années précédentes, & qui ne voient pas que les vrais principes s'établiſſent, entrent dans toutes les têtes, & prennent la place de l'exagération & de cet enthouſiaſme factice pour des chimeres.

Mais quel que ſoit le moyen de perfectionner notre conſtitution, quels que ſoient les progrés des lumieres, il ne faut pas ſe diſſimuler qu'il eſt temps que le *peuple* ſente ſa dignité & qu'il exerce la plénitude de ſes droits.

J'ai ouï ſouvent faire un crime aux amis de la révolution de ce qu'ils ont, comme on dit, *appris au peuple le ſecret de ſes forces.*

J'oſerois moi leur faire un reproche tout oppoſé; on n'a pas aſſez dit au peuple ce qu'il eſt & ce qu'il peut; on a parlé ſans ceſſe à des ſections du peuple, & l'aſſemblée nationale, en cédant trop ſouvent à des mouvemens locaux & partiels, en fermant les yeux ſur des révoltes, a ſoumis la volonté publique, la volonté nationale, qui eſt l'ordre & le reſpect pour les lois, à la volonté de quel-

ques brigands, dont l'intérêt eſt le déſordre.

Cette premiere faute eſt beaucoup plus grave qu'on ne le penſe ; il faut avoir beſoin du crime, ou ignorer abſolument le cœur humain & le caractere national, pour entreprendre de la juſtifier. L'aſſemblée n'a pas *pardonné*, pallié, ou excuſé un ſeul attentat contre l'ordre public, qu'elle n'ait fait un mal dont l'effet ſera long, & retardera beaucoup l'affermiſſement des principes conſtitutionnels (1).

Ce n'eſt pas la ſeule faute encore, il en eſt une autre dont on commence à s'apercevoir, & ſur laquelle il faut appeler l'attention de tous les bons eſprits.

La plupart de ceux qui ont eu quelque influence ſur les délibérations de l'aſſemblée, ont affecté ſans ceſſe de la regarder comme la *nation*, comme le *peuple* ; ils ſe ſont toujours conduits comme ſi l'aſſemblée ne pouvoit, dans aucun cas, avoir un intérêt différent de celui de la nation, ou même entierement oppoſé. D'après cette théorie, qu'on n'a pas oſé avouer, mais qui perce dans beaucoup de diſcours, & qu'on démêle aiſément, on établiroit la plus redoutable des ariſto-

(1) M. Merlin, dont le civiſme n'eſt pas ſuſpect, a indiqué à l'aſſemblée nationale une grande vérité, quand il lui a dit que l'indulgence dont la municipalité de Paris avoit uſé envers ceux qui ont arrêté la diligence de Lille qui tranſportoit de l'argent, a été la cauſe de tous les actes du même genre qui ont eu lieu dans diverſes parties du royaume. Le pardon accordé à un délit enfante mille crimes.

cratie, celle des repréſentans : on diroit *nous & la nation* (1); & nous n'aurions détruit les parlemens, le clergé, & la nobleſſe, que pour y ſubſtituer une ariſtocratie plus redoutable, parce qu'elle ſeroit moins diviſée.

Le beſoin le plus ardent des hommes eſt celui du pouvoir, & ceux qui eſpéroient gouverner l'aſſemblée nationale, trouvoient très-commode de gouverner par elle la nation ſans obſtacles & ſans barrieres ; il eſt aiſé d'expliquer dans cette théorie la pente de tout faire faire par les comités, & le penchant à enlever toute exécution aux miniſtres, aux tribunaux, aux adminiſtrations. C'eſt là le ſecret du cœur humain ; il n'eſt pas difficile à pénétrer (2).

---

(1) Expreſſion de M. Alexandre Lameth.

M. Duport a raiſonné tout à fait dans le même ſens aux Jacobins le 21 mars, quand il a dit mot à mot : « Il faut environner de toute la ſurveillance publique » les agens du pouvoir exécutif, parce qu'ils ſont ſuſ» ceptibles de corruption ; pour les agens du pouvoir » légiſlatif, on peut les regarder comme incorruptibles, » & par conſéquent inveſtis de toute la confiance pu» blique ».

Il eſt difficile de rien dire de plus *ariſtocratique* & de mieux démenti par l'expérience. M. Duport, qui a ſi ſouvent parlé de la corruption de l'aſſemblée nationale, devoit moins qu'un autre ſe permettre une telle héréſie politique.

Au reſte, on a vu trop ſouvent les hommes ſoi-diſant populaires poſer ainſi des queſtions : Eſt-ce le roi, eſt-ce le peuple qui doit faire telle choſe ? Par le *peuple* ils entendent l'aſſemblée nationale.

(2) La pente eſt ſi forte vers l'ariſtocratie, que beau-

Jadis les parlemens vouloient un gouvernement monarchique ; ils conſentoient à donner au roi un grand pouvoir, pourvu qu'ils en euſſent un beaucoup plus grand encore ; aujourd'hui beaucoup de gens veulent un gouvernement monarchique, mais ils entendent que tous les pouvoirs ſeront ſoumis à la légiſlature, qui par-là exercera la ſouveraineté ſans obſtacle & même ſans contrôle.

Certainement la volonté de la nation, qui eſt pour la *liberté*, n'eſt pas pour un tel ordre de choſes ; elle eſt pour l'exercice indépendant & libre de tous les pouvoirs légitimement conſtitués (1).

---

coup d'hommes, qui formoient ce qu'on appeloit autrefois le *haut tiers*, croient n'avoir fait une révolution que pour s'élever au niveau de la nobleſſe, ou la rabaiſſer au leur. Très-peu ſentent qu'en établiſſant un véritable ſyſtême d'égalité, on n'a abaiſſé perſonne, mais qu'on a élevé tous les citoyens. Les véritables principes d'égalité politique ſont fort peu ſentis encore ; ils le ſeront aſſez mal par la génération préſente, qui ne ſe défera pas de ſes préjugés, de ſes habitudes ; celle qui va nous ſuivre vaudra beaucoup mieux que nous ; elle s'éclairera de nos fautes, & recueillera ce que nous avons ſemé.

(1) Je ne fais qu'indiquer ici très-rapidement des idées qui ne ſont pas neuves, mais qui, pour être appliquées à la théorie de notre conſtitution, auroient beſoin de beaucoup de développemens : j'obſerve ſeulement que je n'entends pas du tout que les divers pouvoirs conſtitués ſont égaux en étendue, mais ſeulement qu'ils doivent être parfaitement égaux en indépendance. C'eſt à la conſtitution à déterminer avec préciſion la part de chacun ; une fois qu'elle eſt réglée, rien ne doit en gêner le plein & entier exercice : voilà

Eh bien, j'oſe le dire, cette volonté nationale ne ſera jamais bien obéie par l'aſſemblée

---

tout ce que j'ai entendu, & je ne veux pas qu'il y ait d'équivoque dans ma penſée.

Je prends cette occaſion pour remarquer que l'on confond ſans ceſſe parmi nous le pouvoir exécutif & la royauté, qui ſont deux choſes très-différentes. Je haſarderai de dire que le roi a exercé tout ſon droit, quand par ſa ſanction il a donné le caractere de loi à l'acte émané du corps légiſlatif, & quand il a nommé ceux qui doivent faire exécuter ces lois; là finit l'exercice de la royauté, & commence le pouvoir exécutif; là auſſi commence la reſponſabilité : plus on creuſera cette idée de la royauté, plus ſur-tout on méditera le très-profond diſcours de M. Thouret à la ſéance du 28, plus on ſe convaincra que l'autorité royale eſt la ſeule digue à toutes les ariſtocraties qui nous menacent, & le ſeul frein à toutes les ambitions qui nous tourmentent.

Je ſais bien que nous avons eu long-temps un roi avec des *ariſtocraties* de toute eſpèce; mais les rois ont, comme le peuple, ſenti qu'il étoit de leur intérêt de les détruire toutes, & de n'avoir à gouverner que des citoyens égaux entre eux. Les miniſtres les plus habiles, ou les mieux intentionnés, ont tenté de détruire tous les corps *intermédiaires*, qui, en partageant l'autorité du prince, peſoient ſur le peuple, & ne réprimoient que ce qui les gênoit; il eſt aiſé de prouver, comme l'a dit M. Cazaux, que les rois ſont néceſſairement les amis des peuples, leurs intérêts étant les mêmes; les miniſtres au contraire ſont néceſſairement les ennemis des peuples & des rois, parce qu'ils veulent toujours agrandir leur autorité paſſagere, au préjudice de la puiſſance royale.

J'avois commencé un morceau aſſez étendu ſur la théorie de la royauté, je l'ai diſcontinué après avoir entendu le diſcours de M. Thouret, dont j'adopte tous les principes; il les a expoſés beaucoup mieux que je ne pourrois le faire; il a développé le talent, le vrai civiſme dont il a donné tant de preuves, & qui font

actuelle ; elle ſe ſouvient beaucoup trop que la néceſſité publique l'a inveſtie du pouvoir

---

que les bons citoyens voient aujourd'hui en lui *ſpes altera Romæ*. M. Cazalès, en lui répondant, s'eſt beaucoup étendu ſur la néceſſité de conſerver l'inviolabilité du roi, comme une des ſauve-gardes de la liberté publique ; mais M. Cazalès s'eſt trompé, en croyant que le projet de M. Thouret y portoit la plus légere atteinte. Quand les françois ſe ſont donné un roi, ils ont pu & dû lui dire : Reſtez parmi nous pour nous gouverner. Il eſt vrai que M. Thouret s'étoit trompé lui-même en attribuant à la légiſlature qui auroit rappelé le roi abſent, le droit de recevoir ſon abdication ; il conféroit à la légiſlature un droit que le peuple ne peut aliéner, celui de juger un des *pouvoirs conſtitués*. L'aſſemblée a bien ſenti ce péril, & ſon comité eſt chargé de lui indiquer les moyens de l'éviter. Cela ſeul au reſte a pu faire l'objet d'une diſcuſſion ſérieuſe pour les bons eſprits, car une fois qu'il a été convenu que l'abdication du roi ne ſeroit reçue que par la nation, on ne pouvoit faire aucune objection raiſonnable.

Le diſcours de M. Thouret a empêché de parler beaucoup d'orateurs qui avoient admis une théorie oppoſée à la ſienne. M. Blin, député de Nantes, a eu la bonté de me faire remettre un diſcours très-bien fait, dont les principes ſur les devoirs de la royauté ſont les mêmes que ceux de M. Thouret. Les objections qu'il fait contre ſon projet portent principalement ſur les conſéquences qu'il combattoit, à mon avis, avec ſuccès juſqu'au moment où le *mode d'application* a dû être changé. Je donnerai dans le numéro ſuivant quelques fragmens du diſcours de M. Blin. M. Cazalès eſt tombé à cette ſéance dans une confuſion d'idées que j'ai déjà relevée quelques lignes plus haut. *Il eſt dangereux*, a-t-il dit, *d'apprendre au peuple quel eſt le cas précis où il doit déſobéir à ſon ſouverain.* TOT VERBA, TOT ERRORES. Le peuple n'a pas de ſouverain, & ſa volonté eſt le ſeul terme à aſſigner à la conſtituant ;

conſtituant ; elle veut trop long-temps peut-être retenir à elle l'exercice de tous les pouvoirs qu'elle a délégués ; elle a créé un inſtrument de bonheur public, elle ſemble craindre d'en voir jouer les reſſorts & redouter ſon propre ouvrage. Forcée d'agir en 1789 dans des circonſtances impérieuſes, pendant leſquelles il eût été bien dangereux de conſumer le temps à délibérer, elle croit trop ceux qui lui parlent ſans ceſſe

---

durée d'un gouvernement. Parce que des fous abuſent ſans ceſſe du mot *peuple* pour exciter des révoltes, d'autres fous en abuſent pour prêcher l'aſſerviſſement. Je le répete, l'aſſemblée n'a que trop négligé d'inſtruire le *peuple* de la véritable étendue de ſon pouvoir ; elle lui a trop ſouvent ſubſtitué le ſien propre, ou celui de quelques individus qui déſobéiſſoient à la loi générale. Il n'eſt jamais dangereux de proclamer la vérité, il n'en eſt aucune qui ne ſoit bonne à dire ; ce n'eſt pas parce qu'on ſe ſouvient des droits du peuple, c'eſt parce qu'on les oublie, qu'on tolere les infractions aux lois. Le deſpote miniſtériel dit, *moi & mes ſujets* ; le deſpote démagogue oſe dire, *nous & la nation*. Ils ignorent, tous, les droits du peuple ; croyez qu'il eſt bon & ſalutaire de les leur apprendre.

Je finis, en obſervant qu'à cette ſéance du 28 mars la majorité de l'aſſemblée a été entierement abandonnée à *ſon bon ſens naturel*, lui ſeul l'a guidée, & il ne l'a pas trompée. Si, pour le bonheur de la France, les parleurs vouloient bien obſerver le ſilence qu'ils ſe ſont impoſé à cette ſéance ; nos travaux ſeroient fort abrégés, & la conſtitution bientôt finie. M. Cazalès s'eſt échauffé long-temps à froid, M. d'Epreſmenil a délité à ſon aiſe, M. Thouret leur avoit plus que répondu d'avance ; auſſi n'y a-t-il eu aucune effervéſcence dans l'aſſemblée, & la queſtion préalable a été décidée aſſez promptement. Puiſſe cet exemple avertir enfin nos *grands hommes* de la gauche qu'ils ne peuvent donner à la patrie une plus grande preuve d'attachement qu'en ſe preſcrivant le ſilence.

de circonſtances, pour l'égarer & la diriger d'après leurs vues étroites. D'ailleurs, les *très-meſquines ambitions* qui tourmentent beaucoup de ſes membres, les viles paſſions qui les diviſent, ont établi un tiraillement qui empêche toute combinaiſon forte; dominée long-temps par les êtres les plus petits, les plus dénués de reſſources, elle rougit de l'empire qu'ils ont exercé, elle ne le laiſſera pas ſe renouveler; mais elle craint qu'ils ne ſoient remplacés par d'autres, & la défiance, la mieux juſtifiée ſans doute contre tous ſes membres, a ſuccédé à cette étonnante confiance qui l'a ſi long-temps caractériſée : la probité auſtere, l'éloignement, l'ignorance de l'intrigue, l'inexpérience des affaires publiques, rendent la majorité de la gauche incapable de former un *parti* pour ou contre le miniſtere; chacun ſe livre à ſes lumieres propres, à ſes affections particulieres, tandis que les plus habiles s'occupent de leurs intérêts ſeuls, jouent le patriotiſme pour *plaire*, & maîtriſent un miniſtre, pour *avoir*.

Il n'y aura pas ſans doute dans la prochaine aſſemblée une *oppoſition* aux principes; ils ſeront établis, l'application en ſera faite en très-grande partie; des écrivains, amis de la liberté, auront proclamé toutes les vérités; elles auront été entendues & ſaiſies par tous les bons eſprits; il n'y aura plus les amis & les ennemis de la révolution; il n'y aura plus ceux qui veulent une conſtitution plus ou moins monarchique, plus ou moins républicaine; tous les pouvoirs ſeront délégués, tout ſera conſommé à cet égard : on ne ſe battra plus pour conſerver plus ou

moins de priviléges ; mais certainement il y aura les amis & les ennemis du miniſtre ; il y aura donc un vrai parti de l'oppoſition.

Il eſt aſſez piquant de prévoir d'avance la conduite qu'il tiendra ; ſi le miniſtere eſt habile, s'il eſt éclairé (& prenez garde que tout ce que je vais dire ſera encore plus vrai s'il eſt ami de la liberté ; mais c'eſt beaucoup trop exiger d'un miniſtere) ; il ſe fera le plus ardent défenſeur des principes conſtitutionnels & du vrai pouvoir national ; il ſe gardera bien de chercher à agrandir la prérogative royale aux dépens de la liberté publique ; il ſe fera le protecteur, le défenſeur des principes de la révolution : alors il ralliera à lui la majorité de la légiſlature ; & fort d'une influence qu'il ne devra qu'à la raiſon & à la vérité, il concourra glorieuſement à ſauver un pays que tant de cauſes oppoſées ſemblaient précipiter vers ſa ruine.

Alors le parti de l'oppoſition ſeroit bien foible ; il le ſera ſur-tout ſi le miniſtere agit loyalement & de bonne foi, ſi de petites vues, des combinaiſons étroites n'influent pas ſur ſa conduite ; & ſi pour un inſtant de plus de *vie miniſtérielle*, il ne riſque pas de perdre ſon pays.

Si un tel miniſtre n'étoit pas une chimère dans tous les pays, mais plus encore en France qu'ailleurs, parce que les hommes à idées fortes en adminiſtration y ſont exceſſivement rares, il ſeroit très dangereux pour la liberté publique, non par lui-même, puiſque je ſuppoſe qu'il ne voudroit pas l'enchaîner, mais par la confiance d'habitude que le peuple conſerveroit pour le miniſtere ſuivant, dont

la politique pourroit être fort différente. Alors ſans doute les vrais amis de la liberté ſe tiendroient dans un très-grand éloignement du miniſtere, dans l'indépendance la plus parfaite, & même dans l'abſence de toute liaiſon d'amitié.

Croyez qu'il n'y auroit pas long-temps de liberté dans un pays où une ſuite non interrompue de miniſtres parfaitement honnêtes, bien intentionnés, très-habiles, habitueroient les peuples à ne jamais les craindre. Montaigne raconte que, malgré la défenſe des médecins, il mangeoit du jambon, pour ſavoir à qui s'en prendre quand il avoit la goutte. Il eſt bon qu'il y ait toujours *à qui s'en prendre* du mal qui arrive, des événemens fâcheux qui ſe paſſent.

Voilà pourquoi ceux qui ont tant perſécuté le dernier miniſtere, ont manqué d'habileté, en le faiſant renvoyer (1) ſans être certains du choix total du nouveau, & ſans avoir le courage de l'épouſer tout entier : ils ont une affection plus ou moins forte pour quelques-uns des miniſtres qui veulent bien les ſervir, & en ce ſens ils ſont très-miniſtériels ; mais

(1) A la ſéance où l'on a mis en délibération la queſtion de ſavoir ſi l'on déclareroit au roi que ſes miniſtres n'avoient pas la confiance de la nation, il s'eſt paſſé des événemens bien dignes de remarque. Beaucoup de ceux qu'on croyoit intimement liés avec les miniſtres, ont voté contre eux ; beaucoup de ceux qu'on croyoit leurs ennemis ont voté pour eux, ou (ce qui eſt vraiment honteux) ſe ſont enfuis pour ne pas donner leurs voix. Cette ſéance auroit dû ſervir de leçon aux ambitieux, & à tous ceux qui ſe font un jeu des accuſations & des ſoupçons.

comme ils ont craint de perdre leur crédit populaire ; ils n'osent défendre les miniſtres qu'ils aiment le plus ; ou s'ils les défendent, leur parti, qui ne tient à eux que parce qu'il les croit populaires, les abandonne en découvrant leur *miniſtériélisme*.

Un ſeul homme me paroît avoir ſuivi cette ligne ſans aucune déviation ; c'eſt M. Briſſot. J'ai aſſez prouvé que je n'adopte pas tous ſes principes ; je crois qu'il eſt ſouvent trompé par une défiance exagérée, & que, comme preſque tous les *gens de lettres*, il allie cette défiance à une grande crédulité ; mais ſes écrits me paroiſſent n'avoir jamais été à perſonne, il a conſtamment dévoilé ce qu'il a jugé vicieux, de quelque parti qu'il vînt, & il a ſouvent loué des hommes à qui l'eſprit de parti refuſe juſqu'à du talent. Mais ce qui, à mon gré, caractériſe un véritable parti de l'oppoſition, c'eſt une application ſoutenue à attaquer les miniſtres, à révéler leurs fautes, ou ce qu'il croit des fautes : il ſe trompe ſans doute, il eſt injuſte quelquefois ; mais au moins il avertit l'opinion publique, & certain de trouver en lui un ennemi du miniſtere, on le lit avec la défiance néceſſaire. Pour ces hommes à double viſage, dont on ne connoît ni les amis ni les ennemis, on ne ſait ſur quoi compter, ni que croire de ce qu'ils diſent.

Mais j'avoue qu'il me paroît être le ſeul qui ait véritablement exercé une cenſure publique ; & qu'on n'oublie pas que le peuple profite toujours de cette cenſure, pourvu que ceux qui ſe la permettent n'oublient pas de lui rappeler le reſpect qu'il doit aux lois &

aux fonctionnaires des lois. Ceux-ci, jugés par l'opinion, ſont forcés de ſe corriger ou de céder la place, & c'eſt ainſi qu'en dernière analyſe, le miniſtre le plus habile reſte maître du terrein juſqu'à ce qu'un plus habile ou plus heureux vienne le remplacer.

Mais ſi le parti de l'oppoſition eſt quelquefois injuſte par un trop grand excès de ſévérité, ne croyez pas qu'il ſonge jamais à s'emparer de l'exercice des pouvoirs qui ne lui ſont pas confiés. Il n'a pas l'étrange impéritie de ſe charger des opérations que doit faire le miniſtre; il aime mieux les juger. On ne verra jamais en Angleterre un comité militaire faire le département de la guerre. On ſent bien qu'alors il lui ſeroit impoſſible de faire des reproches au miniſtre, & qu'il perdroit tous ſes avantages. On ne verra jamais le parti de l'oppoſition déſigner des choix au miniſtre, parce qu'il ne veut pas s'ôter le droit de juger très-ſévérement ceux qu'il aura faits, & de ne pardonner aucune faute à ceux à qui il aura donné ſa confiance. On ſait bien qu'il vaut mieux pour la choſe publique que le miniſtre faſſe les choix les plus abſurdes, que de confondre une minute le miniſtérialiſme & l'oppoſition; il ne faut qu'une choſe, c'eſt de la vigilance, une vigilance toujours active & toujours prête; mais il faut qu'elle ſoit pure, ou du moins qu'elle le paroiſſe. Si l'on veut que le peuple y prenne confiance, il faut ſur-tout avoir preſque toujours raiſon contre le miniſtre, & certes cela n'eſt pas trop difficile (1).

(1) On a ſoutenu un jour à la ſociété des jacobins que la calomnie eſt une vertu dans un pays libre.

Nous ne prendrons cette maniere prononcée qu'en vieilliſſant un peu dans la liberté, qu'en ceſſant d'en balbutier le langage pour en revêtir le caractere. L'expérience des hommes nous apprendra à les connoître, & nous ſaurons qu'il eſt néceſſaire au maintien de la liberté que deux partis s'obſervent & ſe cenſurent continuellement; mais que les regards ne doivent ſe porter que ſur les actions publiques, les diſcours publics, & qu'ils doivent s'arrêter là.

Sur la fin des travaux de l'aſſemblée nationale.

Il n'eſt perſonne qui, en aſſiſtant aux ſéances de l'aſſemblée, ou en liſant les journaux, ne gémiſſe du temps prodigieux que l'on conſomme en diſcuſſions tout à fait étrangeres à la conſtitution, & qui ne s'afflige de voir que

---

Ceux qui ont prêché cette étrange morale, l'ont priſe pour regle de toute leur vie: mais en ce genre, comme en tout autre, *on ne recueille que ce qu'on a ſemé*, comme leur a dit M. Mirabeau. Je n'ai beſoin de dire à perſonne que la calomnie n'eſt pas une vertu, mais il peut être utile de rappeler que toujours elle nuit à ceux qui ſe la permettent, & que très-rarement elle produit l'effet qu'ils en attendent. Le ſeul moyen d'être cru long-temps, c'eſt de dire toujours vrai; en derniere analyſe, c'eſt la meilleure politique; & l'homme le mieux armé, le plus prudent, le plus circonſpect, le mieux intentionné, donne encore tant de priſe ſur lui, que ce n'eſt en vérité pas la peine de mentir pour lui trouver des torts: jugez donc ce que c'eſt avec des hommes ignorans, foibles, mal intentionnés, ſans talens & ſans caractère, comme il y en a tant; & vous ne ſaurez ſi les calomniateurs ſont plus ſots, plus lâches, ou plus méchans.

le corps conſtituant ſe livre aux plus minutieux détails ſur des objets en vérité bien peu dignes de l'occuper. Cependant au milieu de cet étrange amas de travaux de tout genre, on marche vers la fin de la conſtitution ; le miniſtere organiſé, les gardes nationales & le corps légiſlatif conſtitués, il reſtera bien peu de choſes à finir ; & l'on devra enfin ſonger à la convocation de la légiſlature prochaine. Il en eſt bien temps ; cette époque, qui fera le déſeſpoir des factieux, qui ſeront réduits au néant, le déſeſpoir des ariſtocrates, qui jugeront qu'il ne leur reſte plus de reſſources, fera la joie de tous les bons citoyens, de tous les vrais amis de la liberté.

Tout porte d'ailleurs dans l'aſſemblée actuelle l'empreinte de la fatigue & de l'accablement ; ſon état eſt la meilleur réponſe à faire à ceux qui penſent ou plutôt qui diſent que l'aſſemblée nationale doit tenir ſes ſéances toute l'année. M. Barnave, qui paroît avoir réſolu de ſe faire le champion de toutes les opinions erronées, a ſoutenu celle-là au clubs des jacobins. Il eſt aſſez étrange qu'il n'ait pas ſenti qu'il fourniſſoit au gouvernement un puiſſant moyen de corruption, & qu'il ne ſe ſoit pas rappelé tout ce que lui & ſes amis diſent confidentiellement ſur les progrès qu'elle a faits dans l'aſſemblée actuelle. Mais M. Barnave n'en eſt pas à une contradiction près (1).

(1) L'ignorance de M. Barnave eſt telle, qu'à la ſéance du mardi 29 mars, il a encore reproduit cette erreur groſſiere ; ſi ſouvent détruite, que les officiers municipaux ſont les repréſentans de la commune. 1°. Les officiers municipaux, comme je l'ai dit ſouvent, ne ſont

Il ne faut pas oublier que les hommes les plus exercés au travail, ceux qui en ont le plus contracté l'habitude & le beſoin, ſont incapables de ſe livrer avec fruit & avec ſuite à tant & de ſi pénibles travaux pendant deux années entières. Le très-grand nombre de députés malades depuis quelques temps, prouve aſſez que ſi les forces morales pouvoient y ſuffire, les forces phyſiques y ſuccomberoient bientôt (1).

---

que des délégués ; 2°. il eſt abſurde & contraire à tous les principes des gouvernemens libres d'introduire la forme repréſentative pour adminiſtrer les cités. Il ſeroit aſſez piquant de faire un ouvrage qui auroit pour titre, *Catéchiſme de la Conſtitution, pour l'inſtruction de ceux qui croient l'avoir faite.*

(1) Dans le nombre il faut compter M. Mirabeau, dont la maladie a des ſymptômes ſi graves, qu'il eſt difficile de conſerver quelque eſpoir. Le touchant intérêt des vrais amis de la liberté, de la garde nationale, des citoyens de toutes les claſſes, fait un contraſte bien frappant avec l'exécrable joie des factieux, qui n'ont pas même l'adreſſe de la diſſimuler : quelle eſt donc leur eſpérance ? Croient-ils que les principes d'ordre public, de véritable monarchiſme périront avec Mirabeau ? Et croient-ils que n'ayant plus à le craindre, ils ne trouveront plus d'ennemis à combattre ? Ils ſe trompent ; les amis de la liberté ſentiront plus que jamais le beſoin de ſe ſerrer, pour oppoſer à tous les ennemis de la patrie une phalange redoutable ; c'eſt par des combats livrés à outrance aux factieux de tous les partis, par des victoires remportées ſur eux (& certes cela eſt facile, car il ſuffira d'avoir raiſon) , qu'ils prouveront, comme cela eſt conſtant & comme je l'ai dit ſouvent, que le ſalut public ne tient pas à un homme. Mais pourquoi ne dirois-je pas qu'il étoit impoſſible de faire une auſſi grande perte ? pourquoi ne dirois-je pas qu'aucun homme ne l'égaloit en talens, en dévouement à la liberté ? Son intérêt, ſa gloire, ſon exiſtence étoient

Je veux jeter un coup-d'œil rapide ſur quelques-uns des obſtacles qui ſemblent devoir retarder la fin de l'aſſemblée, & prouver qu'il n'en eſt aucun d'invincibles.

Des troubles, dit-on, ſemblent nous menacer de toutes parts; mais ceux qui peuvent

---

liés à l'intérêt, à l'exiſtence de la France; il n'étoit rien dans la France privée de la liberté; il n'étoit rien dans la France diviſée ! Liberté, unité de l'empire, étoient un beſoin pour lui. Il meurt à quarante-deux ans, quand le grand livre de l'hiſtoire s'ouvrant devant lui, on alloit oublier ſes erreurs, ſes fautes, & ſes inconſéquences. Sa vie privée fut trop longue peut-être, ſa vie publique fut trop courte. Quel obſervateur l'a étudié depuis ſix mois, & n'a pas vu déployer tout le génie, toutes les reſſources, tout le caractère d'un homme d'état? Qui a fait autant que lui pour la liberté en 1789 ? Il a créé les gardes nationales. Qui a fait autant pour l'ordre public en 1791 ? Il a dévoilé les factieux. La poſtérité va commencer pour lui, elle le jugera. Pour moi, je ne veux pas taire que quand on a propoſé au clubs des jacobins de faire une députation chez lui pour s'informer de ſon état, M. Biauzat, préſident, par une délicateſſe infiniment louable, a nommé M. Charles Lameth dans le nombre des députés; il a refuſé avec une affectation ſcandaleuſe. Quelle baſſe & infame conduite ! elle eſt bien digne ſans doute de ceux qui n'ont pas arrêté l'émeute de l'hôtel de Caſtries ! Ignorent-ils que des factieux peuvent commander des révoltes ; mais qu'ils doivent ſavoir les arrêter ? M. Lameth a-t-il oublié que, lorſqu'il fut bleſſé, M. Mirabeau fut le premier à propoſer la députation chez lui, & qu'il fut du nombre des députés? Quels étranges événemens ! Il ne reſte qu'à ſonger que celui qui, en 1789, a fait licencier l'armée du maréchal de Broglie, eſt aujourd'hui accuſé d'inciviſme par les neveux, les enfans, les *ſerviteurs* du maréchal de Broglie, qui, en 1791, ne rougiſſent pas de ſolliciter pour lui une honorable diſtinction, & qui l'obtiennent de la même *aſſemblée nationale* que le maréchal voulut diſſoudre, & que Mirabeau ſauva.

avoit intérêt à les exciter, ſont ſans crédit réel, & ſans appui ſolide.

1°. Des prêtres ont bien pu fabriquer des bulles & les répandre dans le royaume; leur regne eſt paſſé, le fanatiſme n'a plus de priſe ſur les eſprits. « Quels yeux ont donc ceux » qui ne voient pas que le regne de l'empy- » riſme, en tout ſens, eſt paſſé? Fauſſes gran- » deurs, fauſſes propriétés, fauſſes doctrines, » fauſſes autorités, faux talens, tout ce qui » n'étoit pas à l'épreuve de l'opinion & de » la raiſon publique, a péri ». (*Diſc. de M. Thouret*, 28 *mars pag.* 8.) On épurera la religion qui attache les hommes à la vertu par un ſi puiſſant intérêt; on la ſéparera de l'intérêt de quelques prêtres; & de même que l'on a fondé la conſtitution ſur les droits impreſcriptibles de l'homme, on fondera la religion ſur la morale éternelle de l'évangile.

L'aſſemblée nationale ſera trop ſage pour ſe mêler encore des prêtres, pour s'occuper d'une bulle qu'elle ignore, & qu'elle ne connoîtra jamais. Le pape, dit-on, menace la France d'un interdit. Et de quel droit le pape veut-il empêcher en France l'exercice de la religion catholique, que l'aſſemblée a déclaré vouloir profeſſer?

Si des inſenſés excitent des troubles pour un ſerment que ſans doute il eût été plus ſage de ne pas ordonner; ſi des hommes ſont aſſez extravagans pour s'entr'égorger pour des prêtres, l'aſſemblée n'aura d'autre parti à prendre pour terminer ces querelles abſurdes & féroces, que de laiſſer à chacun la liberté d'employer le prêtre qui lui conviendra le mieux; il n'y aura plus alors de prétexte aux

troubles & aux plaintes ; chacun adorera en paix & à ſa maniere, le dieu qui fait luire le ſoleil pour tous.

Mais je perſiſte à croire que les débats religieux, quelle que ſoit la fin qu'on leur ſuppoſe, n'interrompront nullement les travaux de l'aſſemblée, ſur-tout ſi elle a, comme on n'en peut douter, la ſageſſe de n'écouter aucun détail d'exécution, & de forcer les miniſtres à s'en charger ſeuls : alors il faudra bien qu'ils faſſent leur devoir, & l'on évitera des débats ſcandaleux, qui ſont beaucoup plus de mal que toute autre choſe (1).

D'ailleurs le plus grand argument contre le ſuccès de toutes les entrepriſes des prêtres ſe tire non ſeulement de l'intérêt public, mais ſur-tout du grand nombre d'intérêts individuels qui ſont liés à leur deſtruction par l'acquiſition des domaines nationaux & la circulation des aſſignats.

2°. Les ariſtocrates. J'ai aſſez montré dans les numéros précédens qu'ils n'ont aucun eſpoir au dehors, & je perſiſte à penſer que l'aſſertion contraire ne peut être ſoutenue que par ceux qui veulent ſe faire valoir, ou par les agioteurs qui font des ſpéculations ſur la baiſſe des effets publics.

Leurs reſſources dans le royaume ne ſont pas plus grandes ; leur intérêt eſt trop évidemment en oppoſition avec l'intérêt public, &

(1) Il paroît conſtant que la bulle eſt tellement abſurde, tellement contraire aux idées reçues par le clergé de France, que les évêques n'ont pas voulu en faire uſage. Il ſeroit fort juſte au reſte, que pour les punir d'avoir déſobéi à la volonté nationale, le pape leur impoſât un joug beaucoup plus lourd.

Ils s'occupent trop excluſivement de leurs priviléges ou de leurs biens, pour qu'on prenne en eux aucune confiance.

D'ailleurs leur nombre, il faut l'avouer, diminue beaucoup; bien des gens qui n'ont pas aimé la révolution, qui l'aiment encore fort peu, mais qui ne ſont pas des ſcélérats, ſeroient très-fâchés du retour à l'ancien ordre de choſes, ils ne ſe prêteroient même à aucune meſure qui auroit pour but de le tenter, parce qu'ils ſentent que ce ſeroit un ſignal de carnage & de proſcriptions.

Je demanderai toujours où eſt leur armée, leur tréſor, où ſont leurs chefs? Je ne veux pas des conjectures, des ſoupçons, des inſinuations, je veux des faits précis; car je ne crois pas aiſément, après avoir été ſi ſouvent trompé.

Le clubs monarchique s'eſt aſſemblé, & j'ai vu des hommes qui feignoient d'en être bien effrayés.

Je penſe que ce ne ſont pas des intentions droites qui animent *tous* les membres, & ſurtout les chefs du clubs monarchique (car là, comme ailleurs, il y a des chefs trompeurs & des ſoldats trompés); mais, en vérité, les clubs, quels ils ſoient, me paroiſſent une choſe ſi miſérable, un ſi petit moyen de puiſſance contre la volonté publique, que je ne puis en croire aucun bien dangereux quand les bons citoyens ceſſeront de les craindre & commenceront à en rire (1).

(1) Il faut avouer que la plupart y prêtent beaucoup. Le deſtin de la France ſemble attaché à leur exiſtence, & il n'y aura plus de *nation*, quand il n'y aura plus de clubs.

3°. Les factieux. En vérité leur nombre diminue tellement, ils ſont ſi abſurdes & ſi bien connus, que je ne leur vois pas de moyens d'entraver la marche de l'aſſemblée. Je ſuis preſque honteux de parler d'eux, tant ils inſpirent aujourd'hui de mépris. Que penſer en effet de ceux qui, après avoir employé toutes les combinaiſons de leur tactique habituelle pour faire détruire les invalides, ont été réduits à un nombre ſi exceſſivement petit, qu'à peine les apercevoit-on? Que penſer de ceux qui, après avoir perdu de vue cette queſtion, au ſuccès de laquelle ils attachoient je ne ſais quel intérêt, mais très certainement celui de l'amour-propre, ont voulu deux fois, & avec la plus inſigne mauvaiſe foi (ſéances du .... le matin, & du 31 le ſoir), faire révoquer un décret rendu en très-grande connoiſſance

---

Alors ils feront un foyer très-utile d'eſprit public; voilà pourquoi ceux qui déſirent leur deſtruction, ſe trompent ou ſont mal intentionnés. Il ne faut pas les détruire, mais en changer les *formes*.

Le plus plaiſant de tous les clubs eſt celui qui reçoit très-gravement des dénonciations contre toutes les municipalités, tous les diſtricts, tous les départemens, & qui les juge. Si l'on en croit le journal de M. Choderlos (dit Laclos), il n'eſt pas une adminiſtration qui ne ſoit entierement ariſtocrate, pas une ville où l'ariſtocratie ne domine, juſqu'au jour où trente oiſifs ſe réuniſſent pour clabauder dans un clubs. Cela eſt auſſi par trop ridicule.

Les clubs ſeront très-utiles quand ils ne s'érigeront pas en tribunaux, quand ils ne *joueront* pas l'aſſemblée nationale, quand ils ſe borneront à éclairer l'opinion publique par des diſcuſſions ou des écrits raiſonnés, quand ils ne perſécuteront ni ne dénonceront, quand, &c. &c., quand nous ſerons ſages enfin, & que, devenus vraiment libres, nous ſerons moins inconſéquens & ſurtout moins ſerviles imitateurs.

de cauſe, & très-bien accueilli par l'opinion publique (1) ?

Ceux qui ſe font ainſi connoître, ne peuvent être bien dangereux, ni retarder beaucoup la marche de l'aſſemblée nationale. Il faut bien s'attendre que tout en parlant de la finir, ils chercheront à la prolonger, ſoit en ſollicitant des ajournemens, ſoit en repréſentant comme conſtitutionnelles, des matieres qui ne le ſont nullement, ſoit en faiſant naître des diſcuſſions inutiles ſur des objets minutieux, ſoit en excitant le trouble par des provocations contre la droite de l'aſſemblée, ſoit enfin par tous les moyens qui leur ſont familiers. Mais le regne des *faux talens* eſt paſſé ; il n'y a plus de puiſſance que celle de la raiſon & de l'intérêt public.

La majorité de l'aſſemblée veut finir ; elle finira donc ; il n'y aura pas de guerre extérieure ; les dénonciations contre les adminiſtrateurs ne les empêcheront pas de faire leur devoir & de maintenir l'ordre au dedans ; les prêtres ſeront d'autant plus mépriſés, qu'on verra mieux qu'ils ne ſongent pas à défendre

(1) Ce qui s'eſt paſſé au ſujet des invalides, prouve la vérité de ce que j'ai dit dans les numéros précédens. Ce ne ſont pas des militaires qu'il faut conſulter ſur les principes conſtitutionnels de l'armée. M. Emmery, qui eſt un des meilleurs eſprits, & très-certainement un des cœurs les plus droits de l'aſſemblée, a prouvé qu'il étoit plus propre que tous ces colonels de trente ans à conſtituer une force publique.

Ils n'ont fait du comité militaire qu'un conſeil de la guerre, tel qu'auroit pu le faire le miniſtre chargé de ce travail. Ils ont oublié leurs fonctions pour en deſcendre ; ils ont employé deux ou trois ſéances à faire des lois ſur des boutons. Quels légiſlateurs ! & quels militaires !

la religion, d'autant plus honorés, qu'on les verra plus soumis aux lois & à l'ordre public; les aristocrates & les factieux manifesteront tous les jours plus clairement, & leurs vues perverses, & leur nullité; on cessera de les craindre; on verra que, puisque tous les jours l'assemblée fait des décrets sans eux, ou contre eux, il est puéril de les redouter; les hommes à vrais talens, à conceptions, s'efforceront d'être utiles; ils le seront, & la très-respectable majorité de l'assemblée les secondera: les deux minorités, dont l'intérêt, les vues, & les moyens sont les mêmes, seront sans force.

Mais à quelle époque finira-t-on? J'aurois désiré que ce fût dans les premiers jours de mai; malheureusement cela est impossible: mais je crois qu'il est possible de finir dans le commencement de juin. Je ne crains pas de dire qu'il faut impérieusement que les convocations soient indiquées avant le 1er mai; il y auroit une haute imprudence à passer cette époque, & une véritable félonie nationale à vouloir aller au delà.

Bons citoyens, écoutez la voix du *peuple*, qui vous ordonne de finir vos travaux, parce qu'il a besoin de la constitution.

A Paris, le premier avril 1791, à minuit.

Errata pour le N°. XVIII.

Page 34, à la note, ligne premiere, *savent*, lisez *sait.*
Page 38, ligne 25, *des*, lisez *de.*
Page 41, lig. 17, à la note, *praticien*, lisez *patricien.*
Page 44, à la note, lig. 12, *On a fait un nouvel*, lisez, *On en a fait une au nouvel.*
Page 46, à la note, lig. 14, *peut-être pas*, effacez *pas.*
Page 54, ligne 23, *l'exercer*, lisez *s'exercer.*
Page 59, ligne 11, *restent*, lisez reste.

N°. X X.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

« *Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus* ».
(Æn. l. iv.)

Nous ne l'entendrons plus cette voix puiſſante qui, en proclamant ſi ſolennellement les droits ſacrés de l'humanité, affermiſſoit les trônes ſur la baſe de l'intérêt général, enſeignoit aux rois leurs devoirs, & guidoit tous les hommes dans la route du bonheur & de la liberté, en leur parlant le langage de la raiſon.

Mirabeau n'eſt plus ! Il a jeté les premiers fondemens de la liberté de ſon pays ; il a tout fait pour elle ; il n'a pu achever ſa vaſte entrepriſe, ni la mettre à l'abri des atteintes de ſes nombreux ennemis.

Il eſt mort au moment où la révolution étant conſommée par l'irréſiſtible aſcendant

de la raiſon & de l'éternelle vérité, il travailloit à rallier tous les partis ſous l'étendart auguſte des lois (1), & où il ne connoiſſoit plus d'ennemis que les ennemis de la paix publique.

Toute la puiſſance de cette ame forte étoit dirigée vers la liberté; cette penſée, ce ſentiment, ce beſoin le tourmentoit inceſſamment; il ſembloit n'exiſter que pour elle; il s'y étoit dévoué tout entier.

Formé par une longue agitation, des infortunes, des perſécutions & des fautes, il avoit acquis cette connoiſſance des hommes, cette facilité de juger les événemens, qualités précieuſes ſans leſquelles on n'eſt pas un homme d'état.

Au milieu de l'effervescence de toutes les paſſions, de toutes les haînes, il ſavoit conſerver cette ſageſſe de raiſon qui fait toujours trouver le vrai, & qui ramene tous les eſprits droits.

Voilà pourquoi il étoit aimé, & il a été regretté de tous. Les amis de la liberté voyoient en lui ſon plus ardent, ſon plus courageux défenſeur; ceux qui préferent la paix à tous les biens, voyoient en lui un de ſes plus puiſſans promoteurs.

---

(1) Une des penſées qui lui étoient le plus familieres, eſt celle-ci: « Il faut la plus grande liberté » dans la confection de la loi, le plus grand deſpo» tiſme dans l'exécution ». Il avoit raiſon, puiſque la loi eſt l'expreſſion de la volonté de tous, à laquelle chacun doit ſe ſoumettre.

Il avoit vu de bonne heure les ſuites funeſtes que pouvoient avoir les fautes dans leſquelles des eſprits trop ardens avoient entraîné l'aſſemblée nationale; il avoit voulu en prévenir un grand nombre : hélas ! il eſpéroit les réparer toutes.

Fort de la réflexion & de ſon expérience, il ſe trompoit rarement dans le jugement qu'il portoit des hommes & des choſes; il étoit doué d'un tact exquis, qui l'a bien rarement égaré quand il ne s'en eſt rapporté qu'à lui, & que ſon exceſſive *facilité* ne l'a pas fait céder à des impulſions étrangeres.

Les ouvrages qu'il a publiés avant l'ouverture des états généraux, ont beaucoup contribué à éveiller l'opinion publique; ceux qu'il a publiés pendant & pour l'aſſemblée nationale, ont ſervi à la former (1).

---

(1) Avant les états généraux, il a publié l'*Eſſai ſur le deſpotiſme*, *les Lettres de cachet*, *Conſidérations ſur l'ordre de Cincinatus*. Il eſtimoit ſur-tout beaucoup ce dernier ouvrage. Je lui ai ſouvent entendu dire qu'il étoit celui ſur lequel il fondoit ſa réputation littéraire.

Sa lettre à Frédéric Guillaume, roi de Pruſſe, le jour de ſon avénement au trône, dont il a lu un fragment ſur les émigrations, à la ſéance du....., renferme une prophétie très-complète de la révolution qui s'opere en France, & qui ſe prépare dans le reſte de l'Europe. Il eſt fâcheux que les rois & leurs miniſtres n'aient pas ſu l'entendre.

Son écrit *aux belges ſur le Stathoudérat*, eſt une grande leçon pour ce peuple fait pour la liberté, & qui en jouira quand il ſentira la néceſſité d'aſſiguer à

Il avoit fondé, comme il l'a dit lui-même, ſa popularité ſur des baſes ſolides, *la raiſon & la juſtice ;* il ne s'étoit pas trompé dans le jugement qu'il avoit porté du peuple ; il en étoit l'idole (1).

---

chacun ſa portion de pouvoir d'une maniere ſi claire, qu'aucun ne puiſſe empiéter ſur l'autre.

Ses ouvrages ſur la banque de Saint-Charles, ſur la caiſſe d'eſcompte, ont porté de redoutables coups à l'agiotage, & il n'eſt pas ſans doute inutile de remarquer qu'ils ont paru dans le temps où il éprouvoit la plus grande gêne dans la fortune.

Les très-nombreux écrits qu'il a publiés depuis le mois de mai 1789, ſuffiroient pour honorer un homme qui n'eût été qu'écrivain, & n'eût prétendu à aucun autre genre de gloire.

M. Barrere (l'un des hommes les plus vertueux, les plus ſages, & les mieux intentionnés de l'aſſemblée nationale) publiera inceſſamment une collection entiere de tout ce qu'a dit & écrit Mirabeau pendant la tenue de l'aſſemblée nationale ; il fera précéder cet intéreſſant recueil d'un éloge de Mirabeau. Cette collection prouvera quelle étoit la puiſſance de cette ame forte, & combien étoient immenſes ſes conceptions.

C'eſt aux vrais amis de la liberté qu'il appartient d'honorer la mémoire de celui à qui la liberté doit tant, & je remarque avec une vraie ſatisfaction que ce ſont deux hommes modeſtes, ſimples & ſages (MM. Barrere & Boiſſy) qui ont les premiers provoqué les honneurs que l'aſſemblée nationale a rendus à la mémoire de Mirabeau.

(1) Une excellente maniere de le juger, ce ſeroit de donner d'un côté la liſte des hommes avec leſquels il fut toujours lié d'amitié ou de principes, d'un autre, celle des hommes qui ſembloient s'être attachés à lui nuire. On verroit d'un côté tous les hommes éclairés & forts, amis de la liberté & de l'ordre. On verroit de l'autre ....

C'étoit d'après ces principes qu'il disoit souvent aussi que l'on peut excuser, justifier même tous les moyens mis en œuvre pour faire ou hâter une révolution ; il croyoit tout permis pour exciter le *peuple* à la conquête de la liberté (1) ; mais il étoit pénétré d'un mépris très-profond pour ceux qui, n'ayant en eux-mêmes aucun moyen d'existence, font des révoltes pour se rendre nécessaires, & ne savent régner que dans le trouble & le désordre.

Son cœur étoit plein d'ambition, mais d'une ambition grande & forte, digne d'une ame élevée ; il s'étoit identifié avec son pays ; il vouloit associer sa gloire à la gloire de la France, son existence à celle de la France : combien ses amis ne l'ont-ils pas vu regretter les erreurs de sa jeunesse, dont le souvenir diminuant, peut-être la confiance qu'on devoit prendre en lui, retardoit le bien qu'il désiroit faire !

Dans les momens les plus orageux, quand ses ardentes passions sembloient l'emporter au de là des mesures qu'il s'étoit prescrites, il ne s'éloignoit pas des principes qu'il s'étoit

(1) M. Cérutti, dans son éloge funèbre, a fort bien saisi cette nuance de sa conduite & de son caractere. Cet ouvrage de M. Cérutti renferme un grand nombre de traits de vérité ; il doit être lu par ceux qui veulent connoître l'opinion aujourd'hui très-heureusement dominante. La phrase suivante m'a paru très-heureuse. « Il a immolé les tyrans sur les ruines de la bastille, » & les factieux dans le temple de la constitution ».

faits ; il ne dévioit pas de la ligne qu'il s'étoit tracée.

La douleur dont ſa mort pénetre tous les bons citoyens, les honneurs juſqu'alors inouïs, rendus (1) à ſa mémoire, montrent que le

(1) Aſſez de papiers rendent compte des détails de cette cérémonie funebre ; mais il eſt quelques obſervations qui peut-être ne ſeront pas recueillies, & que je crois utile de placer ici ; elles pourront ſervir à ceux qui étudient les hommes.

1°. M. Beauharnois, député & préſident du clubs des jacobins, a trouvé plus noble & plus digne de lui d'occuper ſon rang de préſident que celui de député. J'ignore ce que c'eſt que l'honneur, ou M. Beauharnois s'eſt étrangement mépris ; je ne me connois pas en reſpect pour ſes fonctions, on M. Beauharnois a fortement oublié les ſiennes.

2°. Depuis la ſortie de la maiſon de M. Mirabeau juſqu'à l'égliſe, M. Alexandre Lameth s'eſt placé à côté de M. l'abbé Syeis, & a beaucoup affecté de lui parler, au point que pluſieurs perſonnes ont cru qu'il y avoit entre eux une intimité parfaite. Ceux qui ſont au courant de ces petits manéges, n'en ont été pas dupes ; ils ſavent aſſez que quand on ne peut pas exiſter par ſoi-même, on veut paroître exiſter par autrui. Cette affectation me rappelle celle qu'a eue M. Clermont-Tonnerre de ſe placer à côté de l'abbé Syeis tout le temps qu'a duré la cérémonie de la fédération.

3°. Tous les miniſtres du roi ſe ſont trouvés aux funérailles de Mirabeau ; on a remarqué que M. Duportail s'en étoit abſtenu ; on a dit qu'il étoit malade : il eſt fâcheux peut-être pour lui qu'on ait obſervé qu'il eſt ſorti la veille & le lendemain de cette cérémonie.

4°. Des ſociétés populaires ont aſſiſté à ce convoi ; on a remarqué que celle des jacobins formoit un *corps*, tandis que celle de 1789, répandue dans divers points, n'occupoit aucune place ſéparée, & que tous les mem-

peuple (dans la véritable & sainte acception de ce terme) sent le prix des services qu'il a rendus à la patrie, & le besoin qu'on en avoit encore pour écraser les insectes qui menacent de la ronger.

Ces hommages, ces regrets profonds & vrais, ce concours immense de citoyens prouvent assez sans doute que le peuple pense comme lui, & que, comme lui, il veut la liberté, l'ordre, & la monarchie.

S'il eût pu prévoir cette expression touchante de l'opinion publique, peut-être n'eût-il pas dit au lit de mort, qu'il *emportoit avec lui le deuil de la monarchie, que des factieux alloient s'en partager les lambeaux.*

Non, Mirabeau, tu t'es trompé; le peuple gardera l'édifice que tu as tant contribué à élever, & ce n'est pas pour servir sous des *factieux* qu'il aura brisé ses fers. Ralliés autour

---

bres de cette société, qui sont fonctionnaires publics, étoient à leur poste: la raison de cette différence est sensible; les jacobins sont *un parti;* quelle que soit l'opinion qu'on doit concevoir de plusieurs membres de 1789, il est au moins certain que la société ne fait pas *un parti*, & que pourvu qu'on y professe l'amour de la liberté & le respect pour les lois, on y est bien venu.

5°. Ce n'est jamais sans émotion qu'on voit les enfans marcher avec les vétérans; je rappellerai ici le mot d'un enfant de treize à quatorze ans, qui étoit revêtu d'un habit d'officier. Je le plaignois de la fatigue qu'il éprouvoit: *Monsieur*, me dit-il avec enthousiasme, *on ne peut trop honorer un grand homme.* Je fonde tout mon espoir sur cette génération qui s'élève.

24075

des principes que tu propageas, sorts de tes dernieres paroles, les vrais amis de la patrie l'arracheront aux factieux dont tu craignois l'odieuse influence; & plus ta mort les rendroit audacieux, plus les gens de bien se réuniroient pour les réduire au néant dans lequel tu les avois plongés, & dont jamais ils n'eussent dû sortir.

C'est par une conviction intime & profonde, par une étude très-longue de la nature des divers gouvernemens, qu'il soutenoit avec tant d'énergie le gouvernement monarchique en France; & il disoit à ce sujet un mot très-profond, dont l'excellent discours de M. Thouret à la séance du 28 mars semble être le développement: « J'ai voulu guérir les » françois de la superstition de la monarchie, » & y substituer son culte ».

Les écrits qu'il a laissés sont très-nombreux; heureusement ses papiers sont entre les mains d'amis trop soigneux de sa gloire, pour dérober au public rien de ce qui pourra l'honorer; j'espere qu'ils publieront sur-tout les deux plus intéressans, dont je vais parler.

1°. Il avoit senti que notre constitution, dont tous les principes sont incontestables & toutes les bases certaines, pêche par plusieurs détails, ouvrage des circonstances & & des passions. Il savoit bien que le temps y apporteroit remede, mais il croyoit pouvoir accourcir ce temps, en appelant l'attention du peuple sur divers points importans. Il avoit recueilli ses pensées, à ce sujet, dans un mé-

moire fort étendu, dont la publication ſeroit plus encore une preuve de ſon civiſme que de l'excellence de ſon eſprit & de la force de ſes conceptions. Il falloit ſa tête pour concevoir ce plan, peut-être falloit-il ſa tête pour l'exécuter. Le temps, ſur lequel il ſe repoſoit beaucoup, parce qu'il connoiſſoit mieux qu'un autre l'empire de la raiſon & de la vérité, le temps peut ſeul affermir la conſtitution, en la garantiſſant également des entrepriſes du gouvernement & des excès populaires. C'eſt au temps à réparer la mort d'un grand homme.

2°. Il avoit recueilli des matériaux innombrables pour faire l'hiſtoire de la révolution; il commençoit à les mettre en ordre. Si jamais ils voient le jour, comme je l'eſpere, on connoîtra quelles étranges manœuvres ont préparé les événemens les plus ſimples en apparence; on verra combien ſont petits les hommes qui ont le plus de réputation ou de puiſſance. Les *charlatans* de tous les rangs feront bien de s'armer contre cette publication; ils y ſeront montrés à nu, & l'on verra combien eſt hideuſe ou baſſe la figure de la plupart d'entre eux. On y verra tous ces projets de miniſteres faits & défaits depuis deux ans; tous ces engagemens menſongers; tous ces plans mal conçus, mal liés; ces petites ambitions honteuſes; ces combinaiſons mépriſables, &c. Il avoit réſolu de tout dire, & l'on trouvera chez lui des preuves de tout (1).

(1) J'ai pluſieurs fois annoncé que j'ai *auſſi* une grande

Il avoit auſſi fort avancé un travail ſur les gardes nationales, qu'il regardoit comme le *palladium* de la liberté, ſi elles ſont conſtituées dans des principes raiſonnables, & dont il redoutoit la puiſſance entre les mains des ambitieux, ſi elles ſont mal coordonnées avec notre ſyſtême de gouvernement. On doit trouver encore dans ſes papiers un travail complet ſur l'impôt, beaucoup de choſes ſur l'éducation publique, & ſur un très-grand nombre d'autres objets. On concevra difficilement comment, avec une vie ſi agitée & ſi occupée de détails, il a pu ſuffire à tant & de ſi importans travaux prévus d'avance.

Il n'eſt plus ! Mais ſes ouvrages reſtent & nous ſeront utiles ; ils ſerviront la liberté & les principes ; ils ſeront l'arme des amis de la révolution, la terreur des factieux & des ariſtocrates. Son nom ſera une autorité redoutable à tous les ennemis de la liberté & à ceux de l'ordre ; en honorant ſa cendre avec tant de pompe, n'a-t-on pas contracté l'engagement ſolennel de ſuivre ſes principes ? S'ils n'euſſent pas été ceux du peuple, ſeroit-il aujourd'hui l'objet de tant & de ſi touchans regrets ? Grande leçon pour ceux qui veulent ſe faire une popularité durable ; ils doivent ſonger que le

---

quantité de matériaux très-curieux ; ils paroîtront, & je les publierai avec ceux d'un ami qui m'eſt bien cher, & qui eſt l'homme de toute la France qui ſait le plus d'anecdotes ſecretes ſur la révolution. Nous dirons tout, & il eſt bien peu de coalitions dont le ſecret ne ſera découvert.

peuple a un beſoin abſolu de reſpecter les lois ; qu'il n'aime long-temps que ceux qui le rappellent à ſes devoirs ; que des fous, des brigands peuvent applaudir un jour l'inſenſé qui les conduit au pillage, mais que la ſeule réputation durable eſt celle qui eſt établie ſur l'*utilité générale* (1).

Sa mort a été celle d'un homme qui dès long-temps a prévu tous les événemens poſ-

(1) Je ne connois pas de plus beau témoignage rendu à la mémoire de Mirabeau, que la lettre écrite au préſident de l'aſſemblée nationale par les adminiſtrateurs du département de la Seine inférieure. Je vais la copier ici en entier, après avoir rappelé que ces adminiſtrateurs ont donné les plus grandes preuves de ſageſſe, de civiſme, & de dévouement à la choſe publique. Cette lettre ſemble être le développement d'une penſée de M. Liancourt à la ſéance du 2 avril, à laquelle l'aſſemblée a juſtement applaudi.

Rouen, 5 avril 1791.

M. LE PRÉSIDENT,

« Mirabeau eſt mort ! La France perd un grand » homme ; la liberté perd un de ſes plus fermes ap- » puis.

» Patriote zélé dans un temps où nous n'avions point » de patrie, ſon ame de feu lui inſpiroit le courage » d'attaquer de front le deſpotiſme, dont il avoit ſi » ſouvent été victime. Les tyrans frémiſſoient en liſant » ſes écrits, & les peuples engourdis ſortoient de leur » aſſoupiſſement à ſa voix éloquente. C'eſt ainſi que, » par la puiſſance de ſon génie, il devançoit les an- » nées & préparoit les eſprits à l'heureuſe révolution » dont il a été l'un des principaux agens. Appelé enfin » ſur un théâtre digne de ſes talens ſublimes, on l'a

fibles, & qui les a calculés. La choſe publique l'occupa ſeule dans ſes derniers momens, & s'il éprouvoit quelques regrets, ils furent tous pour ſa patrie & pour l'amitié.

Tous les papiers publics (1) ſe réuniſſent pour honorer ſa mémoire, tous ont recueilli pluſieurs des mots qui lui ſont échappés à la mort. Pour moi, je vais m'occuper de l'aſſemblée, & ſervir ma patrie, ſi je le puis.

Je vais jeter un coup-d'œil rapide ſur quelques événemens paſſés cette ſemaine. Le

---

» vu foudroyer l'ariſtocratie ; on l'a vu démaſquer les » factieux ; &, par le ſort le plus fatal, il meurt au » moment qu'il avoit pris l'engagement ſacré de les » pourſuivre & de les combattre.

» C'eſt à l'aſſemblée nationale qu'il appartient de » réaliſer cette promeſſe. Il ne reſte plus de Mirabeau » que ſon nom, ſa mémoire, & ſes hautes conceptions ; » mais ſon génie, qui protégea la France, veillera » toujours pour elle ; & du fond de ſa tombe, Mira- » beau peut encore faire trembler les factieux & les » tyrans.

» Le directoire du département de la Seine infé- » rieure & celui du diſtrict de Rouen ont arrêté de » porter, pendant huit jours, le deuil de cet homme » étonnant. La mort d'un grand citoyen eſt une déſo- » lation pour la patrie ».

Les adminiſtrateurs, &c.

(1) Aucun ne l'a jugé mieux & avec plus de vérité que le Journal de Paris ; il a ſaiſi véritablement ſa phyſionomie. Je ne connois rien d'écrit avec plus d'eſprit & plus de juſteſſe que ce morceau. L'auteur eſt un des hommes les plus faits pour bien apprécier Mirabeau.

lecteur attentif, & qui a ſuivi cet écrit avec quelque ſoin, tirera beaucoup de conſéquences.

Depuis long-temps la fin des travaux de l'aſſemblée eſt déſirée; elle ſemble l'être également par tous les partis, & les eſprits ſont diſpoſés de maniere que ceux même qui redoutent le plus cette concluſion, n'oſent en aucune maniere s'y oppoſer.

Mirabeau eſt mort le ſamedi; le dimanche M. Dandré a parlé à l'aſſemblée nationale de la finir au 14 juillet, & quoique cette époque fût dans pluſieurs têtes, perſonne ne l'avoit encore indiquée auſſi clairement à l'aſſemblée.

Cette propoſition a reçu les applaudiſſemens qu'elle méritoit.

A la ſéance des jacobins du même jour, M. Danton, s'emparant très-habilement de l'idée de M. Dandré, a provoqué le vœu de ſa ſociété pour que la convention nationale finiſſe à cette époque du 14 juillet. Il a été très-applaudi; & malgré l'étonnement de quelques perſonnes à qui il paroît que M. Danton n'avoit pas fait part de ſon projet, ſon vœu eſt devenu celui des jacobins.

Ceux qui ne connoiſſent pas les circonſtances dans leſquelles nous vivons, ni les étranges événemens qui ſe ſuccedent depuis quelques mois, auront peut-être peine à concevoir comment un *clubs* a un vœu, comment il délibere; mais les principes ne ſont pas encore

assez bien établis parmi nous, pour que de telles démarches nous étonnent.

Quoi qu'il en soit, le vœu des jacobins est un hommage, un peu tardif peut-être, rendu à l'opinion publique, qui depuis long-temps avoit fixé à cette époque le terme des travaux de l'assemblée.

Enfin il est fortement indiqué, & déjà diverses spéculations s'établissent sur ce moment.

On avoit pensé en général, & cette idée étoit très-naturelle, que quand l'assemblée apercevroit le terme de ses travaux, & qu'elle verroit le moment de l'arrivée de ses successeurs, elle reprendroit une force, une grandeur qui l'ont abandonnée depuis long-temps, & qu'elle se livreroit à ses travaux avec une assiduité & une constance qu'elle ne connoît plus.

Ces conjectures sont en défaut. On traite depuis dimanche à l'assemblée les plus importantes questions, les successions & l'organisation du ministere, & la salle est déserte; les séances s'ouvrent tard, & l'ordre du jour ne commence qu'à midi, & souvent à une heure; & le bruit, les murmures sourds, l'air inoccupé & distrait, l'insouciance & la lassitude semblent s'accroître tous les jours.

Qu'en arrivera-t-il? Je l'ignore, si cette conduite ne change pas, & je prédis qu'elle ne changera pas; car la paresse, qui est l'état naturel de l'homme, succede à une longue application; mais la possibilité d'une appli-

cation nouvelle ne ſuccede pas à la pareſſe.

Cependant toutes les fois qu'il s'agit de prendre une meſure qui ſuppoſe du déſintéreſſement & des ſacrifices, l'aſſemblée l'adopte avec ardeur ; elle en a donné une preuve nouvelle à la ſéance du 7 de ce mois, où elle a exclus ſes membres de toutes les places du gouvernement pendant la durée de l'aſſemblée, & quatre ans au delà.

Tous ceux qui ont opiné dans cette queſtion, n'ont pas ſans doute été mus par un ſentiment très-noble & très-déſintéreſſé ; mais j'aime à croire que tel a été le motif du plus grand nombre (1).

---

(1) Il ſeroit aſſez curieux de donner la liſte de toutes les places qu'ont promiſes, depuis l'ouverture de l'aſſemblée, tous ceux qui avoient quelque pouvoir, ou même vouloient faire croire qu'ils en ont. Depuis la place de miniſtre juſqu'à celle de dernier commis, tout a été promis, donné, aſſuré par choix.

Certainement, parmi les perſonnes qui ont voté pour le décret d'excluſion, il en eſt pluſieurs qui ne l'ont fait que par dépit, par haîne ou par vengeance ; quelques-uns, certains de ne pas être choiſis, n'ont pas voulu que d'autres le fuſſent ; pluſieurs, dans la crainte de paroître ſonger à des places miniſtérielles, n'ont pas oſé s'oppoſer à un décret qui leur ſembloit mauvais, & ils ont penſé que leurs principes monarchiques ſeroient plus faciles à défendre, quand leur déſintéreſſement ſeroit moins incertain.

Mais je remarquerai que les membres du côté droit de l'aſſemblée ont opiné pour le décret, quoique très-certainement pluſieurs d'entre eux le jugeaſſent *anti-monarchique*. Il faut en conclure, ou qu'ils ſont fort

Je veux maintenant examiner le décret en lui-même, & calculer les effets qu'il doit produire ſur la conſtitution & ſur l'aſſemblée actuelle.

Beaucoup de perſonnes en ſont effrayées par des motifs très-oppoſés : les unes penſent que tous les hommes habiles, inſtruits, & forts, s'éloigneront à l'avenir de l'aſſemblée nationale, qui ne ſera plus le chemin de la fortune, & s'attacheront au gouvernement, qui pourra les y conduire plus rapidement ; de là réſulteroit que les légiſlatures étant compoſées de gens foibles ou peu inſtruits, le gouvernement acquerra ſans ceſſe de la force, ſoit par l'aſcendant naturel de ſa poſition, ſoit par le talent de ceux qui en ſeront chargés ; alors le deſpotiſme remplacera bientôt cette vaine apparence de liberté qui n'aura qu'un inſtant brillé a nos yeux, trop foibles pour en ſoutenir l'éclat.

---

aiſes de pouvoir augmenter le nombre des chances qu'ils veulent accumuler contre l'aſſemblée, ou qu'ils veulent chercher les occaſions de ſe venger du roi, dont la conduite civique les offenſe, ou enfin qu'ils ont voulu, par une baſſe & ridicule vengeance, perdre ceux qu'ils ont cru pouvoir aſpirer au miniſtere.

Le cœur humain eſt un compoſé ſi étrange de folies, de baſſeſſes, d'inconſéquences, de perverſités ; nous autres françois, nous ſommes ſi imprévoyans, que nous ne calculons jamais l'effet qu'aura le lendemain une réſolution priſe le jour. Nous reſſemblons beaucoup aux Caraïbes, qui vendent leur lit le matin, ſans ſe ſouvenir qu'ils doivent ſe coucher le ſoir.

D'autres

D'autres conçoivent une crainte toute oppoſée, perſuadés que les hommes les plus habiles, fuyant les élections qui les excluroient pendant ſix ans des grandes places, la legiſlature ne ſera jamais compoſée que de demi-talens ; & rien n'étant plus audacieux, plus hardis que les demi-talens, qui *prennent les bornes de leur horiſon* pour les bornes du monde, il s'enſuivroit que rien ne leur paroiſſant impoſſible ou même difficile, ils bouleverſeroient avec audace & ſans ménagement, ſans calculer les ſuites de leurs entrepriſes ; de là réſulteroit l'envahiſſement de tous les pouvoirs de la part de la légiſlature, & non pas une démocratie, dont l'exiſtence eſt évidemment impoſſible, mais un bouleverſement abſolu de l'empire, & des ſecouſſes longues & pénibles, qui en entraîneroient le demembrement.

D'autres encore croient que ſi les hommes à conceptions fortes dirigent leurs combinaiſons vers le corps légiſlatif, & s'éloignent du miniſtere, il en réſultera le même envahiſſement de pouvoir, l'anéantiſſement de l'autorité royale, ſans laquelle nous n'aurons pas de liberté, puiſqu'elle nous empêche ſeule de tomber dans la plus inſupportable des ariſtocraties.

Ainſi, par des motifs différens, on ſemble voir dans ce décret une atteinte très-dangereuſe portée à la conſtitution, & l'on ſemble appréhender que le corps légiſlatif n'habitue

Il eſt fâcheux peut-être que cette réſolution très-loyale n'ait pas été la même quand on a ordonné les élections populaires; j'oſe dire qu'il ne manqueroit rien à la gloire de la préſente aſſemblée nationale, & que les hommes les plus déterminés à la calomnier ne pourroient lui faire de reproches (1).

Quoi qu'il en ſoit, il eſt évident pour moi que l'aſſemblée nationale a pris une réſolution ſage; elle a déjoué beaucoup d'intrigues & de cabales de tout genre, trompé beaucoup d'eſpérances; les amis de la monarchie ſe ſont placés ſur un très-bon terrein; mais il eſt poſſible de douter qu'il fût utile d'étendre l'excluſion aux légiſlatures ſuivantes.

Cependant il faut penſer qu'en diminuant les moyens de corruption, on fait une choſe vraiment ſalutaire; on met les miniſtres dans une beaucoup plus grande indépendance du corps légiſlatif, & ils ſont à l'abri d'une intrigue qui ne manqueroit jamais de s'établir contre eux dans chaque légiſlature.

---

(1) Un homme de beaucoup d'eſprit diſoit que l'aſſemblée nationale a paſſé ſucceſſivement la faux ſur toutes les ambitions, ſur tous les états, comme l'on voit à Bâle, dans le beau tableau d'Holbein appelé la *Danſe des morts*, tous les états de la vie, depuis le pape juſqu'à la courtiſane, être tour à tour ſurpris par la mort, au milieu de leurs jeux & de leurs projets.

Au reſte, en déjouant des ambitions, on en éveille d'autres; & j'ai vu bien de nouveaux projets conçus depuis deux jours; j'ai vu ſe relever les eſpérances d'hommes étrangers à l'aſſemblée; j'ai vu l'intrigue prendre un cours nouveau, *miſeras hominum curas.*

Mais, dit-on, pourquoi interdire au roi la faculté de faire de bons choix, dont le peuple profite ?

Cette interdiction, que j'examinerai encore quelque jour, ſera bien loin d'être nuiſible au gouvernement, ſi l'on ne décide pas (& je ne crois pas qu'on en ait le droit) que les miniſtres ne pourront être élus députés, & ſi on leur accorde (comme je ſuis perſuadé qu'on le fera, parce que c'eſt une indiſpenſable néceſſité) le droit d'aſſiſter aux ſéances du corps légiſlatif, d'y parler, de répondre aux interpellations qu'on leur fera.

A ces deux conditions, qui, je le répete, & ſur-tout la derniere, me paroiſſent indiſpenſables, il exiſtera un accord parfait entre les divers pouvoirs conſtitués ; & ſi le miniſtre eſt aſſez habile pour faire ſon métier, il gouvernera. J'aime aſſez à penſer d'ailleurs que ce décret éloignera du corps légiſlatif beaucoup d'intrigans, de gens qui n'y entroient que pour parvenir aux places ; peut-être faudra-t-il auſſi avoir une fortune aſſez conſidérable pour y prétendre ; enfin ſi cette loi prive quelquefois le gouvernement d'hommes habiles & forts, elle éloigne dans beaucoup de circonſtances les intrigans.

J'avouerai donc que je ne partage pas toutes les terreurs que j'ai vu éprouver à de très-bons citoyens, ſur le décret d'hier. On a eu tort d'en faire *une loi conſtitutionnelle* ; plus on y réfléchira, plus on verra qu'il faut très-reſſerrer cette ligne conſtitutionnelle, que tant de petits eſprits veulent étendre.

Seulement l'expérience apprendra si je me trompe ; mais je crois que le gouvernement acquiert plus de force par ce décret ; & je n'y vois d'autre inconvénient que celui que j'ai indiqué dans une note précédente, d'avoir été rendu trop précipitamment, & d'avoir été dicté par trop de petites combinaisons, de petites passions : les lois doivent être faites avec plus de calme, & , s'il étoit possible, dictées par de plus nobles motifs (1).

---

(1) Si les ministres ont le droit d'assister à l'assemblée, on ne les attaquera pas légerement, & on ne se livrera pas contre eux à des inculpations trop faciles à démentir. D'un autre côté, les ministres ne pourront pas éluder les questions, & il faudra qu'ils répondent catégoriquement & sans détour. Cette lutte ne peut jamais qu'être fort utile à la liberté, & même au gouvernement, puisqu'il sera impossible, d'une part, d'accuser sans preuves, d'une autre, de se justifier sans motifs légitimes.

A la séance du 6 avril, M. Menou a répété ce qu'il avoit dit quelques jours avant aux Jacobins, sur des choix indiqués au roi par le ministre des affaires étrangeres. Je commence par déclarer, 1°. que je ne veux défendre aucun des choix, parce que je ne connois assez aucun de ceux qui ont été nommés, pour les juger en connoissance de cause ; 2°. que je suis convaincu qu'il n'y a jamais un grand mal à surveiller un ministre, & même à exagérer cette surveillance. Mais aussi il ne faut pas être trop absurde quand on dénonce.

M. Menou a fait au ministre un reproche d'avoir choisi M. Gouvernet, à qui il n'a imputé d'autre crime que d'être du clubs monarchique.

Je n'avois pas cru, je le répete, que la constitution fût une guerre de clubs, & véritablement il ne faut pas mêler l'excès du ridicule à de si graves & de si

Tels ſont les objets principaux qui ont occupé l'aſſemblée dans cette ſemaine. En to-

---

importantes matieres. Qu'importent & les Jacobins & le clubs monarchique ? Et depuis quand le miniſtre eſt-il obligé de s'informer ſi celui qu'il propoſe au roi eſt inſcrit ſur la liſte d'un clubs ?

Ces grandes vues de M. Menou reſſemblent à celles de M. Charles Lameth, qui prétend que la contre-révolution ſeroit faite ſi l'archevêque de Bordeaux fût reſté miniſtre ; on peut dire de telles folies à la tribune des Jacobins : mais nous avons vraiment fait un bien pauvre ouvrage, nous ſommes tous bien ſots & bien lâches, ſi dans quelques mois un prêtre peut nous enchaîner. Ne nous mépriſons pas aſſez nous-mêmes pour dire de pareils contes.

M. Menou a annoncé qu'il ne parloit pas *par jalouſie* des choix faits par le miniſtre ; il a beaucoup parlé de ſon déſintéreſſement, c'eſt fort bien ; mais M. Menou ignore-t-il le proverbe qui dit *qu'une honnête femme ne parle jamais de ſa vertu* ? Et croit-il que parmi-ceux qui l'entendoient, aucun n'a de la mémoire ? Eh ! ne nous jouons pas ainſi des hommes ! ne prodiguons pas ainſi nous-mêmes notre propre éloge, & laiſſons au temps le ſoin de tout découvrir ; alors chacun ſera jugé.

M. Menou a dit que les comités ne doivent pas influer *directement* ſur les choix des miniſtres ; ils peuvent donc, dans cet étrange ſyſtême, fort bien réduir en pratique par le comité militaire & par d'autres, y influer indirectement ? Les miniſtres doivent faire leur choix, les comités leur travail ; & ſi les comités s'étoient moins directement mêlés du miniſtere, nous ſerions moins embarraſſés aujourd'hui.

On a déjà remarqué que M. Menou auroit été également fondé à dénoncer les choix faits par le miniſtre de la guerre ; & il l'auroit pu d'autant mieux peut-être, que nous ſommes plus en paix au dehors qu'au dedans.

tal, on a peu ajouté aux travaux déjà faits ; & ſi l'on excepte la loi ſur la reſponſabilité, qui encore n'eſt pas parfaite, on n'a rien fait de conſtitutionnel ; & après trois ou quatre jours de diſcuſſion, on a ajourné la queſtion des

---

Parce qu'on eſt ami d'un miniſtre, ennemi d'un autre ; parce qu'on a impoſé à l'un un joug auquel l'autre aura refuſé de ſe ſoumettre, faut-il pallier les fautes de l'un, exagérer celles de l'autre ? Qu'eſt-ce donc que cette *probité* dont on parle tant, ſi ce n'eſt pas la juſtice ?

Le miniſtre des affaires étrangeres a répondu le 7 ; ſa lettre eſt d'un honnête homme que les injures ne font pas ſortir de ſon caractere. Mais je ſuis ſurpris qu'il ait juſtifié M. Gouvernet d'être du clubs monarchique. Encore une fois, je crois que les membres de ce clubs expoſent l'ordre public à être quelquefois troublé, parce qu'il y a d'autres fous à qui ils déplaiſent ; mais je ne voudrois pas qu'un miniſtre du roi crût ou parût croire qu'aucun clubs vaut la peine qu'on s'en occupe.

Il n'eſt pas inutile peut-être de rappeler ici un fait inconteſtable.

Lorſqu'une partie de la *nobleſſe* de Paris étoit formée en aſſemblée primaire chez M. Mont-Boiſſier, pour rédiger les inſtructions à donner à la nobleſſe qui devoit s'aſſembler à l'archevêché, M. Noailles a ſoutenu avec la plus grande chaleur la néceſſité d'opiner par ordre ; M. Gouvernet & M. la Fayette ſont les premiers qui aient combattu cette opinion, que M. Noailles a défendue long-temps, comme étant la ſeule conforme aux principes de la monarchie. M. Noailles étoit très-certainement convaincu de la vérité du ſyſtême qu'il défendoit ; mais *ſon erreur* eſt une preuve qu'il faut être indulgent pour les erreurs d'autrui.

L'aſſemblée me paroît avoir donné trop d'étendue à ſon décret, en défendant de ſolliciter des places pour ſoi, ſes parens, & ſes amis ; il ne faut jamais faire des lois qu'il eſt ſi facile d'enfreindre impunément.

ſucceſſions ; on a fait ſagement, puiſqu'on craignoit de compromettre une déciſion que la raiſon commande, & pour laquelle les eſprits ne ſont pas mûrs. Mais enfin c'eſt un ajournement.

Après cet expoſé rapide, je voudrois qu'on examinât la diſpoſition de l'aſſemblée ; on verroit divers partis ſe former, ſe partager, des eſpérances naître, d'autres s'abattre par la mort de Mirabeau.

Trois hommes étroitement liés, dont les talens ſont loin d'être ſupérieurs, mais qui ont une tenacité de caractere aſſez rare parmi nous, ont conçu des eſpérances de républicaniſme qu'ils eſſaieroient en vain de diſſimuler. Avec eux eſt un écrivain de beaucoup de talens, dont les principes ſont connus, & dont les conceptions auroient beaucoup de force, s'il ſavoit mieux calculer les circonſtances & mieux juger les temps. Je ne me permets pas aujourd'hui d'en dire plus ; mais j'appelle l'attention ſur ces projets qui percent dans tous les diſcours, dans toutes les propoſitions.

Je déclare ſeulement ici que j'éclairerai ces projets, j'en prends l'engagement ; aucune conſidération ne m'arrêtera, & dévoué à la défenſe de la vérité & des principes, je pourrai me rendre redoutable à tous les partis ; *car je ſerai toujours vrai & toujours indépendant.*

D'autres, plus occupés de leur ambition perſonnelle, ne ſongeoient & ne ſongent encore qu'à perpétuer leur pouvoir éphémere,

à régner, ſoit dans les comités & par eux, ſoit dans les bureaux des miniſtres & par eux. On leur a fait trop d'honneur, en les accuſant d'avoir des vues plus longues, & de vouloir entierement changer la nature du gouvernement; ils ſont hors d'état de former une conception auſſi étendue; & c'eſt pour cela même qu'ils ſont plus dangereux, parce que, ne marchant pas dans un plan fixe, n'obéiſſant qu'aux circonſtances, n'ayant pas de principes, on ne peut les attaquer en forme, parce qu'on ne ſait ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils projettent.

Au ſurplus, les yeux les moins clairvoyans découvrent l'embarras de ceux qui, ayant voulu ſe faire chefs de parti, n'ont pas ſu contenir leur parti, & ſont ſans ceſſe emportés hors de leurs meſures par leur parti. On aperçoit beaucoup de regrets du paſſé, des inquiétudes pour l'avenir, & le déſir plus ou moins prononcé de réparer des fautes. Puiſſent ils tous vouloir ſincerement ſauver la patrie! Il n'y aura alors plus de parti. Hélas! elle a tant beſoin de la réunion de toutes les forces; les petites ambitions ſont ſi mépriſables, le péril eſt ſi imminent! Puiſſions-nous tous abjurer des haînes hideuſes!

Au reſte, le défaut de tous ceux qui ont voulu exercer quelque influence ſur l'aſſemblée, c'eſt qu'ils n'ont jamais eu une combinaiſon étendue, qu'ils n'ont jamais ſongé au lendemain, & que, pourvu qu'ils aient fait adopter telle ou telle motion, ils n'en ont ja-

mais prévu les conſéquences, & n'ont jamais vu l'influence qu'elle devoit avoir ſur la conſtitution.

Aucun parti, aucune *coalition* n'a eu un ſyſtême de gouvernement arrêté ; tous ont vécu au jour le jour ; & le vrai moyen de juger l'inconſidération de la nation françoiſe, l'ignorance des affaires publiques dans laquelle elle vivoit, ce ſeroit de révéler les ſecrets de ces comités tenus çà & là avec tant de myſtere, & dont les réſultats ne ſont jamais rien.

Peut-être auſſi, & j'avoue que j'aime à le penſer, c'eſt cette même inconſidération qui nous a ſauvés des ambitieux, parce qu'aucun ambitieux n'a eu aſſez de force pour s'attacher un parti.

Enfin au point où en ſont aujourd'hui les événemens, avec une conſtitution auſſi avancée, imparfaite ſans doute, mais que le temps & la raiſon perfectionneront, il me ſemble que les partis, quels qu'ils ſoient, ceſſent d'être dangereux.

Il y a dans l'aſſemblée, & ſur-tout dans la nation, une telle force de raiſon, une telle puiſſance de volonté, qu'il eſt impoſſible que rien lui réſiſte. C'eſt à raffermir les eſprits, à diſſiper toutes les craintes qu'il faut s'attacher. L'aſſemblée nationale s'épuiſe, mais ſes travaux avancent & la nation ſe fortifie ; elle apprend à connoître ſes forces, à juger ceux qui la gouvernent. Les principes ſe claſſent dans toutes les têtes ; les écrits raiſonnables ſe multiplient ; *au génie révolutionnaire ſuccede le*

génie conſtitutionnel (1). Oſons le dire, les idoles ſont briſées, mais les principes s'affermiſſent.

Puiſſent les hommes à qui leurs talens, leurs conceptions donnent une ſupériorité ſi décidée, s'en ſervir pour achever un édifice qui ne ſera ſolide qu'autant que des mains ſages en poſeront les dernieres pierres.

Paris, ce 9 avril, à onze heures du matin.

Voici un fragment du Diſcours de M. Blin, dont je parlois dans le Numéro précédent. J'en donnerai encore d'autres dans la ſuite.

«De toutes les inſtitutions qu'embraſſe la conſtitution, une des plus élevées, une des plus importantes, eſt, ſans contredit, la royauté, puiſque ſans elle il ne peut y avoir de vraie liberté pour un peuple nombreux, puiſqu'avec elle le peuple a un garant de plus de ſes droits, puiſqu'enfin elle eſt une propriété qui appartient au peuple, & que toute atteinte portée à cette premiere magiſtrature eſt une atteinte aux droits du peuple, avec qui, pour qui, & par qui ſeul la royauté exiſte. Comment ſe peut-il donc qu'on en ait perdu de vue l'eſſence, les facultés, les limites légales, au point de penſer, d'un côté, qu'il ne peut exiſter de roi ſans une latitude plus ou moins grande de pouvoir arbitraire, & de prétendre, de l'autre côté, que la royauté puiſſe être ſoumiſe à une

(1) Penſée de M. Cérutti dans ſon éloge de Mirabeau.

dépendance quelconque, je ne dis pas de la nation (tout eſt ſoumis à l'acte de ſa ſouveraineté, quand elle l'exerce par elle-même), mais de qui que ce ſoit, revêtu d'une portion des pouvoirs du peuple?

» La ſouveraineté inaliénable de la nation eſt le premier principe que notre conſtitutinn a conſacré; le ſecond, que la nation, trop nombreuſe pour exercer elle-même ſes pouvoirs, ne pouvoit conſerver de liberté qu'en partageant dans pluſieurs mains l'exercice de ces mêmes pouvoirs; ce qui prouveroit déjà que les pouvoirs confiés au roi appartiennent au peuple, & que c'eſt violer la propriété du peuple, que de toucher à des pouvoirs que ſon intérêt a dû néceſſairement attacher à la royauté. Je m'arrête à ces deux principes inconteſtables; & je ne crains pas d'affirmer qu'eux ſeuls ſuffiſent pour meſurer exactement l'étendue des pouvoirs accordés à chacun des délégués de la nation, c'eſt-à-dire, à ceux qui exercent la ſouveraineté en ſon nom. En effet, ſi le premier intérêt du peuple eſt que ſes pouvoirs ſoient partagés; ſi la liberté publique ne peut exiſter ſans ce partage, oſeroit-on dire qu'il a réellement lieu, lorſque qui que ce ſoit, revêtu d'une portion du pouvoir national, pourroit empêcher un autre mandataire de la nation d'exercer librement la portion légale & ſpéciale qui lui eſt confiée? N'eſt-il pas évident que, dans ce cas, celui qui auroit la ſupériorité ſur l'autre, ſeroit le véritable & ſeul dépoſitaire; diſons-mieux, l'uſurpateur de la ſouveraineté, qui pour lors ne

réſideroit plus dans la nation, c'eſt-à-dire, dans la collection de tous les citoyens de l'empire ?

» Maintenant que l'on applique cette vérité au roi ; il eſt clair que s'il venoit à s'attribuer une partie quelconque du pouvoir qui appartient à l'aſſemblée nationale, celle-ci ceſſeroit d'être dans le juſte rapport qui convient pour maintenir l'intégrité des droits du peuple ; le roi en auroit envahi une partie ; la royauté ne ſeroit plus que la pernicieuſe faculté de ſouſtraire à l'empire des lois tous les tyrans ſubalternes qui voudroient déchirer le peuple ; le deſpotiſme enfin, le plus dur deſpotiſme, le deſpotiſme miniſtériel (rarement il en exiſte un autre) couvriroit bientôt de ſes fers ce royaume, où flottent maintenant les enſeignes de la liberté.

» Faiſons l'application de la même vérité à l'aſſemblée nationale ; pour procurer à la France tous les avantages qu'une bonne repréſentation aſſure aux nations éclairées, il faut que les repréſentans du peuple, toujours ſoumis à l'inviolable, à l'éternelle loi de la néceſſité, ne ſtatuent rien qui ne porte avec ſoi le caractere d'une utilité démontrée ; car c'eſt bien plutôt par le ſentiment de l'utilité que l'on en retire, qu'on obéit aux lois, que par la ſolennité de l'appareil dont on peut les environner. Or cette néceſſité, la premiere, la plus ſacrée, la plus impérieuſe des lois, ne défend-elle pas, pour la ſûreté, pour l'intérêt, pour la liberté du peuple, de retrancher, d'affoiblir même laquelle que ce ſoit

des facultés légales dont la royauté, puiſſance du peuple exercée par le roi, ne peut abſolument ſe paſſer, pour qu'elle ſoit enfin ce qu'elle auroit dû toujours être; dans certaines circonſtances, la repréſentation de la majeſté du peuple; dans d'autres, une des ſentinelles les plus vigilantes de la liberté, & toujours, dans tous les inſtans, la force qui réprime, au nom de la loi, tous les attentats contre l'ordre public & la ſûreté particuliere, l'effroi de tous les deſſeins pervers, le déſeſpoir de toutes les ambitions audacieuſes, qui ſacrifieroient ſans pitié, comme ſans remords, la liberté, les lois, & le peuple, pour jeter quelques inſtans un honteux éclat dans le monde.

» D'après ces réflexions, on ne ſauroit conteſter que la nature même des choſes n'ait preſcrit irréſiſtiblement ce que notre conſtitution a expreſſément établi: un roi libre dans l'exercice de ſes éminentes fonctions, & à qui la nation & la loi impoſent le devoir ſacré de ſurveiller l'aſſemblée nationale; une aſſemblée nationale également libre & indépendante dans la diſcuſſion des lois, & ſur-tout intéreſſée à exercer la plus active ſurveillance ſur les agens du roi; enfin la liberté de la preſſe, qui, ſurveillant l'aſſemblée nationale & le roi, ou plutôt les miniſtres, & qui, ramenant tout au tribunal inflexible de l'opinion, oblige l'aſſemblée nationale & le roi à uſer pour le ſeul avantage de la proſpérité publique, des grands pouvoirs qui leur ont été confiés. *Voilà*, s'eſt écrié un des plus in-

fatigables & en même temps un des plus ſages défenſeurs de la liberté des nations, *voilà les trois tribuns du peuple, ſans leſquels il ne peut y avoir de vraie monarchie, & avec leſquels la vraie monarchie ſera toujours, de tous les gouvernemens qui exiſtent, celui où les intérêts du peuple ſeront le mieux ſurveillés, le mieux balancés, & courront moins de riſque d'être ſacrifiés, ſoit à un roi, ſoit à une aſſemblée* (1).

(1) M. de Cazeaux : *Simplicité de l'idée d'une conſtitution, &c.*

MM. les Souſcripteurs dont l'abonnement finit au N°. XX, ſont priés de vouloir bien le renouveler.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 7 liv. 4 ſous pour ſix mois, & de 9 liv. pour la Province, rendu franc de port.

L'on eſt prié d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

N°. XXI.

L'AMI DES PATRIOTES,

ou

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Sur la réélection des Députés.

« L'hiſtoire, cette grande ſource de ſageſſe, fournit » des exemples de tous les genres, & tous les prin» cipes de la prudence, comme ceux de la morale, » peuvent être autoriſés par cette variété d'événemens » que ſon vaſte miroir eſt capable de nous préſenter ».

(*David Hume, hiſt. des Stuarts*, t. 3, p. 433.)

UNE grande queſtion partage en ce moment les eſprits : *Les députés qui compoſent la préſente aſſemblée nationale, peuvent-ils être réélus pour la prochaine ?*

Quand on a l'habitude d'obſerver le jeu des paſſions & de ſuivre le calcul des intérêts, on s'aperçoit de toutes les combinaiſons diverſes que fait naître cette queſtion : l'ambition,

l'orgueil, la haîne, la peur, ce puiſſant mobile des actions humaines, la vengeance, l'eſpoir d'un changement en mieux (ou en ce qu'on regarde comme tel), le patriotiſme, l'amour de la liberté, la crainte des troubles, toutes les paſſions, depuis la plus noble juſqu'à la plus vile, jouent leur rôle dans cette importante circonſtance. Il ſemble que les écrivains les plus hardis redoutent d'aborder la queſtion; & tandis que le temps ſe conſume en diſcuſſions arides, on n'appelle pas l'attention publique ſur un des points les plus importans pour la liberté. J'ai cru qu'il pouvoit être utile d'expoſer ici divers argumens pour la réélection, & divers argumens contre. Je ne donnerai pas aujourd'hui mon opinion, & je tâcherai de faire ce que Voltaire diſoit de Bayle. J'imiterai un avocat général qui rapporte les moyens des deux parties, mais ne donne pas ſes concluſions. Mon objet eſt uniquement d'éveiller l'attention des amis de la liberté & des écrivains qui ont contracté l'engagement de la défendre ſans eſprit de parti.

Les moyens pour la réélection ſont de deux eſpeces; les uns de principes, les autres de circonſtances.

Les principes ſur cette matiere ſont infiniment ſimples; c'eſt que nulle puiſſance ſur la terre n'a le droit d'appoſer des limites à l'exercice du droit d'élection; nulle ne peut gêner la volonté du peuple : il n'exerce véritablement ſa ſouveraineté que dans le moment où il nomme ſes repréſentans; & toute

atteinte à la ſouveraineté nationale eſt impoſſible à établir en conſtitution.

Si cette regle générale peut recevoir quelques exceptions, ce n'eſt certainement pas pour exclure des choix populaires ceux qui auront bien mérité du peuple en défendant ſes intérêts avec courage & déſintéreſſement, ceux qui auront fait leurs preuves de civiſme & de talens. Peut-on dire au peuple : Tu ne choiſiras pas, en 1791, celui que tu as bien fait de choiſir en 1790?

Ne détruit-on pas par cette loi toute émulation, tout déſir de faire bien ſon métier, & de mériter par-là la confiance publique? Qui voudra ſe conſacrer à l'étude de la légiſlation, entrer dans cette carriere pénible, s'il n'a pas l'eſpoir de recueillir la récompenſe de ſon zèle, en obtenant de nouveaux témoignages de la confiance publique.

Les circonſtances d'ailleurs ſont tellement impérieuſes, les lois qui doivent gouverner la France ſont ſi nouvelles, que ceux-là ſeuls qui les ont faites, peuvent en ſurveiller efficacement l'application; & ce ſeroit s'expoſer à la plus redoutable des anarchies, que de livrer le royaume à un corps entierement nouveau, qui ſeroit obligé de faire un cours nouveau d'eſprit public, & qui, n'étant dirigé par perſonne, porteroit dans les affaires une inexpérience dont le gouvernement profiteroit pour attenter à la liberté publique, en ſe donnant une plus grande meſure d'autorité que celle que lui aſſigne la conſtitution.

Les craintes que l'on conçoit ou que l'on

affecte de voir arriver dans la prochaine législature ceux ou quelques-uns de ceux qui ont fait le tourment de celle-ci, ne ſont pas fondées : 1°. ils y viendroient en très-petit nombre, car aucun d'eux n'inſpire de confiance, & ils n'ont d'autres moyens que ceux de l'intrigue, qui, par leur nature, ſont bornés ; 2°. les chances ſont égales pour voir arriver à la prochaine aſſemblée les hommes de celle-ci qui méritent le mieux la confiance publique, & qui ont le plus ſouvent & le plus efficacement réprimé l'audace de ceux que l'on craint.

Ainſi, les principes étant pour la réélection, les circonſtances l'exigeant impérieuſement, il eſt néceſſaire que la réélection ſoit adoptée.

Ceux qui la rejettent, raiſonnent auſſi d'après les principes & d'après les circonſtances.

C'eſt un principe inconteſtable que ceux qui font les lois, ne doivent ni ne peuvent les faire pour eux-mêmes. Cette maxime, citée par M. Robeſpierre, a déterminé l'aſſemblée à exclure les membres du miniſtere avant de travailler à organiſer le miniſtere ; ne devroit-elle pas les exclure du corps légiſlatif, avant d'organiſer le corps légiſlatif ?

La ſouveraineté réſide dans la nation ; elle n'en aliene aucune portion ; elle en délegue ſeulement l'exercice ; & pour ne pas être opprimée, elle le partage entre divers mandataires qui la ſervent & ſe ſurveillent mutuellement.

La légiſlature eſt un de ces mandataires.

Le roi en eſt un autre.

Mais ni l'un ni l'autre, ni tous deux enſemble ne ſont *ſouverains*; ces vérités ſont devenues triviales.

C'eſt pour empêcher que l'un des deux pouvoirs, ou tous deux réunis ne s'emparent de la ſouveraineté, qu'on a bien ſéparé leurs fonctions, & qu'on les a diſtingués par des attributs divers.

Le roi eſt unique, perpétuel, & héréditaire.

La légiſlature eſt compoſée de pluſieurs membres temporaires & électifs.

Si la légiſlature étoit perpétuelle, les membres pourroient facilement s'entendre avec le roi pour opprimer le peuple.

Or ils ſeront perpétuels s'ils peuvent être réélus. Qui ne connoît l'empire de la poſſeſſion, l'empire de l'habitude? qui ne ſent ſur-tout que le gouvernement, après avoir corrompu des membres, emploiera tous les moyens poſſibles pour les faire réélire, afin d'éviter les frais d'une nouvelle corruption?

Si nous évitons ce danger, ce ſera pour tomber dans un autre; les membres de la légiſlature, pour être réélus, flatteront les excès populaires, & établiront bientôt la plus redoutable de toutes les ariſtocraties, celle qui conſerve une apparence de liberté.

Tous les argumens contre la perpétuité des membres peuvent s'appliquer à la réélection; ainſi nous tomberons dans le malheur qui afflige ſi fort les amis de la liberté en Angleterre; nous aurons par le fait un *parlement* de neuf années. Voyez ce qui ſe paſſe dans ce pays, où la réélection peut avoir lieu, &

où pourtant elle ſemble moins dangereuſe, puiſque le roi peut diſſoudre le parlement. Ce terrible remede ſeroit néceſſaire pour réparer le mal de la réélection ; en veut-on à ce prix ?

On raiſonne très-mal, en diſant que l'on ne peut limiter l'exercice du droit d'élection. Sans doute aucun pouvoir conſtitué ne peut y appoſer de limite ; mais la nation elle-même, le corps conſtituant, qui exerce tous ſes droits, peut déterminer des conditions d'éligibilité (& il eſt impoſſible, par exemple, de ne pas convenir que la nation peut s'interdire le droit de choiſir un étranger). Si donc la nation trouve qu'il lui eſt avantageux de ſe preſcrire à elle-même d'obſerver un intervalle, elle peut le faire.

Mais d'ailleurs la queſtion eſt totalement décidée par le décret du 14 ſeptembre 1789, qui s'exprime ainſi : « Le renouvellement *des* » *membres* de chaque légiſlature ſera fait en » totalité ».

Ces mots, *des membres*, ne peuvent laiſſer aucune incertitude ; il eſt évident que ſi l'aſſemblée avoit voulu dire ſeulement que la légiſlature ſeroit renouvelée, c'eſt-à-dire, qu'on procéderoit à de nouvelles élections, ſans interdire les réélections, on auroit dit : *Le renouvellement de chaque légiſlature ſe fera en totalité.*

Les débats qui ont précédé ce décret, ne laiſſent aucune incertitude. Il a été propoſé à la ſéance du 12 ſeptembre, trois queſtions à diſcuter ; 1°. celle de la durée du refus de la ſanction du roi ; 2°. celle de la durée de

chaque législature ; 3°. (& c'eſt ainſi que la queſtion a été poſée) » Les membres de la législature » ſeront-ils tous renouvelés, ou s'ils pourront » être réélus » ?

L'aſſemblée a arrêté de s'occuper ſimultanément de chacune de ces trois queſtions, & de les décider par des décrets ſéparés. La premiere a été enſuite renvoyée après les deux autres ; elle n'a été jugée que le 21 ſeptembre (art. 12 des décrets conſtitutionnels) ; la ſeconde l'a été le 12 (art. 6) ; & la troiſieme le 14 (art. 7, cité plus haut).

Il eſt évident pour tout homme de bonne foi que ce décret eſt la réponſe à la queſtion poſée, & qu'il ne ſeroit pas du tout exact de dire qu'on a voulu ſeulement juger que la législature ne ſeroit pas conſervée à moitié, car, on le repete, le décret ne peut être que la réponſe à la queſtion poſée, comme on l'a dit plus haut, « les membres de la législature ſeront-ils tous renouvelés, ou s'ils » pourront être réélus ? ».

C'eſt donc une choſe pleinement jugée, & il n'eſt pas poſſible de revenir ſur ce décret conſtitutionnel, accepté par le roi & par toute la nation, ſans riſquer d'ébranler la conſtitution entiere.

Après s'être ainſi aidé des principes, les partiſans de la non réélection raiſonnent encore en circonſtances.

Si vous penſez, diſent-ils à leurs adverſaires, qu'il eſt néceſſaire que des membres de la préſente aſſemblée ſoient réélus pour la ſuivante, pourquoi ne le dites-vous pas, pour-

quoi n'en conſervez-vous pas quelques-uns, & pourquoi, en courant les riſques de la réélection, vous expoſez-vous à n'en pas avoir? Quel eſt d'ailleurs cet excès d'orgueil qui vous perſuade qu'il eſt néceſſaire au bonheur du peuple que vous ſoyez élus? Croyez-vous qu'il n'y a pas dans la nation beaucoup d'hommes qui vous ſont égaux en lumieres & en patriotiſme; beaucoup qui, tenus loin des débats frivoles qui vous ont trop fréquemment occupés, des événemens qui vous ont trop diſtraits, ſe ſont livrés uniquement à l'étude des principes, que certes ils entendent auſſi bien que vous? Ne prenez-vous pas un peu trop votre intérêt propre pour l'intérêt national?

Si la queſtion pouvoit jamais être douteuſe, ce ne ſeroit certes pas dans le moment où il s'agit d'accepter la conſtitution. L'homme le plus verſé dans les principes, celui à qui la conſtitution doit le plus de principes importans & vraiment fondamentaux, a aſſez prouvé dès 1789, que la conſtitution ne peut être ratifiée que par une aſſemblée qui puiſſe la juger impartialement. N'eſt-il pas trop abſurde en effet que ceux qui ont fait la loi au nom du peuple, l'acceptent encore en ſon nom? Quand donc s'expliquera-t-il lui même? Et ſi vous aimez vraiment ſa liberté, vous devez le garder de l'enthouſiaſme qui pourroit le porter à choiſir quelques-uns d'entre vous.

Telles ſont les raiſons qui m'ont paru les plus fortes pour les deux opinions; je répete encore que je crois devoir me borner à les expoſer; je ne les ai certainement pas indi-

quées toutes, je désire seulement avoir bien développé celles qui m'ont le plus frappé. Il en est beaucoup d'autres encore que j'aurai occasion de faire connoître dans la suite.

Quand cette question se présentera à l'assemblée, les partisans de chacune des opinions vont inculper leurs adversaires, les accuser, les injurier; il est malheureusement trop probable qu'on ne saura pas se borner à discuter des principes qui tiennent de si près à la liberté nationale.

Ceux qui veulent la réélection, ne verront dans ceux qui leur sont opposés que des aristocrates, des contre-révolutionnaires, des hommes qui croient que la constitution ne pouvant être bien gardée que par ses auteurs, espérent avoir bon marché d'une assemblée neuve, fatiguée du trouble & de l'anarchie, & qui regardera le despotisme comme son salut; ils ajouteront que c'est la haîne contre tels ou tels individus qui leur fait craindre la réélection, & qu'ils n'ont d'autre objet que d'écarter les *vrais amis du peuple*, dont ils craignent le crédit.

Les adversaires de la réélection ne manqueront pas aussi d'accuser ses partisans d'être des intrigans qui veulent perpétuer leur pouvoir, qui craignent la fin de l'assemblée, qui les réduira au néant, & qui ne songent à se faire réélire que pour dominer une assemblée où ils apporteront tous les moyens qu'ils ont acquis par une habitude de deux ans, & où ils pourront consommer leurs projets de destruction de la monarchie.

Ainſi, de toutes parts il y aura de nobles & de bas motifs qu'on déguiſera avec plus ou

---

teur confie au monarque; mais il finit par examiner s'il ne convient pas mieux que *l'autorité entiere ſoit exercée par le même corps.* Il trouve très-ſimple cette réunion de pouvoirs, & finit par dire, pag. 120 : « Suppoſons que dans les états les mieux conſtitués » la puiſſance légiſlative dût être ſéparée de la puiſ- » ſance exécutrice, au moins, dans ce cas-là même, » la puiſſance exécutrice ne devroit pas être confiée » à un chef perpétuel & irrévocable . . . .

» C'eſt même, ajoute-t-il plus bas, une grande » queſtion que de ſavoir s'il ſeroit prudent d'accorder » ce pouvoir à un gouverneur élu pour un temps fixe, » ou ſi au contraire il ne vaudroit pas mieux le re- » mettre entre les mains de pluſieurs ».

L'auteur, je le répete, a été fidele à ces principes. Eh! qui pourroit lui en faire un crime? Ceux-là ſeuls ſans doute qui croient dire une injure grave à celui qu'ils appellent *républicain*, comme ſi c'étoit un mal d'avoir ſur le gouvernement des idées différentes de celles qui ſont admiſes par le plus grand nombre, & comme ſi c'étoit un crime de déſirer ce qu'on croit la plus grande meſure de liberté poſſible.

Je voudrois bien qu'enfin on n'attachât des idées injurieuſes qu'à ce qui rappelle vraiment l'idée d'un crime, d'une foibleſſe ou d'un vice, & certes le mot *républicain* ne préſente aucune de ces idées.

Je ſuis d'autant moins ſuſpect en parlant ce langage, que moi-même j'ai appelé l'attention ſur ceux que je croyois avoir conçu le déſir d'introduire en France le gouvernement républicain.

On m'a paru déſirer que je nommaſſe ceux dont j'ai voulu parler, je n'en fais nulle difficulté; ce ſont MM. Pétion, Buzot & Robeſpierre, & l'écrivain qui travaille avec eux, M. Briſſot. J'ai ſaiſi toutes les occaſions qui ſe ſont préſentées de rendre juſtice à la pureté des intentions, à la droiture des vues de tous quatre; mais un machiavéliſte pourroit dire que c'eſt parce qu'ils ſont honnêtes qu'ils ſont dangereux, car

moins d'adreſſe ; mais j'oſe dire que les premiers ſeuls détermineront la majorité de l'aſ-

---

ils ne compoſeront pas avec les principes qu'ils ſe ſont faits. M. Briſſot a ſuffiſamment manifeſté les ſiens ; M. Pétion n'a pas laiſſé plus d'incertitude, & tout, dans ſes propoſitions, comme dans celles de M. Robeſpierre, tend à concentrer l'exercice du pouvoir dans le corps légiſlatif, à ôter au roi les élections de ſes miniſtres, à l'éloigner de toute ſurveillance ſur l'adminiſtration, ſur l'ordre judiciaire, ſur la force publique, &c. &c. &c.

J'ai dit que ces trois députés *ſont loin d'avoir des talens ſupérieurs*, parce que je crois que les talens ſupérieurs ne ſont qu'à un très-petit nombres d'hommes, & que s'il eſt dans l'aſſemblée un homme de génie, beaucoup d'hommes qui ont des talens & des vues, il eſt difficile d'y en compter quatre qui aient des *talens ſupérieurs*. Cependant il eſt évident qu'il y a plus de choſes profondes dans l'écrit de M. Pétion, cité en commençant cette note ; il y a plus de vues que dans tout ce qu'ont dit à la tribune les gens qui y ont recueilli tant d'applaudiſſemens. C'étoit beaucoup d'avoir prévu tant d'événemens, & de s'être placé au mois de janvier 1789, à la hauteur où tant d'hommes ne ſont pas encore parvenus aujourd'hui. Le travail de M. Robeſpierre ſur les gardes nationales renferme beaucoup d'idées très-ſaines ; & ſous pluſieurs rapports, il eſt préférable à preſque tout ce qui a été écrit juſqu'à préſent ſur cet objet. Je ne connois rien d'imprimé de M. Buzot, mais ſes opinions prononcées ſont d'un homme habitué à réfléchir & à marcher d'après un plan qu'il s'eſt formé : ce qui eſt fort rare parmi nous.

Après cette déclaration très-préciſe de mon opinion, que j'ai déjà ſuffiſamment indiquée dans les numéros précédens, je puis ajouter ſans doute que je crois le ſyſtême adopté par ces députés le plus dangereux de tous ceux qui ont encore été apportés à l'aſſemblée nationale. Je ne crains pas qu'on m'accuſe d'avoir pour les rois un reſpect ſervile, ni d'élever le plus petit doute ſur *la puiſſance illimitée des peuples* ; mais la

ſemblée nationale, & quelle que ſoit la déciſion qu'elle portera, elle peut ſe tromper, mais elle voudra ne pas ſe tromper.

---

réflexion, l'étude de l'hiſtoire m'ont prouvé que la *royauté* eſt la ſeule inſtitution qui puiſſe garder la liberté. Je défie qu'on me cite un ſeul gouvernement ancien ou moderne de quelque étendue, qui ait ſubſiſté long-temps libre, ſans cette barriere; je défie, en un mot, qu'on m'indique un ſeul gouvernement vraiment *républicain*, qui ait eu une longue durée; & je déclare que je n'accorde ce nom qu'à celui qui ne renferme pas dans ſon inſtitution une ariſtocratie plus ou moins déguiſée. Je n'aime pas plus *la république* de Veniſe, que le *deſpotiſme* de Conſtantinople. Je veux que tous ſoient égaux, & c'eſt pour cela que je veux un boulevart qu'aucun ne puiſſe franchir. Il me ſemble que l'aſſemblée nationale a réuni dans la théorie de gouvernement qu'elle a conçue, tous les principes d'égalité que peuvent déſirer les hommes les plus amis de la liberté. Aucun citoyen ne peut s'élever au deſſus des autres; l'ambition ne peut avoir que deux objets, celui de parvenir à la légiſlature, de s'y diſtinguer en défendant avec énergie les droits du peuple, ou d'exercer les grandes fonctions de l'adminiſtration; tout a un terme que le plus ambitieux ne peut franchir, & paſſé lequel il rentre dans la claſſe de tous les citoyens. Les élus du peuple ne le ſeront que pour un temps. Les grandes places de l'adminiſtration, nommées par le roi, ſont révocables à ſa volonté; nul ne peut donc dominer ni s'établir une puiſſance propre; nul ne peut eſſayer de s'élever, ſans éveiller toutes les attentions, tous les intérêts, & juſques aux jalouſies. Le beſoin du roi eſt le même que celui du peuple, celui de réprimer tous les ambitieux & d'arrêter toutes les entrepriſes contre la conſtitution. Au contraire, ſi l'on inveſtit d'un grand pouvoir un homme ou des hommes élus pour un temps, & qu'aucune force conſtituée ne pourra réprimer, ils s'approprieront la puiſſance, ils uſurperont la ſouveraineté. Cette combinaiſon d'un roi inamovible & de repréſentans élus & amovibles, a l'avan-

Au reſte, il ne faut pas que les partiſans, ni les adverſaires de la réélection ſuppoſent

---

tage inappréciable d'aſſurer la véritable démocratie ; & ſi jamais les rois s'éclairent, ils ſentiront que pour l'intérêt de leur véritable autorité, il importe que tous les citoyens ſoient égaux.

J'oſe dire que plus on y penſera, plus on ſe convaincra de ces vérités. Je ſais bien que l'idée de royauté eſt aſſez abſtraite, & que la réflexion eſt néceſſaire pour y amener ceux qui ne ſont pas ſubjugués par l'habitude. Mais l'hiſtoire du paſſé, cette grande école de l'avenir, doit nous ſervir de leçon. Voyez ce qui s'eſt paſſé en Angleterre ; certes un ſentiment profond de liberté exiſtoit dans cette nation au milieu du ſiecle dernier ; des ambitions particulieres ont fait abolir conſtitutionnellement la royauté, le beſoin de la liberté l'a rétablie : & voyez quelle nation eſt la nation angloiſe, quelle force de caractère ! quelle énergie de ſentimens ! à l'enthouſiaſme de la liberté ſe joignoit le fanatiſme de la religion. Et ce long parlement contre lequel on a tant déclamé, renfermoit des hommes vertueux, vraiment citoyens, & jaloux de l'honneur de leur patrie, qu'ils préféroient à leur intérêt perſonnel ; & ce Cromwell qui, par l'éclat de ſes ſuccès, la force profonde de ſon caractère, l'énergie de ſes conceptions, pouvoient ſi bien faire oublier la royauté.... Voyez ſi rien de tout cela ſe trouve parmi nous ; & vous ſongeriez à déraciner la royauté du ſol françois ! Amis de la liberté, ſongez-y bien, calculez les ſecouſſes épouvantables que vous feriez éprouver à votre patrie, & mettez dans la balance l'incertitude du ſuccès, & ſur-tout les horribles maux dont ce ſuccès même ſeroit la cauſe.

Je dis ceci, non à ceux qui, comme M. Prudhomme dans ſes Révolutions de Paris, propoſent un décret pour l'abolition de la royauté, parce que c'eſt là un délire qui ne peut être dangereux, mais aux hommes éclairés & bien intentionnés, qui, dans leurs écrits ou leurs diſcours, tendent à détruire la royauté. Et qu'on ne diſe pas que je conçois des craintes chimériques ;

que beaucoup de membres de l'aſſemblée nationale ſoient réélus. Sans doute il en eſt un très-grand nombre qui ont pleinement juſtifié la confiance publique, & qui méritent d'en recevoir de nouveaux témoignages ; mais parmi ceux-là pluſieurs ne voudront pas ſe charger une ſeconde fois d'une miſſion ſi pénible, qui éloigne pour un temps ſi long de ſa famille, de ſes affaires, de ſes plus cheres habitudes, & qui peut occaſionner du déſordre dans la fortune de ceux qui ſe bornent à leur devoir.

Il faut bien auſſi calculer tous les obſtacles qu'apportera à la réélection la très-active intrigue de tous ceux qui, placés dans les dé-

---

j'ai indiqué ſur quoi je les fondois. Je ſais bien que les hommes que j'ai nommés ne peuvent ſeuls changer la forme de notre gouvernement ; je ſais bien auſſi que la raiſon, le temps, l'expérience éclaireront ceux qu'un faux amour de la liberté auroit pu égarer ; mais je crains que ces idées n'occaſionnent parmi nous de nouveaux troubles. Je crains que beaucoup d'hommes, ſéduits par des idées ſpécieuſes, ne ſoient détrompés que par le malheur, ce grand maître des hommes. Voilà ce que je voudrois prévenir, & ce que je crois que doivent bien peſer les citoyens que j'ai nommés, & aux intentions deſquels je rends encore une fois juſtice. Certes elles ſont plus pures que celles des hommes qui n'ont jamais eu une idée, une conception propres, & qui, ne travaillant jamais dans un ſyſtême combiné, ont voulu régner un jour par les comités, un jour par les bureaux des miniſtres, faire adopter une motion, en faire rejeter une autre, & n'ont jamais prévu les ſuites de leurs diſcours ; ils ſe cachent lâchement aujourd'hui qu'il faudroit réparer les maux qu'ils ont faits.

partemens

partemens, travailleront pour eux-mêmes, & feront jouer tous les reſſorts dont ils auront conſervé le ſecret. Deux ans d'abſence changent tellement les relations, la révolution a rompu tant de liens, les abſens ſont ſi facilement oubliés, ceux qui, approuvant l'aſſemblée, ſont mécontens de tel ou tel membre, ſont en ſi grand nombre, que je crois que ceux qui veulent arrêter leur opinion ſur cette queſtion, feront bien d'établir leur calcul ſur la très-grande probabilité que fort peu des députés actuels ſeront réélus.

Il faudra bien examiner auſſi ſi le corps électoral actuel ſera changé, ou s'il reſtera le même. Il y a à cet égard beaucoup d'incertitude; les uns ſe plaignent qu'il eſt compoſé d'ariſtocrates; d'autres lui font le reproche oppoſé. Je reviendrai ailleurs ſur cette queſtion.

Enfin il eſt décidé que nul ne pourra être élu que dans ſon département; ce décret ſera-t-il exécuté? le changera-t-on?

Depuis long-temps les membres de la droite de l'aſſemblée ſe ſont réduits à une telle nullité, qu'il eſt difficile de les compter pour beaucoup dans une ſpéculation politique; mais la gauche eſt diviſée en deux partis très-diſtincts, très-oppoſés (1), qui ſe craignent

(1) Je n'ai indiqué que deux partis, parce qu'en effet il n'y en a que deux bien prononcés; mais ils ſe ſoudiviſent chacun en un très-grand nombre. Il regne de l'accord, du concert entre très-peu de *chefs d'opinion* dans l'aſſemblée, & ce ſera toujours la même

& ſe haiſſent réciproquement ; il faut bien encore que ceux qui calculeront, penſent que dans le nombre des députés réélus, il y en aura de toutes les opinions, & que s'il y en a un dangereux élu (je parle pour tous les partis & dans le ſens de tous les partis), il y en aura auſſi qui pourront le combattre, & qui, connoiſſant la véritable étendue de ſes forces, pourront aiſément lutter contre lui : il ne faut donc pas que le déſir d'éloigner un parti, ou l'eſpoir d'en faire élire excluſivement un, influent ſur la détermination qui ſera priſe ; ce déſir & cet eſpoir ſeroient certainement trompés.

Enfin il faudra bien peſer ſi, en ſuppoſant que la non réélection ne pût pas être miſe en

---

choſe dans un pays où tout le monde veut être *fin*, & où perſonne n'eſt ſincere ; où tout le monde eſt jaloux, & où perſonne n'eſt juſte. Heureuſement, tandis que les *chefs* ſe diviſent, ſe trompent, font & défont des coalitions, & travaillent pour eux, & non pour le peuple, la majorité, qui n'a pas beſoin de *chefs*, marche à ſon but, qui eſt la fin de la conſtitution, & la nation qui s'éclaire, juge ceux qui la gouvernent. Des hommes qui ont déclaré qu'ils ne veulent pas être chefs d'opinion, mais qu'ils n'en ſouffriroient point, ont pris l'engagement d'accélérer les travaux conſtitutionnels ; puiſſent-ils perſiſter dans cette réſolution, & préférer la gloire d'être utiles, à la vanité d'être applaudis !

Je remarque une erreur grave d'un journal d'ailleurs plein d'eſprit & de juſteſſe, dont il a déjà paru quatre numéros (*les Indépendans*). L'auteur dit que MM. Robeſpierre, Pétion, &c., ſervent ſous MM. de Lameth, Barnave, Duport, &c. Il devoit dire au contraire qu'ils ſont des premiers qui ont ſecoué le joug.

regle générale, elle ne devroit pas être établie pour la convention, & ſi, en établiſſant très-ſagement que le roi doit *accepter*, & non *ſanctionner* la conſtitution, on n'a pas décidé que l'acceptation du peuple doit être exprimée par d'autres que par ceux qui ont fait la loi.

Il eſt encore une autre conſidération qui ſera certainement peſée dans le ſecret de l'ame de ceux qui voudront ſe déterminer ; c'eſt l'intérêt du gouvernement.

Eſt-il ou non dans la réélection ?

Pour décider cette queſtion, il faut obſerver que le gouvernement n'a & ne peut avoir aujourd'hui qu'un intérêt, celui de l'ordre & de l'affermiſſement de l'autorité conſtitutionnelle. Toute autre penſée, toute autre vue ſeroit une démence ſi abſurde, qu'il eſt impoſſible de la ſuppoſer.

Parviendra-t-il à ce but plus facilement par la non réélection que par la réélection ?

D'un côté, les membres de l'aſſemblée qui peuvent être réélus, ont fait l'expérience des inconvéniens ſans nombre qui réſultent d'une lutte ſuperflue avec le gouvernement ; ils ont appris qu'autant il eſt néceſſaire de ſurveiller toutes ſes démarches, d'éclairer tous ſes mouvemens, autant il eſt abſurde & dangereux de le harceler, de l'entraver de maniere à ce qu'il ne puiſſe pas agir. Il eſt donc plus que probable que les membres de la préſente aſſemblée qui ſeroient réélus, emploieroient tous leurs talens & leurs efforts à ſoutenir le gouvernement. La réélection lui ſeroit donc utile.

Elle le ſeroit encore pour lui, s'il fait entrer la corruption dans ſes calculs; car il doit avoir acquis depuis deux ans la connoiſſance de ceux qui y ſont acceſſibles; & ſi, comme on l'a tant & ſi injuſtement répété, la moitié de l'aſſemblée étoit corrompue, le gouvernement doit déſirer qu'elle ſoit réélue.

D'un autre côté, il peut penſer qu'il eſt utile à l'ordre que l'aſſemblée prochaine ne ſoit pas livrée à l'influence d'hommes trop habitués à l'intrigue pour ne pas être dangereux, ne fût-ce qu'en mettant à prix leur opinion, & qu'elle ne ſoit compoſée que d'hommes qui, arrivant des départemens, ſeront pénétrés par expérience du beſoin d'une autorité protectrice, qui réprime tous les excès & faſſe exécuter par chacun la volonté de tous. Il peut craindre la démagogie des membres qui flattent le grand nombre, pour être réélus; il peut craindre auſſi l'exagération de ceux qui, en arrivant, voudroit plaire au grand nombre.

Il peut également eſpérer & craindre, en calculant l'inexpérience d'une aſſemblée entièrement nouvelle, & l'expérience des membres de l'ancienne.

Ainſi, il n'eſt pas bien décidé que l'intérêt du gouvernement, ſoit qu'on le conſidere conſtitutionnellement, ſoit qu'on lui ſuppoſe de mauvaiſes vues, ſoit dans un parti plutôt que dans l'autre.

Son intérêt, j'oſerai le dire, eſt dans ſon devoir de faire exécuter la loi, de calmer, par tous les moyens conſtitutionnels, l'effervescence qui agite le royaume, de ne s'écar-

ter en rien des fonctions qui lui ſont attribuées, de ne pas ſonger ſur-tout à les agrandir, & de ſe repoſer ſur l'opinion publique, ſur le beſoin qu'ont tous les peuples d'un ordre de choſes ſtable, ſolidement établi & garanti, qui n'eſt ni l'anarchie, ni l'eſclavage, mais la liberté & l'ordre public ; l'ordre, c'eſt-à-dire, la rigoureuſe obſervation des lois faites avec la plus grande liberté.

Les plus dangereux ennemis du roi ſeroient ceux qui lui préſenteroient un autre objet, ceux qui chercheroient à lui faire croire qu'il peut s'iſoler de la nation qui veut reſſerrer les liens qui l'attachent à lui, par laquelle & pour laquelle ſeule il regne.

Des inſenſés pourroient ſeuls concevoir la plus légere eſpérance d'une contre-révolution. En quoi en effet conſiſteroit-elle ? Peut-on croire que la nation renoncera jamais au droit de faire les lois, de s'impoſer elle-même, de ſurveiller & de juger les miniſtres ? Suppoſera-t-on poſſible que la France ſoit ſans corps repréſentatif ? Peut-on craindre le retour du clergé, celui des parlemens, celui de la nobleſſe ? Sans doute il ne faut pas nous aveugler au point de négliger toutes les précautions qui peuvent empêcher de tels événemens ; ſans doute il faut aſſurer la liberté, l'affermir ſur les baſes les plus ſolides ; mais il ne faut pas calomnier le peuple ; il ne faut pas croire que le patriotiſme, que l'eſprit public, que les lumieres ſoient concentrés dans un petit nombre d'hommes ; il ne faut pas voir dans tous les françois une troupe d'hommes ſerviles

qui n'ont prononcé le nom de liberté que par imitation, & qui ne ſavent pas l'entendre ; il ne faut pas non plus ne voir par toute la France que des ariſtocrates qui attendent la fin de l'aſſemblée pour détruire ſon ouvrage ; perdons cette ombrageuſe défiance, & ſoyons certains qu'un ſeul danger eſt à craindre, celui de très-longs troubles, qui ameneroient peut-être un deſpotiſme d'autant plus difficile à déraciner, qu'il ſeroit devenu un beſoin pour un peuple épuiſé de fatigue. Ah ! gardons-le de ce danger ! rappelons la nation au ſentiment de ſes forces, à la confiance en elle-même, qu'ont toujours les peuples dignes de la liberté ; montrons-lui qu'elle eſt par-tout, qu'elle anime tout, qu'elle eſt dans toutes les inſtitutions, qu'elle eſt dans la royauté, dans le corps légiſlatif, dans tous les pouvoirs conſtitués (1) ; c'eſt la nation qui fait tout ; on n'agit, on ne gouverne, on ne fait des lois que pour elle & par elle. Ceſſons donc de lui faire enviſager les pouvoirs qu'elle a ordonnés, comme devant continuellement conſpirer contre elle.

Mais ce n'eſt pas au peuple ſeul qu'il faut parler ce langage ; c'eſt au roi que doivent le faire entendre ceux qui approchent de lui. Tous doivent ſe réunir pour lui prouver que la nature des choſes, le beſoin de la liberté,

(1) Je ne puis mieux rendre ma penſée que par ce beau vers de Lucain :

« *Jupiter eſt quodcumque vides, quocumque moveris.* »

les ſentimens les plus chers aux ames fieres, appellent à lui les meilleurs citoyens. Que lui importe cette troupe vile qui l'a lâchement abandonné, ou qui l'a trahi quand il a ceſſé de l'enrichir (1)? Tant d'hommes n'aimoient de lui que ſes faveurs! Les amis de la liberté aiment ſon autorité conſtitutionnelle, ils la croient trop néceſſaire pour ſonger à l'agrandir.

Je préſente à tous les amis de la patrie les réflexions que renferme ce chapitre. Je répete encore que je n'ai pas donné mon opinion ſur la queſtion que j'ai diſcutée; j'ai voulu ſeulement indiquer quelques-unes des conſidérations qu'il faudra peſer. Puiſſent la ſageſſe, le patriotiſme ſeuls fixer la réſolution que prendra l'aſſemblée nationale dans cette importante circonſtance!

Ce 16 avril, à neuf heures du matin.

---

(1) Les grands n'ont jamais aimé les rois, ni même leur autorité; ils en ont toujours été les plus dangereux ennemis, puiſqu'ils ont toujours voulu la rendre oppreſſive; les amis de la liberté la veulent tutélaire & protectrice. Le roi ne régnoit pas ſur *ſa cour*, il étoit entouré de quelques eſclaves qui l'enchaînoient, empêchoient l'exécution de ſes volontés propres, y ſubſtituoient les leurs, & perſécutoient en ſon nom le peuple qui invoquoit en vain la royauté. Les événemens dont nous ſommes témoins ſont une grande leçon pour les rois; puiſſent-ils ſentir que toujours & dans tous temps, ils doivent ſe réunir au peuple pour ſecouer un joug qui les opprime également.

M. Noailles, député à l'assemblée nationale, m'a adressé la lettre suivante. C'est en soumettant sa conduite & ses opinions au jugement du public, qu'on prouve qu'on l'estime & qu'on attache du prix à ce qu'il pense.

Je me borne à observer qu'aujourd'hui que les principes sont mieux connus qu'en 1789, M. Noailles refuseroit sans doute le mandat qui lui imposeroit l'obligation de soutenir un système contraire aux principes qu'il auroit manifestés, & qu'il regarderoit comme les seuls vrais.

Voici sa lettre.

Paris, 14 *avril* 1791.

Il est dit, dans votre vingtieme numéro, page 116, 3e. paragraphe : « Lorsqu'une » partie de *la noblesse* de Paris étoit formée » en assemblée primaire chez M. de Mont- » boissier, M. Noailles a soutenu avec la » plus grande chaleur la nécessité d'opiner par » ordre, &c. ».

Il me semble, Monsieur, qu'en occupant le public de moi, vous auriez pu lui rappeler que j'avois énoncé à Nemours, à la premiere séance des trois ordres, le vœu formel d'élire en commun, & de ne former qu'un seul cahier; que j'avois témoigné le même sentiment en me retirant avec la noblesse. Ayant été élu sous la condition de soutenir la délibération par ordre, je n'ai pas cru devoir transiger

avec mon ſerment : j'ai donc ſoutenu le mandat par ordre chez M. de Mont-Boiſſier : c'eſt ainſi que quoique l'opinion publique ait fait en peu de temps des progrès que l'on ne pouvoit attendre, je ſuis reſté fidele à mon mandat dans la chambre de la nobleſſe ; je n'ai même opiné dans l'aſſemblée nationale que lorſque mes commettans m'en ont laiſſé la liberté. Je ſuis bien éloigné, en vous donnant ces renſeignemens, de vouloir altérer l'opinion avantageuſe que vous avez déſiré fixer ſur MM. de Gouvernet & La Fayette. Je conviens avec vous qu'à l'époque que vous citez, ils étoient l'un & l'autre remplis du déſir de voir à la France une conſtitution qui eût pour baſe l'intérêt de tous. Je partageois leur intention, & je la conſerverai toujours.

Signé LOUIS NOAILLES.

Le département de Paris vient de faire un arrêté qui doit ſervir de modele à toutes les réſolutions de ce genre qui ſeront priſes dans le reſte du royaume. Il eſt impoſſible d'appliquer d'une maniere plus préciſe & plus ſage la réſolution priſe par l'aſſemblée nationale de ne faire aucune loi ſur le culte. J'ai ouï quelques perſonnes dire qu'il avoit fait une loi, je ſuis loin de le penſer. Le corps légiſlatif lui-même n'a le droit de faire aucune loi qui limite ou reſtreigne l'exercice du culte ; ſon devoir eſt acquitté quand il a

dit : *la nation ne paiera qu'un tel culte.* Ces idées ont beſoin d'un développement qu'elles recevront dans le numéro ſuivant.

Le bruit ſe répand que M. Bougainville remplace M. Fleurieu au miniſtere de la marine. Les ſervices de M. Bougainville, ſa ſageſſe & ſes principes lui donnent des droits à la confiance publique. On a affecté de parler de la démiſſion de M. Duportail ; il y a là un myſtère qui commence à s'éclaircir. La loi que je me ſuis impoſée de ne parler que de faits bien certains, m'empêche d'en dire plus aujourd'hui.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement est fini au N°. XX, sont priés de vouloir bien le renouveler.

On souscrit pour ce Journal, qui paroît le samedi de chaque semaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoise, rue Christine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, est de 7 liv. 4 sous pour six mois, & de 9 liv. pour la Province, rendu franc de port.

L'on est prié d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

N°. XXII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Jam proximus ardet ucalegon.
(*Æn. liv.* 3.)

Il ſeroit bien temps ſans doute qu'il n'exiſtât plus de partis parmi nous, & que tous ceux que les circonſtances ont inveſtis de quelque pouvoir, ſe réuniſſent pour ſauver la patrie en danger. Je n'entrerai pas dans le récit des événemens qui ſe ſont paſſés depuis huit jours; les aſſertions les plus oppoſées de la part d'hommes qui ſe diſent également témoins oculaires, jettent dans les eſprits une incertitude difficile à ſurmonter. Je vais faire rapidement quelques réflexions, dans la vue ſeule d'être utile, & ſans aucun eſprit de parti.

Toutes les fois qu'on a voulu porter à un grand mouvement les habitans de Paris, on a cherché à les alarmer ſur la conduite du roi & ſur ſes projets de départ. On vient de ſuivre

la même marche ; on ne s'eſt pas borné à remarquer ce qui pouvoit être inquiétant dans l'éloignement que témoignoit le roi pour les prêtres aſſermentés, mais on a affecté de parler de ſa fuite ; on a ſuppoſé des raſſemblemens d'hommes au bois de Boulogne & près de Saint-Cloud, & la multitude crédule a été ſéduite encore par ces contes tant de fois démentis ; elle s'eſt livrée à un mouvement déſordonné (1).

(1) Je crois fermement que le roi a fait une choſe infiniment impolitique, en ne s'entourant que de prêtres non ſermentés. Ceux qui lui ont donné ce conſeil ne connoiſſoient pas l'opinion publique, ou peut-être eſpéroient tirer quelque avantage de la lutte nouvelle qu'ils comptoient établir entre le peuple & le roi. Ceux qui influent ſur les déterminations du roi, devroient ſavoir que ce n'eſt que par l'opinion publique que l'on gouverne ; & que ſi l'on doit la diriger, il faut ſe garder de la heurter de front quand elle eſt bien prononcée.

Certainement le roi peut conſtitutionnellement avoir ſon opinion propre, & la manifeſter comme il lui plaît ; faire exécuter la loi, voilà tout ſon devoir, il n'en a pas d'autre. Quand les idées de liberté auront fait quelques progrès parmi nous, cette vérité ne ſera pas conteſtée, & perſonne ne ſongera à voir de quelle religion eſt le roi. Cela pouvoit être important quand la France étoit une propriété royale, & qu'il falloit penſer comme le *maître* ; mais vraiment aujourd'hui il ſeroit fort étrange que chacun ne pût pas penſer à ſa maniere ; on a dit, & à mon gré avec beaucoup de raiſon, qu'il n'eſt pas plus étonnant de voir le roi d'une *ſecte* différente de celle dont il ordonne au nom du peuple que le culte ſoit payé, qu'il n'eſt étonnant de voir des proteſtans concourir au nom du peuple à la formation des lois ſur le clergé.

Mais ces idées ſont peut-être trop fortes pour la

Il eſt inutile de le diſſimuler, le départ du roi a été empêché par la force ; il n'a pu partir ;

---

multitude, & nous ne ſommes pas encore aſſez mûrs pour les ſaiſir, ſur-tout quand ceux qui devroient éclairer le peuple, l'égarent en lui peignant les prêtres non ſermentés comme des *réfractaires* ; quand les prêtres ſermentés ſe livrent à la plus abſurde & la plus barbare intolérance. Ils ont joué long-temps le rôle ſi beau, ſi touchant de perſécutés, aujourd'hui ils veulent être d'infames perſécuteurs. Il eſt connu de tout Paris que M. Latyl, député à l'aſſemblée nationale, & curé d'une des paroiſſes de cette ville, a excité dans ſa ſection la perſécution contre les catholiques non ſermentés qui s'étoient réunis dimanche dans l'égliſe des Théatins ; tant il eſt vrai, comme je l'ai remarqué, que ce n'eſt pas la philoſophie qui a réformé le clergé, mais le plus abſurde des janſéniſmes ; tant il eſt vrai que ceux qui ont mis le plus d'ardeur à cette réforme, n'ont pas travaillé pour le peuple, mais pour eux, pour ſatisfaire leur ambition, leur vengeance ! S'il en étoit autrement, il faudroit dire que nous avons vu le plus inconcevable des ſpectacles, la philoſophie perſécutante. Il eſt temps de le dire, il n'y aura ni liberté, ni ordre, ni repos, tant qu'un culte quelconque ſera payé par la nation, & ſur-tout quand ce culte ſera le catholique, cette religion la plus intolérante, la plus perſécutrice de toutes, ſous quelque nom qu'elle ſe déguiſe. L'infame perſécution des prêtres ſermentés nous aura, je penſe, fait faire ce pas de plus vers la raiſon ; nous ſentirons que l'on doit liberté à tous, & que l'odieux mot *tolérance* doit être rayé de notre langue.

Ces idées s'établiront ; mais on ſent qu'il eſt difficile de les faire adopter à la multitude. Quand la voix des ſages eſt étouffée par les cris du fanatiſme, ce n'eſt que l'expérience du *malheur* qui peut éclairer le peuple. Nous ſommes déjà aſſez avancés pour qu'il voie que quand il perſécute, il ſe nuit à lui-même.

Les rois, dont l'éducation eſt ſi étonnamment négli-

& le directoire du département, la municipalité, & le commandant général n'ont pu ſe

---

gée, dont on éloigne toute inſtruction, devant leſquels on ne ſe permet jamais la plus légere cenſure de la religion, à qui les prêtres, pour conſerver leurs biens, ont toujours voulu perſuader que *leur* religion eſt le plus ferme appui de l'autorité; les rois doivent auſſi être fort éloignés d'avoir des idées ſaines ſur cet objet. Quand on leur fait un crime de leur ignorance, on ne fait pas aſſez d'attention à tant de cauſes qui éloignent d'eux la lumiere; ceux qui les entourent ſont intéreſſés à les aveugler. Heureuſement, au moins il faut le croire, le temps eſt venu où les rois ſentiront qu'il eſt de leur intérêt de s'inſtruire, & que c'eſt le ſeul moyen poſſible de gouverner. Un nouvel ordre de choſes ſe prépare; mais n'exigeons pas de ceux que les préjugés, les habitudes, tiennent loin de l'inſtruction, un effort ſouvent pénible pour ceux même qui ont étudié & n'ont aucun intérêt à ſe tromper.

Et puiſque toute vérité eſt bonne à dire, ſur-tout quand elle tend à établir le ſupport & l'indulgence réciproques entre les hommes, il eſt aiſé de voir qu'un homme crédule & dévot doit être effrayé des menaces des prêtres non ſermentés, qui déclarent que les ſermentés ſont déchus de tout caractere ſacerdotal, que les actes qu'ils font ſont nuls, les ſacremens qu'ils adminiſtrent ſans efficacité, &c. Frappé d'une terreur religieuſe, un homme ſimple croit prendre *le parti le plus sûr*; il faut lui pardonner ſon erreur, la diſſiper, mais non le perſécuter.

Enfin dans tous les partis, *ſermentés*, non *ſermenté*, il y a des hommes vertueux & ſages, dont toute la vie a été pure, dont les intentions ne peuvent être ſuſpectes; ils ne ſe damnent, ne s'excommunient pas réciproquement; ils ſe ſupportent & ſe pardonnent. C'eſt leur exemple qu'il faut ſuivre, & non celui des turbulens agitateurs qui troubleroient le globe entier, les uns pour conſerver, les autres pour acquérir un

faire obéir, quand ils ont ordonné à la garde nationale de protéger son voyage. De quelque déguisement qu'on entoure ces faits, de quelque voile qu'on les couvre, ils sont constans; aucun homme de bonne foi ne peut les nier; il ne peut y avoir d'incertitude que sur quelques circonstances peu importantes ou étrangères aux faits principaux.

Que la multitude (1) qui a arrêté le départ du roi, y ait été excitée par des manœuvres antérieures; qu'elle ait cru servir la révolution, &c., tout cela est inutile à examiner en ce moment. Le seul fait sur lequel je fixe mon attention, est celui-ci : *Quelques habitans de Paris ont retenu, par force, le roi, & les pouvoirs constitués n'ont pu réprimer cette violence, cette infraction de la loi.*

évêché. Les prêtres de tous les partis sont les mêmes, un serment ne change pas cet esprit sacerdotal qui a désolé l'univers; il est aussi trop absurde que nous mêlions leurs ridicules & honteuses querelles aux grands intérêts qui nous occupent, & que nous compromettions notre liberté & le sort de l'empire, parce que le roi ne veut pas communier des mains d'un prêtre qui a prêté serment. Et ce qui est vraiment digne de remarque, c'est que ces ridicules discussions naissent dans un pays & dans un temps où très-peu de personnes croient à la religion; certes on ne devoit pas s'attendre que ce seroit de ce prétexte dont feroient usage, en 1791, ceux qui voudroient troubler la France & satisfaire leur ambition.

(1) Je me sers à dessein du mot de multitude, parce qu'il est temps que l'on sache que quelques habitans de Paris, que tous les habitans de Paris ne sont pas le peuple, & que certes le *peuple* ne doit plus souffrir les attentats de cette multitude.

Je peſe bien les paroles dont je me ſers ; je n'y mets aucune équivoque, aucune reſtriction ; & il m'eſt fort indifférent de rechercher ſi ce délit a été ſuivi du repentir ; ſi la démarche que le roi a faite le lendemain à l'aſſemblée nationale a été bonne, politique, ſage, utile ; ſi elle a déjoué tous les partis ; s'il auroit pu le mercredi faire ſon voyage ſans obſtacle : je ne vois, je ne dois voir que le *fait* du lundi, & je veux méditer ſur les conſéquences qui peuvent en réſulter.

J'obſerve d'abord qu'il eſt difficile que la multitude n'ait pas été égarée, quand tant de cauſes ont concouru à faire naître, à entretenir ſon illuſion, à la prolonger.

Le dimanche un grenadier ſous les armes, dans les appartemens du roi, déſobéit à M. la Fayette ; ce général ne le punit pas ; ce qui peut paroître un excès d'indulgence auquel le forçoient les circonſtances : mais cet homme, loin d'éprouver la peine qu'il méritoit, reçoit des félicitations des clubs, des députations de quelques ſections ; il eſt applaudi avec tranſport aux jacobins, où on loue ſon civiſme & ſon courage.

Le lundi M. la Fayette donne des ordres pour le départ du roi ; la garde refuſe de lui obéir ; & M. Perron, un officier municipal, revêtu de ſon écharpe, va, au nom *du peuple* (car il a oſé proférer ce nom), prier le roi de ne pas partir.

Le directoire du département, la municipalité donnent des ordres à M. la Fayette ;

mais ils ne ſoutiennent pas les efforts qu'il fait pour l'exécution, mais le directoire ne ſe montre pas à cette multitude, ne fait pas entendre le langage de la raiſon & de la loi (1).

Le directoire non ſeulement ne détrompe pas la multitude, mais il ſemble l'approuver par cette adreſſe au roi, dans laquelle il n'y a pas le plus léger ſigne de mécontentement contre la violence exercée le matin. Le langage de cette adreſſe, très-bon, très-convenable envers un roi triomphant & environné d'une armée victorieuſe, n'eſt qu'inſultant envers un roi ſi indignement outragé quelques heures avant. On ſe trompe beaucoup ſi l'on croit que c'eſt là du courage, du civiſme. Eh ! quel courage faut-il donc aujourd'hui pour répéter en belles phraſes toutes les déclamations des pamphlets ? Il en faut pour parler à la multitude le langage que doivent lui tenir les magiſtrats d'un peuple libre ! Il en faut pour périr en faiſant exécuter la loi.

Certes, je ſuis loin d'approuver l'étrange conduite qu'on a fait tenir au roi ; je ſuis loin de croire qu'aucun véritable ami de l'autorité royale ait pu imaginer de lier ſon intérêt à celui de prêtres qui n'ont jamais voulu voir en lui qu'un inſtrument de leur ambition : il

(1) Je ſais bien tout ce qu'on peut dire contre l'emploi de la force dans cette circonſtance ; mais je ſuis très-convaincu qu'elle n'auroit pas été néceſſaire, puiſque le nombre des hommes qui entouroient le château étoient très-petit, & que la volonté d'obéir qu'auroit manifeſté la garde nationale, auroit ſuffi pour écarter tous les obſtacles, ſans aucune violence.

falloit lui dire ces vérités, mais il falloit avant tout, faire obéir à la loi; il falloit, avant tout, apprendre aux habitans de Paris à reſpecter celui que la conſtitution a inveſti de l'autorité nationale.

Et s'il vouloit parler au roi, il falloit que le directoire du département calculât avec plus de ſoin l'effet, les conſéquences de la phraſe qui termine ſon adreſſe; *le conſeil qu'il vous offre ſeroit donné par les 83 départemens du royaume, ſi tous étoient à portée de ſe faire entendre auſſi promptement que nous.*

La nation a des repréſentans; ils ſont aſſemblés, & le directoire invite les délégués de chaque canton à parler au nom de la nation, à exprimer ſon vœu! & comme la nation n'a pas de vœu, mais une volonté, les départemens, inſtitués pour adminiſtrer chaque ſection du royaume, uſurperoient la ſouveraineté nationale! & ſi leurs vœux ne ſont pas uniformes, ou s'ils contrarient celui de l'aſſemblée nationale! quel étrange chaos! Quel pas vers le gouvernement fédératif, ou plutôt vers l'anarchie!

Le directoire a parlé le lendemain aux habitans de Paris; mais la premiere impreſſion étoit faite, mais il n'a pas fait punir ceux qui ont déſobéi; il n'a donné aucune marque d'approbation au ſeul homme qui ait été fidele à la loi, ce qui eſt d'autant plus remarquable, que la veille le directoire & la municipalité avoient donné ordre à M. la Fayette de faire partir le roi, que ces corps avoient approuvé le voyage: mais telle eſt l'étrange

deſtinée de ce pays, tel eſt le ſingulier caractere de ceux qui l'habitent, qu'on approuve ſouvent une démarche avant qu'elle ſoit faite, & qu'on abandonne au moment du péril ceux à qui on l'avoit conſeillé; c'eſt ce que le directoire lui-même a éprouvé & à l'aſſemblée nationale & dans le public, au ſujet de ſon très-ſage & très-bel arrêté ſur la tolérance religieuſe; il n'a été ſoutenu le lundi, après la réſiſtance de la multitude, que par un petit nombre de ceux qui l'avoient approuvé avant qu'on pût prévoir cette criminelle réſiſtance.

Le directoire ne s'eſt pas borné à ne pas punir les déſobéiſſans, & à ne pas approuver les hommes fidèles; il a pris, de toutes les meſures, la plus anarchique & la plus inconſtitutionnelle; il a convoqué les ſections de Paris qu'il a fait délibérer ſur le départ du roi, &, je le répete, de quelques phraſes qu'on enveloppe ſa penſée, elle ſe réduit à ceci: *le roi eſt-il libre de partir, oui ou non?*

Ainſi, il a fait des ſections de Paris des corps délibérans, ce qui eſt inconſtitutionnel, & il en a fait des corps délibérans ſur un acte du mandataire général de la nation, ce qui eſt un attentat contre la ſouveraineté nationale. La nouvelle convocation pour ſamedi a tous les mêmes défauts (1).

(1) La délibération du directoire n'a pas été unanime, M. Garnier a combattu de toute ſa force la propoſition de convoquer les ſections de Paris. Il a repréſenté que c'étoit transformer en aſſemblées délibérantes, des com-

L'erreur de la multitude peut donc s'excuſer par les fautes des adminiſtrateurs, mais ces fautes ne peuvent ſe pardonner que par l'incroyable ſilence qu'a gardé l'aſſemblée natio-

---

pagnies de citoyens armés qui venoient de méconnoître la loi, & les renvoyer à diſcuter entre eux les motifs de leur déſobéiſſance. Bien loin d'ouvrir un avis auſſi cruel qu'abſurde, comme des papiers publics le lui ont imputé, bien loin de propoſer un parti dont l'exécution étoit évidemment impoſſible, M. Garnier vouloit que le commandant général, la municipalité, & le département ſe rendiſſent enſemble, ſur le champ, à l'aſſemblée nationale, pour lui annoncer que la force manquoit à la loi, que les magiſtrats de la conſtitution ne pouvoient plus compter ſur l'obéiſſance, & que tous les moyens d'adminiſtration leur échappoient; qu'en conſéquence ils s'adreſſoient à l'aſſemblée nationale, pour qu'elle indiquât un parti convenable à des circonſtances que la loi n'avoit pu prévoir, & que juſques-là ils abandonnoient des pouvoirs qu'il leur devenoit impoſſible d'exercer. Cette démarche impoſante, & digne au moins de la difficulté des circonſtances, auroit mis l'aſſemblée nationale dans la néceſſité de prendre un parti, &, quel qu'il eût été, la conſtitution n'auroit jamais été auſſi gravement menacée.

Il ſoutint avec raiſon que l'aſſemblée nationale, en indiquant ſeulement l'intention de tranſporter hors de Paris le lieu de ſes ſéances, auroit fait auſſi-tôt rentrer dans le devoir des citoyens égarés par des terreurs ſuggérées & chimériques, & qu'ils auroient tremblé de compromettre aux yeux des 83 départemens, la gloire immortelle dont la ville de Paris s'eſt couverte par la révolution. Le 19 au matin, M. Garnier fit ſentir avec beaucoup d'énergie toute l'inconvenance du ton de l'adreſſe au roi, & le danger extrême de dégrader encore aux yeux du peuple la monarchie penchante vers ſa ruine : « *Nous portons*, dit-il à la députation vêtue de noir, *ce deuil que nous a prédit Mirabeau, & qu'il ne croyoit pas ſi prochain.* »

nale, lorſque le directoire eſt venu à la barre lui rendre compte de ſes démarches.

Maintenant je vais rechercher les conſéquences de cette conduite ; j'avoue qu'elles me paroiſſent d'une telle évidence, ſi prochaines & ſi immédiates, que les diſſimuler ſeroit trahir la patrie.

Tout eſt maintenant calme, dit-on ; les citoyens de Paris connoiſſent leur erreur & s'en répentent ; ils ſont diſpoſés à la réparer. Je veux le croire, mais celui qui connoît les hommes, a peine à ſe perſuader que l'on ne retombe pas volontiers dans une faute qui n'a été ſuivie d'aucune peine, & dont on recueille tout le fruit qu'on en attendoit.

Trois, quatre, cinq mille hommes ont déſobéi à la loi ; ils ont exigé que le roi changeât des prêtres qui le ſervoient ; il les a changés, ils ſont tranquilles aujourd'hui : cela n'eſt pas étonnant ſans doute ; ils ont obtenu ce qu'ils *exigeoient*, & pour exciter de nouveaux mouvemens ſéditieux, il faudra bien de nouveaux prétextes.

Et qui doute qu'on en trouve ? Je vais indiquer la marche très-naturelle des événemens. Paris ſera tranquille pendant quelques jours, quelques ſemaines ; le roi partira pour Saint-Cloud ; on répandra avec adreſſe des bruits ſur des projets quelconques de voyages ; on fabriquera des preuves, on ſemera des alarmes ; on ne pourra plus accuſer ni les *prêtres* ni les *gentilshommes de la chambre* ; on parlera encore de ſa probité connue, parce qu'il eſt impoſſible d'en douter, mais

on dira que *quelque grand perſonnage* l'iſole du peuple, lui déguiſe la vérité ; on indiquera l'éloignement de ce *grand perſonnage* comme une meſure néceſſaire au repos de la France, & on le fera demander au roi par le *peuple*, c'eſt-à-dire, par quatre mille habitans de Paris.

Le roi ſans doute ſe refuſera à cette meſure, alors on ſe croira tout permis, & le clubs des cordeliers, ou la ſociété fraternelle qui le dénoncent aujourd'hui, le jugeront alors.

Si l'on prétend qu'un tel délire eſt impoſſible, que cet événement n'arrivera pas, je demande ce qu'il eſt poſſible de ne pas craindre, quand on ſait que la garde nationale, juſques-là ſi conſtitutionnelle, ſi fidele à la loi, a oublié tous ſes devoirs & *tout* ſon honneur ; elle eſt rentrée dans l'ordre, ſans doute, mais les janniſſaires auſſi rentrent dans l'ordre, après avoir déſobéi à leurs chefs & détrôné leur ſultan.

Je ne fais nul doute qu'un corps armé qui a une fois déſobéi à ſes chefs, principalement dans une circonſtance d'une ſi haute importance, ne leur déſobéiſſe dans mille autres ; & j'avoue que je ne vois aucune raiſon de ne pas prévoir qu'*on exigera* que l'aſſemblée nationale faſſe telle conſtitution, ou telle loi ; je ne vois nulle raiſon pour qu'*on n'exige* pas que tel membre de l'aſſemblée nationale ſoit chaſſé, pendu, &c., & que la garde nationale s'oppoſe à cette violence ; croyez que puiſqu'elle a refuſé d'obéir au directoire, à la municipalité, au commandant, qu'elle a

même méconnu l'autorité conſtitutionnelle du roi, il eſt difficile de compter ſur quelque ſuite dans ſon obéiſſance. Soyez aſſuré que ceux qui ont dirigé le mouvement contre le roi, ſauront fort bien le diriger contre l'aſſemblée, quand cela conviendra à leur ambition.

Tous ces maux ne ſeroient pas arrivés, ſi les corps conſtitués euſſent eu plus d'énergie, s'ils avoient au moins manifeſté hautement leur ſentiment d'improbation & de mécontentement.

Et prenez garde que la poſition actuelle des eſprits eſt d'autant plus alarmante, que ce n'eſt pas de tel ou tel chef que la multitude eſt mécontente, que c'eſt de toute autorité; qu'elle ſe fait juſtice à elle-même, non pas comme dans un moment d'effervescence, en immolant quelques victimes, mais par des actes journaliers du plus inſultant mépris pour tout ce qui a quelque pouvoir.

Prenez garde même que l'aſſemblée nationale, long-temps l'idole de cette multitude, (comme elle étoit & comme elle eſt encore l'eſpoir des gens de bien) perd chaque jour de ſon crédit, & qu'à force de multiplier les accuſations réciproques de *corruption*, de *faction*, les membres qui la compoſent ſe ſont dégradés eux-mêmes dans l'opinion publique; & s'il faut répéter encore ici ce que j'ai tant dit, elle a trop mis ſon autorité propre en place de celle de la loi; elle a trop voulu ordonner elle-même ce qu'elle devoit faire ordonner & exécuter par les corps conſtitués.

Mais croit-on que les départemens, laſſés

d'être gouvernés par *le roi de Paris*, ne voudront pas avoir un intérêt séparé de celui de cette ville turbulente, qui, après avoir suivi l'impulsion des hommes courageux qui ont voulu la conquête de la liberté, obéit maintenant aux factieux qui veulent le désordre ? Croit-on qu'il ne s'élevera pas dans quelques départemens des hommes hardis & ambitieux, qui, lassés de servir, voudront commander ? Et ne craint-on pas que des provinces ne réclament une indépendance qu'elles ont sacrifiée à l'espérance d'une constitution libre, mais ferme & vigoureuse, dans laquelle tous les pouvoirs soient bien ordonnés, & que sans doute elles ne veulent pas immoler à un despotisme quelconque, sous quelque nom qu'on le déguise ? Ne craint-on pas enfin que les étrangers, profitant de la disposition très-peu favorable à Paris dans plusieurs provinces, ne tentent de démembrer le royaume, & ne trouvent un point d'appui très-fort dans les innombrables spéculations d'intérêts privés & d'ambition qu'ils sauront bien exciter ? Ne craint-on pas que, lassés d'avoir une constitution impuissante, pour maintenir l'ordre & pour assurer à chacun son repos, on ne songe à s'en donner une qui ne maintienne l'ordre que comme à Constantinople, & que, fatigués de notre anarchique liberté, on ne veuille un esclavage tranquille ? Sans doute des citoyens courageux y opposeroient une longue résistance ; & s'il étoit permis de parler de soi, je jurerois de périr pour la liberté ; & c'est la résolution inébranlable qui est dans mon cœur, qui me

fait craindre qu'il ne manque plus à la France qu'un *homme* pour l'asservir, si nos troubles ne finissent pas bientôt

Pourquoi dissimuleroit-on les suites funestes de tous les événemens de cette semaine ? J'avoue que j'en suis profondément affligé, & que je crois que la liberté publique n'a jamais couru un péril aussi grand.

Pourquoi dissimuleroit-on que trois intérêts inconstitutionnels peuvent seuls trouver de l'avantage à ces troubles ?

Ceux qui ne veulent pas de roi.

Ceux qui en veulent un autre.

Et ceux qui ne veulent pas que la constitution s'acheve.

Les premiers esperent avilir la personne du roi, la dégrader, & par-là rendre la royauté mépriſable. On n'a pas encore autant dit que cette semaine, qu'elle étoit inutile, qu'il falloit s'en passer.

Les seconds espérent placer le roi dans une telle position, qu'il abdiquera la royauté, ou que sa vie sera en danger, ou qu'il s'enfuiera ; peut-être même comptent-ils sur un acte quelconque qui lui enleveroit la couronne. On sent alors qu'il leur seroit facile, & d'écarter les concurrens à la régence, & de la faire donner à ceux qui auroient excité les troubles.

Enfin les troisiemes, & ce sont ceux qui calculent avec le plus de vraisemblance, le plus de succès, veulent se venger des pertes qu'ils ont éprouvées, des maux qu'ils ont soufferts, en en occasionnant de plus considérables encore, & en détruisant l'ouvrage des amis de la liberté.

C'eſt ainſi que les plus odieuſes paſſions réuniſſent vers un but commun, les intérêts en apparence les plus oppoſés, & les gens de bien concourent, par leur inconcevable inſouciance, à ſeconder ces ſiniſtres projets. Pour moi, je n'aurai pas ce reproche à me faire; j'ai indiqué les dangers qui nous menacent; je crains de ne pas m'être trompé. J'aurois pu faire une choſe plus populaire en apparence, en déclamant contre le roi, contre ceux qui l'entourent; mais que m'importe le roi & ceux qui l'entourent? C'eſt la révolution que je veux ſervir; c'eſt la liberté que je veux tâcher d'affermir; c'eſt autour d'elle que je voudrois que ſe ralliaſſent tous les bons eſprits.

J'aurois pu plaire à un autre ordre de lecteurs, en louant le roi de la démarche qu'il a faite à l'aſſemblée nationale, & de la facilité avec laquelle il a cédé aux vœux des habitans de Paris, pour éviter de plus grands troubles. Mais que m'importe de plaire? Les hommes qui ont conſeillé au roi de lier ſon intérêt à celui du ſacerdoce, ne ſont pas ceux qui aiment ſon autorité ni ſa gloire; ils ont cru ſe ſauver à l'aide de ſon pouvoir; ils ont voulu faire du roi le chef de leur parti: s'ils euſſent été de bonne foi, ils lui auroient dit que la religion n'eſt nullement intéreſſée à ce que ſes aumôniers prêtent ſerment; ils l'auroient engagé à ne conſerver que ceux qui auroient rendu cet hommage à l'opinion publique, car le ſerment ne peut être vu que ſous ce rapport de la part de ceux qui, n'étant pas

fonctionnaires

fonctionnaires, ne ſont pas payés par l'état. Mais telle eſt la déplorable condition des rois, que l'hiſtoire même eſt perdue pour eux, & que l'opinion ne leur parvient que défigurée par les paſſions & l'intérêt.

Ainſi, le roi a été trompé, les habitans de Paris l'ont été : puiſſe cette erreur mutuelle n'avoir pas les funeſtes ſuites que j'ai prévues ! Mais ce n'étoit pas aſſez de les indiquer, il faut tâcher d'y trouver un remede.

Il eſt évidemment néceſſaire que tous ceux qui approchent le roi lui parlent ſans ceſſe le langage qu'il lui convient d'entendre ; qu'ils lui peignent ſa ſituation du royaume telle qu'elle eſt, & qu'ils lui perſuadent bien que ce n'eſt que par la conſtitution qu'il peut régner. Il eſt ſi facile de lui faire voir qu'il eſt de ſon intérêt qu'elle s'affermiſſe, que ce n'eſt pas par des demi-meſures, bien moins encore par des meſures rétrogrades qu'il parviendra à rétablir la paix, qui n'eſt pas moins un beſoin pour lui que pour la nation.

On ne fera reſpecter la loi qu'en éclairant ceux qui doivent y obéir ; on ne raffermira la couronne ſur la tête du roi, qu'en l'éclairant ſur ſon véritable intérêt. Il ne faut lui déguiſer aucun fait, lui cacher aucune vérité ; il faut lui dire que, placé au milieu de mille & mille factions qui veulent les unes abuſer de ſon nom, les autres lui arracher la couronne, il ne pourra être vraiment roi qu'en abjurant toutes les idées anciennes, pour en adopter de nouvelles. Que les flatteurs le louent, que les inſenſés le déchirent, que les lâches qu'il a comblés de

biens l'abandonnent ; c'eſt aux ſages à l'inſtruire ; c'eſt aux amis de la liberté à la faire garder par lui. Il nous faut un roi, un roi héréditaire, dont le pouvoir s'exerce librement & ſans réſerve dans les limites conſtitutionnelles, pour tromper toutes les ambitions de ceux qui voudroient régner. Pourquoi ceux qui l'entourent lui peignent-ils les amis de la liberté comme les ennemis de la royauté ? Ah ! ſi un homme courageux & ſage lui parloit le langage de la vérité, s'il déchiroit le voile qui la lui cache, il l'apercevroit. Eh ! quel homme n'aime pas la vérité, quand elle s'accorde avec ſon intérêt du moment ?

C'eſt au roi à ne laiſſer nulle incertitude, nulle équivoque ſur ſes opinions politiques : le moment des regrets eſt paſſé, arrive enfin celui des efforts pour l'avenir ; qu'il ait toute la franchiſe d'un honnête homme, & qu'il voie que, près de lui, eſt un abîme qui engloutira ſa couronne & ſa vie, s'il reſte aux amis de la liberté la plus légere inquiétude, & s'ils ne peuvent hautement l'avouer pour leur chef.

Les miniſtres doivent, ſous ſes ordres, marcher, ſans aucune déviation, dans la ligne de leurs devoirs, dédaigner les déclamations, les injures, les ſoupçons, les accuſations haſardées, mais répondre, ſur leur tête, de l'exécution de la loi ; ils ne doivent appartenir à aucun parti, en épouſer aucun, ne donner au roi & n'adopter pour eux-mêmes aucun conſeil timide, & ſavoir que leur premiere gloire eſt d'être le lien qui attache & réunit les divers pouvoirs conſtitués. Le temps des

défiances paſſera ; & s'il doit durer encore, il faut les braver, & marcher vers un but donné, ſans s'effrayer des obſtacles. Ils vont en rencontrer plus que jamais ; les déclamations vont recommencer & devenir plus violentes. C'eſt la marche néceſſaire des choſes. Qu'ils ſoient calmes au milieu des orages, & que leur vie publique & privée réponde pour eux ; mais ſur-tout qu'ils n'épargnent rien pour arrêter ou réprimer les déſordres populaires. On les accuſera de deſpotiſme, de vexation ; on dira que les auteurs des troubles ſont de bons citoyens ; ils laiſſeront déclamer. N'a-t-on pas déclamé contre M. de Bouillé ? Tant d'injures inconſidérées n'ont fait qu'augmenter l'eſtime des honnêtes gens, & la légalité de ſa conduite a répondu à tout. Malheur au miniſtre qui, dans ces temps de criſes & de factions, épouſeroit un parti, un clubs ! je peux lui prédire qu'il périra avant ſon parti, ſon clubs, & même qu'il périra par ſon parti ou ſon clubs.

Si les miniſtres ſuivent cette conduite, s'ils donnent au roi des conſeils généreux, dignes des circonſtances & de la difficulté des événemens, ils rallieront autour d'eux ceux qui veulent ſauver la patrie, & ils donneront une grande force à ceux qui prêcheront la confiance dans les autorités conſtitutionnelles.

Mais c'eſt à l'aſſemblée nationale ſur-tout que tient le ſalut de l'empire ; quels que ſoient les partis qui la diviſent, il ne doit plus en être qu'un, celui des amis de la patrie ; ceux qui, par leurs exagérations inſenſées, par

leurs basses flatteries pour tous les excès populaires, ont semé l'anarchie, peuvent voir qu'aujourd'hui ils recueillent ce qu'ils ont semé, l'*anarchie*, & que les fruits même n'en sont pas pour eux: tous ceux qui ont été l'idole de la multitude, sont aujourd'hui détestés, méprisés, ou au moins oubliés par elle; triste & déplorable fruit de ces petites ambitions sourdes, de ces combats pour *dévorer un règne d'un moment*. L'histoire, ce grand maître des hommes d'état, doit apprendre à tous les membres de l'assemblée que celui-là seul plaît long-temps au peuple, qui maintient tous les citoyens dans le devoir & dans l'ordre, & fait respecter les lois; & si l'histoire du passé ne suffit pas pour les instruire, qu'ils se rappellent les événemens dont ils sont témoins depuis 1788, qu'ils jettent les yeux sur cet amas d'idoles brisées par les mêmes mains qui les ont placées sur le piédestal.

Il est temps de déployer du caractere, il est temps plus que jamais de songer un peu moins aux habitans de Paris, de songer que les départemens sont loin de profiter de ces événemens tumultueux & désordonnés, qui troublent les travaux des représentans du peuple, qui les déshonorent; il est temps d'apprendre à Paris que le premier trouble doit être le signal de la translation de l'assemblée nationale dans une ville qui saura mieux jouir de la liberté (1). Qu'on cesse de vanter des sa-

(1) Il est assez étrange qu'on ait prétendu que le roi ne peut pas quitter Paris, parce que l'assemblée

crifices, des efforts qui ont été les mêmes dans tout le royaume, & beaucoup plus grands dans quelques parties qui n'ont pas reçu les mêmes dédommagemens ; qu'on ceſſe donc

---

nationale a déclaré qu'elle eſt inſéparable de ſa perſonne durant la preſente ſeſſion ; en bonne logique, il faudroit en conclure que l'aſſemblée qui a ſuivi le roi de Verſailles à Paris, devroit le ſuivre de Paris dans toute autre ville où il tranſporteroit ſon ſéjour. Il eſt fort étrange qu'après avoir tant dit, tant répété à toute la France que le roi *eſt libre*, on oſe aujourd'hui prétendre que le décret qui fixe ſa réſidence à vingt lieues n'eſt pas applicable au corps conſtituant, & qu'il ne peut pas le quitter. Sans examiner ſi la ville de Paris a le droit de retenir celui qui appartient à la nation, & ſur la liberté duquel les repréſentans de la nation ont fondé le ſuccès de leurs travaux, je dirai que la théorie contraire ſeroit beaucoup plus exacte, & que le roi ne doit jamais être plus libre que devant le corps conſtituant, puiſque, dans la rigueur des principes, n'étant rien encore, il a le droit de demander à examiner la conſtitution avant de l'accepter, & de refuſer juſques là toute fonction. Mais tant d'incertitudes, tant de contradictions viennent de ce que la ville de Paris s'eſt enhardie par le ſuccès, & de ce que l'aſſemblée nationale a été forcé de réunir les fonctions de corps conſtituant à celles de corps légiſlatif ; de là il a réſulté qu'elle a été obligé de demander au roi des ſanctions qu'il n'étoit pas libre de refuſer, ce qui eſt oppoſé à tous les principes de liberté.

Pour moi, je ſuis convaincu qu'il importe beaucoup au ſalut public que les miniſtres du roi examinent avec le plus grand ſoin tous les décrets que rend l'aſſemblée nationale, & qu'ils voient ſi la ſanction ne peut pas être très-promptement refuſée à l'un d'eux ; je crois qu'il importe infiniment au ſalut du royaume, que le roi s'éloigne bientôt de Paris, dans les limites fixées par les décrets, & qu'il ne reſte aucun prétexte aux ennemis de la révolution. La ville de Paris les ſert aſſez bien depuis huit jours, pour acquérir des

de vanter la ſageſſe de ces habitans qui commettent ou qui tolèrent des actions viles & lâches qui les déshonorent à jamais. Je ne connois que deux ſortes de gloire, la première de vaincre les tyrans, la ſeconde d'obéir aux lois faites par un peuple libre dont on fait partie.

Après ce que je viens de dire, les détails ſont inutiles; c'eſt à ceux à qui la nature a donné du talent, à qui le patriotiſme donne de l'énergie, à en faire uſage; il n'eſt pas d'autre marche à ſuivre. Mais où ſont parmi nous les hommes à grand caractere? Juſqu'à quand bornerons-nous notre gloire à des applaudiſſemens de tribune, nos moyens à des intrigues, & nos ſuccès à plaire un jour?

Je dois finir; j'aurois pu ſatisfaire la méchanceté, en indiquant des anecdotes propres à déſigner les auteurs de ces derniers troubles. J'aurois été moins utile peut-être, parce que je crois qu'il faut des preuves, & non des indices. Mais qu'importent les auteurs? Citoyens, voyez quels ſont ceux qui ont intérêt

---

droits très-étendus à leur reconnoiſſance, & pour qu'ils lui pardonnent la priſe de la baſtille.

Je ne me diſſimule pas que cette note, & en général tout ce numéro, doit plaire à fort peu de lecteurs, principalement à Paris; mais comme c'eſt l'expreſſion franche de ma penſée, comme il eſt la conſéquence immédiate de tout ce que j'ai dit dans les numeros précédens, je dois être entendu des vrais amis de la liberté; ils me pardonneront mes erreurs, en approuvant mon intention. J'attache peu de prix à l'opinion des autres.

à les exciter ; ſont-ce les amis de la liberté ? ſont-ce ceux qui vous prêchent le reſpect pour les pouvoirs que vos repréſentans ont créés en votre nom ? ſont-ce des philoſophes amis des mœurs, des lois, & promoteurs de la tolérance & de l'humanité ? Citoyens, regardez autour de vous, vous verrez les auteurs des troubles.

Je le répete, il eſt temps qu'ils s'appaiſent ſi nous voulons être libres ; mais ſi ce grand bien ne nous eſt pas réſervé, ſi nous devons retomber dans un eſclavage quelconque, il faut que les ſages s'enveloppent de leurs manteaux, & périſſent ſur les ruines de la patrie.

Paris ce 22 avril 1791, à ſept heures du ſoir.

M. Lacoſte, député à l'aſſemblée nationale, le premier qui a fait la motion d'employer les biens eccléſiaſtiques à payer les dettes de l'état, m'a fait remettre la note ſuivante ; elle eſt déjà inſérée dans pluſieurs journaux ; mais j'ai cru très-utile de la répandre, parce qu'elle peut contribuer à faire connoître l'opinion des vrais amis de la liberté ſur les perſécutions religieuſes.

« Une reſſemblance de nom entre moi & » la perſonne qui a loué l'égliſe des Théatins » pour le compte d'une ſociété particuliere, » me fait attribuer cette négociation ; je dois » à la vérité de déclarer qu'elle m'eſt abſolu- » ment étrangere ; & ceux qui ſauront à quel » uſage cette égliſe eſt deſtinée, n'auront au-

» cune peine à croire ma dénégation. Comme » néanmoins elle pourroit faire penſer que je » déſapprouve l'arrêté du directoire du départe» ment de Paris, je dois conſigner ici l'aſſu» rance formelle de mon entiere adhéſion » aux principes ſages qu'il a mis en prati» que; & pour le prouver, je m'offre à toutes » ſociétés, réformée, grecque, mémonite, » morave, arménienne, juive, mahométane, » &c. &c., pour en leur nom, louer ou ache» ter un édifice qu'elles voudroient conſacrer » à leur culte. Je ne m'abſtiens de faire les » mêmes offres aux ſociétés qui pourroient » partager les opinions de celle qui déſire » s'établir aux Théatins, que parce que je » préſume qu'elles ne ſont point embarraſſées » de choiſir un fondé de pouvoir qui leur » ſoit plus agréable ».

Signé LACOSTE, député à l'aſſ. nat.

Pluſieurs perſonnes ont eu la bonté de me faire remettre des ouvrages que je les prie de me pardonner de ne pas annoncer exactement. 1°. Cet ouvrage périodique n'a pas cette deſtination; 2°. les matieres que je traite ont ſouvent peu de rapports aux ouvrages qui me ſont adreſſés.

Si les circonſtances deviennent moins preſſantes, je tâcherai d'acquitter cette dette de reconnoiſſance, & de faire connoître les écrits qui m'ont été remis. Les auteurs ont dû voir que j'ai quelquefois profité de leurs lumieres.

Je ne puis cependant différer à annoncer un *Journal du Laboureur*, rédigé par M. Quinio, qui a le bonheur de joindre la pratique & l'exemple au précepte. Je ne connois que trois numéros de cet écrit; ſi l'auteur continue, il contribuera à répandre les lumieres & l'inſtruction dans les campagnes, à y entretenir l'amour des mœurs & du travail. Il a le même but que les auteurs de la *Feuille villageoiſe*; il y va par un chemin différent. Il a eu un beau modele ſous les yeux; puiſſe-t-il l'égaler! C'eſt vers les heureux habitans de la campagne que les amis de la liberté tournent leurs regards. Heureux ſi les vices qui infectent nos villes ne vont pas les dépraver, & s'ils ſement le prix d'une révolution dont le but eſt de rappeler parmi nous cette précieuſe égalité qui, hélas! eſt une chimere par tout, hors aux champs! Puiſſions-nous ne pas leur porter notre barbare intolérance, notre mépris de toute autorité légitime, notre *philoſophie particuliere* (comme dit Jean-Jacques)! Puiſſions-nous ſentir que le bonheur n'eſt que dans l'obſcurité & la retraite (1), & que le dernier déſir qui abandonne le cœur d'un homme de bien, c'eſt celui d'être libre & ignoré.

(1) Je ne connois aucun mot de théâtre qui me faſſe une impreſſion ſi profonde que ces vers d'Agamemnon dans Racine (Iphi. ſc. 1re.). Ce n'eſt jamais ſans émotion que je les entends prononcer; &, au moment où j'écris ceci, ils me rappellent avec force les ſentimens les plus chers à mon cœur.

« Heureux qui ſatisfait de ſon humble fortune,
» Libre du joug ſuperbe où je ſuis attaché,
» Vit dans l'état obſcur où les Dieux l'ont caché. »

dont j'ai reçu les témoignages d'amitié avec tant de ſenſibilité, pour qui je ſerai toujours un frere auſſi affectionné que reconnoiſſant. J'avoue que, pour la commander, j'avois beſoin d'être aſſuré qu'elle croiroit unanimement le ſort de la conſtitution attaché à l'exécution de la loi, ſeule ſouveraine d'un peuple libre; que la liberté des perſonnes, la sûreté des domiciles, la liberté religieuſe, le reſpect des autorités légitimes, lui ſeroient, ſans exception, auſſi ſacrés qu'à moi. C'eſt non ſeulement de courage & de vigilance que nous avons beſoin, mais auſſi d'unanimité dans les principes que je viens d'expoſer; & j'ai penſé, je penſe encore que la conſtitution ſera mieux ſervie par la démiſſion motivée que j'ai donnée, que par mon acquieſcement à l'invitation dont vous avez daigné m'honorer.

Certifié conforme à la minute dépoſée au ſecrétariat. *Signé* DEJOLY, ſecrétaire-greffier.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 7 liv. 4 ſous pour ſix mois, & de 9 liv. pour la Province, rendu franc de port.

L'on eſt prié d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

N°. XXIII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

J'ai reçu de M. Pétion une lettre que j'insere ici avec d'autant plus d'empressement qu'elle servira à prouver, 1°. qu'il a la même opinion que moi sur l'indispensable nécessité de maintenir la constitution actuelle, & tous les principes sur lesquels elle repose; 2°. que ce n'est que du temps & de l'expérience qu'il attend, ainsi que moi, un ordre de choses qu'il regarde comme meilleur.

Ainsi, M. Pétion pense, comme moi, que la constitution actuelle est imparfaite, mais que les bases en sont bonnes; nous y trouvons des défauts tous deux, ce ne sont pas les mêmes peut-être, mais au moins nous sommes d'accord sur les deux points que j'ai posés, & c'est assez pour qu'on puisse argumenter. Mais je déclare que je ne puis suivre une discussion avec un homme qui s'est fait une loi & un devoir, non pas de défendre,

mais d'attaquer la conſtitution. M. Briſſot, dans tous ſes derniers Numéros, poſe en principe & croit démontrer que la royauté héréditaire eſt incompatible avec la liberté publique. Il y a, ce me ſemble, plus que de l'imprudence à attaquer une des baſes ſur leſquelles la nation ſouveraine a ordonné le gouvernement qu'elle s'eſt donné. C'étoit en 1789 qu'il falloit expoſer cette théorie, employer tous ſes efforts pour la faire adopter; mais aujourd'hui c'eſt un étrange patriotiſme que celui d'un homme qui, ne trouvant bon que le ſyſtême qu'il s'eſt fait, veut tellement y tout ramener, qu'il combat les lois qui, conſéquentes aux principes reçus, n'ont d'autre défaut que de ne pas quadrer avec ſes opinions.

De là réſulte une erreur bien dangereuſe; on approuve tout acte contre la conſtitution, pourvu qu'il ſoit contre la royauté; & l'on ne voit pas qu'en toucher une partie, c'eſt ébranler le tout; on ne voit pas que ſi une fois on peut y porter la plus légere atteinte, rien ne garantit notre liberté. Nous ſommes livrés à la verſatilité des opinions & des caprices; on ne voit pas que déshabituer les citoyens du reſpect pour un des actes les plus ſolennels de la nation entiere, c'eſt les préparer à les mépriſer tous, & l'on ne calcule pas que notre liberté n'eſt pas encore aſſez affermie pour qu'il ne ſoit pas très-dangereux de lui faire éprouver des ſecouſſes dont l'effet pourroit être de la détruire.

Les ennemis de la liberté ſont, à mon avis, tous ceux qui, ne reſpectant pas les autorités

établies par la volonté nationale, attaquent les lois fondamentales de la conſtitution : ainſi, ſoit qu'on combatte le mode de repréſentation, ſoit qu'on provoque l'établiſſement de deux chambres, ſoit qu'on écrive contre la permanence du corps légiſlatif, ſoit qu'on attaque l'exiſtence de la royauté, &c. &c. &c., on oppoſe également ſa volonté particuliere à la volonté publique ; & je penſe que quand on aime ſincerement la patrie, on doit défendre de toutes les facultés de ſon ame les baſes conſtitutionnelles, ſauf à attendre d'une autre *convention* la réforme de ce qui peut être vicieux. Nous avons aſſez à faire pour affermir ce que nous avons conquis ; ne multiplions pas inconſidérément nos difficultés ; ne jouons pas la liberté contre une théorie, qui, quoi qu'en diſe M. Briſſot, eſt loin d'avoir pour elle les faits, & qui ſur-tout n'a pas pour elle les habitudes, les paſſions du cœur humain.

Loin que les faits qui ſe ſont paſſés dernierement contrediſent la théorie que j'ai toujours ſoutenue ſur la royauté, ils la confirment. Il faut être ou de bien mauvaiſe foi, ou bien étrangement aveuglé, pour ne pas voir que ſi nous n'avions pas un roi ſur le trône, nous ſerions en proie aux plus horribles déchiremens : *Principem habemus ne ſit tyranno locus.* Pline.

Quoi qu'il en ſoit au reſte de ma théorie, je ne m'écarterai jamais de la ligne de la conſtitution ; j'ai dit, j'ai penſé, & je penſe fortement que nous avons les principes de gouvernement qui peuvent le mieux allier la

liberté, l'égalité la plus absolue, avec la célérité & l'unité d'exécution ; & c'est parce que la royauté est constitutionnelle, que je la défendrai autant qu'il sera en moi ; & il ne faut ici ni équivoque, ni incertitude : ce n'est pas l'ancienne royauté que je défendrai, c'est celle qui a été établie le 17 septembre 1789, d'après les ordres formels de la nation, consignés dans tous les cahiers, sans aucune exception.

Et qu'on ne pense pas, comme semble l'insinuer M. Pétion à la fin de la lettre qu'il m'adresse, que je croie ou que je dise qu'on détruise la monarchie, lorsqu'on veut restreindre le pouvoir exécutif ; *je ne l'ai jamais dit.* Soit que le pouvoir exécutif soit confié à un seul, soit qu'il soit délégué à plusieurs, il doit être enfermé dans des limites tellement circonscrites, qu'il lui soit impossible de les enfreindre. Il s'agit moins, à mon avis, de rendre ces limites très-étroites, que de les tracer avec une très-rigoureuse précision, & de prendre les précautions les plus séveres pour qu'il ne puisse jamais les franchir. Ces vérités sont, dans toute leur étendue, applicables au corps législatif, dont l'empietement sur le pouvoir exécutif doit être prévenu par des précautions très-fortes. Mais M. Pétion a raison, quand il dit que *le pouvoir exécutif, toujours actif, toujours ambitieux, doit être réprimé avec soin.* Je ne l'ai jamais nié, & ce n'est pas l'état de la question entre nous ; la note à laquelle il répond, & les numéros de M. Brissot le prouvent assez. Voici la véritable question. *Est-il bon pour la liberté qu'il y ait un roi hé-*

réditaire en France, & que ce roi ſoit dépoſitaire de tout le pouvoir exécutif? J'ai, en faveur de ma théorie, l'hiſtoire ancienne & moderne; j'ai la connoiſſance du cœur humain, de ſes paſſions, des reſſorts qui le font mouvoir; j'ai la volonté nationale, la conſtitution, un gouvernement établi, & dans lequel, quoi qu'en diſent ſes détracteurs, ſe trouve un germe de perfectibilité que le temps développera. M. Briſſot n'a pour lui qu'une vaine théorie démentie par les faits, contraire à l'inſtitution établie; & (ce qui eſt fort remarquable) il dit qu'il faut détruire la royauté, mais il ne dit pas par quoi il veut qu'on la remplace; il ne dit pas quelle barriere il oppoſera à l'ariſtocratie, dont le principe & le ſentiment ſont dans le cœur humain : il veut renverſer un édifice élevé avec tant d'efforts & de travaux, & accabler la liberté ſous ces ruines.

Le vrai patriotiſme aujourd'hui eſt dans le maintien des principes établis, dans le reſpect pour les lois faites; il ne peut être ailleurs. On s'exagere à ſoi-même ſes ſentimens, ou on les exagere au public, en demandant plus que n'a voulu la nation. Il faut partir d'un point déterminé. *Eſt-ce la nation qui a voulu la conſtitution?* Si elle l'a voulu, il faut en maintenir, en défendre toutes les parties; elles ſont toutes également ſacrées, également reſpectables.

Voilà la ſeule réponſe que je ferai à M. Briſſot (1). Il s'eſt permis d'inculper mes inten-

(1) Je pourrois remarquer peut-être qu'il eſt fort étrange que M. Briſſot ait attaqué mes intentions plu-

tions ; j'ai cru, je crois encore les ſiennes bonnes : mais il eſt difficile que nous nous entendions. Je veux le gouvernement établi par l'aſſemblée nationale ; il en veut un autre ;

---

tôt que celles de cette troupe d'écrivains ſacriléges, qui ne prêchent que le meurtre & le carnage, la déſobéiſſance aux lois, le mépris pour les magiſtrats, qui enveloppent, dans leurs groſſieres invectives, & l'aſſemblée nationale entiere, & les membres les plus vertueux, & le département, & la municipalité, & le roi, & les miniſtres, & la garde nationale. . . . . Il ſuffit d'avoir en main quelque portion d'autorité pour exciter leur rage. Et c'eſt là du patriotiſme ! Qui peut le croire ? Il faut exercer la cenſure la plus ſévere contre tous les dépoſitaires de l'autorité, ſans doute ; mais à qui nous fierons-nous donc, ſi nous ne croyons pas que des magiſtrats élus par nous puiſſent nous gouverner ſuivant les lois que nous avons faites ?

Quelle eſt cette ſinguliere manie de ſemer toujours de la défiance & de l'ombrage, quand il ne faudroit chercher qu'à inſpirer du courage & de la confiance ? Quel ſingulier accord entre les deux extrêmes !

Tremblez, diſent les ariſtocrates, d'innombrables armées d'autrichiens vont entrer en France, venger les injures faites aux rois ; votre conſtitution ne peut pas tenir contre les attaques du dehors & les mécontentemens du dedans.

Tremblez ; diſent les démagogues, tous vos magiſtrats conſpirent contre vous ; vous ne pouvez reſter long-temps libres.

Tous prêchent également la réſiſtance à la loi, le meurtre & les incendies ; tous cherchent également à avilir les magiſtrats établis, & ce n'eſt pas moins par les écrivains ſe diſant populaires, que par les ariſtocrates, que MM. Bailly, La Fayette, &c., ſont maltraités, dénoncés, vilipendés d'une maniere atroce. C'eſt que ces hommes, ſe diſant populaires, ont le même intérêt que les ariſtocrates, celui d'exciter des troubles qui retardent l'achevement de la conſtitution ; ils parlent

il a bien dit ce qu'il vouloit détruire, non ce qu'il vouloit édifier. Moi, je dis ce que je veux conserver. J'ai développé avec autant de franchise, & pourtant avec plus de ménagement qu'aucun écrivain, mon opinion sur toutes les personnes, sur toutes les choses; je continuerai à combattre tous les ennemis de la constitution, soit qu'ils l'attaquent par le sommet, soit qu'ils en minent les fondemens.

Voici la lettre de M. Pétion.

«Je viens de lire, monsieur, dans le numéro XXI de votre journal, une note assez étendue sur un ouvrage que j'ai publié plu-

---

tous également de liberté, de religion, de patrie: aucun d'eux n'y croit.

Il ne vous faut pas de roi, disent ceux-ci.

Il ne vous faut pas d'assemblée nationale, disent les autres.

Et les citoyens, ballottés entre ces folies diverses, mais avides de liberté, & la préférant à tout, se livrent à des excès qu'on leur dit propres à l'affermir; ils ne voient pas qu'ils sont les jouets de leurs ennemis.

Je citerai ici un exemple de cette conduite. Le ministre des affaires étrangeres a écrit, au nom du roi, à tous les ambassadeurs, une lettre qui est la meilleure analyse qu'on ait encore faite des principes de la constitution & des faits de la révolution; M. Brissot veut y trouver encore une cause de défiance; il lui trouve le langage trop démocrate, tandis que l'auteur de la feuille du jour prétend, au contraire, qu'on y remarque des réticences ministérielles: lequel des deux a raison?

L'homme sage, également froissé, également injurié par tous les partis, marche à son but, qui doit être l'affermissement de la constitution établie par la volonté générale.

ſieurs mois avant la tenue de l'aſſemblée nationale, ſur les opinions que je profeſſois alors, & que j'ai continué de manifeſter.

» Vous remarquez que la théorie de gouvernement que j'ai propoſé dans cet ouvrage, *differe de celui que l'aſſemblée nationale a conſtitué.* Vous citez à l'appui de votre aſſertion deux maximes que vous découvrez page 120, & qui s'éloignent en effet de notre nouvelle conſtitution, & vous concluez que j'ai voulu, que je veux un état républicain, que toutes mes propoſitions tendent évidemment à ce but.

» Si vous m'avez lu avec attention, vous avez dû être frappé de la reſſemblance qu'il y a entre l'organiſation ſociale que j'ai indiquée, & celle que l'aſſemblée nationale a adoptée. Je n'y aperçois que trois différences ſenſibles. Je n'accordois aucune participation au roi dans la confection des lois, par conſéquent point de *veto*. Je rendois tous les citoyens, ſans diſtinction, électeurs, éligibles, & je mettois le tréſor national hors la main du pouvoir exécutif (1). Du reſte, identité abſolue entre mes

(1) La premiere de ces différences eſt immenſe, & change entierement la nature de notre gouvernement. Si le roi n'avoit pas le droit d'appel au peuple, la ſouveraineté ſeroit entierement exercée par le corps légiſlatif; car, dans quelques détours qu'on s'enveloppe, il faudra toujours reconnoître que celui qui fait la loi exerce la ſouveraineté.

N'y eût-il donc que cette différence entre la théorie de M. Pétion & celle de notre gouvernement, mes obſervations ſeroient fondées.

Quant à la diſtinction des citoyens actifs & des autres,

principes & ceux qui ont été conſacrés. Vous en convenez vous-même ; car vous dites : *L'écrit prévoit un très-grand nombre de décrets conſtitutionnels qui ont été rendus.*

» Comment trouvez-vous enſuite que la théorie de gouvernement que j'ai expoſé s'écarte de celui que l'aſſemblée a admis ? Le voici. J'ai élevé conſtamment un mur de ſéparation entre les lois qui convenoient à notre poſition, & celles qui appartiennent à un autre ordre de choſes. J'ai diſtingué celles que nous pouvions, de celles que nous ne pouvions pas ſupporter. J'ai calculé, en quelque ſorte, le degré de liberté que nous pouvions atteindre ; & certes, je ne me faiſois pas une idée défavorable du caractere national, puiſque je croyois que la nation pouvoit parvenir où elle eſt arrivée. Mais je voyois encore plus loin, & c'eſt là la limite que vous avez franchie ; c'eſt là où vous êtes venu puiſer des maximes que je n'ai point placées dans la théorie de notre gouvernement ; & c'eſt ce que vous ne deviez pas faire, du moins ſans en prévenir.

---

elle n'eſt heureuſement pas une baſe de la conſtitution qu'on ne puiſſe changer ſans la dénaturer en entier.

Il n'en eſt pas de même de la nomination des tréſoriers ; je crois que le gouvernement ſera tout à fait changé & la conſtitution près de ſa ruine, le jour où l'aſſemblée nationale pourra faire une nomination.

J'ai dit que dans toutes ſes opinions M. Pétion avoit conſtamment cherché à ramener la conſtitution à ces principes ; il eſt impoſſible qu'il le nie. Qu'importe, au reſte, cette diſcuſſion, aujourd'hui que M. Pétion convient qu'il faut maintenir la conſtitution établie ?

» Je ſuis bien éloigné de les déſavouer ces maximes ; je les crois utiles & eſſentielles au bonheur des peuples ; il ſeroit trop long d'en déduire ici les preuves : mais je penſois, & je l'ai ſouvent répété, que nous n'étions pas aſſez avancés, que l'eſprit public n'étoit pas aſſez formé, que nos mœurs n'étoient pas aſſez pures pour les tranſplanter parmi nous.

» Où tendent maintenant toutes mes vues, où doivent tendre les efforts de tous les bons citoyens ? Reſtreindre le plus qu'il eſt poſſible le pouvoir exécutif, parce qu'il eſt évident pour tout homme qui réfléchit & qui eſt de bonne foi, que ce pouvoir toujours actif, toujours ambitieux, dirigé par une volonté unique & conſtante, ayant entre les mains de grands moyens de force & de corruption, doit finir inſenſiblement par envahir notre liberté.

» Toutes les fois qu'il s'agit de mettre des bornes ſalutaires à ce pouvoir, une clameur générale ſe fait entendre ; pluſieurs journaliſtes ſemblent s'être ligués pour crier au républicaniſme, à la deſtruction de la monarchie ; & avec ces mots vides de ſens on égare les eſprits ſimples, on épouvante les imaginations foibles, & on jette de la défiance ſur les opinions & ſur les perſonnes.

» Il eſt temps que le public ſe mette en garde contre cette eſpece d'aſſociation qui ne va à rien moins qu'à énerver tous les principes conſervateurs de notre liberté (1). Ceux qui parlent ainſi de république & de monarchie, qui

(1) J'imagine que M. Pétion ne me comprend pas dans le nombre de ces écrivains qu'il croit ligués contre

voient du premier coup-d'œil ce qui appartient à l'une, ce qui convient à l'autre ; qui tracent d'une main si facile la ligne de démarcation

---

la liberté, ainsi je ne m'arrête pas à cette observation, je viens à une plus importante.

Dans tous les temps, dans tous les pays, on a abusé des mots les plus simples, pour en faire des injures.

On appelle les uns *Monarchiens*, non sans doute parce qu'ils veulent la monarchie, puisque c'est le gouvernement établi ; mais parce qu'on suppose qu'ils veulent la monarchie comme elle existoit avant la révolution.

On nomme les autres *Républicains*, non, comme le dit M. Briffot, parce qu'ils sont patriotes, mais parce qu'on suppose qu'ils ne veulent pas le gouvernement établi.

M. Briffot lui-même a créé une injure nouvelle ; il a présenté sous une acception injurieuse le mot *modérés*, qu'il applique à plusieurs membres de l'assemblée, non pas sans doute parce qu'il suppose qu'il y ait du crime ou de l'incivisme à travailler de tous leurs efforts à calmer l'effervescence des passions des deux partis, & à tacher de les rapprocher dans l'amour de la loi, mais parce qu'il pense que cette apparente modération cache un désir ou un regret d'aristocratie.

Le mot de république qui dans sa véritable acception présente une si belle idée, celle d'un intérêt général & commun, est certainement beaucoup plus applicable au gouvernement françois actuel, qu'à celui de Venise ou de Gênes.

M. Pétion a bien raison de dire qu'aucun gouvernement ne ressemble à un autre, & qu'il est impossible de les classer ; je n'ai jamais pu concevoir comment on donnoit le nom de république aux gouvernemens purement aristocratiques, dans lesquels plusieurs ou quelques-uns font la loi à tous ; c'est le despotisme de plusieurs sur tous.

Je n'ai pas conçu davantage comment on appeloit monarchie, le gouvernement dans lequel un seul fait la loi à tous, fût-il même, dans quelques circonstances,

qui les ſépare, ont-ils bien réfléchi ſur la nature des gouvernemens ? les ont-ils conſidérés tels

---

aidé de quelques-uns, comme l'étoit le roi par les parlemens.

J'ai indiqué, pag. 63, tom. 1, à la note, le véritable caractere auquel je reconnois la monarchie ; *c'eſt le gouvernement dans lequel tous font la loi, & dans lequel un ſeul veille à ſon exécution.*

De cette définition très-ſimple dérivent tous les principes vraiment conſtitutionnels, & ſur-tout le *veto* ; car lui ſeul garantit que *tous* font la loi, & non pas *quelques-uns* ; que la nation la fait, & non l'aſſemblée nationale ; lui ſeul prévient la néceſſité de l'inſurrection contre une légiſlature ambitieuſe qui mettroit ſa volonté propre à la place de la volonté générale.

De là dérive auſſi cette attribution éminente donnée au roi, d'élire, au nom du peuple, tous ceux qui exécutent au nom du peuple, tandis qu'il n'exécute pas lui-même, mais qu'il fait exécuter.

Cette définition eſt féconde en conſéquences, & aucune de celles qu'on en peut tirer, ne contrarie les principes de la conſtitution ; elle eſt bonne, j'oſe le dire, à oppoſer à tous ſes ennemis.

C'eſt donc à ces caracteres que je reconnois la monarchie, & certes il y a une *choſe publique* dans un gouvernement ainſi inſtitué. Cependant l'uſage ayant déterminé le ſens du mot *républicain*, je déclare que j'entends par-là ceux qui, en attaquant l'exiſtence de la royauté, cherchent à concentrer dans le corps légiſlatif l'exercice de pouvoirs & de droits que la liberté a commandé au peuple de diviſer.

Je n'attaque donc pas ceux qui veulent perfectionner, améliorer la conſtitution établie, mais ceux qui la détruiſent ; & j'obſerve que ces mots perfectionnement, amélioration, ſont dans toutes les bouches : c'eſt pour la perfectionner que l'on demande deux chambres ; c'eſt pour la perfectionner qu'on veut ſupprimer la diſtinction des citoyens actifs ; c'eſt pour la perfectionner qu'on veut au contraire reſtreindre encore plus cette claſſe. Etabliſſons avant de perfectionner, ſuivons les principes

qu'ils ſont? Il y a ſouvent plus de différence entre une monarchie & une autre, qu'il n'en exiſte entre telle monarchie & telle république. Eſt-ce que toutes les républiques ſe reſſemblent? eſt-ce que les mêmes principes ne ſe retrouvent pas fréquemment dans l'un & dans l'autre gouvernement? eſt-ce que les mots font les choſes? eſt-ce qu'il n'exiſte dans la réalité que trois eſpeces de gouvernement? eſt-ce que cette diviſion, ſource féconde de tant d'erreurs politiques, n'eſt pas une pure chimere? eſt-ce que le nom donné à un état préſente des notions claires & exactes de ſon mécaniſme, de ſes lois, & des effets qu'elles produiſent ſur la proſpérité publique? Ces idées je ne fais que les expoſer, je les ai développées avec étendue dans le chapitre 3 de mon ouvrage. Les bons principes appartiennent à tous les bons gouvernemens, quelques noms qu'on leur donne; & le meilleur gouvernement eſt celui qui eſt le plus propre à produire la plus grande ſomme de bonheur, de ſûreté, & qui eſt le plus à l'abri du danger d'une mauvaiſe adminiſtration.

Rien n'eſt donc plus inſignifiant que ces vaines inculpations. Vous aviez une monarchie en 1788; vous avez fait de grands & utiles changemens dans ſon organiſation. Les prêtres, les nobles n'ont ceſſé de dire, *vous la renverſez*. Vous avez cependant encore une monarchie; & parce qu'on veut perfectionner

---

fondamentaux que nous avons poſés, & laiſſons à l'expérience, que le temps amene avec les lumieres, à nous apprendre ce qu'il faut changer.

quelques parties qui paroiſſent défectueuſes, comme eux vous dites, *vous la détruiſez*. Non, les amis de la liberté & d'un meilleur ordre de choſes ne veulent point détruire, ils veulent affermir l'édifice ſur des baſes plus ſolides.

Je ſuis, &c. *Signé* PÉTION ».

Paris, le 25 avril 1791.

Sur quelques événemens.

Les événemens ſe ſuccedent avec une ſi grande rapidité, ils ſe compliquent tellement, qu'il eſt difficile de les ſuivre tous; les paſſions, les intérêts divers les défigurent tellement, que la vérité eſt quelquefois difficile à apercevoir à travers les nuages dont on l'enveloppe. Il n'eſt pas un homme, pas une action qui ne ſoient loués & blamés à outrance, & par-tout il eſt bien peu d'hommes, bien peu d'actions qui ſoient abſolument ſuſceptibles de louange ou de blâme; & ſi l'on pouvoit lire dans le cœur humain, connoître les motifs qui font agir les hommes, on ſeroit ſouvent forcé de juger bien favorablement ceux qu'on auroit traités avec le plus de rigueur, & de refuſer toute eſtime aux hommes qu'on auroit loués le plus. Heureuſement que cet *abîme* du cœur humain ne nous eſt pas ouvert, heureuſement encore que les hommes ſages ne ſongent pas à y pénétrer. Ils ne jugent pas les intentions, ils calculent ſeulement l'influence des opinions & des faits ſur la choſe publique. C'eſt ſous ce rapport que je vais

examiner quelques-uns des événemens les plus importans de cette semaine.

1°. Au premier rang sans doute il faut placer la lettre écrite, au nom du roi, à tous les ambassadeurs, avec ordre de la notifier aux cours près desquelles ils résident.

Cette démarche noble est une de celles que j'indiquois dans le n°. 22, lorsque je désirois que le roi ne laissât nulle incertitude sur ses opinions personnelles. Le ministre qui lui a donné ce conseil généreux a des droits à la reconnoissance publique, & connoît bien la situation des affaires. Puisse le roi se maintenir dans la belle position où il s'est placé! puisse-t-il ne laisser aucun doute aux amis de la constitution, aucune espérance à ses ennemis! La royauté, c'est la constitution; il faut lui répéter sans cesse ce que son ministre a dit en son nom; il n'a d'autorité que celle qui lui a été déléguée; il ne peut exercer que celle-là; le désir de toute autre le perdroit sans ressource.

Il seroit intéressant de calculer l'effet que produira en Europe le retentissement de cette solennelle proclamation.

Malheureusement les circonstances dans lesquelles elle a paru peuvent en diminuer l'effet. Cependant il peut être très-grand; & si, comme le croyoit Mirabeau, & comme il l'établit fort bien dans une des nombreuses notes qu'il a laissées, la révolution françoise doit affermir pour long-temps tous les gouvernemens constitués, & détruire très-promptement les gouvernemens despotiques, la lettre du roi doit accélérer cet événement, parce qu'elle est, pour les nations opprimées,

tuné exhortation puiſſante de briſer leurs fers.

Cette note de Mirabeau renferme des vues très-profondes ſur la ſituation politique de l'Europe, & les intérêts que les diverſes puiſſances doivent prendre à notre révolution. Mirabeau étoit perſuadé que le gouvernement anglois devoit ſubſiſter encore bien long-temps, malgré ſes nombreux défauts, & par ſa nature, & par l'attachement profond & raiſonné qu'il inſpire à ceux qui y ſont ſoumis, & par l'expérience du bonheur & de la gloire qu'a faite cette nation, & par cette ténacité de caractere, cette ſuite conſtante dans les idées qui la diſtinguent. C'eſt là auſſi qu'il croyoit que pouvoit être le plus grand danger contre nous; & je ſuis entierement de ſon avis. L'intérêt de l'Angleterre eſt que nos troubles intérieurs durent long-temps, parce qu'elle en profite pour augmenter ſon commerce, pour envahir celui de l'univers. L'intérêt du gouvernement anglois eſt que le ſpectacle de nos troubles intérieurs & des maux qui en réſultent, contienne ceux qui voudroient tenter une révolution. L'intérêt actuel de l'Angleterre n'eſt pas de nous attaquer, mais de nous effrayer, de nous épuiſer, de nous laiſſer nous déchirer nous-mêmes, & d'attendre un moment opportun pour s'emparer de nos colonies, ou nous dicter un honteux traité de commerce. Quand on peſe ces conſidérations, quand on réfléchit ſur beaucoup de faits plus ou moins publics, il eſt difficile de croire le gouvernement anglois tout-à-fait étranger à nos troubles. Il a dû calculer ſur la réſiſtance des ariſtocrates; aujourd'hui qu'ils

ſont

ſont vaincus, la conſtitution eſt attaquée par d'autres ennemis bien plus dangereux, parce qu'ils flattent les paſſions populaires, en les exagérant (1).

On nous menace ſans ceſſe de l'empereur

(1) Je ſais bien qu'on parle beaucoup de fermentation, de mouvement qui exiſtent en Angleterre, & je crois qu'il y en a. Mais la fermentation, le mouvement, l'inquiétude ont exiſté en France long-temps avant que le moindre germe de révolution ſe développât. Mais on ne veut pas voir qu'on peut en Angleterre ſatisfaire les eſprits les plus inquiets, ſans changer les principes du gouvernement & ſans occaſionner de grands troubles. On ne veut pas faire attention aux dernieres délibérations du parlement ſur la traite des negres. M. Pitt & M. Fox parlent contre cet abominable commerce; les chefs d'opinion de tous les partis en développent les horreurs, & démontrent juſqu'à l'évidence ce que la juſtice & la raiſon avoient démontré avant eux. Une majorité immenſe de tous les partis rejette la propoſition d'abolir la traite; il y a dans cet événement beaucoup de motifs de croire que ce pays eſt bien loin d'être troublé par des projets quelconques de révolution; ce qui ſera ou qui paroîtra l'intérêt de l'état, ralliera toujours le plus grand nombre dans un pays où les queſtions politiques ſont diſcutées depuis long-temps en public, où la liberté de la preſſe eſt établie, où la maſſe des citoyens eſt très-éclairée. Enfin la mort du docteur Price retarde néceſſairement le progrès de toute tentative de révolution. Ce vertueux promoteur des droits ſacrés de l'humanité, qui jouiſſoit de l'eſtime & du reſpect de tous les partis, auroit pu hâter des améliorations dans le gouvernement anglois.

Plus on y réfléchira, moins on croira à l'exiſtence prochaine de troubles en Angleterre; je crois très-fort que M. Pitt peut perdre ſon crédit; je crois moins éloigné qu'on ne le penſe le moment où il aura peine à ſortir d'embarras; mais, en Angleterre, l'exiſtence du gouvernement ne tient pas à un homme, elle tient au caractere national & à l'expérience.

& du roi de Pruſſe. On ne fait pas attention que ces deux puiſſances rivales ne ſe concilieront pas même pour nous attaquer; elles ne peuvent avoir le projet d'entrer en France, pour démembrer ce royaume, pour s'en partager les diverſes parties; car ce projet ne ſeroit pas facile à réaliſer; & il eſt bien certain que l'inſtant d'une invaſion ennemie ſeroit un ſignal de ralliement pour les eſprits aujourd'hui les plus éloignés les uns des autres, les plus oppoſés aux principes reçus. On veut bien ſe quereller avec ſes freres, mais on ne veut pas qu'un étranger vienne envahir le patrimoine.

Il faut bien dire auſſi que de ces deux puiſſances, la Pruſſe eſt celle qui a le plus d'intérêt à entretenir l'agitation qui nous ronge. Elle eſt, à cet égard, dans la même poſition que l'Angleterre, *ſa conduite eſt abſolument la même, ſa politique abſolument ſemblable.*

L'empereur a trop de raiſons d'état & perſonnelles de ne pas nous attaquer, pour que nous devions nous en occuper aujourd'hui; d'ailleurs il eſt bien connu maintenant qu'il ne fait aucun préparatif, & les plus ardens amis de l'exagération n'oſeroient le ſoutenir.

Quant aux réfugiés françois, & ſur-tout à M. de Condé, dont l'armée d'abord de deux cent quarante mille hommes, au rapport de M. de Broglie, eſt maintenant de trois ou quatre mille, au rapport de M. Noailles; je ne les crois nullement dangereux, s'ils ne reçoivent aucun ſecours de l'étranger; ils n'ont ni armes, ni argent, ni ſoldats; & ſi le comité diplomatique, ſi les députés des anciennes provinces d'Alſace & Franche-

Comté, qu'on dit s'occuper de cet objet, n'apportent pas aux traités avec les princes allemands une roideur ridicule & dangereuſe, il eſt impoſſible que ces réfugiés nous donnent de l'inquiétude.

La déclaration faite au nom du roi doit changer toutes les diſpoſitions des étrangers; elle doit, je le répete, donner un éveil à l'Europe. Mais pour cela il faut qu'elle ne ſoit pas une vaine formalité *commandée par la force*; il faut qu'il n'y ait nulle incertitude ſur la libre volonté du roi; il faut qu'il quitte Paris; il le faut indiſpenſablement, & que, dans un acte quelconque, plus ſolennel encore, s'il eſt poſſible, & qui ſuivra ſon départ, il confirme ce qui a été dit en ſon nom par ſon miniſtre; ſans cela il perd le fruit de ſa noble démarche; ſans cela elle eſt perdue pour la France, elle eſt perdue pour l'Europe.

Voici une belle penſée de Mirabeau, dans la note citée plus haut.

« Burke a dit que *la France n'offroit plus* » *aux politiques qu'un grand vide.*

» Burke a dit une grande ſottiſe; ce vide eſt » un volcan dont on ne ſauroit avec prudence » perdre de vue un moment ni les éruptions, » ni la lave ».

Combien ne ſont pas coupables aux yeux de l'humanité, ceux qui, en fomentant les troubles & les déſordres, tendent à dégoûter les peuples d'une révolution qui les rendroit libres! Mirabeau avoit raiſon; la révolution françoiſe ſera le ſignal de la deſtruction de tous les gouvernemens deſpotiques, ſi la conſtitution s'établit; mais ſi malheureuſement notre patrie eſt long-temps encore livrée aux

troubles, ſi les perſonnes n'y ſont pas en ſûreté, ſi les propriétés y ſont violées, ſi les autorités établies ſont ſans pouvoirs, ſi les magiſtrats ſont avilis, ſi la conſtitution n'eſt qu'une vaine théorie philoſophique dont l'exécution eſt impoſſible, l'Europe eſt eſclave pour long-temps, & elle en ſera redevable à ces prétendus apôtres de la liberté, qui auront enſanglanté leur patrie (1).

Je crois donc qu'il eſt difficile de prévoir,

(1) Ce n'eſt pas du tout une choſe indigne d'attention que le concert perpétuel d'opinions qui regne entre les deux partis extrêmes; le même ſoin de répandre, j'aurois dû dire de *fabriquer* les nouvelles les plus fauſſes. Il y a long-temps que la France ne ſeroit qu'un monceau de ruines, ſi la moitié des bruits ſemés par la Gazette de Paris, l'Orateur du peuple, l'Ami du roi ou l'Ami du peuple, étoit fondée : on ne fait pas aſſez remarquer aux citoyens cet étrange & conſtant accord; je ne voudrois, pour guérir un homme ſage de toute envie d'exagération, que le conduire pendant deux ſéances dans l'intérieur de l'aſſemblée nationale, le placer une fois à l'extrémité de la droite, une autre à l'extrémité de la gauche; il entendroit les mêmes propos, les mêmes projets, & il ne s'étonneroit d'aucun des excès populaires, lorſqu'il verroit la patrie livrée à de tels hommes.

Ils ſont peu influens, dit-on, dans l'aſſemblée nationale, qui ne ſe décide en général que pour les partis ſages; j'en conviens ſans peine. Mais ſi l'on croit que la politique de ces hommes ſe borne à exagérer les idées populaires à la tribune de l'aſſemblée nationale, on ſe trompe; ils vont, les uns dans les clubs, les autres dans les *caves religieuſes*, porter leur frénéſie, agiter les eſprits par de fauſſes terreurs; ils font imprimer les plus infernales atrocités; & agitant de toutes parts le brandon de la licence, ils provoquent les plus redoutables excès. Les eſprits ne ſont pas diſpoſés au fanatiſme, & pourtant vous avez vu ce que peut le fanatiſme; ils ſont plus diſpoſés à l'exagération de la

quant à préſent, l'effet que produira en Europe la déclaration du roi, & qu'il faut attendre, pour en juger, que l'état de Paris & la conduite de la cour ſoient connus.

Peut-être auſſi faut-il attendre la conduite que tiendra l'aſſemblée nationale dans l'affaire d'Avignon. Au moment où j'écris ceci, cette conduite n'eſt pas connue. Je crains qu'une démarche inconſidérée ne donne au reſte de l'Europe des inquiétudes trop bien fondées. Il eſt peu de queſtions plus importantes, par les ſuites qu'elle peut avoir, & où l'eſprit de parti devroit le moins ſe faire ſentir. Je crains cependant que ſon influence ne ſoit bien grande, & qu'il ne décide ſeul (1).

---

liberté, au mépris de toute autorité : auſſi voyez-vous ce que produit ce ſentiment.

Et ſi l'on nie que ces écrits ſoient conduits, dirigés, payés peut-être, mais au moins protégés par des membres de l'aſſemblée nationale, je demande pourquoi l'on retrouve dans les uns toutes les folies de la droite, dans les autres toutes les folies de la gauche ? Je demande pourquoi les uns louent conſtamment & excluſivement certains membres de la droite, les autres conſtamment & excluſivement certains membres de la gauche? Voilà les véritables factions qui cauſent des mouvemens déſordonnés, & non le *bon ſens naturel du peuple*, comme l'a dit M. Briſſot ; car, 1°. ce n'eſt pas *le peuple* qui fait des mouvemens ; 2°. le bon ſens naturel dit qu'il faut obéir aux lois, & accorder confiance à ceux qu'on a choiſis pour les faire exécuter ; le bon ſens naturel dit que tout mouvement déſordonné eſt une calamité publique, qui *tuera* la liberté, s'il ſe prolonge.

(1) Voici mon opinion ſur la queſtion. Je ne ſais à quoi ſervent les profondes & érudites recherches de M. Menou à la bibliotheque du roi ; il pouvoit ſe les épargner toutes, en liſant le Mémoire de M. Montclars ſur cette queſtion ; mais ce n'eſt pas ſous ce rapport

Je finis cet article par dire, que je ſuis convaincu, que ſi l'ordre ne ſe rétablit pas très-promp-

---

qu'on doit l'enviſager; car il n'eſt point, ou il n'eſt que bien peu de propriétés qui ſouffriſſent un examen de ce genre; & il eſt dangereux d'en donner l'exemple; car le plus fort le ſuivra à la premiere occaſion. D'ailleurs ce n'eſt pas à l'aſſemblée nationale de France qu'il faut apporter cet amas de titres qui fournit des armes à tous les partis; car l'on ſait que dans tous les manifeſtes des cours, chacun des deux contendans avoit également raiſon.

J'aurois mieux aimé qu'on réduisît la difficulté à des termes ſimples.

Les habitans du Comtat ont le droit inconteſtable de changer la forme de leur gouvernement; aucun pacte, aucune convention ne les attache au gouvernement du pape. Ce raiſonnement qu'on voudroit nous rétorquer, n'eſt pas applicable aux départemens qui partagent la France, puiſqu'un acte formel les unit, & qu'aucun ne peut le rompre que par forfaiture.

Les contadins ayant le droit de ſe donner un gouvernement, ont celui de ſe donner à la France.

Veulent-ils ſe donner? Ici ſeulement commence la difficulté; car, malgré les aſſertions les plus poſitives, j'avoue que la majorité me paroît très-incertaine.

Ce ſeroit donc uniquement aux moyens de s'en aſſurer que devroient ſe borner les ſoins de l'aſſemblée nationale, s'il ne ſe préſentoit pas encore ici une autre queſtion.

Eſt-il de l'intérêt de la France d'accepter Avignon ſe donnant librement?

Voilà uniquement ce qu'il falloit examiner, & voilà pourquoi l'aſſemblée nationale a conſulté ſon comité diplomatique; ſi elle n'eût voulu qu'examiner les titres, elle auroit dû conſulter ſon comité féodal.

Je voudrois qu'on s'attachât à ce point de vue, & peut-être trouveroit-on que les puiſſances étrangeres qui, juſqu'aujourd'hui, n'ont aucun prétexte, même apparent, de nous attaquer, puiſque nous ne nous ſommes occupés que de nos propres affaires, attendent cette occaſion, peut-être trop plauſible, de nous combattre.

Voilà tout ce que je voudrois examiner; & je ne

tement ; ſi notre armée reſte dans l'état d'inſubordination où elle eſt, il eſt impoſſible que la paix ſoit longue encore ; & les chances pour les étrangers ſe multipliant ſans ceſſe au milieu de nos diſſentions inteſtines, certainement ils ne feront pas aſſez ſtupides pour n'en pas profiter.

2°. La démiſſion de M. la Fayette, ſon diſcours au corps municipal, rapporté dans le n°. 22, avoient inſpiré une alarme très-vive à ceux qui étoient perſuadés qu'il n'avoit pris ce parti que dans le déſeſpoir de faire obéir à la loi. Il eſt trop évident qu'elles ont été méconnues toutes dans la journée du 18. Il eſt inconcevable qu'un homme de bon ſens le nie.

M. la Fayette avoit donc dû quitter une place où il ſe croyoit inutile, parce qu'il étoit ſans force ; & il avoit raiſon de dire que ſa *démiſſion motivée* pouvoit ſervir utilement la conſtitution.

Son motif étoit ſimple & très-clairement énoncé ; *on a refuſé d'obéir à la loi.*

Un repentir prompt, & très-univerſellement manifeſté, a ſuivi cette faute, & l'armée pariſienne a voulu l'expier, en déclarant de nouveau qu'elle obéiroit à la loi.

---

mettrois à traiter cette queſtion, ni *érudition* comme M. Menou, ni *éloquence* comme M. l'abbé Maury ; j'examinerois notre ſituation envers le reſte de l'Europe, notre état d'épuiſement ; je verrois toutes les puiſſances en armes, & je ſerois bien circonſpect avant de me décider.

D'ailleurs, je déclare que je ne pourrois cacher mon étonnement de ce qu'avant d'avoir une conſtitution, des impôts, des gardes nationales, au moment où Paris eſt dans un état inquiétant, nous nous occupons d'une nation étrangere. J'ai peine à concevoir cette philanthropie.

Je ſais que, dans pluſieurs bataillons, on ne s'eſt pas borné là : on a parlé de confiance en M. la Fayette, d'obéiſſance à ſes ordres. Ce n'eſt pas aujourd'hui le moment de prononcer une opinion défavorable à M. la Fayette, horriblement perſécuté, lâchement & baſſement calomnié par les factieux de tous les partis. Certes, ſans partager un enthouſiaſme trop exagéré, je ne joindrai pas ma voix à celle des ennemis de l'ordre public; ils ne me trouveront jamais parmi eux; mais je dois dire que, quoiqu'il y ait une irrégularité aſſez grande dans la conduite de pluſieurs bataillons, il y avoit eu la veille une illégalité ſi terrible, qu'il falloit bien l'expier, & ſur-tout qu'il falloit prévenir les maux incalculables qu'auroit entraînés le refus de M. la Fayette. Je remarque d'ailleurs que le corps municipal n'ayant pas accepté la démiſſion du commandant général, l'acte par lequel il quittoit ſon poſte n'étoit pas conſommé; le pacte qui le lioit à la commune n'étoit pas rompu; une nouvelle élection n'étoit donc pas néceſſaire.

Enfin ce n'eſt pas lui qui a exigé ou demandé ce ſerment qui lui eſt perſonnel; il n'a parlé à la commune que de reſpect pour la loi. Si le zele, ſi un ſentiment très-légitime de reconnoiſſance envers lui a commandé des expreſſions qui l'honorent, elles ſont une preuve de l'eſtime de ſes concitoyens.

Mais j'admire comment les mêmes hommes qui déclament avec tant de véhémence contre la conduite des bataillons qui ſont rentrés dans le devoir, gardent un ſilence abſolu ſur la conduite de ceux qui ont déſobéi. Seroit-ce parce que les uns ont attenté à la perſonne du roi, &

que les autres ont honoré M. la Fayette, dont les principes d'ordre public ont été très-clairement prononcés ?

J'admire comment les hommes qui font aujourd'hui un crime du ſerment individuel prêté par la garde nationale, peuvent excuſer le ſerment infame qu'ils ont exigé de ſoutenir tous les délateurs qui ſe préſenteroient dans le royaume. Une telle contradiction eſt remarquable, & peint bien l'eſprit des hommes à mouvement.

La municipalité a cru devoir licencier la compagnie de l'oratoire, dont l'inſubordination avoit eu un caractere plus marqué & plus violent; & voilà que les hommes qui aiment le trouble prennent cette compagnie ſous leur protection, & conteſtent le droit de la municipalité. Il eſt fort bien ſans doute que ceux qui ont été féliciter, qui ont applaudi le grenadier qui avoit déſobéi à M. la Fayette chez le roi, appuient & protegent ceux que la municipalité veut punir.

Mais puiſqu'il s'agit ici du droit, il eſt impoſſible, à moins de bouleverſer toutes les idées, de nier que la municipalité ne puiſſe dire à des hommes qu'elle paye, qu'elle entretient : *Je ne veux plus vous payer, vous entretenir.* C'eſt une erreur très-grave & très-dangereuſe de croire que les compagnies ſoldées ſont gardes nationales; la ſolde exclut toute idée de gardes nationales, dans l'acception qu'on donne à ce mot (1).

(1) La plupart des diſcuſſions qui s'élèvent ſur les gardes nationales, viennent de ce qu'on ne convient pas des termes, & de ce qu'on ne définit pas bien ce que

M. la Fayette a repris le commandement; il obéit à la municipalité qui lui a ordonné de licencier la compagnie de l'Oratoire; l'or-

---

c'eſt que garde nationale ; nous nous ſommes trop accoutumés à voir un corps en inſurrection, & nous croyons beaucoup trop que la nation entière doit être organiſée conſtitutionnellement, comme l'a été paſſagerement & pour le ſalut public, un corps qui tueroit la liberté, s'il reſtoit ce qu'il eſt.

Je n'ai pas vu préſenter à l'aſſemblée nationale des idées ſimples, & cependant dignes de beaucoup d'attention.

Dans l'état de nature, chacun peut être armé, ſans doute ; mais la ſociété n'étant inſtituée que pour rendre inutile à la ſûreté perſonnelle, l'exercice des forces individuelles, on pourroit dire que dans l'état de ſociété, nul ne doit être armé, la ſociété l'étant pour tous : cette idée me paroît féconde en conſéquences, je n'ai pas le temps de les développer.

Voici encore un autre rapport ; chacun peut être armé pour ſa défenſe perſonnelle, ſans doute. Mais la ſociété ne peut-elle pas n'accorder le droit de la défendre elle même qu'à ceux qui ont rempli de certaines conditions?

C'eſt auſſi faute de s'entendre qu'on dit qu'il eſt des cas où les gardes nationales peuvent déſobéir. M. Choderlos (dit Laclos) a établi cette opinion ſur ce que les gardes nationales ſont *membres du ſouverain* ; ainſi, comme il n'eſt pas un citoyen qui ne ſoit membre du ſouverain, il n'en eſt pas un qui ne puiſſe déſobéir aux autorités conſtitutionnellement établies.

L'abbé Syeis penſoit bien différemment, quand il établiſſoit, le 18 avril, à la tribune de l'aſſemblée nationale, la néceſſité de l'exécution proviſoire. *Ceux*, a-t-il dit, *qui prétendent qu'on peut s'en paſſer, mentent à leur conſcience & à votre confiance.* On ne ſoupçonnera pas ſans doute l'abbé Syeis de ne pas ſavoir ce que c'eſt que liberté ; mais il ſait la diſtinguer de la licence.

M. Dubois (dit Crancé), dans une petite feuille que l'on crioit dans toutes les rues de Paris, veut dans la garde nationale une *ſubordination raiſonnée* ; ce mot

dre paroît ſe rétablir, & pluſieurs démarches des bons citoyens annoncent que la majorité

---

eſt trop équivoque & renferme un ſens trop dangereux, pour que je ne le relève pas.

L'obéiſſance du citoyen à la loi eſt raiſonnée dès qu'il entre en ſociété, il a le droit d'examiner le gouvernement, de le quitter s'il ne lui convient pas, d'en ſolliciter, d'en provoquer la réforme par des pétitions légales; cela eſt inconteſtable.

Mais ſi chaque fois qu'un citoyen reçoit un ordre d'une autorité conſtitutionnelle, il peut diſcuter cet ordre, en examiner les diſpoſitions, s'il peut, en un mot, ne pas obéir proviſoirement, il n'y a plus de gouvernement.

Si cette regle eſt inconteſtable en général, elle eſt évidente quand il s'agit d'hommes armés; nous avons vu, le 18, les fruits de cette obéiſſance raiſonnée: il faut, pour que les bataillons qui ont déſobéi aient raiſon, que le roi, le département, la municipalité aient violé la conſtitution; & notre conſtitution eſt tellement ordonnée, que ce concours de forfaiture ſeroit néceſſaire pour légitimer une déſobéiſſance quelconque, c'eſt-à-dire, qu'alors il n'y auroit de remede que dans l'inſurrection, remede qui ne peut pas être indiqué par la loi, puiſqu'il eſt hors de la loi, & dans les cas impoſſibles à prévoir.

Mais il ne ſuffit pas à M. Dubois de prêcher la révolte à la tribune des jacobins, il a voulu la réduire en ſyſtême dans l'écrit très-pervers dont je viens de parler, l'un des plus inſidieux de tous ceux dont on inonde le public.

J'aurois pu obſerver que c'eſt dans les circonſtances actuelles que MM. l'abbé Syeis, Taylleyrand (ancien évêque d'Autun), Roéderer, & Condorcet, ſont retournés dans une ſociété où ſe font ces provocations à la déſobéiſſance. Certes ce n'eſt pas pour les appuyer; mais quand on n'a pas une puiſſance ſuffiſante pour les combattre, il ne faut pas ſe réſoudre à les entendre. O Mirabeau, où es-tu avec ton génie & ton éloquence? Combien ta perte ſe fait douloureuſement ſentir! & qui nous ſauvera des méchans & des hommes ſans caractere?

déſapprouve les erreurs, les excès auxquel on a entraîné la multitude.

Cependant l'état actuel de Paris eſt très-effrayant, & ce ſeroit une lâcheté de le diſſimuler; les provocations aux crimes ſe font avec une audace qui doit étonner quiconque a dans le cœur quelque idée de juſtice & de reſpect pour les lois; on exhorte, on projette publiquement *de pendre M. la Fayette*; des clubs oſent afficher la cenſure des actes émanés des corps conſtitués, & les citoyens ne ſauront bientôt plus à qui obéir, & qui croire du clubs des cordeliers ou du département.

On outrage publiquement la conſtitution, & pluſieurs perſonnes ſavent que l'on dit fréquemment ſur la terraſſe des feuillans & au palais royal: *Les membres de l'aſſemblée nationale ſont nos repréſentans; c'eſt nous qui ſommes ſouverains; quand ils n'iront pas bien, nous les remplacerons.* Cette théorie doit paroître fort ſimple aux écrivains qui diſent que c'eſt *le peuple* qui a arrêté la voiture du roi le 18, & que *le peuple a eu raiſon.*

Et c'eſt dans le moment du plus terrible danger qu'ait jamais couru la liberté, que des inſenſés viennent jeter parmi nous de nouvelles ſemences de troubles & de diſcorde, en attaquant la conſtitution, autour de laquelle doivent ſe rallier les *vrais patriotes*, quel qu'ait été jadis le diſſentiment de leurs opinions, quelle que ſoit la ſalle où ils s'aſſemblent, la ſociété à laquelle ils tiennent.

On menace hautement M. la Fayette, pour le forcer à rétablir les hommes que la municipalité lui a ordonné de licencier; la ſociété fraternelle députe aux jacobins, & les femmes

jurent de marcher à la tête des hommes qui voudront mettre à exécution les arrêts de proscription qu'on prononce dans cette société. M. Dubois (dit Crancé) annonce hautement que la guerre civile éclatera dans ſix jours à Paris, ſi M. la Fayette n'obéit pas à la volonté des jacobins, en rétabliſſant les hommes licenciés ; les jacobins, le clubs des cordeliers, la ſociété fraternelle, veulent gouverner Paris & le royaume; ils jugent le roi, les miniſtres, l'aſſemblée nationale ; ils reçoivent des pétitions, des députations ; ils nomment des commiſſaires pour vérifier des faits débattus entre la municipalité & les ſections ; la ſection de l'Oratoire caſſe un arrêté de la municipalité ; démarche, je le répete, bien juſtifiée par ceux qui voient toujours le *peuple* dans les ſections : les brigands ſans aveu, dont la hideuſe figure ſe trouve toujours au moment du pillage, ſe montrent avec une audace effrénée.

Quand le deſpotiſme, avec ſes baïonnettes, environnoit les repréſentans du *peuple*, la liberté étoit mille fois moins menacée que quand une multitude égarée inſulte aux lois & à leur organe, & quand quatre ou cinq mille brigands de la ville la plus corrompue de la terre uſurpent la ſouveraineté, dont les inveſtiſſent des écrivains, les uns fanatiques, les autres factieux, les autres ſtipendiés.

Triſte & déplorable ordre de choſes ! Qui le fera ceſſer ? L'eſpérance des bons citoyens eſt dans l'aſſemblée nationale ; elle ne peut être ailleurs ; c'eſt là où doit être le dépôt ſacré des principes ; c'eſt là où doit ſe garder la liberté. Ceux qui ont déployé une ſi cour-

geuſe énergie aux mois de juin & de juillet 1789, en manqueroient-ils aujourd'hui? Que leur importent, & Paris, & ſes clubs, & ſes motionnaires, & ſes écrivains prêchant le carnage? C'eſt la France qui leur a confié ſon ſalut, c'eſt à elle qu'il faut ſonger.

Je ne charge pas le tableau; j'en appelle à quiconque ſait voir. Les événemens prochains ſont incalculables; les ſuites qu'auroit la foibleſſe de l'aſſemblée nationale, le ſont encore plus.

Mais j'oſe croire qu'elle n'en montrera point; une grande occaſion va ſe préſenter: le comité de conſtitution va rapporter la pétition du département de Paris; on verra alors quels ſont ceux qui veulent l'ordre; on verra quels ſont ceux qui n'ont feint de combattre les ariſtocrates que pour règner, & qui ne combattent aujourd'hui les autorités établies que pour régner.

Bons citoyens, du courage contre tous les ennemis de la patrie; la minorité turbulente & factieuſe qui s'agite pour détruire, ne doit pas ſubjuguer la majorité ſage qui veut édifier.

Paris, 30 avril à minuit & demi.

Lettre de M. de Comps, premier ſecrétaire de Mirabeau.

Paris, ce 19 avril 1791.

J'ai l'honneur de vous prier, monſieur, de vouloir bien inſérer cette lettre dans votre journal; elle ne ſera pas longue: mon état ne me permet pas d'entrer dans des détails ci-

conſtanciés ; mais j'en dirai aſſez pour détruire les calomnies dont j'ai été l'objet.

Depuis quatre ans je vivois auprès de M. de Mirabeau, j'y vivois comblé de ſes bontés, honoré de ſa confiance intime, &, ce qui étoit tout pour mon cœur, il me traitoit comme ſon fils. Juſqu'à ſes derniers momens il n'a ceſſé de me donner les preuves de la plus tendre affection. Cependant on a dit que, dans ces terribles inſtans, je m'étois occupé à ſouſtraire . . . . MM. de la Marck, Frochot, & Pellenc avoient été inſtruits par moi, *avant la mort & même avant le teſtament de M. de Mirabeau*, que la ſomme de vingt-deux mille livres étoit reſtée dans mes mains ; leur témoignage ne laiſſera, j'eſpere, aucun doute ſur ce point.

M. de Mirabeau, quelques heures avant ſa mort, me fit appeler ; il ſembloit que, pour ajouter à mes regrets, il eût réſervé tout ce que ſon amitié avoit de plus touchant. Après m'avoir donné des conſolations déſeſpérantes, il me fit part de ſes dernieres diſpoſitions en ma faveur ; enſuite, me ſerrant la main, il me dit avec l'accent de la plus vive ſenſibilité : *Mon ami, j'ai bien peu fait pour vous ; mais le reſte eſt dans mon cœur . . . . Je ne mourrai pas tout entier pour vous ; je vous legue à mon bon ami la Marck.* J'avois le cœur oppreſſé ; j'aurois eu beſoin de pleurer, & je ne pleurois pas . . . Je monte à l'appartement, je n'y puis reſter. Je deſcends : la porte du malade étoit fermée ; je crus que c'en étoit fait. . . . Les veilles, une abſtinence de quatre jours avoient déjà allumé mon ſang ; dans le tranſport d'une fievre ardente, ne pouvant ſup-

porter ni ma douleur ni mon déſeſpoir, je tente machinalement de m'en délivrer.

Quant à ce qui s'eſt paſſé depuis, je ne ſaurois me l'expliquer à moi-même ; tout ce que j'ai pu faire ou dire n'a été que l'effet du délire, ma volonté n'y a eu aucune part. Lorſque ma ſanté m'a permis de quitter la maiſon de M. de Mirabeau, j'ai été reçu dans celle de M. de la Marck. J'y ſuis maintenant, & j'y reçois tous les ſoins que mon état exige encore. Ils adouciroient ma déplorable ſituation, ſi quelque choſe pouvoit l'adoucir ; mais du moins ils ſont la meilleure réponſe que je puiſſe faire à la calomnie.

J'ai, &c.

DE COMPS, premier ſecrétaire de feu M. de Mirabeau.

Copie conforme à l'original, reſté dans mes mains.

Nous atteſtons la vérité des faits contenus dans la lettre de M. de Comps, & nous déclarons que rien ne peut égaler ſon attachement à M. de Mirabeau, & l'extrême délicateſſe qui a toujours dirigé ſes actions. A Paris, le 22 avril 1791. *Signés* D'ARENBERG, DE LA MARK, FROCHOT, exécuteurs teſtamentaires de M. de Mirabeau. PELLENC.

Bon pour copie. *Signé* DE COMPS.

N°. XXIV.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

J'AI lu avec beaucoup de ſoin tout ce qui a été publié cette ſemaine, ſoit contre la maniere dont M. la Fayette a repris ſes fonctions, ſoit contre la conduite qu'a tenue la garde nationale dans diverſes circonſtances de ces derniers jours; au milieu des exagérations les plus fauſſes & les plus perverſes, on démêle pluſieurs faits qui prouvent que des détachemens ou des individus de la garde nationale ſe ſont portés à des actes arbitraires & illégaux contre des citoyens. On a appelé à grands cris l'attention ſur cette conduite, & l'on a bien fait; c'eſt dès les premiers pas qu'il faut réprimer, ſoit par la loi, ſoit par la force, peut-être encore plus puiſſante, de l'opinion, tous les attentats contre la liberté, tous les actes qui peuvent la bleſſer. L'on ne peut que louer le zele des écrivains qui ſe dévouent à cette tâche laborieuſe

& déſagréable, pourvu qu'ils ne provoquent & ne conſeillent aucun acte de violence, & qu'ils ſe bornent à cette *défiance* qui eſt la ſauve-garde de la liberté, à cette *ſurveillance* qui eſt du devoir de tous les citoyens.

C'eſt ſous un autre rapport que j'enviſagerai ces actes; je préviens encore que je ne crois pas les extravagantes exagérations de quelques journaliſtes; mais je me trouverois d'autant plus fort dans mes obſervations, que l'on citeroit plus de faits & des faits plus graves contre *le deſpotiſme de M. la Fayette, les actes arbitraires qu'il commande, & qui s'exécutent en ſon nom*; je me trouverois d'autant plus fort, qu'un plus grand nombre d'écrivains auroit prouvé que *M. la Fayette s'eſt emparé de la dictature, ou qu'elle lui a été déférée par la lâcheté & la baſſeſſe des pariſiens* (1).

(1) Je copie ici les expreſſions de preſque tous les pamphlets & les journaux. Il y en a qui en emploient de beaucoup plus violentes, mais qu'on ne me ſaura pas mauvais gré de ne pas répéter. Au reſte, je ſuis du nombre de ceux qui ne verroient pas ſans inquiétude pour la liberté publique, une force de quarante mille hommes ſous les ordres d'un membre du corps légiſlatif, chargé de garder le corps légiſlatif & le roi. Le beſoin impérieux des circonſtances a pu ſeul nous étourdir ſur l'extrême danger de cet ordre de choſes, qui, s'il étoit durable, pourroit fort bien anéantir toute eſpece d'autorité. Le danger eût été plus grand encore, ſi cette armée n'eût pas été eſſentiellement & preſque uniquement compoſée d'hommes très-jaloux, très-défians, peut-être parce qu'ils aiment la liberté, & ſi ces ſentimens ne les euſſent gardés d'une dépendance abſolue; ſi, à une ambition vaſte, M. La Fayette eût joint un caractere hardi & fortement prononcé, &c. &c. &c.

Quoi qu'il en ſoit, je penſe que quand on traitera

Je ſuppoſe tout cela prouvé, & je demande ce qui a amené M. la Fayette à ce degré de pouvoir, ce qui a déterminé la garde nationale à le ſouffrir, les habitans de Paris à le ſupporter ? Le beſoin de réprimer les déſordres qu'on a vu commencer, & dont on a craint la ſuite; le beſoin ſeul de la tranquillité publique, & nulle autre cauſe.

Si les troubles euſſent été plus violens, s'ils euſſent été plus longs, la crainte auroit été plus profonde; & l'on auroit encore mieux ſenti la néceſſité de ſe livrer à un homme propre à ramener la paix, le premier ſentiment; celui de la conſervation auroit fait taire pour un temps toute défiance & éteint tout ſentiment de liberté.

L'hiſtoire de tous les temps & de tous les pays le prouve, & les événemens dont nous ſommes témoins ajoutent un nouveau poids à l'hiſtoire.

C'eſt toujours par l'anarchie qu'on arrive au deſpotiſme, & les déſordres ne profitent d'une maniere durable qu'à ceux qui veulent établir leur domination perſonnelle, ou ſe rendre néceſſaires.

Les écrivains amis de la liberté ne peuvent trop réfléchir ſur ces conſidérations. Je poſe comme conſtant, que ſi, dans la journée du 18 avril, ou à la ſuite, il y eût eu des violences commiſes; ſi les inquiétudes que cette

---

l'organiſation du corps légiſlatif, il ſeroit prudent de décréter que le maire & le commandant de la garde nationale du lieu où il tiendra ſes ſéances, ne pourront être élus.

journée a fait naître s'étoient prolongées; on auroit voulu confier à M. la Fayette & à la garde nationale qu'il commande, un pouvoir preſque illimité, pour ramener l'ordre.

Dans le moment d'un grand déſordre, la force armée étant le ſeul moyen de protection qui reſte aux citoyens, le ſeul moyen qu'ils aient d'aſſurer leurs vies & leurs propriétés, ils oublient, ils négligent l'autorité civile, qui eſt impuiſſante. Le chef de la force publique s'inveſtit de tous les pouvoirs; les citoyens ne ſont que trop malheureuſement portés à trouver cette uſurpation légitime, parce qu'ils ne voient que le péril du moment, & qu'ils ne ſentent pas les dangers qui les menacent pour l'avenir.

Telle eſt l'origine de toutes les dictatures, de toutes les tyrannies; des hommes habiles ou pervers excitent de grands troubles, de plus habiles en profitent pour régner, ſous prétexte de rétablir l'ordre.

C'eſt la journée du 18 avril qui a amené le ſerment des jours ſuivans, & *cette confiance ſans bornes*, *cette obéiſſance aveugle*, dont on a fait tant de bruit. Si, au lieu de déſobéir à la loi le 18, on eût provoqué les jours précédens, par des pétitions très-énergiques & très-motivées, l'aſſemblée nationale, le département, la municipalité; ſi, par des adreſſes très-fortes, on eût averti le roi, & de l'opinion publique, & des inquiétudes de beaucoup de bons eſprits & d'excellens citoyens, le déſordre n'auroit pas eu lieu, ni par conſéquent aucun des inconvéniens qui ont ſuivi, & dont on ſe plaint.

Tout cela prouve que quand on prêche le reſpect pour les lois, quand on s'éleve contre les mouvemens tumultueux & déſordonnés, on ſert la liberté beaucoup mieux qu'en excitant des troubles, qu'en ſemant des alarmes, en agitant les citoyens par des terreurs ſans fondement.

Maintenant je vais encore porter plus loin mes obſervations. S'il n'y avoit pas eu en France un dépoſitaire unique & héréditaire de la force publique; s'il n'y avoit pas eu un premier magiſtrat inamovible; s'il n'avoit pas répugné à nos mœurs, à nos habitudes; s'il n'avoit pas été contraire à la volonté nationale de déclarer le trône vacant, nous aurions eu depuis la révolution une foule de *maîtres* qui ſe ſeroient rapidement ſuccédé, juſqu'à ce qu'un aſſez habile auroit ſu ſe perpétuer en place. La royauté, ſous ce rapport comme ſous pluſieurs autres, a été une des ſauve-gardes de notre liberté.

J'ai vu de très-près l'ivreſſe des habitans de Paris aux mois de juin & de juillet 1789; je l'ai vue dans d'autres circonſtances, depuis cette époque, & certes ils auroient été fort diſpoſés à ſe donner un *maître*, s'ils n'avoient pas eu un *roi*; & beaucoup d'amis prétendus de la liberté auroient fort déſiré ſervir ſous un de ces nouveaux maîtres.

De là ſeroit réſulté que Paris ſeul eût régné ſur la France, & que, ſemblable à la ville de Rome, dont les habitans donnoient des maîtres à l'empire, la ville de Paris, non moins corrompue, non moins *vénale*, non moins prête à ſervir, auroit exercé le même deſ-

potisme. Ce danger a été plus prochain peut-être qu'on ne le pense communément. Le mal n'eût pas été durable sans doute, & son excès même auroit fourni le remede; mais quelles secousses n'auroit-il pas occasionnées? La crainte de ce danger pour l'avenir me paroît maintenant une chimere, non pas que le désir plus ou moins vague de cet empire ne soit dans la tête de beaucoup d'habitans de Paris, mais parce que les départemens sont loin d'être disposés à le souffrir, & parce que la majorité des habitans de Paris aime & veut la constitution telle qu'elle est.

Pour beaucoup d'hommes ce n'est pas la liberté qu'il falloit; c'est un régime nouveau. On étoit fatigué d'oppression; on espéroit qu'un changement ameneroit un meilleur ordre de choses; l'amour de la liberté n'étoit pas développé dans les premiers temps de la révolution; les événemens ont accru ce sentiment ardent que la nature a mis dans tous les cœurs, mais qui étoit étouffé par l'habitude de l'esclavage.

Une des choses qui a le plus contribué à développer, à fortifier l'amour de la liberté, depuis deux ans, c'est ce sentiment du mieux qu'on éprouve, quand on compare l'état où nous tendons, avec celui d'où nous sortons; quand on compare les entraves de tout genre dont nous étions garrottés, avec ce régime de liberté dont nous allons jouir.

Mais pour ne pas étouffer ce sentiment, pour ne pas rendre la comparaison dangereuse, il faut que rien ne sente la gêne, & que nous n'ayons pas passé d'un esclavage à un autre;

il faut que celui qui fait ce que la loi ne lui défend pas, ne puiſſe être troublé ni inquiété par perſonne. Il faut des lois qui ſoient reſpectées, & des magiſtrats qui, agiſſant au nom de la loi, reçoivent tout le reſpect qu'on accorde à la loi.

On me dit que ces idées ſont ſimples, qu'elles ont été ſouvent répétées, & que pourtant elles ne ſont pas réduites en pratique. Les apologiſtes du deſpotiſme (car il y en a encore) en concluent que la liberté eſt une chimere, & la révolution un fléau ſans dédommagement.

Mais c'eſt parce que ces idées ſimples n'ont pas été aſſez répétées, parce qu'on ne les a pas miſes aſſez à la portée du grand nombre des citoyens, qu'elles ne ſont pas univerſellement réduites en pratique; c'eſt parce qu'on a mis en tout des ſenſations en place de l'inſtruction (1); c'eſt parce qu'on a agité les citoyens, au lieu de les éclairer; c'eſt qu'on les a beau-

(1) Cette penſée eſt rendue d'une maniere très-préciſe dans le numéro 633 du Patriote françois.

« Inſtruction, inſtruction du peuple paſſif, voilà ce » qu'il faut, voilà le ſecret de la paix & de l'ordre » ſocial..... Mais l'inſtruction ne ſe placarde pas; » car qui a le temps de lire des placards? Il faut mul- » tiplier les ſociétés; *il faut travailler à en bannir* » *la turbulence des ſenſations; elles ne produiſent* » *que du bruit; elles écartent les hommes réfléchis,* » *favoriſent les factieux & la calomnie; elles retar-* » *dent l'inſtruction, au lieu de la favoriſer* ».

Il y a là beaucoup de vérité, & une cenſure bien amere de preſque toutes les ſociétés exiſtantes; car bien peu, bien peu ſe ſont encore occupées à inſtruire; elles ont toutes voulu agiter & régner.

coup plus occupés des hommes que des choſes, & qu'on leur a toujours dit, telle choſe eſt bonne ou mauvaiſe, parce qu'elle eſt propoſée ou rejetée par telle ou telle perſonne; c'eſt parce qu'on a trop compté ſur la force turbulente de la multitude, & pas aſſez ſur les forces légales; c'eſt enfin parce qu'on a toujours voulu commencer l'inſurrection, ſoit par le milieu, ſoit par la fin (1).

(1) Ceci eſt relatif encore à un paſſage du Patriote françois, n°. 634. L'auteur y établit ſix degrés dans la théorie de l'inſurrection : — Défiance. — Surveillance. — Manifeſtation libre de ſon opinion. — Mouvement paiſible. — Réſiſtance paſſive à l'injuſtice. — Inſurrection armée. Il n'eſt pas un de ces mots qui ne pourroit fournir matiere à un volume; mais il eſt difficile de retracer, d'une maniere plus préciſe, la marche que doit ſuivre une inſurrection. Je prie qu'on ſe rappelle auſſi que j'ai toujours établi que l'inſurrection n'eſt pas un acte d'une partie quelconque du peuple, mais un acte du peuple même. Cette théorie eſt entiérement applicable à l'inſurrection de 1789; elle a été univerſelle, & l'emploi des armes a été précédé de toutes les conditions que je viens de rappeler. Ce n'eſt pas que je croie que ces combinaiſons froides du cabinet ſe font par un peuple qui ſe ſouleve contre l'oppreſſion; mais je penſe que ce qu'on appelle inſurrection, n'eſt jamais qu'une agitation factice, quand elle n'eſt pas accompagnée de ces caracteres.

Je dois relever ici une erreur fort grave dans laquelle eſt tombée le même journaliſte, n°. 633. Il prétend que j'ai *ſéparé la multitude, du peuple.* Je n'ai, très-heureuſement pour moi, pas dit une ſottiſe pareille; je n'ai jamais partagé le *peuple* en deux claſſes, & j'ai combattu l'ariſtocratie bourgeoiſe comme l'ariſtocratie de la nobleſſe; mais j'ai dû exprimer par des mots différens, des idées très-différentes. Ainſi, quand j'ai diſtingué la ſouveraineté du peuple, de l'influence tumultueuſe de la multitude, j'ai entendu, par ce der-

J'ai cru qu'il pouvoit être encore utile d'indiquer ce danger des désordres, pour donner

---

nier mot, non pas des citoyens de telle ou telle classe, non pas ceux que l'on désignoit autrefois sous le nom odieux de *populace*, mais toute réunion de citoyens, de quelque rang, de quelque condition, de quelque fortune qu'on les suppose, assemblés illégalement pour retarder ou empêcher l'exécution des lois, ou pour troubler l'ordre public.

J'ai dû relever cette erreur, parce qu'elle pourroit donner à penser que j'approuve une distinction quelconque entre les citoyens, & je n'ai jamais rien dit de semblable ; l'égalité politique me paroît le premier des biens, comme elle est le premier des droits.

Je remarquerai même qu'on risque d'y porter une très-dangereuse atteinte, en ne donnant le nom de *peuple* qu'à la classe de citoyens qui s'agite tumultueusement, & qu'on entraîne avec tant de facilité vers le désordre ; ces citoyens sont *du peuple*, mais ne sont pas *le peuple*, pas plus que les grands, les bourgeois, &c. Le peuple est la France entière. *Le peuple de Paris* (expression impropre, & que devroient remplacer les mots, habitans, citoyens de Paris), ce n'est pas une partie des hommes qui habitent Paris, ce sont tous ceux qui habitent Paris. Les meilleurs amis de la liberté & de l'égalité tombent, sans s'en apercevoir, dans cette erreur extrêmement dangereuse par ses conséquences ; elle est même dans le morceau du Patriote que j'ai cité, qui, au reste, est un des mieux écrits & des mieux pensés que je connoisse. Ma théorie n'a jamais différé en rien de celle qui y est exposée.

Je n'ai jamais conseillé, provoqué pour tous les citoyens, que le *raisonner* ; c'est le seul moyen possible de les gouverner, & la puissance des baïonnettes, entre les mains de qui que ce soit qu'elle repose, cédera bien vîte à la puissance de la raison ; c'est pour cela qu'en attaquant de tout mon pouvoir les écrivains que je croirai se tromper, je m'opposerai aussi de tout mon pouvoir à ce qu'on fasse aucune loi sur la liberté de la presse ; autrement il en faudroit aussi sur la liberté

aux bons citoyens ; aux bons eſprits un motif de plus de les prévenir. La conſtitution donne

---

de penſer, de parler. Il n'eſt qu'une ſeule loi, c'eſt la *liberté de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui* : & comme on ne peut pas dire qu'on *nuit* au voleur qu'on envoie aux galeres, on ne peut pas dire non plus qu'on nuit à l'homme revêtu de quelque pouvoir, dont on éclaire & dont on dévoile la conduite ; les dires ſont vrais ou ils ſont faux ; s'ils ſont vrais, le magiſtrat ſe corrige, ou ſe retire, parce qu'il perd la confiance publique ; s'ils ſont faux, vingt voix s'éleveront pour éclairer l'opinion. Il réſulte ſans doute des inconvéniens de cette liberté illimitée ; mais parce que des méchans calomnient, faut-il faire une loi qui regle l'uſage de la parole ?

J'ai cru devoir placer ici ces obſervations, parce que je crains que quand on délibérera ſur l'adreſſe faite le 26 avril par le directoire du département, tous les membres de l'aſſemblée nationale n'imitent pas la ſageſſe du comité de conſtitution, qui, dans le projet qu'il a fait imprimer, ne parle d'aucune loi ſur la preſſe. C'eſt aux individus à venger leurs injures perſonnelles ; c'eſt aux magiſtrats à arrêter les déſordres, à réprimer les perturbateurs ; c'eſt aux écrivains à réfuter les erreurs.

Les erreurs ! Chacun eſt ſi mauvais juge des opinions d'autrui, qu'il eſt difficile de dire qu'une telle opinion eſt erronée ; ainſi, nul n'a le droit d'empêcher un autre de manifeſter ce qu'il croit la vérité ; c'eſt à ceux qui penſent différemment à réfuter. Toute vérité eſt bonne à dire ; toute erreur eſt bonne à combattre : à la longue, la vérité ſeule reſte, & le peuple y gagne.

Il en eſt de même du mouvement, que, comme je l'ai déjà remarqué (page 45, t. II), on confond ſans ceſſe avec le *trouble*, le déſordre. Le mouvement eſt inévitable dans un gouvernement libre, & s'il n'y avoit pas de mouvement, de défiance, d'inquiétude, il n'y auroit pas long-temps de liberté ; ſi le *peuple* ſe livroit aveuglément à ſes délégués, ils l'enchaîneroient bientôt. *Tous ceux qui gouvernent*, ai-je dit ſouvent, *ſont les ennemis du peuple, parce qu'ils veulent*

à chacun des moyens de faire redreſſer les griefs qui lui ſont propres ; il eſt bien impoſſible de craindre, dans ces premiers temps ſur-tout, que tous les pouvoirs conſtitués s'entendent pour opprimer ; & ſi jamais ce malheur arrivoit, ce n'eſt pas dans une réſiſtance particuliere que ſeroit le remede, ce ſeroit dans une inſurrection, dans un changement de conſtitution ; car il eſt évident qu'il faudroit réformer une conſtitution où les dépoſitaires de l'autorité pourroient opprimer.

Sur l'affaire d'Avignon.

Cette affaire, qui a employé ſix ſéances de l'aſſemblée nationale, n'auroit pas dû employer une, ſi on eût voulu être de bonne foi, & ſur-tout ſi le rapporteur eût voulu être moins ſavant.

Ceux qui ont ſuivi la délibération, ſavent que trois opinions principales partageoient l'aſſemblée.

1°. Donner Avignon au pape.

---

agrandir leur pouvoir aux dépens de la liberté du peuple. Mais ſi le mouvement eſt très-néceſſaire, les troubles ſont très-nuiſibles ; les idées que j'ai indiquées dans ce chapitre le prouvent aſſez, & l'hiſtoire paſſée & préſente le prouve encore mieux.

Plus les écrivains vraiment amis de la liberté avanceront, plus ils verront que leurs principes ne different en rien ; car les principes ſont immuables, & ils ſont en ſi petit nombre, qu'il eſt facile aux eſprits juſtes de s'entendre : on peut différer dans quelques applications, encore ſera-ce ſur bien peu de points, ſi l'on veut être de bonne foi.

2°. Le prendre pour la France.

3°. Laiſſer au peuple avignonois ſa ſouveraineté.

Ceux qui vouloient que le pape fût *ſouverain* d'Avignon, comme ceux qui vouloient que la France fût *ſouveraine* d'Avignon, ſe perdoient dans un amas de titres tous également conteſtés, & heureuſement tous également inutiles.

Ceux qui, plus conſéquens aux principes, vouloient connoître *la volonté* du peuple avignonois, ſe bornoient à demander ſi cette volonté étoit exprimée.

M. Latour-Maubourg eſt, à mon avis, celui qui a le mieux poſé la queſtion. « Si je compare, a-t-il dit, nos droits à ceux du pape, » nous en avons plus que lui; ſi je les compare à ceux du peuple, nous n'en avons » point ».

C'eſt ce qu'a penſé l'aſſemblée nationale, ce qu'elle avoit décrété le 5, en rejetant la propoſition de s'approprier Avignon, & ce qu'elle a expliqué très-clairement ce matin 6. M. Latour-Maubourg, qui, aux précédentes ſéances, avoit ſi clairement expoſé ſon opinion, eſt encore celui qui a le premier fait apercevoir l'équivoque dont on auroit pu tirer parti un jour ou l'autre, en diſant que l'aſſemblée avoit renoncé aux droits de la France ſur Avignon.

Sans doute c'étoit l'intention d'une grande partie de ceux qui ont rejeté la propoſition de déclarer qu'Avignon fait partie intégrante de la France; mais la majorité de l'aſſemblée n'a pu vouloir renoncer à des droits acquis,

& que les parlemens ont conſervés à la France toutes les fois que l'occaſion s'en eſt préſentée.

Mais de cet attachement aux principes, de ce déſir de connoître le vœu du peuple, a réſulté une apparente conformité d'opinion entre la droite & une partie de la gauche de l'aſſemblée nationale.

Les membres de la droite ne vouloient pas la réunion à la France, parce qu'ils vouloient que le pape fût *ſouverain*, & les avignonois des *revoltés*.

Les membres de la gauche ne vouloient pas la réunion, parce qu'ils vouloient que le peuple fût *ſouverain*, & les avignonois des *inſurgens*.

Sans doute, des motifs de politique bien ou mal entendue, peut-être des conſidérations d'amour-propre, peut-être d'autres motifs moins nobles ont influé ſur l'avis de quelques-uns des membres de la gauche qui ont voté contre la réunion; mais l'eſſentiel eſt que les principes ſeuls y ont gagné, & que le peuple avignonois eſt maître de prendre le gouvernement françois, ou de s'en donner un autre.

Ce n'eſt pas là du tout le réſultat auquel s'attendoient les ariſtocrates. Beaucoup de membres de l'aſſemblée nationale ſavent qu'ils déſiroient ardemment que la réunion d'Avignon fût prononcée à l'inſtant, non ſans doute pour le bonheur de ce peuple qui les inquiete peu, mais parce que, comme ils le diſoient eux-mêmes, c'étoit une faute dont, dans leurs infames projets, leurs odieuſes eſpérances, l'aſſemblée nationale ſupporteroit la peine.

Beaucoup de députés ſe ſont aperçus que toute la conduite de la droite aux deux ſéances du 5 & du 6, a eu pour objet d'amener à cette concluſion; ils avoient aſſez bien calculé l'effet qu'a trop ſouvent produit ſur l'aſſemblée leur réſiſtance affectée; beaucoup d'hommes, d'ailleurs très-bien intentionnés, ſont diſpoſés à dire : *Il faut que cet avis ſoit bien bon, puiſque l'abbé Maury le combat avec tant de chaleur.* L'expérience a prouvé que l'abbé Maury & ſes amis combattent ſouvent pour faire adopter (1).

(1) Ce qui a perdu, ce qui perdra tous ceux qui gouvernent, c'eſt qu'ils ne connoiſſent ni les temps où ils vivent, ni les hommes avec leſquels ils ont à traiter. Ils ont toujours été en arriere de leur ſiecle; il n'eſt pas étonnant qu'ils aient redouté les lumieres. Mais ce qui doit ſurprendre, c'eſt que cette même ignorance ſe retrouve dans l'aſſemblée nationale, ou du moins dans les *partis*.

Les membres de l'extrémité gauche, qui ont régné long-temps par des impulſions fortes, en agitant vivement les paſſions; qui ont produit bien plus d'effets, de ſenſations que de conviction; qui ont ſouvent commandé par des diſcours véhémens les applaudiſſemens tumultueux des galeries, veulent encore aujourd'hui exercer le même empire par les mêmes moyens; ils ne voient pas que les temps ſont changés; que la majorité de l'aſſemblée eſt fatiguée du joug, qu'elle ne veut plus le ſupporter, & que l'heure de la raiſon ſonne.

Ainſi, M. Charles Lameth n'a pas vu combien il nuiſoit aux petits aſſignats qu'il ſembloit défendre, en ſe livrant aux exagérations les plus folles, en répétant juſqu'à ſatiété les mots d'*ariſtocates*, de *révolution*, de *peuple*, en captant par-là des applaudiſſemens dont certes on n'eſt plus guere jaloux, quand on l'a entendu.

Les membres de la droite tombent dans la même

Quoi qu'il en ſoit, la queſtion a été jugée ce matin, préciſément comme, dès les commencemens de la diſcuſſion, de très-bons eſprits vouloient qu'on la jugeât, comme on avoit ſollicité, preſſé le préſident de la poſer. *Eſt-ce aujourd'hui le moment d'exercer les droits que la France peut avoir ſur Avignon ?*

Ainſi, les deux partis de l'aſſemblée nationale ont été trompés ; Avignon n'appartient pas au pape, il n'appartient pas à la France ; il s'appartient à lui-même : l'aſſemblée n'a pas donné à l'Europe le ſcandale d'oublier tous les principes qu'elle a poſés, & ſur leſquels repoſe ſon exiſtence ; elle n'a pas imité les rois qui ſe font prêter *un ſerment libre* par les peuples qu'ils ont conquis.

Maintenant il reſte à examiner les meſures que l'on prendra pour s'aſſurer du vœu du peuple avignonois. Je ſuis loin de partager

---

faute ; ils ont vu qu'en agitant l'aſſemblée, en y faiſaiſant naître du trouble, ils la portoient quelquefois à des meſures que le repentir ſuivoit de près ; ils veulent encore tenir la même conduite ; ils ne voient pas que l'aſſemblée n'eſt plus dupe de ce manége, & que les paſſions ont ſur elle moins d'empire.

Malheureuſement peut-être les hommes les plus faits pour parler le langage de la raiſon, ou ont tout ſacrifié au vain déſir d'être applaudis, ou ſe condamnent au ſilence, ſoit par orgueil, ſoit par calcul, ſoit même quelques-uns par crainte.

On ne peut pas trop dire que la très-grande majorité de l'aſſemblée nationale veut le bonheur public, & ne veut pas autre choſe ; elle le déſire avec ardeur. Et ſans doute elle parviendra à ſon but, malgré tant d'obſtacles qui l'environnent.

les vaines terreurs qu'a feintes M. Barnave, qui certes ne les éprouvoit pas, ſur le danger d'y envoyer une force armée. Mais je trouverois plus noble, plus juſte, plus conforme à la dignité d'un peuple qui a déjà aſſuré ſa liberté, comme le peuple françois, & d'un peuple qui veut la conquérir, comme l'avignonois, d'envoyer dans ce pays des commiſſaires civils, pour concilier, pour rapprocher tous les eſprits. Ce n'eſt qu'à la réquiſition formelle de la majorité des citoyens qu'ils pourroient y introduire une force publique, qui ſeroit miſe à leur diſpoſition dans les départemens voiſins. Ainſi, la France donneroit l'exemple d'un peuple qui reſpecte les droits des nations; ainſi, elle n'abuſeroit pas de ſa force.

Que ſi la volonté du peuple avignonois, bien librement, bien clairement prononcé (& non pas l'unanimité, comme on a prétendu qu'il avoit été dit à l'aſſemblée nationale, mais la majorité), veut faire partie de l'empire françois, on devra le recevoir ſans traiter, & alors on pourra hardiment braver les haînes, les reſſentimens que pourroit exciter en Europe cet acte de juſtice & de devoir; alors on ne ſe ſera pas expoſé au danger de la guerre pour conquérir, mais bien pour aſſurer à un peuple ſon droit; & il n'eſt pas ſur la terre un ami de la liberté qui n'applaudira à cette conduite.

Maintenant que ſignifient toutes ces déclamations que l'on répete contre le décret du 5? Que ſignifie ce mot de M. Briſſot? (n°. 635) *Quatre cent quatre-vingt-ſeize membres de l'aſſemblée*

l'assemblée nationale ont des principes contraires à la déclaration des droits ; ils ne croient pas qu'un peuple puisse changer son gouvernement à la seule majorité des suffrages.

Est-elle constante cette majorité ? Quoi, ceux qui n'ont pas voulu usurper la souveraineté sur le peuple avignonois, ont opiné contre la déclaration des droits ? Eux seuls au contraire s'y sont conformés ; je dis ceux qui ont eu ce motif ; car pour ceux qui vouloient donner la souveraineté au pape, il n'y a pas à raisonner leur opinion.

J'avois raison dans le n°. précédent, p. 201, à la note, quand je disois que la question ne commence qu'à l'examen du vœu ; sans croire toutes les déclamations faites à la tribune, il faut convenir qu'il n'est pas prouvé.

La seconde question viendra ensuite : *Est-il de notre intérêt de l'accepter, se donnant librement ?* S'il faut dire ici ma pensée, elle est toute pour l'affirmative ; cela est de notre intérêt, de notre devoir, de notre honneur (1).

(1) Je placerai ici une observation assez importante pour les amis de la vérité. M. Barrere a proposé une motion pour prendre, sur les affaires d'Avignon, des mesures provisoires ; il a depuis retiré sa proposition. Cette conduite a été diversement interprétée dans les papiers publics ; pour moi, je crois 1°. qu'il y a eu, de la part de M. Barrere, beaucoup de courage à retirer une motion qui avoit obtenu beaucoup de faveur parmi les hommes avec lesquels il est le plus lié d'amitié & de sentiment ; 2°. je suis convaincu que M. Barrere a été effrayé de l'idée de faire un acte de souveraineté dans un pays qui ne nous appartient pas ; 3°. il peut s'être trompé, soit en proposant sa motion, soit en la retirant ; mais, très-incontestablement, les amis de la liberté savent qu'il n'a voulu que ce qu'il croyoit juste & utile.

Et comme je crois fermement qu'il faut conſerver aux vrais & francs amis de la liberté l'énergie, le courage dont ils ont beſoin pour achever de l'affermir ; comme je ſuis convaincu qu'il eſt néceſſaire d'apprendre aux ennemis de la conſtitution, que s'ils conçoivent quelques eſpérances, elles ſont bien folles, ſi ſur-tout ils les fondent ſur le courage avec lequel les amis de la liberté s'oppoſent à tous les excès populaires, à tous les actes illégaux, je veux préſenter ici aux uns & aux autres quelques conſidérations nouvelles que font naître les circonſtances.

Quelques habitans de Paris ſe ſont livrés, pour un inſtant, à une réſiſtance dangereuſe contre la loi ; la majorité a réparé ſur le champ cette faute.

Quelques flatteurs ont voulu profiter de ce retour pour élever M. la Fayette à un degré de puiſſance que ſans doute il ne déſiroit pas, & que certainement il n'avoit pas ſollicité ; l'opinion publique a ſur le champ réprimé ce qu'il y avoit d'illégal & d'exceſſif dans cette démarche ; l'opinion publique a commandé à M. la Fayette de manifeſter ſes propres ſentimens.

Ainſi, au milieu de la horde des brigands & de la horde non moins vile des flatteurs, ſe trouve une claſſe nombreuſe d'hommes aimant ſincerement la liberté, la patrie, & qui s'attachent à la révolution, parce qu'elle eſt leur ouvrage, & qu'ils ſont des *hommes*.

Ce que je vais dire plaira peut-être à peu de lecteurs ; mais mes opinions ſont fort indépendantes de l'approbation ou de l'improbation d'autrui.

Je n'ai pas vu sans émotion l'intérêt très-vif, très-animé qu'ont pris à l'affaire d'Avignon des citoyens de toutes les classes. J'ai oui, après la séance du 6, un mot qui, répété dans plusieurs groupes, m'a beaucoup donné à penser : *Ces noirs nous ont empêché d'avoir Avignon.* Le jugement, sans doute, étoit faux, le chagrin mal fondé. Mais ce n'est pas au jugement que je m'arrête ; ce n'est pas même à l'opinion ; c'est à l'expression, c'est à ce mot NOUS. Ainsi, chaque citoyen se croyoit propriétaire de cette conquête nouvelle ; chaque citoyen croyoit participer à cette nouvelle souveraineté acquise à la France. Je crois fermement que, dans un pays où beaucoup d'hommes parlent ce langage, l'opinion est suffisamment prononcée. Ces gens-là auront une patrie, ils seront libres. Des fripons, des intrigans pourront les tromper quelque temps sur les moyens ; les lumieres viendront un peu plus tôt, un peu plus tard ; la raison rentrera dans toutes les têtes, & l'on s'éclairera sur les moyens, comme on s'est éclairé sur le but.

Cela est si vrai, que toutes les fois que l'on excite des mouvemens désordonnés, ou persuade à ceux qui les font qu'ils servent la révolution. Ils se trompent souvent, & ils produisent un effet opposé à celui qu'ils se proposent ; mais enfin l'on n'a pas vu un seul mouvement produit dans le dessein de ruiner la liberté, de détruire la constitution. Tous les citoyens voient très-bien que la liberté leur est nécessaire, & l'on essayeroit vainement de les tromper. Il faut mainte-

nant les éclairer ſur les moyens de l'affermir.

Les erreurs de l'aſſemblée nationale, celles des miniſtres, celles dans leſquelles on entraîneroit le roi, peuvent exciter de violens troubles, de grandes calamités. Il eſt difficile, il eſt impoſſible qu'elles détruiſent ce ſentiment de liberté que l'aſſemblée nationale elle-même a réveillé dans tous les cœurs; & que, comme M. Payne dit que le vouloit M. la Fayette, *quelques traces des principes de l'aſſemblée nationale ne ſurvivent pas à ſes débris, ſi elle eſt elle-même deſtinée à périr dans la tempête.*

Au milieu des agitations populaires & des intrigues de tout genre qui les ſuſcitent; au milieu des erreurs dans leſquelles l'ignorance des temps fait tomber les adminiſtrateurs, le philoſophe ſe conſole par cet eſpoir qui ne ſort jamais de ſon cœur. Il eſt sûr que le germe de la liberté eſt jeté maintenant dans une terre féconde, & que ſi on peut retarder ſon développement, il eſt impoſſible de l'etouffer.

J'avois réſolu de publier quelques idées nouvelles; pour preſſer la fin des travaux de l'aſſemblée nationale; elle devient chaque jour plus inſtante. M. Félix Faulcon, le même dont j'ai annoncé un ouvrage dans le n°. V, pag. 134, vient de donner un nouvel écrit ſur cet objet; il mérite d'être lu & médité par tous ceux qui aiment la révolution. M. Dandré eſt, de tous les membres de l'aſſemblée, celui qui en preſſe le plus le terme. Il m'a ſouvent paru que c'eſt lui que beaucoup d'hommes bien intentionnés fondent des eſ-

pérances. Je n'insisterai donc plus sur cette nécessité, parce qu'il me paroît bien décidé que l'assemblée se séparera au mois de juillet, & que la convocation de la législature prochaine est peu éloignée. Mais il se présentera sur l'organisation du corps législatif plusieurs questions importantes. M. Thouret a publié son travail; je n'ai pas aujourd'hui le loisir de l'examiner en détail, ni de traiter les différentes questions qu'il fera naître; mais je veux dire encore un mot de celles que j'ai déjà examinées dans un n°. précédent. L'art. VII de M. Thouret est ainsi conçu: *Les membres de la précédente législature pourront être réélus.*

Cette disposition n'est relative qu'aux législatures qui suivront la convention nationale, & laisse en son entier la question qui touche les membres de cette convention. Cependant il faut bien s'attendre que la proposition de les déclarer *inéligibles* sera faite dès le premier moment où cet objet sera mis à l'ordre du jour. Je vais présenter deux considérations nouvelles, pour & contre; & je ne prononcerai pas encore aujourd'hui mon avis; car, je l'avoue, il n'est pas tellement fixé, que la discussion ne puisse le faire beaucoup changer.

Ceux qui veulent la non réélection, semblent craindre que si beaucoup de membres de l'assemblée actuelle entrent dans la prochaine, on ne *voie* que des hommes, & jamais la constitution; ou bien que les haines qui, jusqu'ici, se sont attachées à des hommes, ne s'attachent à la constitution, & que le jour de la liberté, le regne des lois, ne vienne jamais.

D'ailleurs il est bien vraisemblable que quand

la réélection ſera décidée, ceux qui voudront capter les ſuffrages ſe livreront aux plus grandes exagérations, flatteront les paſſions populaires ; & il peut réſulter de cette conduite les plus dangereux effets.

Ceux qui déſirent qu'on puiſſe réélire, conçoivent, diſent-ils, la même crainte dans un autre ſens ; ils appréhendent que des membres entierement nouveaux ne veulent s'établir d'abord une réputation de popularité, pour plaire & ſe donner la faveur dont a joui cette aſſemblée ; alors ils voudront encore la ſurpaſſer, & il diſent qu'il reſte peu de choſes à faire, ſans donner dans des excès.

Cette crainte eſt fondée ſur la connoiſſance du cœur humain & ſur l'expérience. Il eſt bien à craindre que ceux des membres de l'aſſemblée prochaine qui voudront oppoſer des principes conſtitutionnels aux excès populaires, ne paroiſſent ariſtocrates.

Si l'on juge d'ailleurs une opinion par le caractere connu de ceux qui la ſoutiennent, on voit, d'un côté, des hommes célebres par leurs talens pour l'intrigue déſirer la réélection ; d'un autre, des hommes qui ne trouvent pas notre conſtitution aſſez populaire, la redouter beaucoup.

De ces penſées, de toutes celles que j'ai expoſées précédemment, & que je pourrois encore y joindre, il faut conclure que la diſcuſſion de cette queſtion doit être très-ſoignée, très-approfondie, & qu'il faut ſe garder de conſulter aucune affection, aucune haine perſonnelles.

Sans doute on ſaura quelque jour, car il faudra bien que l'hiſtoire diſe tout, de quelles

négociations obscures cette réélection a été & est encore l'objet ; quels sacrifices ont offerts quelques membres de l'assemblée, pour l'obtenir ; quelles offres ils ont faites ; à quelles étonnantes démarches ils ont consenti. O combien l'ambition dégrade les caracteres, ou plutôt combien elle prend la teinte des caracteres avilis & dégradés !

Paris, ce 6 mai 1791, à onze heures du soir.

Je vais insérer ici une piece qui m'a été adressée de la part du directoire du département de Loir & Cher ; elle renferme des témoignages d'estime pour un des hommes auxquels, depuis long-temps, je suis le plus attaché, M. Grégoire, évêque de ce département. Si tous les ecclésiastiques lui ressembloient, si tous enseignoient, comme lui, le support réciproque, la religion ne seroit pas un fléau. Puisse son exemple être imité par ses collegues ! Il a ramené la paix dans son diocèse ; ses vertus, ses touchantes exhortations ont converti à la révolution beaucoup de ses ennemis : & cet homme pur a été accablé de libelles ! il les a dédaignés, il a bien fait ; l'homme vertueux place sa récompense dans un lieu qui est hors de l'atteinte des libellistes.

Extrait des registres des délibérations du directoire du département de Loir & Cher.

Séance du 23 avril 1791.

« Un des administrateurs a mis sur le bureau le n°. X d'un papier public, intitulé : *Correspondance des Mécontens*, sous la date du vendredi 15 avril présent mois.

» Il a dénoncé l'un des paragraphes de cette feuille, intitulé : *Extrait d'une lettre de Blois.*

» Lecture faite de cet article *de la Correspondance des Mécontens* ;

Ouï le procureur général syndic : le directoire, considérant que les imputations qu'il contient pourroient donner de M. l'évêque de ce département une idée contraire à la vérité & à l'opinion publique ; que ses calomniateurs pourroient en abuser, pour perpétuer l'erreur des victimes qu'ils sacrifient à leur vanité & à leur intérêt personnel, s'empresse de faire un acte de justice, en attestant ;

» 1°. Qu'il n'y a pas, dans cet article, un seul mot qui ne soit une fausseté, & qui ne fût solennellement démenti par l'universalité des citoyens de cette ville, si la prévention qui règne encore chez quelques partisans de l'ancien régime ecclésiastique & civil, ne fermoit pas leur bouche à la vérité.

» 2°. Que M. l'évêque de ce département est chéri & révéré par tous ceux qui ont eu des rapports avec lui ; que ses vertus ne sont méconnues que par des personnes intéressées à les décrier ; que tous les détails de la conduite qu'il a tenue depuis son arrivée à Blois, prouvent une piété solide & éclairée, un patriotisme raisonné, & une aménité de caractere qui, par son contraste avec celui de ses adversaires, doit nécessairement alimenter la haine & provoquer la calomnie.

» 3°. Que la tranquillité de cette ville n'a été altérée que par les manœuvres des réfractaires ; mais qu'elle se trouve aujourd'hui rétablie par les précautions que les corps administratifs ont

prises de concert avec la municipalité, sans que M. l'évêque ait participé aux mesures que les circonstances ont nécessitées, & qui lui étoient absolument étrangeres.

» 4°. Que le germe des dissentions, affoibli par l'expulsion de quelques prêtres séditieux & frénétiques, qui étoient mis en jeu par le parti qui s'oppose à l'exécution de la loi, & renfermés dans l'enceinte de quelques couvens de femmes, ne peut acquérir assez de fermentation pour donner des inquiétudes sérieuses; que d'ailleurs tous les moyens employés pour empêcher qu'il ne se développe, ont été concertés entre la municipalité, le district, & le département; qu'ils ne peuvent conséquemment être imputés ni en bonne ni en mauvaise part à M. l'évêque, qui n'y a participé que pour assurer des secours spirituels aux religieuses des six communautés de cette ville, & pour les prémunir, par la persuasion, contre les erreurs de l'obcession.

» 5°. Que l'entrée de ces communautés est absolument libre, qu'aucun garde ne les surveille, que M. l'évêque n'a prescrit le renvoi d'aucune pensionnaire; qu'à la vérité plusieurs personnes se sont déterminées à retirer leurs enfans, dans la crainte qu'on ne les entretînt dans des principes que chacun d'eux désavoue, mais que cet acte, purement volontaire & qu'aucune suggestion n'a provoqué, est la preuve de leur patriotisme, & ne peut attirer aucun reproche à M. l'évêque, qui n'auroit d'ailleurs fait que remplir son devoir en arrêtant le cours d'une éducation dangereuse & inconstitutionnelle;

» 5°. Que tout ce qui peut concerner cette branche de la police eſt étranger à M. l'évêque, & perſonnel aux corps adminiſtratifs & à la municipalité, qui ne doivent aucun compte au journaliſte, & qui ſont très-déterminés à ne pas s'occuper deux fois du ſoin de détruire ſes calomnies.

» Le directoire terminera par une vérité qui doit opérer tout à la fois la conſolation des bons citoyens & le découragement des mauvais.

» Il atteſte que dans le chef-lieu du département, le culte, ramené à ſa pureté primitive, ſe célebre d'une maniere ſi édifiante, que de mémoire d'hommes, nos temples n'ont été fréquentés avec une aſſiduité auſſi exemplaire, que depuis que le ſiége épiſcopal eſt rempli par le paſteur que les repréſentans du peuple ont choiſi.

» Et ſera le préſent arrêté adreſſé à M. l'évêque de ce département & à l'aſſemblée nationale, & envoyé à l'un des journaliſtes dont la véracité inſpire la confiance, pour être inſéré dans l'une de ſes feuilles.

Certifié conforme.

LEGER l'aîné, ſecrétaire général ».

Si tous les eccléſiaſtiques ſe concilioient ainſi l'eſtime de ceux qu'ils doivent guider dans la voie de la paix, la lettre qu'on va lire ſeroit peu néceſſaire; mais j'ai cru qu'il importoit de la publier, pour éclairer l'opinion. M. Bouvet, qui a eu la bonté de me l'écrire, eſt un des hommes les plus eſtimables, les

plus vertueux de l'assemblée nationale ; il est du nombre de ceux que les intrigans oublient, parce qu'il est un des plus modestes.

« Vous dites, Monsieur, dans votre journal, n°. 22 (note de la page 154), que les prêtres sermentés se livrent à la plus absurde & la plus barbare intolérance. Cette opinion que vous manifestez avec courage, est depuis long-temps la mienne.

» Mais je vous en dois une qui vient à l'appui ; si vous la croyez utile, vous vous en servirez pour éclairer la conduire de nos nouveaux prélats.

» Ils sont prêtres ces nouveaux prélats, & prêtres dans toute la force du terme. Ils ont la maladresse, eux qu'on vient d'appeler à des places que le pouvoir arbitraire a souvent deshonorées, de manifester, dès le commencement de leur carriere apostolique, le désir immodéré du pouvoir, & d'un pouvoir qui ne peut souffrir aucune opposition. Il est bon d'éclairer le public avant que ce nouvel empire, qui pourroit devenir plus dur que celui qu'il a remplacé, ne prenne quelque consistance & ne jete de profondes racines. Dans un gouvernement libre, il importe de veiller à tout ce qui peut le dénaturer : la pente à la corruption est si facile !

» L'assemblée nationale a décrété que tous les curés dont les paroisses seront supprimées, pour leur territoire être réuni à la paroisse cathédrale, seroient de droit vicaires de l'église épiscopale, & membres nés du conseil de l'évêque. Cette disposition sage est peut-être celle qui a le plus répugné à nos anciens pré-

lats ; ils n'ont pu ſoutenir cette idée d'un conſeil avec voix délibérative : encore s'ils n'avoient eu que voix conſultative, peut-être auroient-ils eu moins d'éloignement pour la nouvelle conſtitution du clergé. Eh bien ; Monſieur, cette même répugnance, nos nouveaux évêques la partagent déjà. L'amour déſordonné du pouvoir leur fait ſupporter avec peine l'idée de voir leur autorité gênée par l'opinion de ceux qui, il y a deux jours, étoient leurs collegues. Ils cherchent les moyens d'éluder ou d'affoiblir au moins cette loi ſalutaire. Ils cabalent auprès du comité eccléſiaſtique, dont ils ſont membres, & qu'ils eſperent gouverner par une affectation de patriotiſme qui réuſſit ſi bien depuis quelque temps. Ils n'ont pas rougi de propoſer à ce comité de préſenter à l'aſſemblée un décret interprétatif qui affoiblira celui qu'elle a déjà rendu. Voici le réſultat de leurs combinaiſons. Ils ſe ſont dit. . . . . on

» Nous avons un conſeil de 12 à 16 vicaires, qui ne ſeront pas tous de notre choix, puiſque nos collegues qui ſont curés dans nos villes épiſcopales, y ſont appelés de droit par les décrets, dans le cas où leurs cures ſeront réunies à notre cathédrale. Si donc il y a huit cures ſupprimées, nous n'aurons plus dans notre conſeil que quatre à huit places de libres, auxquelles nous puiſſions appeler nos créatures, de ces gens à qui la reconnoiſſance fera un devoir de n'avoir d'opinion que la nôtre. Il eſt donc de l'intérêt de notre autorité d'avoir à notre diſpoſition le plus de places que nous pourrons dans le conſeil que la loi

nous force de nous associer. Pour parvenir à ce but, il faut prétendre que, par son décret, l'assemblée nationale n'a entendu parler que des curés dont les paroisses supprimées seroient situées dans l'enceinte des murs de la ville épiscopale; & non pas des curés des faubourgs dont le territoire seroit cependant réuni à celui de la paroisse cathédrale. Cette difficulté que nous allons élever (nous le savons) n'en est pas une. Le décret est très-clair; mais à force d'intrigues & d'impudence, nous amenerons le doute dans l'assemblée, & la faveur dont nous jouissons à l'ombre du patriotisme que nous affectons, nous fera obtenir un décret interprétatif qui remplira nos vues. Nous aurons donc une plus grande facilité à former notre conseil à notre gré, puisque nous aurons une plus grande latitude dans le choix de ceux que nous y appellerons.

» Tel est, Monsieur, le calcul auquel s'est livré le nouveau despotisme sacerdotal que je vous dénonce. Quelques démarches que j'ai faites déjoueront, je l'espere, cette combinaison; car il m'a été dit que le projet de ce décret interprétatif étoit abandonné. Mais je ne m'y fie pas, & comme le contraire ne seroit point étonnant pour tout homme qui étudie la marche ténébreuse de l'intrigue, j'ai cru devoir appeler votre séveré surveillance sur cette trame obscure qui se manœuvre depuis un mois, & dont j'ai été instruit par les nouvelles de la province, où un de nos nouveaux prélats s'est vanté de l'obtention de ce futur décret.

» Ce ne seroit pas, je crois, sortir des bornes que je me suis prescrites dans cette lettre, que

de démontrer l'injuſtice dont ſeroit le décret interprétatif ſi vivement ſollicité. Je finirai donc par cette réflexion : Comment concilier la diſpoſition de ce décret projeté, avec la juſtice que l'aſſemblée doit & veut rendre aux curés dont les paroiſſes ſeront ſupprimées ? En effet, s'ils ne peuvent être vicaires de la paroiſſe cathédrale qui aura englouti leur territoire, les voilà ſans fonction ; car ils ne pourront aller propoſer leur miniſtere comme vicaires aux curés des campagnes, qui auront aſſez de collaborateurs dans ceux de leurs confreres dont les cures auront été réunies à la leur. Nous ne voulons point de vous, leur diroient-ils ; allez travailler dans les paroiſſes auxquelles votre territoire a été réuni. La loi ne nous oblige de recevoir que ceux dont la paroiſſe fait à préſent la nôtre. Les voilà donc ces curés des faubourgs condamnés, dans le ſyſtême de nos nouveaux évêques, à une inutilité abſolue, malgré le déſir qu'ils auroient de travailler ; les voilà donc, en conſéquence du décret du 14 avril, punis de leur prétendue pareſſe, par une penſion réduite à 800 liv. Or je demande ſi l'aſſemblée nationale peut réduire au *minimum* fixé pour la retraite des curés qui ſe refuſent au travail, des citoyens, d'honnêtes paſteurs que la loi condamneroit malgré eux à l'inactivité ».

Paris, ce 25 avril 1791.

BOUVET, député à l'aſſemblée nationale.

Le directoire du département du Finiſtere,

fait parvenir au roi l'adreſſe ſuivante. Les amis de la liberté verront avec plaiſir que l'on parle ſon langage dans tous les points du royaume.

SIRE,

S'il eſt du deſtin des rois d'être trompés par la plupart de ceux qui les approchent, il eſt du devoir de vrais citoyens de leur dire la vérité. Ce devoir, les adminiſtrateurs du département de Paris viennent de le remplir. Nous avons applaudi à leur courage & à leur raiſon, lorſqu'ils vous ont repréſenté « que » les circonſtances actuelles étoient fortes, » & qu'une fauſſe politique doit répugner à » votre caractere, & ne ſeroit bonne à rien.

» SIRE, vous avez juré fidélité à la conſti- » tution, & le peuple a la plus grande con- » fiance en votre perſonne ».

Réduiſez à l'impuiſſance « cette faction » trop connue par ſes projets, ſes efforts, ſes » complots, qui veut ſe mettre entre le trône » & la nation ».

Annoncez aux lâches ennemis de la conſtitution, que vous n'accorderez déſormais votre confiance qu'à ſes plus zélés défenſeurs.

Annoncez ſur-tout aux puiſſances étrangeres que les françois ont fondé leur conſtitution ſur les droits de l'homme & du citoyen, & qu'ils ont un roi réſolu à la maintenir de tout ſon pouvoir.

C'eſt alors, SIRE, que les applaudiſſemens & les bénédictions de vingt millions d'hommes vous convaincront de plus en plus que « le peuple, vous, la liberté, la conſti- » tution, ce n'eſt qu'un intérêt » : c'eſt alors

que vous goûterez enfin cette paix intérieure, ce bonheur que vous désirez, & dont il nous tarde de vous voir jouir.

Nous, &c.

Signé les administrateurs composant le directoire du département du Finistere.

Certifié conforme à l'original.

AYMEZ l'aîné.

Ce numéro étoit fini quand j'ai reçu le N°. 636 du Patriote François. M. Brissot y a publié une lettre à lui adressée, dans laquelle, sous prétexe de réfuter des erreurs dans lesquelles on assure que je suis tombé, on se livre à des plaisanteries peu dignes, j'ose le dire, des questions qui nous occupent. J'ai donné peut-être à M. Brissot l'exemple d'un autre genre de réfutation; je ne répondrai pas. Demain l'on discute la question des gens de couleur, & je veux relire le beau mémoire de M. Claviere. On fait le rapport de l'arrêté du département de Paris sur la liberté religieuse, & je veux réserver toutes les facultés de mon ame, pour qu'elle obtienne le succès que lui assurent & les talens, & les intentions, & les vertus de ceux qui les premiers ont osé prononcer ce grand mot dans un acte légal; je veux seconder les efforts des bons citoyens; je n'aurai pas alors perdu ma journée; & qu'aurois-je fait pour la liberté, en répondant à de froides & insignifiantes plaisanteries?

Paris, ce 7 mai, à sept heures du soir.

N°. XXV.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

CETTE ſemaine ſera une époque mémorable dans l'hiſtoire de la philoſophie & dans celle de la révolution. Les hommes qui ſont habitués à réfléchir, qui ſe plaiſent à étudier les reſſorts ſecrets des événemens, qui jugent le préſent par le paſſé, & qui prévoient l'avenir par l'un & par l'autre, ne liront pas ſans intérêt les réflexions que je vais faire, moins comme *bonnes*, que comme *miennes*; moins comme neuves, que comme propres à en faire naître de plus profondes, & à développer celles qui ſont ſans doute dans pluſieurs eſprits droits. Je vais ſucceſſivement parler des faits principaux qui méritent attention.

1°. *Séance du ſept mai ; liberté religieuſe, diſcours de MM. Talleyrand & Syeis.*

Si le premier devoir de l'homme eſt d'adorer l'être éternel, ſon premier droit eſt de l'adorer à ſa maniere ; ſi l'être éternel daigne recevoir l'hommage des hommes, ces foibles & ignorantes créatures, de quel droit des hommes preſcriroient-ils à leurs ſemblables la forme, le rite du culte qu'ils ſuivront ? Ils ſeroient moins abſurdes s'ils commandoient à Dieu de ne recevoir d'autres vœux que ceux qui lui ſeroient offerts dans la forme qu'il leur auroit plu de déterminer.

Ces vérités ſont devenues ſi vulgaires, qu'il ſeroit ſuperflu de leur donner un plus long développement ; il vaudroit mieux d'ailleurs tranſcrire en entier l'excellent diſcours de M. Talleyrand, diſcours rempli de la plus ſaine philoſophie, de la plus ſage morale, & qui deviendra un livre claſſique. Graces lui ſoient rendues d'avoir le premier proclamé à la tribune de l'aſſemblée nationale, des vérités que l'intérêt privé, l'orgueil, la haîne, la vengeance, les paſſions les plus viles avoient ſi long-temps obſcurcies ! graces éternelles ſoient rendues aux membres du directoire du département de Paris, qui, les premiers, ont eu le noble courage de braver, & l'opinion d'une partie du peuple, que des hypocrites & des pervers avoient égarée, & les clameurs des faux dévots, & les injures des intrigans & des factieux ! Ils ſe ſont tenus fermement aux prin-

cipes de la déclaration des droits ; ils les ont les premiers réduits en pratique. Graces ſoient rendues à la philoſophie, aux lumieres devant leſquelles ſe taiſent & la ſuperſtition & l'intolérance !

L'aſſemblée nationale a ordonné l'impreſſion du diſcours de M. Talleyrand ; les citoyens amis de la liberté en répandront ſans doute un grand nombre d'exemplaires dans toutes les parties du royaume ; ils ne peuvent mieux ſervir la patrie & la raiſon.

C'eſt une choſe bien digne de remarque qu'à la ſéance du 7 mai le projet du comité de conſtitution, qui eſt devenu le décret de l'aſſemblée, préſenté & ſoutenu par deux eccléſiaſtiques, a été attaqué par la ſuperſtition & par le fanatiſme. On a vu M. Lanjuinais & M. Couturier faire tous leurs efforts pour le combattre, & parlant chacun le langage le plus propre à caractériſer les paſſions qui les animoient, ajouter un nouveau degré de force aux penſées profondes de l'abbé Syeis, & aux éternelles vérités préſentées par M. Talleyrand.

Cette ſéance, la plus belle ſous beaucoup de rapports de celles de l'aſſemblée nationale, cette ſéance eſt pour tous les bons eſprits une grande preuve qu'il faut parler raiſon aux hommes pour ſe faire entendre, & qu'il ne faut que leur parler raiſon. Quinze jours plus tôt des furieux portoient une main brutale ſur des femmes, &, ce qu'il y a de plus infame, ces violences trouvoient des apologiſtes, elles étoient louées ; aujourd'hui les galeries reten-

tiſſent d'applaudiſſemens ; & ceux-là même qui croient excuſer tous les crimes en les attribuant à un *excés de patriotiſme*, ont été forcés de ſe taire ; mais il n'a échappé à perſonne que tandis que les *bas côtés* (1) applau-

(1) Je me ſers de ces mots, *bas côtés*, dans le ſens que je leur ai toujours donné. Ceux qui connoiſſent la diſpoſition de la ſalle, comprendront ſans peine que ce ſont les députés qui ſe placent habituellement à la gauche du préſident, près de ſon ſiége, & près de la tribune de l'orateur ; ils occupent tout l'eſpace qui eſt entre ces deux points & l'extrémité de la ſalle. Beaucoup de perſonnes qui penſent & opinent de même, ſe placent ſur les côtés de l'élévation ; c'eſt vers le milieu de cette extrémité de la partie gauche, que ſe placent preſque toujours ceux qui pendant ſi long-temps ont tyranniſé l'aſſemblée nationale ; c'eſt de là qu'on a vu ſouvent MM. Lameth commander audacieuſement les opinions par leur geſte ; c'eſt ce point que ceux qui l'occupent appellent inſolemment *la montagne*, parce que c'eſt de là, ſuivant eux, que vient la lumiere.

Il y a ſans doute diverſes opinions dans les bas côtés, il s'y place même quelques hommes fort dangereux ; mais c'eſt là ſur-tout où ſont ceux dont les qualités civiques ſont accompagnées des qualités morales les plus eſtimables ; il ne leur a manqué peut-» être, comme dit M. Necker, qu'une voix plus ſonore, » ou une confiance plus grande dans leurs intentions & » dans leurs moyens ; c'eſt avec eux, ajoute-t-il, que je » me ſerois accordé ; c'eſt avec eux que j'aurois aſſuré » le bonheur & la liberté, ſans les ſecouſſes & les dé-» ſordres de l'anarchie, & ſur-tout ſans aucun appareil » de férocité, ſans clameur de haro, ſans torches incen-» diaires, ſans haches & ſans coupe-têtes ».

C'eſt cette portion reſpectable & pure de l'aſſemblée nationale, dont les chefs de parti ne parlent qu'avec mépris, & que les bons citoyens ne peuvent trop ho-

diſſoient à diverſes repriſes, l'extrémité ſupérieure de la gauche gardoit le ſilence le plus ab-

---

norer; c'eſt elle qui ſauvera la France, ſi, aux lumieres, au patriotiſme, elle joint toujours la volonté ferme de réſiſter aux impulſions, ſoit internes, ſoit externes; ſi elle écarte avec ſoin tout ce qui eſt étranger à ſa noble miſſion, & ſi elle dédaigne également, & les injures des uns, & le mépris des autres, & même les éloges que lui donnent les hommes intéreſſés à la ſéduire. C'eſt là, c'eſt dans les *bas côtés* où eſt véritablement l'aſſemblée nationale; c'eſt là où ſont les hommes qui penſent uniquement au bonheur public, au ſalut de la patrie; c'eſt là où ſont les repréſentans du peuple. A l'une des extrémités ſont les repréſentans de la nobleſſe & du clergé, & à l'autre les repréſentans d'un parti. Les opinions qu'on y défend annoncent aſſez la ſource où elles ont été puiſées.

J'ai employé le mot de *jacobins*, non ſans doute que je penſe que tous ceux qui fréquentent cette ſociété reſſemblent à ceux qui s'en croient les chefs; il y a là, comme ailleurs, quelques hommes hardis & pervers qui ſubjuguent beaucoup d'hommes honnêtes & timides; mais ce ſera toujours une conduite très-fauſſe & très-dangereuſe, que celle d'un député qui voudra établir le ſuccès de ſes opinions ſur une ſociété étrangere à l'aſſemblée nationale. On n'a pas aſſez réfléchi aux inconvéniens ſans nombre qui réſultent de cette maniere d'agir, & l'on n'a pas vu qu'elle gêne beaucoup la liberté des ſuffrages. Des inſenſés diſent, les clubs ont ſauvé la France, & pourtant il n'y avoit aucun *clubs* en juin, juillet & août 1789. D'autres inſenſés diſent, il faut détruire les *clubs*; les hommes raiſonnables & bien intentionnés diſent qu'il faut en faire des clubs, & non des ſociétés délibérantes; qu'il faut que les hommes revêtus d'un caractère public ne portent la livrée d'aucun clubs. Il eſt inconcevable que l'on ait été abſurde au point de bien juger le patriotiſme d'un député, parce qu'il alloit aux jacobins. Il eſt inconcevable qu'on ait ſongé à faire un

ſolu. La raiſon de cette conduite eſt ſimple ; il eſt convenu dans ce parti de n'applaudir que

---

crime à M. Bailly, à M. La Fayette, de ce qu'ils ne fréquentoient pas cette ſociété : ce *monopole de patriotiſme* eſt une inſoutenable tyrannie. Il me ſeroit facile de prouver que c'eſt à cette conduite que l'on doit tous les malheurs qui ont affligé la France & ſouillé la révolution. Les clubs, qui devoient être une aſſemblée de citoyens paiſibles, éclairés, qui cherchent à répandre l'inſtruction, à propager l'eſprit public par leurs diſcours, leurs écrits, étrangers, non aux affaires publiques, mais aux intrigues ; les clubs ſont devenus, dans toute la France, un raſſemblement d'électeurs aux ordres de quelques factieux, un réceptacle de toutes les dénonciations, au point que preſque dans toutes les villes il y a une lutte très-violente entre les clubs & les adminiſtrations : il eſt pourtant difficile de ne pas donner plus de confiance à des hommes élus par leurs concitoyens, qu'à quelques oiſifs qui ſe réuniſſent ſans miſſion, ſans droit, ſans caractere, & qui n'ont rien qui attire la confiance publique. Je reviendrai dans peu ſur ce ſujet, qui, de toutes parts, a été traité avec paſſion ; on a trop vu dans les clubs, les vices, les erreurs des hommes qui les conduiſent ; on n'a pas vu la choſe ; on leur a, de toutes parts, donné trop d'importance ; on a trop compté ſur eux, ou on les a trop redoutés ; il ne falloit pas les apercevoir. M. Dandré, qui a l'eſprit ſi juſte, eſt tombé à ce ſujet dans une erreur grave ; il a parlé d'un réglement à donner à ces ſociétés. Comment M. Dandré ne s'eſt-il pas aperçu que c'étoit leur donner une exiſtence politique qu'elles n'ont pas ? Il n'y a pas plus de raiſon de faire un réglement pour un clubs, que pour un *bal* ou pour un *ſouper*.

M. Prieur, qui n'a pas tout à fait l'eſprit ſi juſte que M. Dandré, & qui voit toujours la France dans les clubs, a parlé des *fonctions des Amis de la Conſtitution* : la naïveté de M. Prieur lui a fait dire le mot que tant d'autres déguiſent ; on voudroit perſuader qu'un

les déclamations des chefs, & de trouver éloquent M. Charles Lameth criant à *l'ariſtocratie*, à la *contre-révolution*, diſtant de la tribune des pages entieres de Marat ou de Martel.

Il y a plus de philoſophie dans les *bas côtés*, qui ſeuls ont enfin conſacré les principes ſi long-temps déſirés de la liberté religieuſe, & qui ont les premiers donné à l'univers l'exemple d'un grand peuple qui ne met aucune limite à l'exercice de cette liberté ; il y a plus de patriotiſme dans ceux qui ont ainſi tiré une conſéquence immédiate des principes ſur leſquels repoſe la conſtitution.

On ne ſaura peut-être jamais combien il a fallu vaincre d'obſtacles pour arriver à cet heureux réſultat ; il a fallu n'être arrêté ni par les criailleries ſtupides des faux dévots, ni par la haîne & la jalouſie de ceux qui redoutent le département, parce qu'il a raiſon, & parce qu'il prend ſur les affaires publiques l'aſcendant que doivent lui donner & les lumieres & les intentions de ceux qui le compoſent ; il a fallu n'être arrêté ni par les préventions populaires, ni par les craintes qu'on cherchoit

---

citoyen eſt quelque choſe de plus, parce qu'il va perdre une ou deux heures par jour à entendre déclamer ; on voudroit qu'il eût des *fonctions*, auſſi nomme-t-on des commiſſaires pour examiner la conduite de la municipalité, auſſi envoie-t-on des commiſſaires viſiter les écuries du roi à Verſailles, auſſi reçoit-on des députations de ſections, &c. &c. &c. Je le répete, il ſeroit facile de prouver que les clubs n'ont ſervi qu'à égarer l'opinion publique, & à lui donner une direction tout oppoſée à celle de la conſtitution.

à inſpirer ; il a fallu ſur-tout que les députés viſſent dans l'adoption des meſures propoſées par le département, un grand moyen d'ordre public.

C'eſt maintenant aux bons eſprits, aux hommes vraiment bien intentionnés à finir cet ouvrage, à répandre dans leurs diſcours & dans leurs écrits les principes qui ont dirigé l'aſſemblée nationale, à les rendre familiers à tous les citoyens : les ames vraiment pieuſes ne peuvent s'en alarmer ; c'eſt au contraire pour elles qu'eſt faite la loi qui vient d'être rendue : on ne pourra les troubler dans leur culte ; & c'eſt pour mettre chacun ſous la ſauve-garde de tous qu'eſt formé l'ordre ſocial ; c'eſt aux adminiſtrations à protéger l'application des principes, à empêcher qu'on n'y porte atteinte ; c'eſt leur premier devoir, c'eſt leur plus beau droit.

Le diſcours de l'abbé Syeis a fait ſur l'aſſemblée une impreſſion auſſi profonde, mais d'un autre genre que celui de M. Talleyrand ; on ſe plaît à entendre parler d'ordre public & de reſpect pour les lois, à celui qui ſecoua d'une main ſi hardie les colonnes du deſpotiſme, qui le premier répondit à cette queſtion : *Qu'eſt-ce que le tiers-état ?* On aime à entendre parler des devoirs de chaque citoyen à celui qui établit ſi bien la ſouveraineté du *peuple* ; & ces mots, ſortis de ſa bouche, laiſſent une longue trace dans l'eſprit : « Des » attroupemens mal intentionnés ou malfaiſans, attroupemens que nous nous accoutumerons enfin à ne plus appeler du nom » de *peuple* ».

Certes, il connoît bien la valeur des termes qu'il emploie, celui dont une des principales qualités eſt une grande juſteſſe dans l'eſprit & une grande habitude d'analyſer les idées; certes, il ſe connoît en liberté celui qui en poſa ſi ſolidement les baſes dans une déclaration de droits que l'aſſemblée nationale doit regretter peut-être de n'avoir pas adoptée.

Que tous les adminiſtrateurs liſent ſon diſcours, qu'ils ſe pénetrent des principes qui l'ont dicté, il eſt impoſſible qu'ils ne rempliſſent pas bien leurs fonctions.

M. Briſſot a fait de ce diſcours une critique plus que ſévere. Il eſt aſſez étrange que tandis qu'il faut travailler à rattacher toutes les parties de l'organiſation ſociale, on ne s'occupe qu'à les diſſoudre; tandis qu'il ne faudroit voir que ce qui eſt bon & utile dans une loi, pour en prêcher l'exécution, on s'occupe à tout dénigrer, tout, hormis ce que l'on a fait ou ce que l'on fait faire : ce n'eſt pas ainſi qu'on ſauvera la patrie.

M. Briſſot releve avec amertume l'expreſſion *de meſures fortes & vigoureuſes* dont l'abbé Syeis s'eſt ſervi. A entendre M. Briſſot, on diroit que l'abbé Syeis a conſeillé d'établir la conſtitution comme l'Alcoran, & de ne prêcher l'obéiſſance aux lois que le drapeau rouge arboré. Je relis ſa phraſe, & je n'y trouve rien que de ſage (1).

(1) « Vous qui craignez la fédération républicaine » des départemens, ne laiſſez pas introduire l'anarchie.

Il répondoit à ceux qui reprochent au directoire ſon arrêté du 11 avril, qu'ils voient dans cet acte une réſolution audacieuſe & une entrepriſe ſur l'autorité légiſlative ; il répondoit à ceux qui craignent que les départemens ne s'arrogent trop de pouvoir, & il leur dit que le danger contraire eſt plus à craindre. Il dit que leur foibleſſe, leur timidité, ſoit à tirer des conſéquences des principes, ſoit à réprimer des déſordres, nous meneroient plus directement aux maux qu'on appréhende. Mais a-t-il dit nulle part qu'il ne falloit pas *raiſonner* & *inſtruire* ? A-t-il dit ſur-tout qu'il falloit faire des lois avant d'avoir diſpoſé les eſprits à les recevoir ? Il a dit que les lois une fois établies, il falloit forcer les adminiſtrateurs à les faire exécuter, & les encou-

---

» Au lieu de réprimer les prétendues hardieſſes des » mandataires publics, exigez au contraire, commandez » la plus grande activité pour l'exécution de vos lois ; » commandez aux corps adminiſtratifs de ne point ré- » pugner aux *meſures fortes & vigoureuſes* ; qu'ils » ſoient plutôt courageux que timides ; & lorſque l'or- » dre public troublé en fait un devoir, lorſque toutes » les parties de l'établiſſement politique ſont au mo- » ment de ſe déſorganiſer, ne trouvez pas mauvais » qu'ils prennent avec promptitude des meſures provi- » ſoires pour ſauver la choſe publique, en attendant » que la main du Légiſlateur ait définitivement réglé » toutes les parties de l'ordre ſocial. A cette condition, » nous pourrons eſpérer d'éviter les horreurs du chaos » & de l'anarchie, & par conſéquent auſſi cette fédé- » ration républicaine que vous ſemblez redouter avant » tout, & qui, j'oſe le dire, au lieu d'être le dernier » terme du mal, en deviendroit alors le remède ». (pag. 22.)

rager à vaincre toutes les réſiſtances que pourroit rencontrer cette exécution. Où ſeroit donc la liberté, grands Dieux ! ſi, après la confection libre de la loi, après ſa promulgation, chacun pouvoit en raiſonner l'exécution à ſa maniere ?

Sans doute, dans les Etats-Unis, on ſe paſſe de *meſures fortes & vigoureuſes*; mais il n'y a pas là des hommes occupés ſans ceſſe à ſemer la diſcorde parmi leurs concitoyens, à entretenir les alarmes & les défiances, à attaquer la conſtitution, à en indiquer, à en déſirer une autre. Il n'y a là ni ariſtocrates ennemis de la liberté, ni faux partiſans de l'égalité. Il n'y a pas là des hommes qui mettent ſans ceſſe leurs idées propres au deſſus des lois; & ſi de tels hommes exiſtent, la maſſe des citoyens eſt trop éclairée & ſur-tout trop laborieuſe, pour être trompée par cette charlatanerie. Il n'y a pas là des intrigans ambitieux, qui égarent la multitude, & ſe ſervent d'elle comme d'une bête de ſomme pour les conduire à leur but. Il eſt impoſſible de comparer à un peuple nouveau, ami des mœurs & de la vertu, ſimple, religieux, laborieux, toujours libre, une nation avilie, dégradée par le deſpotiſme, & chez laquelle ce fut preſque toujours un mérite de prêcher l'irréligion & le mépris des mœurs. Il eſt impoſſible que la liberté s'y établiſſe par les mêmes moyens, il eſt impoſſible de la gouverner de même. « Il ne faut que de l'abandon, dit M. Necker, page 321, » pour porter les idées à leur ex» trême; &, dans toutes les ſciences c'eſt la

» marche ordinaire des adoleſcens. Mais la » force d'arrêt, la plus rare & la plus pénible » de toutes, n'appartient qu'à la vigueur de » l'âge. Il faut laiſſer faire au temps, qui » entend tout cela mieux que les hommes » d'un jour ; c'eſt lui qui ſe charge de rectifier » ce qu'ils ont arrangé dans la ferveur de leur » noviciat ; mais il eſt permis de plaindre la » génération qui doit leur ſervir de premiere » étude ».

Qu'on ceſſe donc de comparer notre révolution à aucune autre. Avec plus de lumieres qu'aucun peuple, nous avions de plus mauvaiſes mœurs ; avec plus de facilité & de mobilité dans le caractere, nous avions plus de jalouſie & de défiance, plus d'imprévoyance de l'avenir & plus d'oubli du paſſé. Nulle part les fortunes ne ſont auſſi inégales ; nulle part plus d'hommes médiocres n'ont joué un grand rôle ; dans aucune révolution du monde on n'a déployé moins de talens ſupérieurs ; nulle part la réſiſtance n'a été ſi puérile, ſi mépriſable ; nulle part on n'a autant ſubſtitué des dangers chimériques aux vrais dangers ; nulle part on n'a autant *menti au peuple* ; nulle part, aux immenſes bienfaits de la liberté de la preſſe, ne ſont venus ſe mêler les poiſons infects qu'elle a diſtillés parmi nous ; nulle part les ambitions particulieres n'ont été plus trompées ; &, ce qu'il y a de fort remarquable, dans aucune révolution du monde, on n'a vu *tout* changer, *tout* hors le monarque. C'eſt que la nôtre a été faite pour & par le *peuple*, & qu'elle n'a été gâtée, retardée que

par des fripons ou des méchans. Ne nous comparons donc à perſonne ; éclairons le peuple, inſtruiſons-le ; multiplions les écrits ſages & patriotiques : mais que les adminiſtrateurs forcent tous les citoyens à obéir aux lois *du peuple*. Ne louons, n'approuvons, n'encourageons que l'obéiſſance aux lois : toute réſiſtance eſt un mal, toute réſiſtance à la volonté du peuple tend à détruire la liberté.

M. Briſſot demande où eſt l'anarchie ? On a de toutes parts beaucoup chargé le tableau ; mais, s'il faut le dire, elle eſt dans l'impuiſſance de faire obſerver les lois, dans l'impoſſibilité où s'eſt trouvé le directoire de faire ouvrir l'égliſe des théatins ; elle eſt dans la journée du 18 avril, dans tout ce qui l'a ſuivi. Il n'y a pas d'anarchie ! Eh ! pourquoi donc tant d'émigrations ? pourquoi une telle langueur dans le commerce ? pourquoi . . . .

Sans doute elle ne ſera pas longue encore, j'en conçois l'eſpérance ; l'aſſemblée nationale veut la faire ceſſer ; elle a manifeſté ſa volonté d'une maniere non équivoque, principalement à la ſéance du 7 mai, où elle a adopté les principes de M. Syeis ; c'eſt à lui, c'eſt à ceux qui ſont animés du même eſprit, à employer, chacun ſuivant ſes moyens, tous leurs efforts à maintenir ces bonnes diſpoſitions ; c'eſt à tous les bons citoyens du royaume à les ſeconder : le regne de la licence ſera bientôt paſſé, celui de la liberté & des lois lui ſuccédera.

Je ne puis finir ſur ce ſujet, ſans remarquer qu'il eſt bien étrange que M. Briſſot reproche à M. Syeis d'*avoir demandé, dans ſon projet de décret, qu'on fermât l'égliſe du prédicateur qui tiendroit des diſcours contenant des provocations*, &c. &c.

Il n'y a qu'une réponſe à faire ; le projet de décret de M. Syeis eſt en un ſeul article, & ne dit pas un mot de ce que lui fait dire M. Briſſot. Quelle confiance mérite-t-on quand on haſarde ſi légerement des imputations ?

2°. *Sur le droit de pétition, ſur la diſtinction des citoyens actifs, ſur le diſcours de M. le Chapelier. Séances du 9 & du 10 mai.*

On n'a pas remarqué, à la tribune de l'aſſemblée, une des grandes cauſes de toutes les conteſtations qui ſe ſont élevées ſur la diſtinction des *citoyens actifs*. On n'a pas dit, peut-être n'a-t-on pas oſé dire que ces deux mots réunis ne ſignifient pas plus que le ſeul mot de *citoyen*, & qu'il n'y a point de citoyens inactifs. Ceux qu'on place ordinairement dans cette claſſe, ne jouiſſant pas des droits de cité, ſont à l'inſtar des étrangers, des voyageurs. Cette confuſion a jeté ſouvent l'aſſemblée dans de grands embarras ; & perſonne n'ayant profeſſé ces inconteſtables vérités, on n'a ceſſé de répéter que des *citoyens* devoient être traités comme des citoyens.

Ce qui n'a pas moins contribué à égarer

Paſſemblée, c'eſt que, ſoit par la plus inſigne ignorance, ſoit par la plus perverſe mauvaiſe foi, on a toujours affecté de groſſir le nombre des citoyens inactifs; on n'a pas rougi d'aller juſqu'au point de dire que *la moitié de la France eſt ſujette*; c'eſt-à-dire, que la moitié des françois ne paye pas entre trente ſous & trois livres de contribution; car il ne faut payer que la valeur de trois journées de travail pour être citoyen actif; & le prix de la journée, qui dans aucun lieu n'excede vingt ſous, eſt fixé, dans beaucoup d'endroits, à la moitié. Ceux qui connoiſſent la France, ſavent que ſi l'on excepte les grandes villes, dans leſquelles l'extrême miſere ſe trouve à côté de l'extrême opulence, il y a bien peu de françois qui ne jouiſſent pas des droits de cité. Le nombre en diminuera journellement, par l'effet du ſyſtême très-ſage qui ſubſtitue des contributions perſonnelles à cette foule d'impoſitions indirectes qui peſoient ſur la France.

3°. On a toujours appelé à ſon ſecours les droits de la nature, quand on a voulu attaquer la diſtinction des citoyens actifs; & l'on n'a pas fait attention que les droits politiques ne dérivent pas de la nature, mais des conventions ſociales, qui ſe forment à la majorité des ſuffrages, & que ſi la majorité des votans veut impoſer des conditions à l'exercice des droits politiques, on peut lui dire, on peut lui prouver qu'elle a mal calculé pour l'intérêt de l'aſſociation; mais on ne peut lui reprocher d'avoir outrepaſſé ſon droit; car

la majorité des associés n'outrepasse jamais ses droits.

Et si la condition exigée est d'une telle nature qu'il soit au pouvoir de tous de la remplir; si tout homme qui le veut peut exercer les droits politiques, la majorité n'a, à bien plus forte raison, porté nulle atteinte aux droits de la nature; car la nature, je le répete, ne donne aucun droit politique, & le premier, le plus grand bien de la société, c'est qu'elle garantit aux hommes tous les droits naturels, & qu'elle y en ajoute beaucoup d'autres. Cette raison a déterminé l'assemblée nationale, en 1789, à faire, non pas *une déclaration des droits de l'homme*, mais *une déclaration des droits de l'homme & du citoyen.*

Ce très-petit nombre d'observations peut répandre quelque jour sur la question des citoyens actifs, & faire voir jusqu'à quel point se sont égarés, dans leurs propres idées, MM. Pétion & Robespierre aux séances du 9 & du 10 mai.

Il y a eu la même confusion d'idées, les mêmes erreurs sur le droit de pétition. M. Baumetz est le seul qui ait indiqué le vrai point de la question à la séance du 10. « Si le » droit de pétition, a-t-il dit, est un droit » politique, l'exercice n'en appartient qu'à » ceux à qui appartient l'exercice des droits » politiques; si c'est un droit qui appartienne » à l'homme, & que la société ne confere » pas, il appartient à tous les hommes ».

Cette distinction simple étoit très-lumineuse; l'assemblée a pensé que le droit de pétition n'est

n'eſt pas un droit politique, & dans cette théorie, qui eſt fort ſoutenable, elle a reconnu qu'il appartient à tous.

M. le Chapelier, dans le diſcours qu'il a prononcé le 9, a éclairé l'aſſemblée ſur une queſtion qu'elle n'avoit jamais eu occaſion d'examiner ; celle de ſavoir ſi les corps adminiſtratifs & les ſociétés peuvent uſer du droit de pétition. Il me paroît qu'il a établi avec beaucoup d'évidence ſon opinion, qui eſt devenue celle de l'aſſemblée nationale. Je vais tâcher cependant de faire encore quelques obſervations.

On a prétendu que M. le Chapelier eſt tombé en contradiction, en laiſſant aux corps adminiſtratifs la faculté de préſenter des mémoires, inſtructions, tandis qu'il les prive du droit de pétition. Mais on n'a pas voulu faire attention que dans l'opinion décrétée par l'aſſemblée, les corps adminiſtratifs ne peuvent préſenter de pétitions au nom des adminiſtrés qui ne les ont pas délégués pour cet objet ; voilà pourquoi il a bien fallu employer le mot de mémoires, pour établir une différence entre l'acte que font les adminiſtrateurs en leurs qualités, & le droit qu'ils auroient pu s'attribuer de *pétitionner* pour autrui. Ainſi, dans tout ce qui paſſera les bornes ſtrictes de leur délégation, ils agiront individuellement, & jamais au nom de leurs adminiſtrés.

Il eſt aſſez évident que chaque individu ayant le droit de pétition, il pourroit y avoir une lutte, un combat perpétuel entre les adminiſtrateurs & les adminiſtrés, ſi les premiers pouvoient exprimer au nom des au-

tres, un vœu qu'ils n'auroient pas été chargés formellement d'émettre ; il auroit même pu s'établir une lutte dangereuse entre les différens corps administratifs, électoraux ou judiciaires, qui auroient prétendu chacun exprimer le vœu du peuple. Dans une constitution bien ordonnée, chacun doit rester dans les termes des fonctions qui lui sont déléguées ; & l'on ne peut se dissimuler que donner aux corps administratifs le droit de pétitionner au nom des administrés, c'étoit rappeler, faire revivre le droit de *remontrer*, que les parlemens ont souvent exercé, au grand avantage public, sous le regne du despotisme, mais qui seroit infiniment dangereux dans un gouvernement représentatif.

On ne fait pas assez d'attention, soit à l'assemblée nationale, soit dans les divers écrits que l'on publie, à la cause principale pour laquelle quelques personnes luttent avec une si grande opiniâtreté contre l'établissement des conséquences qui dérivent des principes de la constitution. Il faut le dire, *ils ne veulent* pas la constitution établie par l'assemblée nationale ; elle a voulu un gouvernement représentatif & monarchique, & l'on s'est fait un système de tout ramener à un gouvernement purement démocratique & sans roi ; c'est visiblement dans cette intention qu'on oppose sans cesse l'autorité des sections à celle de la municipalité ; qu'on veut subordonner la municipalité aux sections ; & qu'on invoque contre l'assemblée nationale même l'autorité du peuple, c'est-à-dire, de quelques individus attroupés. J'avertis les bons esprits de ce danger ; on veut décrier sans cesse les admi-

niſtrateurs, les repréſentans ; on les ſoumet aux adminiſtrés, aux repréſentés, & l'on s'écarte de tous les principes ſur leſquels l'aſſemblée a fait repoſer la conſtitution. Je ne donne pas aujourd'hui plus d'étendue à ces idées qui trouveront encore place ailleurs, & ſur leſquelles je crois qu'on doit beaucoup réfléchir.

On n'a pas aſſez développé non plus les motifs qui devoient faire décider que les ſociétés n'ont pas collectivement l'exercice du droit de pétition. M. le Chapelier a indiqué les principaux, & l'aſſemblée étoit tellement perſuadée de ce ſyſtême inconteſtable, qu'il eût été ſuperflu de l'appuyer ſur de nouveaux raiſonnemens. Ce n'eſt pas, comme on n'a pas eu honte de le dire, parce que l'aſſemblée nationale craint les *jacobins*, qu'elle a rendu ce décret : car qui peut craindre les jacobins ? Mais s'ils étoient redoutables collectivement, ſi jamais ils pouvoient le devenir aſſez pour effrayer l'aſſemblée nationale, on auroit par cela même très-bien fait de rendre ce décret.

On a beaucoup répété qu'en Angleterre les corporations ont le droit de pétition ; mais on n'a pas voulu voir que l'eſprit de la conſtitution françoiſe eſt de détruire toute corporation, toute aſſociation, & de faire qu'il n'exiſte que des individus. Les corps, a-t-on dit ſouvent, ſont néceſſaires pour réſiſter au deſpotiſme ; ils lui oppoſent une maſſe qu'il a peine à déplacer ; dans un gouvernement repréſentatif, les corps ſont dangereux, parce qu'ils peuvent oppoſer à l'exécution de la loi une réſiſtance trop puiſſante. Ce principe a toujours

guidé l'assemblée nationale, & il seroit assez étrange qu'après avoir supprimé les corporations des métiers, qui certes n'étoient pas assez puissantes pour nuire, on en formât de nouvelles qui pourroient un jour devenir fort redoutables (1).

J'ajouterai encore ici que quand sur la liste d'une société nombreuse se trouvent des noms respectables, & qu'il paroît un avis au nom de cette société, il a pour lui l'appui de ces noms respectables qui pourtant étoient peut-être dans la minorité, qui même ont combattu l'avis qui a prévalu : on trompe, on égare donc l'opinion publique, qui trop souvent se conduit par autorités.

M. Barnave a parlé à la séance du 10 mai, pour établir fort longuement ce dont personne ne doutoit, à savoir qu'aucune société non constituée n'a le droit de faire un *arrêté*, une *délibération* obligatoire pour ceux qui ne sont pas partie de la société, & tout cela il l'a dit

(1) J'ai indiqué, dans une note précédente, mon opinion sur les *clubs*; je dois, pour la motiver encore plus, relever ici un fait qui peint l'esprit qui anime certaines personnes. Lorsque M. Beauharnois a été chargé de rendre compte à l'assemblée des événemens arrivés à Wissembourg, il n'a pas dit dans son rapport un mot des événemens arrivés à Wissembourg; mais il a proposé de donner aux soldats la faculté de fréquenter les *sociétés des amis de la constitution*. (La constitution, comme le roi, a des amis qui lui donnent souvent d'étranges preuves de leur affection.) Je ne veux pas examiner le décret, sur lequel il y auroit beaucoup de choses à dire; mais le fait est remarquable, en ce qu'il peint ce que j'ai appelé un *monopole*; un *accaparement* de patriotisme bien absurde & bien dangereux.

au moment où l'on délibéroit ſur la queſtion de ſavoir ſi une affiche, au nom d'une ſociété, doit être ſignée par tous ceux qui ont adopté l'avis. M. Barnave a-t-il cru ſe rapprocher des principes, en défendant une opinion qui n'étoit pas attaquée, & en déclarant que les jacobins & la ſociété fraternelle n'exercent pas la ſouveraineté ?

Quoi qu'il en ſoit, l'aſſemblée nationale a prouvé à cette ſéance, que, déterminée à ſoutenir les principes de la liberté, elle ne ſouffrira pas qu'on attente à ceux de la conſtitution, ſur laquelle elle repoſe, & que les exagérations, les phraſes oratoires, & les applaudiſſemens des galeries ne la ſéduiſent guere. MM. Pétion Buzot & Robeſpierre (1) ont été dans une minorité énorme. L'aſſemblée a ſouvent témoigné ſon impatience, ſa fatigue d'entendre retourner en cent manieres, des idées ſi ſouvent rebattues, & ſi oppoſées aux principes reçus.

3°. *Sur les colonies, les gens de couleur, &c. &c. Séances des* 11, 12, & 13 *mai.*

Depuis trois jours on parle des colonies à l'aſſemblée nationale, & chacun, ſuivant la paſſion qui l'affecte, ou l'intérêt qui le guide,

(1) Je raconterai ici, ſans aucune réflexion, que M. Briſſot, en ſe plaignant du nom de républicain qu'on donne à lui & à ſes amis, dit que c'eſt le mot du guet dont les fripons ſont convenus de ſe ſervir pour déſigner la *maréchauſſée* qui les dépiſte..... Les fripons, c'eſt la majorité de l'aſſemblée; la maréchauſſée, MM. Briſſot, Pétion, Buzot, & Robeſpierre.

attribue à diverſes cauſes les troubles qui y regnent ; perſonne, à ce que je crois, n'a indiqué la véritable ; elle étoit pourtant bien facile à trouver, & je vais la dire. Les colonies n'ont été troublées que parce que le comité colonial de l'aſſemblée nationale n'a pas été un comité conſtitutionnel, qui ſe borne à préparer les travaux, mais un comité adminiſtratif qui veut régir (1) ; c'eſt qu'au lieu de propoſer à l'aſſemblée des *lois* ſur l'état des colonies, leurs relations avec la métropole, on a multiplié juſqu'au dégoût les précautions proviſoires, dont l'inſuffiſance ſe faiſoit chaque jour ſentir de nouveau ; c'eſt que la première queſtion, la ſeule peut-être à agiter, eſt préciſément celle dont le comité colonial ne s'eſt pas douté : il ne s'eſt jamais demandé, il n'a jamais demandé à l'aſſemblée, *qu'eſt-ce que les colonies ?* C'eſt, il faut le dire, que M. Barnave, qui (on ne ſait trop pourquoi) s'eſt em-

(1) C'eſt une cauſe du même genre qui a déſorganiſé l'armée ; le comité militaire n'a rien fait encore ſur la *conſtitution* de l'armée, ſur ſes rapports avec l'organiſation civile ; il n'a fait que gouverner l'armée, & remplir les fonctions du miniſtre. On recueille, on ne recueillera peut-être que trop à l'avenir les fautes de cette abſurde conduite. Si les tribunaux, ſi les adminiſtrations ont dès aujourd'hui une marche aſſez bien réglée, c'eſt que le comité de conſtitution s'eſt bien gardé d'occuper l'aſſemblée de tout ce que devoit faire le miniſtre. Cette rage d'adminiſtrer a fait perdre à l'aſſemblée une année entiere, & la conſtitution eût été finie avant le milieu de l'année 1790, ſi l'on ſe fût borné à faire la conſtitution, & ſi moins de petites & miſérables ambitions n'euſſent transformé les comités en agens des miniſtres, ou les miniſtres en commis de quelques membres des comités.

paré de la dictature du comité colonial, ignore profondément les principes sur lesquels repose une constitution coloniale, & qu'il ne s'est jamais laissé conduire que par les circonstances. Voilà les vraies causes des désordres des colonies, voilà sur-tout la cause de l'agitation, de l'incertitude où se trouve l'assemblée nationale depuis trois jours. Si dès les premiers temps on eût abordé les questions élémentaires, tout seroit aujourd'hui terminé: mais le moyen qu'on discute les élémens d'une question, quand on ne soupçonne pas même que cette question existe ?

Telle est maintenant la situation des choses dans les colonies, que, quelle que soit la détermination de l'assemblée nationale, il faudra imputer tous les maux qui arriveront à l'ignorance de M. Barnave, à cette présomptueuse ignorance, qui fait entreprendre une tâche qu'on ne peut remplir ; je ne le dissimulerai pas, tout le mal possible est fait, & la résolution de l'assemblée n'ajoutera rien aux haines que tant de délais, une marche si tortueuse & si embarrassée, ont fait naître & développées dans les colonies. Vainement M. Barnave veut-il détourner la responsabilité qui pese sur sa tête, elle résulte tout entiere de ce seul fait : (& combien ne pourrois-je pas y en ajouter d'autres !) *Il ignoroit, il n'a pas fait décider à l'assemblée ce que c'est que les colonies.*

Maintenant la discussion est engagée, non sur cette question, qui pourtant est peut-être la seule qui devoit occuper l'assemblée, mais sur celle-ci : *Les colons blancs auront-ils ex-*

cluſivemen le droit de propoſer à la légiſlature leurs vœux ſur l'état des colons de couleur? Cette queſtion eſt véritablement la ſeule en litige maintenant; elle ſeroit décidée depuis long-temps, ſi l'on eût voulu de part & d'autre la réduire à ces termes ſimples, & ne ſe livrer à aucune déclamation. Mon opinion ſur le fond de la queſtion n'a pas varié depuis tout ce que j'ai entendu : j'ai toujours penſé, je penſe encore que l'intérêt & la juſtice commandent également de ne pas laiſſer les gens de couleur, libres, propriétaires, & contribuables, dans une condition différente de celle des gens blancs, libres, propriétaires, & contribuables. Le ſeul homme qui ait défendu avec intérêt l'opinion oppoſée, eſt l'abbé Maury, dont le diſcours très-modéré, très-ſage, & ſouvent très-éloquent, a fait ſur l'aſſemblée une impreſſion que ne pouvoit jamais produire le parlage de M. Barnave. Le diſcours de M. l'abbé Maury ne m'a cependant pas fait changer d'avis; je n'y ai trouvé que des motifs d'excepter de la loi générale, au moins pour un temps, les affranchis; mais il ne m'a pas convaincu qu'il fût utile, beaucoup moins encore qu'il fût juſte d'adopter l'avis des comités (1).

Quoi qu'il en ſoit, je ne ſais ſi la queſtion eſt ſuffiſamment éclaircie; mais je n'ai vu perſonne prouver que la perte de nos colonies ſoit une ſuite néceſſaire du rejet du décret propoſé. J'ai ouï répéter ſouvent cette aſſer-

(1) Le 10, M. Tracy, avec une logique très-ſerrée, très-piquante; le 11, M. l'abbé Syeis, d'une maniere encore plus préciſe, ont évidemment prouvé qu'il n'y a rien de jugé contre les gens de couleur par les décrets antérieurs; la choſe reſte donc entiere.

tion ; mais la preuve me paroît lui avoir manqué ; & je ne dissimulerai pas que si cette preuve étoit acquise, je serois loin de dire avec M. Robespierre : *Périssent nos colonies* ! car je ne serois pas sans crainte qu'avec elles ne périssent aussi nos richesses & les forces nécessaires pour maintenir notre liberté. Ces idées exagérées ne sont jamais vraies ; elles sont rarement présentées de bonne foi ; elles viennent toujours à des hommes qui n'ont qu'une sensibilité factice, dont le cœur est froid & la tête ardente.

Déjà l'assemblée s'est cru forcée de faire un grand sacrifice à l'intérêt national ; elle a décidé qu'elle ne prononceroit sur l'état des *esclaves* (1), que sur la demande formelle & spontanée des assemblées coloniales..... Le décret est porté ; je me tais, & je couvre la loi du manteau de la prudence.

Reste maintenant la question de savoir ce que feront les gens de couleur. On doit croire aux progrès de la philosopie dans un temps & dans un pays où personne n'ose prendre la parole pour légitimer l'inégalité des gens de couleur, où l'on est forcé de reconnoître leurs droits, & où on ne leur oppose que l'impérieuse loi de la nécessité qui force à différer : c'est avoir gagné peu sans doute, quand on songe aux progrès des lumieres !

(1) M. Robespierre a fait beaucoup de déclamations pour empêcher qu'on n'employât le mot *esclave*, & pour qu'on lui substituât les mots *non libres*. Quelle ridicule petitesse ! comme s'il y avoit la plus légere différence dans les choses, & comme si celle qui est dans les mots méritoit qu'on fît perdre à l'assemblée une seconde de son temps.

mais c'eſt beaucoup, quand on ſonge au langage étonnant que tiennent les colons.

L'aſſemblée prononcera demain. J'écris ceci dans le ſilence de la nuit, le cœur preſſé de ſentimens divers : la voix des gens de couleur crie : Ne nous privez pas de nos droits : le commerce, peut-être la France entiere crient : Ne ruinez pas votre liberté par les fondemens. Oh ! pourquoi nos déteſtables inſtitutions ſociales ſont-elles ſans ceſſe en contradiction avec les ſaintes lois de la nature, & pourquoi faut-il réparer tous les maux qu'ont faits des ſiecles d'ignorance & d'oppreſſion ?

Quand ceci paroîtra, la queſtion ſera jugée ; j'eſpere encore que demain on parviendra à prouver que la perte de nos colonies n'eſt pas une conſéquence inévitable de l'égalité de tous les colons ; je ne puis le croire, & j'eſpere que la philanthropie & l'intérêt public trouveront un point de réunion.

En attendant, je crois devoir placer ici quelques faits qui ne ſerviront pas ſans doute dans cette délibération, mais qui éclaireront pour l'avenir.

A la ſéance du 11, l'aſſemblée venoit de décréter, à peu près unanimement (1), que les colonies auront l'initiative ſur l'état des perſonnes *non libres*, M. Barnave a propoſé un article qui devoit n'avoir pour objet que de

(1) M. Laborde eſt, je penſe, le ſeul qui ſe ſoit levé contre l'amendement dont je parle ici ; il ne vouloit pas qu'on fît mention des perſonnes *non libres*, parce qu'il vouloit qu'on donnât aux colonies le droit de prononcer ſur tous. *Illi robur & æs triplex.*

déterminer si les colonies auront l'initiative sur l'état des gens de couleur, libres, &, par la plus insigne mauvaise foi, M. Barnave a mêlé à cette proposition celle de former un congrès colonial, sur lequel l'assemblée n'avoit pas encore ouvert la discussion, & dont aucun opinant n'avoit parlé. Pressé de retirer au moins cette partie, de la laisser à la discussion libre, il s'y est refusé, soit par orgueil, soit par calcul : ainsi (je raisonne ici dans son système) il a compromis totalement l'état des colonies, parce qu'il a mis l'assemblée dans l'impossibilité de délibérer.

Il faut le dire, si une partie quelconque de l'assemblée nationale avoit tenu la conduite qu'ont tenue M. Barnave & ses amis dans cette circonstance, ils seroient aujourd'hui accablés de libelles, & dénoncés à la tribune & dans toutes les feuilles à deux sous, comme des ennemis de la liberté & de l'égalité, comme des aristocrates. Certes, je suis loin de battre M. Barnave & MM. Lameth avec les armes qu'ils m'ont fournies ; je suis loin d'employer contre eux d'autres argumens que ceux de la raison & de l'évidence. Mais, je le demande à M. Barnave, à lui qui a si souvent répété, semé, colporté les infames accusations de corruption, d'aristocratie, lui qui a tant appelé la proscription du haut de la tribune ; que répondroit-il à celui qui lui diroit qu'il ne défend la cause des colons blancs, que parce que MM. Charles Lameth & Laborde sont grands propriétaires dans les colonies ? Que répondroit-il à ceux qui lui diroient qu'il s'est trouvé, dans cette circons-

tance, d'accord avec la droite de l'assemblée ; parce que beaucoup des membres de cette partie sont, comme MM. Lameth & Laborde, propriétaires dans les colonies ? Que répondroit-il à celui qui l'accuseroit d'avoir été payé par les colons ? Que diroit-il à celui qui l'accuseroit de vouloir conserver dans les colonies un système d'inégalité que ses amis regrettent d'avoir perdu en Europe ? Que diroit-il à ceux qui appelleroient en témoignage contre lui l'*opinion du peuple* (c'est-à-dire, des galeries), que lui & ses amis ont si souvent appelée contre leurs adversaires ? Que répondroit-il à celui qui, accusant lui & ses amis de fabriquer des libelles, lui présenteroient d'une main *la liste des députés qui ont voté pour le pape contre la France* ; d'une autre, *la liste des députés qui ont voté pour l'Angleterre contre la France*, toutes deux sorties des presses qui sont si souvent employées à imprimer les éloges de MM. Barnave & Lameth ? &c. Oh ! si une telle leçon pouvoit rendre circonspect en accusations ! Si M. Charles Lameth, si prodigue d'injures grossieres & ridicules, si avide d'applaudissemens des galeries, pouvoit voir souvent son ami Barnave, défendant sa fortune, hué par ces mêmes galeries, devenues indociles aux signaux ! Si l'on pouvoit profiter des leçons de l'expérience pour être sage, tout ne seroit pas perdu (1).

(1) Il n'est personne qui n'ait été scandalisé de la licence avec laquelle se sont conduites les galeries, principalement à la séance du 10 ; on les a entendues plusieurs

Pour moi, il m'eſt impoſſible de ne pas dire que, pour défendre cette cauſe, il falloit un

---

fois ſiffler les opinions défavorables aux gens de couleur; je n'en ſuis pas ſurpris : quand on a ſouffert qu'elles applaudiſſent, on a dû prévoir qu'elles ſiffleroient; &, qu'on y prenne garde, entre ſiffler les opinans & ſiffler l'aſſemblée même, il y a bien peu de diſtance; je le répète, MM. Lameth & Barnave recueillent ce qu'ils ont ſemé, & c'eſt bien juſte.

La ſéance du 10 aux jacobins a été encore plus marquée dans ce même ſens. M. Briſſot a fait contre le projet des comités un diſcours ſans apprêt, mais fort de choſes; il finit par ſe plaindre des bruits injurieux aux défenſeurs des hommes de couleur, que l'on fait circuler; il annonce qu'il auroit auſſi beaucoup d'imputations à répandre, *de faits à dévoiler*.... A ces mots, les amis de M. Barnave, qui inveſtiſſent le préſident, demandent à grands cris qu'il rappelle l'opinant à l'ordre, l'opinant qui repouſſoit une attaque directe & perſonnelle qui lui avoit été faite le matin à l'aſſemblée nationale. Le préſident rappelle M. Briſſot à l'ordre, au grand ſcandale d'une très-grande partie de la ſociété. M. Briſſot répond par ces mots : *Il falloit me laiſſer finir ma phraſe; je diſois que j'aurois auſſi beaucoup de faits à dévoiler, ſi, crédule ou malveillant comme mes adverſaires, je croyois comme eux les calomnies.*

On a demandé l'impreſſion du diſcours de M. Briſſot; on a remarqué tous les amis de M. Barnave, qui s'oppoſoient avec une incroyable chaleur à ce qu'on mît aux voix, non ſeulement la motion, mais même la queſtion préalable. C'eſt au milieu du plus grand tumulte que le préſident a fait opiner & a prononcé que l'impreſſion n'auroit pas lieu.

M. Barnave a balbutié enſuite qu'il n'avoit jamais voulu parler de M. Briſſot; puis il a répété ſon diſcours du matin, & il a été fort applaudi par une troupe nombreuſe d'amis de l'orateur, & non de la choſe, & qui ſont ſortis en foule lorſque M. Barnave a quitté la ſalle. On s'eſt bien aperçu de l'abſence de ces cliens, lorſque M. Petion ayant enſuite parlé, il

autre talent, d'autres connoiſſances que n'en a M. Barnave; il a été, dans toute cette diſcuſ-

---

a été fort applaudi & ſans réclamations.

J'ai placé ici ce long récit, pour confirmer ce que j'ai ſouvent dit, qu'aux jacobins il y a une grande majorité de citoyens honnêtes qui ne veulent que s'inſtruire, & que rien n'eſt plus conſtant que l'odieuſe domination qu'ont établie, au nom de la liberté, des hommes qui ne ſe connoiſſent qu'en intrigues; cette domination en a fait fuir bien des honnêtes gens.

C'eſt au moment où les galeries témoignoient le plus de mécontentement contre M. Barnave, que l'abbé Maury a dit, en s'adreſſant à la gauche : « Bientôt » le peuple nous reviendra, car il ne ſait plus qui » choiſir entre vous ». L'abbé Maury s'eſt trompé, le *peuple* ne lui reviendra pas, il reſtera à la majorité de l'aſſemblée, à l'obéiſſance aux lois; mais s'il arrivoit jamais que, laſſé d'avoir été tant & ſi long-temps trompé, *le peuple* regrettât l'ancien régime, il faudroit imputer ce malheur à ceux qui depuis deux ans le tourmentent & le fatiguent ſans ſujet; qui entretiennent les eſprits dans une fermentation perpétuelle; à ceux qui le peignent environné ſans ceſſe d'ariſtocrates; à ceux qui commandent & payent des écrits atroces; à ceux qui décrient tantôt le roi, tantôt les miniſtres, tantôt l'adminiſtration & l'aſſemblée nationale même, dont *la majorité eſt corrompue*, ſuivant eux. Malheur aux vils & odieux intrigans qui ont ainſi compromis la liberté d'un grand peuple !

C'eſt ici le lieu de raconter un fait qui éclairera les honnêtes gens ſur le parti qu'ils doivent prendre dans une importante queſtion qui va ſe diſcuter, celle de la *rééligibilité* des députés. MM. Lameth, Duport, & Barnave la déſirent avec une incroyable ardeur, parce qu'ils ſentent que, ſortis de l'aſſemblée, ils rentrent dans le néant dont ils n'auroient jamais dû ſortir; auſſi font-ils pour l'obtenir les plus étonnantes démarches. Ils négocient, ſoit avec la droite de l'aſſemblée, ſoit avec une autre ſection de la partie gauche. A des membres de la droite ils ont promis de perdre M. Bailly & M. la Fayette, à des membres de la

sion, au dessous du médiocre; ses facultés semblent diminuer: cela n'est pas étonnant, il s'occupe plus à intriguer qu'à cultiver son talent. Je donnerai beaucoup de développemens sur cette question dans le numéro prochain.

Il paroît un ouvrage intitulé, *Sur l'administration de M. Necker, par lui-même.* Aucun ami de la vertu, aucun homme qui a quelque sensibilité dans le cœur, ne peut le lire sans un grand intérêt; il doit produire, il produit une grande sensation; il est une nouvelle leçon contre les hommes qui veulent écarter tout ce qui les gêne, pour régner seuls. Je n'entrerai pas aujourd'hui dans le détail de mon opinion; je me bornerai à dire que, depuis la révolution, aucun écrit ne m'a paru plus propre à

---

gauche ils se sont engagés à faire révoquer le décret qui exclut du ministère pendant quatre ans. Il n'est pas une femme de Paris qu'ils n'aient chargée de négocier en leur nom près des membres de la gauche à qui ils ont cru du crédit sur les opinions; ils se sont peints comme dangereux hors de l'assemblée, & ont voulu faire croire qu'il étoit de l'intérêt du gouvernement qu'ils fussent réélus, parce qu'alors ils n'emploieroient pas les moyens de nuire, qui sont, disent-ils, en leur pouvoir. Je ne ferai aucune réflexion, les faits parlent assez d'eux-mêmes; c'est aux honnêtes gens à tirer les conséquences.

Ces négociations sont une des causes principales du silence que gardent ces messieurs depuis plusieurs mois; ils craignent de parler, parce qu'ils ont craint qu'il ne leur échappât quelque mot désagréable à l'un des quatre ou cinq *partis* avec lesquels ils cherchent à pactiser. Et ces hommes ont jamais aimé la patrie! ils ont jamais eu l'ambition de la servir! Non, jamais, jamais.

faire réfléchir ceux qui étudient les hommes; j'y ai trouvé l'ame de M. Necker tout entiere, c'eſt-à-dire, celle d'un *homme de bien.*

Il m'eſt impoſſible de ne pas appeler à grands cris l'attention de l'aſſemblée nationale ſur la répartition des contributions; on ne s'aperçoit pas que l'état de nos finances, qui devroit être ſi proſpere, peut devenir affreux ſi l'aſſemblée differe encore. Le comité des impoſitions eſt compoſé d'excellens citoyens; j'interpelle leur zele, leur patriotiſme; j'invite tous les bons citoyens à leur faire les mêmes inſtances: ceux qui connoiſſent la ſituation des choſes, ſavent qu'il n'y a pas une minute à perdre, & que la ſemaine ne doit pas finir ſans que l'aſſemblée ait pris un parti à cet égard.

J'inſiſte de nouveau en même temps ſur la néceſſité de finir la légiſlature; ce n'eſt que par élans qu'on paroît y ſonger; cependant le ſalut de la France eſt là, & non ailleurs: les réſiſtances intérieures s'affoibliſſent, l'intrigue s'uſe. Nous repouſſerons, je l'eſpere, les attaques extérieures, quand la paix régnera parmi nous; mais elle n'y régnera pas que la légiſlature ne ſoit finie; ce doit être là l'objet unique des vœux de ceux qui veulent ſauver la patrie.

Ce ſamedi 14 mai, à deux heures du matin.

MM. les Souſcripteurs dont l'abonnement eſt fini au N°. XX, ſont priés de vouloir bien le renouveler.

N°. XXVI.

L'AMI DES PATRIOTES, OU LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Sur les colonies. Séances des 15, 16 & 17 mai.

L'ÉTAT des gens de couleur eſt déterminé par un décret ; l'aſſemblée a accordé tous les droits de cité à ceux qui ſont nés de peres & meres libres. Le lendemain de ce décret, les députés des colonies ont écrit, non pas qu'ils ſe retiroient de l'aſſemblée, comme le répetent tant de feuilles menſongeres, mais qu'ils s'abſtiendroient, pendant quelque temps, d'aſſiſter aux ſéances. Enfin, le 17 mai, l'aſſemblée a ordonné qu'il fût rédigé une inſtruction pour faciliter l'exécution de ſon décret & diſpoſer les eſprits à le recevoir.

L'événement, qui eſt le *jugement de Dieu*,

l'événement ſeul peut apprendre ſi l'aſſemblée a bien fait de s'attacher aux principes qu'elle a proclamés, & que la nature avoit établis ; ſi elle a bien fait de leur ſacrifier tout, même les craintes dont on l'a entourée ſur la perte de ſes colonies.

Il eſt permis ſans doute aux amis de l'humanité d'eſpérer que ce décret bienfaiſant & juſte n'aura aucune des ſuites funeſtes dont on a menacé l'aſſemblée ; il eſt permis de croire que la voix de la raiſon ſe fera entendre dans les colonies, & qu'elle impoſera ſilence aux petites paſſions, aux baſſes vengeances, à l'orgueil, à ce ſtupide orgueil qui fait croire à un homme qu'il vaut mieux qu'un autre homme, parce que la nature les a faits de couleurs différentes.

Je laiſſe à d'autres le ſoin de déchirer les colons blancs, de les peindre comme des tigres féroces ; je laiſſe à des fous l'honneur d'applaudir, quand on annonce qu'ils s'abſtiennent d'aſſiſter à l'aſſemblée nationale : j'aime mieux m'occuper des moyens de rapprocher deux partis qui different moins en réalité qu'en apparence,

Je l'ai déjà remarqué, perſonne à l'aſſemblée nationale, même parmi les colons, n'a conteſté le *droit* des gens de couleur ; perſonne n'a conteſté le droit de l'aſſemblée de prononcer ſur leur état ; toute la difficulté pour les bons eſprits giſſoit dans la queſtion de ſavoir ſi on régleroit cet état à l'inſtant même, ou ſi l'on attendroit que les colonies euſſent prononcé leur opinion, émis leur vœu ; les plus ſages

d'entre les colons n'héſitoient pas même d'aſſurer que leurs commettans n'avoient pas d'autre déſir que celui de l'aſſemblée ; perſonne ne conteſtoit non plus l'initiative accordée aux colonies, on ſe diſputoit ſeulement pour ſavoir ſi l'état des gens de couleur étoit compris dans cette initiative.

Comment donc des hommes également animés de l'amour du bien, s'eſtimant réciproquement, & courant la même fortune, ont-ils pu mettre dans cette diſcuſſion une chaleur, une véhémence, & beaucoup d'entre eux une mauvaiſe foi ſophiſtique, qui déshonorent les meilleures cauſes ?

Je ne crois pas que l'état des gens de couleur ait fait partie de l'initiative ; je ſuis convaincu que l'intention de l'aſſemblée a été formelle & bien prononcée, & je ſais que quand on a refuſé d'entendre Mirabeau (1), l'on a cru qu'il alloit parler ſur l'eſclavage. Je pourrois atteſter la bonne foi de tous les membres de l'aſſemblée ; il n'y en a pas un ſeul qui n'avouât que la majorité n'a cru parler que des eſclaves ; il n'eſt perſonne qui n'avouât que MM. Barnave

(1) Je rappellerai à ceux qui ont beſoin d'autorités, ſoit pour ſe faire une opinion, ſoit pour s'affermir dans celle qu'ils ſe ſont faite, que Mirabeau étoit de l'avis du décret qui accorde le droit de cité aux gens de couleur ; un de ſes derniers mots à l'aſſemblée nationale a été celui-ci : *Je ne ſuis pas de l'avis de votre comité colonial, & je m'en fais honneur.* Mirabeau connoiſſoit auſſi bien qu'un autre l'importance de nos colonies, & il avoit pu, auſſi bien qu'un autre, calculer l'effet que devoit produire le changement qu'il déſiroit.

& Charles Lameth, interpellés par l'abbé Grégoire, ne l'aient reconnu.

Dans cette disposition des choses, il étoit bien difficile que l'assemblée prît un parti différent de celui auquel elle s'est déterminée; il étoit impossible qu'elle abandonnât les éternels principes de justice qui doivent toujours servir de bases aux lois.

Si les députés des colonies veulent sincerement, comme je le crois, maintenir la paix & la constitution françoise dans leur pays, ils doivent exposer franchement l'état de la question, faire connoître la disposition des esprits, & dire que si quelques insensés, sans talens & sans expérience, sans moyens même d'en acquérir, s'écrient avec une ridicule emphase: *Périssent nos colonies!* les hommes éclairés, les vrais citoyens, les vrais amis de la liberté sont loin d'adopter une telle doctrine, & qu'ils mettent à la conservation de cette partie de la propriété françoise le prix que l'on doit mettre à conserver son héritage & ses moyens d'existence.

J'aime à croire que ces députés emploieront tous leurs efforts à produire ce grand bien; qu'ils n'épargneront rien pour faire envisager sainement le décret qui a été rendu. Je ne puis leur faire un crime d'avoir, pour un temps, quitté l'assemblée; ils ont cru devoir cet hommage aux préjugés de leurs concitoyens; mais, je l'espere, ils les éclaireront sur leur véritable intérêt. Eh! peuvent-ils en avoir un autre que de nous rester unis? Est-il en leur pouvoir de briser ce lien de besoins récipro-

ques, qui attache les colonies à la métropole? eſt-il en leur pouvoir d'abjurer tous les ſentimens de la nature, pour prolonger de quelques inſtans la durée d'un ſyſtême d'inégalité & d'oppreſſion, qui doit bientôt céder à la force des choſes & aux progrès des lumieres?

Beaucoup de perſonnes m'ont paru craindre que ce décret ne produisît un effet fâcheux dans les ports & dans les villes de commerce. On ne peut ſe diſſimuler qu'il ne ſoit à craindre que les affaires ne languiſſent, & qu'on ne faſſe que peu d'expéditions pour les colonies, juſqu'au moment où l'on connoîtra l'accueil qu'y recevra le décret: cependant des négocians diſtingués de l'aſſemblée nationale ont opiné pour l'avis qui a prévalu. Ils ont cru que celui qui avoit été rendu précédemment ſur l'état des *eſclaves*, devoit ſuffire pour tranquilliſer & les colonies & le commerce. Puiſſent-ils ne s'être pas trompés!

Ce n'eſt pas, je l'avoue, ſans une très-grande peine que je remarque le ſilence qu'a gardé le comité colonial depuis le décret. C'eſt ſur la motion de M. Regnaud que, le 17, on a ordonné une inſtruction. J'aurois voulu que M. Barnave ſe réſervât l'honneur, non ſeulement de la propoſer, mais de la faire. Ou je ne me connois pas en gloire & en civiſme, ou cette conduite eût été digne de beaucoup d'éloges. Il y a peu de mérite à faciliter l'exécution d'une loi qu'on a fait rendre; mais il y en a beaucoup, il y a de la véritable grandeur à faciliter l'exécution d'une loi rendue contre ſon avis. C'eſt ainſi qu'on doit ſervir ſa

patrie dans un pays libre; c'eſt ainſi qu'on impoſe ſilence à tous ſes ennemis, à tous ſes détracteurs (1).

L'inſtruction eſt ordonnée, j'ignore qui doit en être le rédacteur; mais ſa tâche eſt difficile. Il faut qu'il travaille à rapprocher des cœurs ulcérés par le ſentiment de l'oppreſſion, & des cœurs flétris par l'habitude d'une injuſte domination; il faut qu'en prêchant les ſaintes & éternelles maximes de l'égalité, il ſe garde bien de déclamer; il faut ſur-tout qu'il avertiſſe bien les opprimés qu'ils légitimeront tous les crimes de leurs tyrans le jour où ils deviendront oppreſſeurs à leur tour.

---

(1) J'ai aſſez relevé les fautes & les erreurs de M. Barnave, pour avoir acquis le droit de dire que dans cette affaire des colonies il a déployé plus de caractere que ſa conduite antérieure ne devoit lui en faire ſuppoſer. Il a oppoſé une longue & forte réſiſtance au torrent d'opinions qui l'entraînoient. Quoiqu'il n'ait pas obtenu ce qu'il déſiroit; quoiqu'il ſoit reſté par ſon talent au deſſous de cette grande occaſion; quoiqu'il exiſtât contre lui une prévention aſſez fondée, & qu'il eût pour compagnons d'armes des hommes habitués à des défaites, il a pluſieurs fois balancé la majorité; & aux yeux de beaucoup d'hommes raiſonnables, c'eſt dans cette circonſtance ſeule qu'il a acquis de la gloire. Il n'y en a point, il n'y en aura jamais à ſuivre l'impulſion du grand nombre; il y en aura ſouvent à ſoutenir ſeul un avis que l'on profeſſe depuis long-temps. Au reſte, les déſagrémens qu'a éprouvés M. Barnave dans cette circonſtance, ſont, je le répete, une grande inſtruction pour les hommes deſtinés à parcourir une carriere politique. Ils doivent voir ce que c'eſt que la faveur populaire; ils doivent apprendre que ſi on l'acquiert par des charlataneries, on la perd ſouvent quand on croit avoir le plus de raiſon, & même parce qu'on a raiſon.

Non, je ne puis croire aux odieux pronoſtics de l'abbé Maury; non, cette terre habitée par des françois, cette terre devenue libre, ne ſera pas livrée à des hordes de ſauvages étrangers à toute civiliſation. Eh! pourquoi les colons de couleur abuſeroient-ils de la juſtice qu'on leur a rendue? pourquoi armeroient-ils les noirs contre les blancs? Ah! plutôt ils ſe ſouviendront qu'ils doivent adoucir, ſoulager la déplorable condition des uns & des autres; ils n'oublieront pas qu'ils tiennent par les liens du ſang aux uns & aux autres, & ils travailleront à amener, par l'inſtruction, par le ſentiment du bonheur, par l'amour du travail, par la pratique des vertus, le jour heureux où les noirs ſeront délivrés du poids de leurs fers, & les blancs du malheur de les leur faire porter. Non, la Providence ne permettra pas qu'une loi commandée par l'éternelle juſtice devienne une loi de ſang & de proſcription.

Tout ce que je vois, tout ce que je recueille ſur les colonies, me prouve que s'il y a quelques hommes ſtupidement orgueilleux parmi les colons blancs, il y a auſſi des hommes éclairés & ſages; qu'il y en a beaucoup qui déſiroient l'abolition d'un préjugé abſurde que rien ne légitime & ne juſtifie. Eh bien, la voix de ces ſages ſe fera entendre, & aux colons blancs, & aux colons de couleur; elle eſt ſi puiſſante la voix qui crie: *Ne verſez pas le ſang de vos freres; C'EST VOTRE INTÉRÊT!*

Je finis. J'avois annoncé, dans le numéro précédent, des développemens ſur cette queſtion; tant de grands objets ont commandé

toute mon attention, que je ne puis que faire des vœux ardens pour le ſuccès du décret qui a été rendu. Mais la tâche n'eſt encore qu'ébauchée ; nous n'avons point de conſtitution coloniale ; les premieres, les plus importantes queſtions de cette matiere n'ont pas même été aperçues ; le temps qui preſſe l'aſſemblée nationale, ne lui permettra pas de les traiter, & peut-être ſera-t-il trop tard pour ſes ſucceſſeurs . . . Malheur, mille fois malheur à ceux qui ont fait naître tant de diſcuſſions oiſeuſes, tant de débats frivoles, tant de querelles d'amour-propre ! Malheur mille fois à ceux qui ont fait de cette grande révolution une affaire de parti, & qui n'ont vu dans ces grands changemens que des moyens de vengeance & d'ambition ! Quels remords doivent les déchirer, aujourd'hui que toutes leurs eſpérances ſont déçues ! Ah ! c'eſt aſſez ſans doute des remords pour leur punition. Mais nous, mais la France ! eſt-ce aſſez pour ſon bonheur ? & qui rendra à la liberté les chances que des intrigues obſcures & viles lui ont fait perdre ?

Ce jeudi 19 mai 1791.

Sur l'état préſent de l'aſſemblée nationale.

« Il arrive toujours quelque choſe à quoi on ne s'attend point, & qui décide de la conduite des hommes. Il faudroit être bien hardi à préſent pour avoir un ſyſtême ».
(VOLT. *Recueil de lettres*, *t. V*, *p.* 337.)

J'ai examiné pluſieurs fois dans cet ouvrage une queſtion qui vient d'être décidée par l'aſſemblée nationale ; c'eſt celle de la rééligibilité des députés. La premiere ſéance où cette

queſtion a été traitée, eſt celle où l'on a commencé la diſcuſſion des principes du corps légiſlatif. On a remarqué, avec beaucoup de raiſon, qu'elle eſt double, puiſqu'il faut bien diſtinguer les membres du corps conſtituant, des membres des légiſlatures conſtituées.

La non rééligibilité des premiers a été décidée à peu près unanimement (1), & l'on devoit bien s'y attendre, trop de paſſions concouroient à le faire ainſi prononcer: mais je ne puis que m'affliger de la joie qu'en ont reſſentie ceux des hommes à qui je déſire le moins que plaiſent les décrets conſtitutionnels. C'eſt M. Robeſpierre qui a propoſé celui-ci; & M. l'abbé Maury, pour témoigner ſon extrême ſatisfaction, eſt monté ſur un banc. Il y a donc, comme je l'ai ſouvent remarqué, un point commun aux deux extrêmes; il y a un inſtant où leurs vues ſe confondent, & où ils emploient des moyens ſemblables pour arriver à un but différent (2).

(1) Les ſeuls hommes connus par leur civiſme & leurs talens, qui aient formé une oppoſition un peu forte à ce décret, ſont MM. le Chapelier, Thouret, Baumetz & Merlin. Si quelque choſe pouvoit me faire douter de la bonté de ce décret, ce ſeroit l'opinion d'hommes qui très-certainement déſirent un ordre de choſes durable, & qui ſont trop éclairés pour ne pas voir dans l'avenir.

(2) Cette conformité d'opinions & de vues s'eſt encore manifeſtée à la ſéance du 18, d'une maniere non équivoque. M. Cazalès demandoit la parole pour établir le ſyſtême de la rééligibilité perpétuelle; toute la droite s'eſt levée pour la lui refuſer; toute la gauche la lui a accordée, à la réſerve de MM. Pétion, Buzot, Robeſpierre, & cinq à ſix perſonnes qui les entourent,

Je l'ai auſſi déſiré ce décret, moi qui ſuis loin de penſer comme l'un ou comme l'autre, moi qui veux uniquement que la conſtitution actuelle ſoit exécutable; je l'ai déſiré, & ce n'eſt par aucun des motifs qui ont été dits à la tribune. Indépendamment des principes que j'ai expoſés précédemment, j'ai eſpéré, 1°. que quand les députés verroient qu'ils ne peuvent pas ſe faire réélire, ils chercheroient moins à plaire aux électeurs, ils careſſeroient moins les opinions populaires, ils réprimeroient plus courageuſement les excès. Je penſois que de bons citoyens qui ſongeront que dans peu ils ſeront rendus à leurs familles, & qu'ils ſeront expoſés à tout le poids des déſordres qu'ils laiſſeront continuer, devoient avoir plus de force pour les faire ceſſer; qu'ils ne voudront pas s'expoſer aux reproches de leurs parens, à la haine de leurs concitoyens.

J'avois eſpéré en ſecond lieu, que l'opinion publique applaudiroit à un acte de généroſité, de nobleſſe, de déſintéreſſement; que l'on reprendroit une nouvelle confiance dans l'aſſemblée nationale, & que ce ſeroit un nouveau & plus puiſſant motif d'obéir aux lois.

Je crains bien de m'être trompé dans ce double eſpoir. Loin que l'aſſemblée ait pris

---

& qui ſe placent ordinairement près du bureau. C'eſt de même à droite qu'a été ſoutenue avec le plus de chaleur le ſyſtême de la non rééligibilité abſolue, & les mêmes perſonnes de la gauche y ont mis une ardeur égale. Les obſervations de ce genre que j'ai eu occaſion de faire, ont toujours frappé les bons eſprits, je les ſupplie de ſaiſir celles-ci.

une énergie nouvelle, elle me paroît apporter dans les diſcuſſions une tiédeur, une indifférence plus grande, & dans les déciſions une déplorable timidité (1).

L'opinion a bien applaudi au décret, mais non pas dans le ſens où je le déſirois. On eſt en général fort content d'être débarraſſé des hommes qui ont accumulé tant de haînes ſur leurs têtes; on ne leur tient nul compte du ſacrifice qu'ils ont fait; on leur ſait bon gré d'avoir appelé leurs ſucceſſeurs; on n'a nulle reconnoiſſance de ce qu'ils ſont deſcendus du trône.

La conſidération, la force morale de l'aſ-

(1) C'eſt vraiment une choſe bien affligeante que ce qui s'eſt paſſé à la ſéance du 19 au ſoir. L'aſſemblée n'a pas oſé décréter que les actes conſtatant la naiſſance, le mariage & la ſépulture des citoyens, ſont des actes civils & qui doivent être faits par un magiſtrat. M. Treilhard a inutilement expoſé tout ce que le zele de la vérité & l'amour du bien public pouvoient inſpirer de plus déciſif & de plus évident, en faveur d'une opinion que le plus abſurde fanatiſme ou la plus craſſe ignorance peuvent ſeuls diſputer; l'aſſemblée a encore une fois reculé devant ce grand ſpectre du clergé, qu'il ſeroit bien temps de ne plus craindre. Elle n'a pas pu comprendre qu'elle met tous les citoyens dans la plus cruelle des ſituations, & qu'elle prépare pour la génération qui naît, des embarras que l'ancien régime, plus prévoyant & plus ſage, avoit prévenus par l'édit de 1787..... La peur, cette terrible divinité, a fait héſiter ſur un des premiers principes de l'ordre ſocial; la peur! M. Reubell l'a bien annoncé; & à cette petite & honteuſe conſidération eſt venu ſe joindre l'ardente perſécution de M. Latyl, &, je le dis avec amertume, l'abbé Grégoire n'a pas dédaigné de mêler ſa voix à la ſienne. Oh! quels pas rétrogrades, & que j'étois loin le 7 mai de prévoir un tel écart!

semblée n'eſt donc pas augmentée par celui de tous les actes le plus grand & le plus noble, & la conſtitution n'y a rien gagné.

Je devois le prévoir; je devois m'attendre que dès que l'aſſemblée nationale a été diviſée en pluſieurs ſections livrées à leurs intérêts propres, s'accuſant, ſe calomniant réciproquement, & ſur-tout s'aviliſſant alternativement dans l'opinion publique; tout étoit fini chez un peuple léger, avide de méchancetés, envieux & jaloux à l'excès, & toujours crédule quand on parle des crimes ou des fautes de ceux qui le gouvernent. La majorité de l'aſſemblée a rendu ce décret par des motifs très-purs. On ne veut pas voir les motifs de la majorité; on ne calcule que ceux qui ont dû déterminer les hommes le plus en évidence.

Tel eſt maintenant l'état des choſes, tel eſt l'affoibliſſement de toutes les autorités morales & politiques, que l'on crie au milieu des rues des pamphlets *ſur la grande protection accordée par l'aſſemblée nationale aux vendeurs d'argent*, & qu'on prépare ainſi la multitude ignorante & égarée, à ſe plaindre, à ſe venger même d'un des actes les plus ſages & les plus populaires qu'ait faits l'aſſemblée.

On ne fait pas aſſez d'attention à cette poſition, & l'on ne calcule pas qu'il eſt dans la nature qu'elle s'aggrave toujours, juſqu'à ce que la néceſſité, l'impérieuſe néceſſité rallie tous les bons citoyens autour d'une autorité protectrice.

On ne fait pas attention que cet anéantiſſement de pouvoir vient au moment que l'impôt (retardé par la plus coupable négligence du

comité) va s'établir & ſe percevoir, & que la confiance étant détruite, par conſéquent la force d'opinion nulle, la force publique étant ſans exiſtence, il n'y aura aucun moyen de contraindre ceux qui ne voudront pas payer. Je dis *contraindre*, non que je croie qu'on perçoit l'impôt avec des régimens, mais parce que je ſais qu'on ne le paye jamais à celui qui n'a pas le moyen de l'exiger.

Ce n'eſt pas ſans un effroi très-profond que je penſe à la ſituation de la choſe publique; je crois que la liberté eſt en grand péril, & je vois qu'au milieu des maux qui nous preſſent, une ſecte s'éleve ſur les ruines d'un parti que les bons citoyens ont terraſſé. Des hommes ambitieux, habiles, mais ſur-tout actifs & hardis, ont régné quelques jours dans l'aſſemblée nationale; il ne reſte plus aujourd'hui qu'un ſouvenir vague de leur puiſſance, & la honte d'y avoir cédé; des hommes plus dangéreux les remplacent, & marchent plus droit à leur but. Ces hommes ne ſont pas un parti, ils n'ont pas un parti; mais ils ſont une ſecte d'enthouſiaſtes, & l'enthouſiaſme fait ſouvent des proſélytes parmi les inſenſés.

Leurs dogmes politiques ſont en petit nombre: nulle diſtinction entre les citoyens, point de premier magiſtrat héréditaire; ce ſont les principaux.

On a ri de leurs folies, on ne les a pas redoutés; peut-être des hommes habiles ſe ſont-ils ſervis d'eux pour détruire un parti qui les gênoit: aujourd'hui que le parti eſt détruit, les ſectaires exiſtent, & l'on s'aperçoit, mais trop tard, que toutes les ſectes ont com-

mencé par des hommes obſcurs, ignorans, & enthouſiaſtes, mépriſés dans le principe, & qu'elles ont fini par bouleverſer la terre.

Ils ont parlé avec mépris de l'ambition & des richeſſes; *ils ont*, comme Diogene, *foulé aux pieds, par un orgueil plus grand, l'orgueil de Platon;* & la multitude, toujours crédule, toujours trompée par des charlatans, laſſée de ceux qui l'ont jouée, vient encore ſe laiſſer abuſer par ceux-ci.

L'opinion publique a été égarée en tant de ſens divers, des hommes qui ſe diſent patriotes ont tant attaqué la conſtitution, ils ont tant dit qu'elle ne garantiſſoit pas ſuffiſamment la liberté publique, ils ont tant excuſé, loué les excès populaires, ils ont tant dit à des attroupemens, à des groupes qu'ils étoient le peuple, & que le peuple avoit toujours raiſon contre ſes mandataires, qu'ils ont ſubſtitué à l'action douce & ſage d'un gouvernement conſtitué, l'action turbulente & anarchique d'une multitude ſans frein.

Que penſer, par exemple, d'un homme qui trouve que le mouvement fait par des brigands contre M. Clermont-Tonnerre, après la ſéance du 5 mai, ſur l'affaire d'Avignon, n'a pas été inutile pour déterminer l'aſſemblée à changer, le 6, le décret qu'elle avoit rendu (1)? En ſoutenant cette étonnante doctrine, on autoriſe, on juſtifie tous les mouvemens dirigés contre ceux qui ne ſoutiendront pas une opinion qui plaira alors aux groupes de Paris. On ſubſtitue la volonté de

(1) Patriote françois, n°. 636.

quelques brigands à celle des repréſentans du peuple ; & ſi l'aſſemblée nationale avoit eu (je ne prononce ce blaſphême qu'avec effroi) l'infame lâcheté de révoquer un décret, parce qu'un de ſes membres auroit été inſulté la veille, elle ſeroit à jamais indigne de repréſenter la nation ; & les membres qui auroient voté pour cette révocation, devroient être voués à une honte éternelle, pour avoir trahi leur honneur, leur devoir, & l'intérêt de l'état.

C'eſt ainſi qu'avec des idées fauſſes, avec un eſprit de ſyſtême, on égare l'opinion publique, & l'on prépare lentement la ſubverſion de toute autorité.

Et ſi l'on nioit l'exiſtence de cette ſecte, ou ſi l'on conteſtoit ſa doctrine, il ne faudroit que lire les livres qu'elle publie, entendre les diſcours que prononcent ſes membres. C'eſt pour M. Briſſot un axiome inconteſtable, qu'il n'y a pas de liberté avec un roi héréditaire ; c'eſt pour lui une vérité évidente, que le terme de la royauté approche ; il le dit ouvertement dans ſes écrits. Si ſes amis à l'aſſemblée nationale n'oſent pas profeſſer cette partie de leur doctrine, ils appuient, ils propagent, ils défendent toutes les opinions qui tendent à la faire réuſſir ; ils vont droit à leur but, en écartant tous les obſtacles qu'on leur oppoſe, & en revenant avec une merveilleuſe opiniâtreté ſur les idées qui leur ſont propres.

M. Duport, dans un diſcours prononcé à la ſéance du 17, a expoſé quelques-uns de ces dangers. Il n'entre pas dans l'ordre de mon travail d'examiner ſi le diſcours de M. Duport

& les principes qu'il expoſe, ni même les motifs qui peuvent l'avoir amené à le prononcer, & à paroître ainſi ſur une ſcène tout-à-fait nouvelle pour lui & pour les hommes de ſon parti; je me bornerai à dire ici que M. Duport & ſes amis manquent de bonne foi, ou qu'ils ont été bien étrangement aveuglés, s'ils n'ont pas prévu que leurs principes & leur conduite amèneroient l'état actuel des choſes, s'ils n'ont pas vu *l'effet de cet amour inſenſé de la popularité, dont l'avantage inſigne eſt, comme le baptême, d'effacer tous les crimes?* Quand, depuis long-temps, les amis de la liberté prêchent à grands cris le reſpect pour les lois; quand ils appellent l'attention de l'aſſemblée ſur les déſordres populaires; quand ils veulent qu'on n'aviliſſe, qu'on ne dégrade pas toute autorité, qu'on facilite l'action du pouvoir exécutif, ſans lequel il n'y a ni liberté ni ſûreté; quand ils preſſent de tous leurs efforts le terme d'une révolution qui eût été ſi facile avec des gens de bien, quels adverſaires ont-ils à combattre? Froiſſés par tous les partis, il leur a fallu les braver tous; & les craintes que témoigne aujourd'hui M. Duport, les vieux amis de la liberté les ont depuis long-temps.

Eh! comment ne pas les avoir, quand on réfléchit au caractere étrange de cette nation ſi mobile, ſi avide de nouveautés? Comment ne pas trembler, quand on voit la liſte de ceux qu'elle a couronnés? Comment ne pas s'effrayer, quand on ſonge que ce patriotiſme dont on parle tant n'exiſte pas? Je n'en voudrois pour preuve que la maniere dont ſe paye

la

la contribution patriotique, & la tiédeur, l'indifférence avec leſquelles on aſſiſte aux élections.

Et c'eſt une telle nation qu'on agite, qu'on tiraille dans tous les ſens pendant deux ans entiers; c'eſt un tel peuple ſi frivole, ſi inconſidéré, qu'on habitue à mépriſer toutes les autorités! Non, cette génération ne ſera pas libre; un tel honneur ne nous eſt pas réſervé. Hélas! que ferions-nous de la liberté avec nos mœurs dépravées? Le deſpotiſme vaut mieux, il épargne au moins des crimes à ceux qu'il enchaîne. Oh! que M. Duport a raiſon! les amis du deſpotiſme doivent ſourire de loin, en voyant l'état de la France; mais les amis de la liberté ne peuvent-ils pas dire aux auteurs des excès populaires: *Contemplez votre ouvrage?*

On me dira que la conſtitution approche de ſa fin; que l'aſſemblée va fixer ſon terme & appeler ſes ſucceſſeurs: qu'importe que l'aſſemblée change, ſi le caractere de la nation n'eſt pas changé? Qu'importe qui nous donne des lois, & quelles lois on nous donne, ſi perſonne ne peut les faire exécuter? Mirabeau s'eſt voué pendant trois mois entiers au *ſilence du mépris*; il ne l'a rompu que *parce qu'il ne pouvoit ſupporter l'idée de n'avoir concouru qu'à une immenſe deſtruction* (1). Que diroit-il aujourd'hui, & quel ſentiment viendroit le conſoler au milieu des ruines dont il ſeroit entouré? Je n'ai pas le courage né-

(1) Ces idées ſe trouvent dans une lettre écrite & ſignée par lui le 5 mai 1790.

ceſſaire pour jeter un plus long regard ſur la choſe-publique ; je vois dans les idées une telle incohérence, un tel oubli des principes les plus ſimples ; je vois juger avec une ſi étonnante indifférence les queſtions les plus importantes, qu'il m'eſt difficile de donner une longue ſuite au travail, quand j'ai le cœur preſſé par les ſentimens les plus pénibles. Je vais finir ce numéro, en y inſérant une lettre que je reçois d'un homme dont les preuves de civiſme ſont faites, & que je nommerois, s'il m'y eût autoriſé.

J'adopte ſes idées dans toute leur étendue.

MONSIEUR,

« La ſageſſe des idées qui ſont la baſe de votre journal, votre amour de la liberté & de l'ordre m'engagent à vous ſoumettre quelques réflexions ſur cet ordre, ſans lequel il ne peut exiſter de liberté.

» L'ordre eſt déſiré de tous les bons citoyens, les bons citoyens compoſent la preſque totalité de la France, & cependant le déſordre regne par-tout ; ce n'eſt pas ce mouvement généreux des eſprits qui renverſe tout pour tout édifier, c'eſt la main du crime, qui tantôt dans le ſilence, tantôt dans le tumulte, tente de renverſer le monument que la France éleve à la raiſon humaine. Quelle eſt la cauſe de cet état de choſes ? Il me ſemble qu'il faut s'aveugler ſoi-même, pour ne pas l'apercevoir où elle eſt.

» Que ceux qu'on nomme les ariſtocrates y contribuent, je le crois ; qu'ils profitent ha-

bilement de l'état de tenſion où des factieux ont porté quelques eſprits, je le ſais; qu'ariſtocrates & factieux tendent au même but, & ſe ſoient dit comme Frédéric entrant en Siléſie, à l'ambaſſadeur français : *Nous jouons le même jeu, ſi les as me viennent, nous partagerons*; c'eſt ce qui eſt démontré à ceux dont la foi au bien eſt la plus robuſte. Comment donc peuvent s'opérer les déſordres dont nous ſommes témoins? par quel étrange motif ne ſont-ils pas réprimés?

» Perſonne n'ignore qu'il exiſte des hommes qui ont voulu s'emparer de notre belle révolution, qui, incapables de ſentir dans des cœurs avilis, la noble paſſion de l'égalité, ont fait un vil commerce de ce qui devoit être un culte, & qu'on les a entendus crier, *liberté, peuple, patriotiſme*, comme ces ſycophantes dont parloit Voltaire, crioient, *dieu, dieu, religion, religion*, pour attrapper un bénéfice.

» Ces perſonnes ont été déjouées par le grand mouvement des choſes; elles voient la conſtitution tendre à ſa fin, ſans avoir pu tourner la révolution à leur profit; elles craignent de ſe trouver écraſées entre l'ancien ordre de choſes & le nouveau, & de ne recueillir que ce qu'elles ont ſemé, le mépris des gens de bien. Il eſt donc ſimple qu'elles ſe replient dans tous les ſens, qu'elles agitent les élémens impurs de la ſociété, qu'elles cherchent à prévenir leur prochaine annihilation : ce ſont des vers qui vivent dans les plaies du corps politique, ils doivent périr au moment où elles commenceront à ſe cicatriſer.

» Quels ſont les inſtrumens qu'emploient ces

tartufes politiques ? Ce ſont leurs analogues dans la claſſe oppoſée de la ſociété, ce ſont des brigands hideux, courtiſans comme eux de la fortune, vivant des faveurs de l'anarchie, comme ils vivoient de celles du pouvoir abſolu, dévorant la ſubſtance du peuple, en lui ôtant la tranquillité, le travail & le commerce, comme ils la dévoroient eux-mêmes en diſſipant les produits de l'impôt. Ces ſatellites fideles, ſe conſtituant les repréſentans du peuple qui les execre & qu'ils déshonorent, paſſent rapidement du faubourg Saint-Antoine ou d'ailleurs, au faubourg Saint-Germain, pour dévaſter l'hôtel de Caſtries, du Palais royal aux Tuileries & au Luxembourg, lorſqu'il en eſt beſoin, inſultent & outragent tels repréſentans de la nation, pour avoir ſoutenu avec éloquence une cauſe juſte, adoptée par une majorité de plus de deux cents voix, & frémiſſent peut-être de n'avoir pu encore mettre Paris au pillage, & chercher de l'or dans un fleuve de ſang.

Les chiens ſont à ta porte, & demandent leur proie.
(*Athalie.*)

» Voilà les hommes qui, par un prodige que l'hiſtoire aura peine à concevoir, conſternent, appauvriſſent, déshonorent les quatre-vingt-dix-neuf centiemes de Paris ; voilà ceux qui voudroient faire taire les lois, & pour qui les lois ſe taiſent ; voilà ceux qui oſent tourmenter, dépeupler la capitale devant trente mille propriétaires armés, commandés par un général d'une bravoure éprouvée ; voilà ceux que ménagent, que protégent par leur foibleſſe nos adminiſtrateurs ; voilà ceux que l'on

n'oſe réprimer, de peur de ſe dépopulariſer; de peur d'être, dans quelque ſection, l'objet de la fureur vénale de quelque groſſier orateur; voilà ceux auxquels on livre & ſacrifie la preſque totalité de la nation qui veut l'ordre; voilà ceux auxquels on proſtitue la liberté, cette vierge ſacrée, qui périra, ſi l'on n'y prend garde, violée & égorgée dans un cloaque impur, par ce monſtre affreux, la licence.

» Et pour ſe diſpenſer du courage, dont l'on n'a pas même beſoin pour faire jouir de ſes droits une nation qui le déſire & le commande, l'on feint d'être dupe, ou l'on veut l'être encore, de ces expreſſions dont le ſens eſt perverti, de patriotes ardens, de patriotiſme égaré; comme s'il étoit d'autres patriotes que ceux qui obéiſſent aux lois; comme ſi Cartouche ne prétendoit pas être le reſtaurateur de l'égalité dans la poſſeſſion des richeſſes; & que *Jean de Domfront*, héros principal d'un roman connu, ne s'intitulât pas *philoſophe tranſcendant*.

» Ce qui dans tout ceci mêle véritablement le ridicule à l'horreur, c'eſt l'inconcevable petit nombre des ſcélérats auxquels nous ſacrifions notre exiſtence civile & politique, la gloire de la France, & le bonheur de la poſtérité. Les factieux n'ont aucune puiſſance réelle, ils n'exiſtent que par leur crédit, qui n'eſt lui-même que le menſonge de la puiſſance; leur armée, compoſée de la lie des hommes, de brigands auſſi lâches que féroces, eſt d'un petit nombre qui étonne l'obſervateur; ſon ſeul ſecret pour maſquer ſa foibleſſe, eſt de ſe multiplier avec une rapidité prodigieuſe; ce ſont toujours les mêmes viſages que l'on

religion, ni assemblée nationale ; qui annoncent sur-tout ce dernier vœu depuis que ceux qui leur donnent le mouvement sont jugés, & ne peuvent, par leurs flasques déclamations, faire réussir que ce qui est juste ; depuis que, comme ils ont l'insolence de le dire, la majorité s'est révoltée contre la minorité. Je fais ma profession de foi ; je crois que l'espece humaine a encore beaucoup à acquérir en raison & en bonheur ; mais aussi ne crois-je point que la raison soit née précisément d'hier. Je ne crois pas un mot de tout ce que j'entends débiter à nos docteurs d'aujourd'hui sur l'ordre public, & le peu de danger qu'il y a à le laisser détruire ; je crois, avec Montesquieu, qu'il est de mauvais exemples qui sont plus funestes que des batailles perdues & de grandes calamités ; je crois, avec tous les génies & tous les ruistres du monde connu, qu'il n'est pas si sûr de compter sur la raison des hommes que sur leurs passions ; que rien ne se contracte si aisément que l'habitude de la désobéissance aux lois ; qu'une grande partie de l'obéissance se compose de l'habitude d'obéir, & que c'est bien assez de la difficulté premiere de régénérer une nation dont le ressort social est usé, sans laisser, par insouciance ou par foiblesse, diviser, décomposer toutes ses parties & vicier tous ses élémens. Je pense avec eux, que c'est par un mélange heureux de souplesse & de fermeté que l'on gouverne les hommes ; que ce sont les esclaves qui font les tyrans, & que c'est le courage d'esprit qui sauve les hommes & les empires ».

Paris, ce 21 mai 1791, à six heures du soir.

N°. XXVII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Sur le travail des comités de conſtitution & de réviſion.

« Il eſt certain que les grands hommes qui maintenant ſont l'ouvrage d'un concours aveugle de circonſtances, *deviendront* l'ouvrage du légiſlateur, & qu'en laiſſant moins à faire au haſard, une excellente éducation *pourra* infiniment multiplier & les talens & les vertus ». (HELV. *de l'Eſprit*).

AU moment où vont finir les travaux de l'aſſemblée nationale, deux comités ſont chargés de l'important devoir de mettre en ordre & de claſſer les décrets; ils devront en indiquer l'enchaînement & les liaiſons, montrer à l'aſſemblée ce qui manque & ce qu'il

importe de retrancher ; réparer les contradictions inévitables dans cette foule immenſe de lois qu'ont commandées les circonſtances & le beſoin de tout rétablir ; en un mot, ils devront tirer des décrets de l'aſſemblée une bonne conſtitution.

Le premier ſentiment qu'on éprouve en ſongeant à ce travail, c'eſt le beſoin de connoître ceux qui en ſont chargés (1) ; & quand on en a lu la liſte, il eſt impoſſible de ne pas ouvrir ſon cœur à l'eſpérance. Ces comités

---

(1) *Comité de Conſtitution.*

MM. Thouret, Emmanuel Syeis, Target, Talleyrand-Périgord, Démeunier, Rabaut, Tronchet, le Chapelier.

Comité de Réviſion.

MM. Barnave, Clermont-Tonnerre, Alexandre Lameth, Duport, Pétion, Buzot, Baumetz.

Je n'ai pas voulu dire que ces hommes réuniſſent entre eux tous les talens de l'aſſemblée, mais qu'il y a parmi eux des premiers talens de toutes les ſections du *parti populaire* ; il eſt impoſſible d'en imaginer une à laquelle ils ſoient tous étrangers.

Au reſte, ce n'eſt jamais qu'avec peine que j'emploie ces mots *parti populaire* ; on a toujours déſigné par-là la majorité de l'aſſemblée. On s'eſt trompé ; il y a des partis dans cette majorité ; elle n'eſt pas un parti, car ce n'eſt pas pour elle, pour ſa gloire, ou ſa fortune ; ce n'eſt pas pour quelques chefs, leur gloire ou leur fortune, qu'elle travaille, c'eſt pour le bien du plus grand nombre. Pour s'en convaincre, il ne faut que voir comme elle a traité ceux qui ſe ſont dits & crus *ſes chefs*, & combien de ſacrifices perſonnels ont faits les membres qui la compoſent.

réuniſſent preſque tous les membres les plus habiles des diverſes ſections du parti populaire ; on y trouve même M. Clermont-Tonnerre, dont les opinions ont fort ſouvent différé de celles de la majorité.

Il m'eſt difficile de ne pas croire que de cette réunion de lumieres ne doive ſortir un bon travail, ſur-tout quand il ſera fait par des hommes qui auront eu tout le loiſir, tous les moyens de ſe combattre réciproquement, qui auront pu fondre en une idée commune leurs idées particulieres, & leurs amours-propres individuels en un amour-propre commun.

Ils auront, pour ſe guider dans la réforme du travail de l'aſſemblée, l'expérience qui a manqué à l'aſſemblée même, & ils auront pour les ſeconder, dans la nation, le beſoin du repos & de la paix, qui a ſuccédé au beſoin de l'agitation & du mouvement.

Le concours d'opinions d'hommes qui ont ſi ſouvent différé entre eux, qui ſe ſont ſi ſouvent combattus, & même quelquefois avec injuſtice, avec aigreur, doit donner au parti qu'ils adopteront une force ſupérieure à tous les obſtacles, parce qu'ils rallieront autour d'eux, & ceux qui ne ſe décident que par des autorités, & ceux qui ſe laiſſent convaincre par des argumens.

Il n'eſt pas, dans la conſtitution, une défectuoſité notable qu'ils ne puiſſent apercevoir, & dont il ne leur ſoit poſſible d'indiquer le remede ; & ſi, comme je le crois, ils déſirent

trouver les moyens de réparer les fautes qui ont été commiſes, ils trouveront dans la majorité de l'aſſemblée un très-puiſſant appui (1).

(1) Quelle eſt cette étonnante majorité qui n'eſt aucun parti, qu'aucun parti ne gouverne & n'influence, & qui échappe alternativement à tous les partis, ſouvent même à des partis coaliſés enſemble? Ainſi l'affaire d'Avignon a été jugée le 4 & le 24 mai, contre l'avis de deux ſections réunies de la gauche. Elle l'a été le 5, & le 25, contre l'avis de la droite; l'affaire des gens de couleur, contre l'avis d'une ſection de la gauche unie à la droite.

Je pourrois multiplier ces exemples; je ne cite que ces deux-ci, parce qu'ils ſont les plus récens, & que chacun peut ſe les rappeler aiſément. Cette majorité ſe compoſe donc des hommes les plus ſages, les mieux intentionnés de l'aſſemblée; ils peuvent ſe tromper, mais ils ne veulent jamais le mal; ils ont un tact du bien, un ſentiment du mieux, qui les trompe bien rarement. Ce ſont ces hommes qui ont empêché l'effet de beaucoup de délibérations précipitées ou inconſidérées, & qui ont calmé les exagérations de tous les partis.

Je ſuis loin de penſer que tous ceux qui ne ſont pas de l'avis de la majorité, ſont guidés par un eſprit de parti; cela ſeroit d'autant plus abſurde & injuſte, qu'il eſt évident que pluſieurs députés (au moins parmi ceux de la gauche) ſont tantôt dans la minorité, tantôt dans la majorité; j'ai ſeulement voulu ſaiſir une nouvelle occaſion de remarquer, ainſi que je l'ai fait ſouvent, que l'aſſemblée eſt eſſentiellement compoſée d'hommes honnêtes, ſur leſquels aucun parti ne peut compter. Les uns vont aux Jacobins, & font bien d'y aller; d'autres n'y vont pas, & font également bien. Ceux-là ſeuls ont toujours tort, qui croient qu'on ſe trompe quand on n'eſt pas de leur avis, & qui jugent du patriotiſme d'un individu, ſur l'opinion qu'il émet dans telle circonſtance. Pour moi, je déclare encore une fois, après bien d'autres, que je connois de très-bons

elle eſt éclairée par l'expérience & par l'opinion publique.

C'eſt un grand avantage, j'oſe le dire, que cette réunion d'hommes qui ne paroîtront dans l'aſſemblée qu'après avoir épuiſé dans les comités toutes les cavillations, tous les faux-fuyans de l'amour-propre, & qui, étant ſolidaires de gloire & de ſuccès, auront le plus grand intérêt à ne préſenter à l'aſſemblée qu'un avis bon & bien motivé.

Il ne faut pas qu'ils ſe diſſimulent qu'une grande reſponſabilité repoſe ſur leurs têtes; s'ils ne ſont pas garants du ſuccès, ils le ſont très-certainement de l'objet de la délibération; & ſi l'aſſemblée n'adopte pas, ſur leur avis, une réſolution ſage, la nation, la poſtérité

---

citoyens dans toutes les ſections entre leſquelles on peut ſuppoſer qu'eſt diviſé le parti populaire; je connois dans toutes des hommes bien intentionnés, très-vertueux & très-ſages. Je déclare que dans toutes ces ſections je connois auſſi des hommes qui ne ſongent qu'à leur intérêt propre: mais certes ce n'eſt pas le grand nombre dans aucune; je n'en voudrois pour preuve que ce qui fait l'objet de cette note, c'eſt que la majorité n'eſt jamais à aucun parti, & que, ſuivant l'obſervation très-judicieuſe & très-ſage que j'ai entendu faire pluſieurs fois à un des meilleurs citoyens de l'aſſemblée (M. Dauchy), *quelques hommes opinent comme la majorité, & non la majorité comme quelques-hommes.*

Je prie les bons eſprits de méditer ce petit nombre d'obſervations que j'ai ſouvent faites; elles ſont la baſe principale de mon ouvrage, elles ſont l'eſpérance des bons citoyens.

ſauront bien prononcer contre eux & leurs collegues, & les lumieres qu'ils auront répandues opéreront tôt ou tard le bonheur public.

Avant d'entreprendre le très-important & très-délicat ouvrage dont ils ſeront chargés, ils devront bien ſe pénétrer de l'objet de leur miſſion; ils vont juger l'aſſemblée elle-même; ils vont, dans le ſilence des paſſions & le calme de la réflexion, rattacher toutes les parties d'un ouvrage incohérent.

La marche qu'ils ſuivront, les principes qu'ils adopteront, ſauveront la France, ou la perdront ſans retour; ils conſtitueront l'anarchie, ou ils conſtitueront la liberté.

Sans doute, j'aime à le prévoir, ils ne ſeront pas ambitieux d'une vaine popularité; ils ne chercheront ni à plaire un jour, ni à être applaudis; ils auront devant les yeux un plus grand objet, le bonheur public.

Ils examineront avec ſang froid ſi l'anarchie qui nous déchire n'a pas ſon principe dans quelques-unes de nos inſtitutions elles-mêmes, & ſi quelques-unes d'entre elles ne paralyſent pas tellement le pouvoir, qu'il lui ſoit impoſſible de s'exercer librement.

Ils verront ſi, dans notre gouvernement, nous avons aſſez donné aux paſſions, aux habitudes du cœur humain; ſi nous n'avons pas eu tort de croire qu'on gouverne les hommes uniquement avec les lois, & ſi les plus ſages des légiſlateurs anciens ou modernes

ſe ſont trompés en plaçant dans le cœur humain la racine de leur inſtitution.

Ils examineront s'il eſt bon d'ôter tout aliment à l'ambition, à l'amour de la gloire, & ſi, dans l'impoſſibilité de détrôner ces vieux ſouverains de l'univers, il ne falloit pas diriger vers le bien public l'emploi de leur autorité.

C'eſt par-là ſur-tout qu'ils parviendront à attacher à la conſtitution la génération qui s'éleve, & qui ſeule doit goûter les fruits de la révolution & jouir de la liberté ; c'eſt par-là qu'ils inſpireront le patriotiſme, ſentiment qu'il eſt ſi commun de feindre & ſi rare d'éprouver (1).

S'ils y réfléchiſſent ſoigneuſement, ils verront que nos inſtitutions pechent encore en un point eſſentiel, qui en diminue beaucoup la ſolidité. Nous n'avons pas aſſez fait pour

(1) Le patriotiſme n'eſt vrai qu'autant qu'il ſe compoſe de toutes les affections domeſtiques. Celui-là n'aime pas la patrie, qui n'aime pas ſon pere, ſa femme, ſes enfans ; ce gouvernement n'eſt pas bon, qui ne tend pas à ramener dans tous les cœurs ces ſentimens ſimples & naturels qui font le bonheur. Ce mot *patriotiſme* eſt un de ceux dont on a le plus abuſé ; & à l'aide duquel on en a le plus impoſé au vulgaire ; il a remplacé les mots *religion* ou *ſervice du roi*, dont on ſe ſervoit autrefois pour le même objet. Chacun ſe dit *patriote*, chacun dit qu'il aime *la patrie* ; & ces mots étoient auſſi dans la bouche de Céſar & dans celle de Cromwel. Il n'eſt qu'un ſeul mot, qu'une ſeule maxime dont on ne puiſſe jamais abuſer : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrois pas qu'on te fît.*

la propriété, cette fondatrice des états. Ici ſe repréſentera la queſtion des conditions d'éligibilité ; & ſi on a le courage de l'aborder, on s'apercevra qu'elle a été priſe en ſens inverſe.

Il eſt peu raiſonnable d'exiger, pour être éligible, d'autre condition que la confiance des électeurs. Il n'en eſt pas de même, je crois, pour être électeur ; & l'on pourroit examiner ſi ceux-là ſeuls ne doivent pas faire partie du ſouverain qui ſupportent les charges publiques, & font une miſe de fonds dans la ſociété.

Ils devront rechercher en conſéquence s'il n'y a pas un moyen de rattacher les françois à la propriété par les lois mêmes, d'affermir le gouvernement en poſant ſa baſe ſur la terre ; ils travailleront donc & pour les paſſions que nous avons trop négligées, & pour la propriété que nous avons trop oubliée.

Ils reverront avec ſoin les rouages de l'adminiſtration, & ils ſentiront que pluſieurs ont très-beſoin d'être ſimplifiés ; qu'il eſt très-facile d'embarraſſer toute la machine, quand on peut l'arrêter par tant de points divers.

Ils réprimeront ce que, dans l'effervescence de notre zele, dans l'élan de notre enthouſiaſme, nous avons fait de trop exagéré ; ils étendront ce que, dans notre amour de la popularité, nous avons fait de trop timide & de trop circonſpect.

Ils doivent ſur-tout ſonger que nous nous ſommes plus occupés des moyens de prévenir le retour de l'ancien régime, que des moyens

d'affermir le nouveau ; que nous avons eu la haîne des anciens abus, plus que l'amour de la liberté.

Ils verront bien que le retour de l'ancien régime eſt impoſſible ; mais que notre plus grand danger eſt dans une anarchie prolongée, dans une inſtabilité de principes qui nous meneroient au deſpotiſme.

Ils s'attacheront à fixer le véritable ſens des *mots conſtitutionnels*, pour prévenir l'abus qu'on en fait ; ils nous apprendront ce que c'eſt que le *peuple*, ce que ſont des repréſentans, des mandataires, des magiſtrats, &c., & en déterminant ainſi les idées, ils empêcheront qu'aux avantages immenſes du gouvernement repréſentatif, ne viennent ſe mêler les innombrables dangers de la démocratie abſolue.

Si, dans leur travail, ils ſont toujours guidés par un ſentiment noble & ſans mélange, ils prépareront le remede à tous les maux qui nous tourmentent ; ils préviendront les ſecouſſes terribles qui ameneroient, qui accompagneroient la réforme de la conſtitution.

Ils rencontreront des obſtacles ſans doute ; mais l'opinion ſe forme de toutes parts, elle les ſoutiendra, elle leur ſervira d'appui, mais la majorité de l'aſſemblée ſe réunira autour d'eux, & rien de ce qu'ils propoſeront de vraiment bon ne ſera éconduit.

On en a eu récemment une preuve. Quand M. Buzot a propoſé la diviſion du corps légiſlatif en deux ſections, il a vu tous les hommes ſages avouer, 1°. qu'il falloit prendre des meſures pour empêcher l'entraînement

des délibérations; 2°. que les mesures indiquées par le comité ne suffisoient pas. Si tout le monde n'approuvoit pas le moyen proposé par M. Buzot, au moins tout le monde convenoit qu'il en falloit un, & on lui savoit bon gré d'en avoir ouvert le premier avis. J'ai vu avec grande joie que ceux qui la veille différoient le plus d'opinions sur d'autres points, se rapprochoient de lui avec franchise, & j'ai espéré que de ce concours de lumieres, de cette réunion de volontés, sortiroit un bon avis.

Il faut que les comités donnent le premier exemple d'une unanimité d'opinions que commande la chose publique; il ne faut pas qu'en restant divisé on fomente dans le royaume des partis ennemis qui entraîneroient sa ruine.... Quelques députés ont été trop exagérés, trop violens; il est temps qu'ils se moderent: il n'y a plus de despotisme à combattre, de bastilles à renverser..... D'autres ont été trop timides ou trop craintifs; il est temps qu'ils prennent le courage nécessaire pour soutenir un édifice élevé avec tant & de si pénibles efforts.

Ce concours, cette réunion de forces, d'opinions, de sentimens, deviennent nécessaires à la fin des travaux de l'assemblée; souvenons-nous de Franklin signant la constitution de son pays, quoiqu'il ne l'approuvât pas en totalité; il est un grand nombre de points sur lesquels tous les bons esprits sont d'accord; cherchons de bonne foi & avec simplicité les moyens d'atteindre le but que nous nous proposons; nous pouvons y parvenir, entourés de tant de lumieres & instruits par l'expérience.

Renonçons, ah ! renonçons, il en eſt bien temps, à tout eſprit de parti ; nos odieuſes & ridicules querelles d'amour-propre, nos miſérables ambitions ont donné aſſez de joie aux ennemis de la liberté, ne prolongeons pas leur triomphe, & ceſſons de déchirer de nos mains cette France qui nous a confié ſon bonheur, & qui a droit de l'exiger de nous. Abjurons toutes nos haînes, toutes nos jalouſies ; les membres de l'aſſemblée ſe ſont interdit à eux-mêmes tous moyens de ſatisfaire une ambition perſonnelle, ils ne peuvent recevoir aucune place du gouvernement, ils ne peuvent être réélus pour la prochaine légiſlature ; qu'un ſeul ſentiment les anime donc, qu'ils s'y livrent entiers, l'amour du bien public ; bientôt rendus à la vie privée, qui eſt le plus cher & le plus preſſant beſoin de la plupart d'entre eux, ils vont être ſoumis aux lois qu'ils auront faites ; ſi leur patrie eſt libre, heureuſe, & tranquille, ils entendront, ils recueilleront les bénédictions du pauvre, ſi touchantes pour le cœur de l'homme de bien ; ſi l'anarchie ſe prolonge par le vice même des lois, par le défaut de pouvoirs ; ſi les perſonnes & les propriétés ne ſont pas reſpectées, ils ſeront les premieres victimes des déſordres qu'ils auroient dû, qu'ils auroient pu prévenir ; & s'ils pouvoient échapper à des violences, ils ne ſe déroberoient pas à la juſte exécration de leurs concitoyens, de leurs familles, de leurs enfans ; ils ne ſe ſouſtrairoient pas aux remords qu'exciteroit en eux le ſpectacle de tant de maux. Ah !

qu'ils contemplent les biens qu'ils ont faits, & qu'ils n'empêchent pas eux-mêmes la nation d'en jouir; qu'ils voient cette belle terre de France dégagée, par leurs nobles efforts, des droits féodaux, des entraves fiſcales, & de toutes ces épines barbares qui la hériſſoient, qui ruinoient l'agriculture & le commerce; qu'ils conſiderent cette belle & touchante inſtitution des juges de paix, qui a déjà produit de ſi grands biens, & qui en produira plus encore à l'avenir; qu'ils voient ces principes d'égalité & de liberté qui ſont la baſes de nos lois, & qu'ils s'oppoſent de toutes les facultés de leur ame, de toutes les forces du patriotiſme & de l'intérêt individuel, à ce que tant & de ſi grands bienfaits ſoient anéantis par l'anarchie. Vertueux députés, gens de bien, amis de la liberté, à quelque ſection de l'aſſemblée que vous ayez jamais appartenu, quelles que ſoient vos affections perſonnelles, coaliſez-vous, réuniſſez tous vos efforts pour ſauver votre pays. Hélas! que ſeront vos querelles d'un jour, près du bonheur éternel de la nation, près de votre repos perſonnel? Vos travaux vont finir, on va vous faire une grande queſtion, préparez-vous à y répondre; vos freres, vos amis vont vous dire: *Quel bien nous avez-vous fait?* Abjurez, la patrie vous en conjure, toute idée étrangere au bien public. Le péril eſt aſſez grand pour que vous faſſiez quelques ſacrifices; tous les citoyens de l'empire en ont aſſez fait pour que vous ne vous refuſiez pas à celui de tous qui doit le moins couter.

Qu'importe à la patrie que quelques-uns de vous fréquentent les jacobins, & que d'autres s'en éloignent? Qu'importe que les noms de quelques-uns soient sur la liste du clubs de 89, & que d'autres n'y soient pas placés? Qu'importe qui d'entre vous propose ou fasse réussir une motion utile à la liberté & au bonheur public? Ce qui vous importe, ce qui importe à la France, c'est que vous ne cherchiez tous que ce qui est bon, utile, & durable. Vous avez détruit avec beaucoup de courage l'ancien gouvernement, ne détruisez pas, par de vils & odieux motifs, par de petites haînes & de misérables appréhensions, le gouvernement que vous avez vous-même établi. Je vous le répete, ce n'est pas pour votre gloire qu'il faut travailler aujourd'hui, c'est pour votre sûreté; elle tient à la stabilité de la constitution: la constitution ne sera durable qu'autant qu'elle sera le bonheur du plus grand nombre, & le bonheur du plus grand nombre est dans l'ordre public. Vous n'êtes pas assez touchés des maux qui vous pressent; vous les voyez d'un œil trop indifférent: placés au centre d'un tourbillon qui vous entraîne, vous êtes étourdis par son mouvement rapide. Prenez garde, le mouvement cessera; vous serez reportés du centre aux extrémités, & vous serez froissés, écrasés par ce mouvement que vous n'aurez pas songé à modérer.

La majorité d'entre vous n'a jamais voulu que le bien; vous n'êtes pas des hommes vils & corrompus; vous n'êtes pas des hommes féroces, étrangers à tous les sentimens doux

& bienveillans ; vous êtes des gens de bien, des propriétaires paiſibles ; vous avez tous une famille, des enfans : quel eſt celui d'entre vous dont le cœur eſt inſenſible au récit de déſordres qui pouvoient lui ravir ce qu'il a de plus cher ? quel eſt celui de vous qui n'ait pas craint pour un proche, un ami ? Songez-y bien ; ſi une multitude déſordonnée & ſans frein immole aujourd'hui vos ennemis, elle vous immolera demain, parce quelle continuera à être tourmentée par un beſoin du mieux, qu'un premier crime ne lui aura pas fait trouver. Ah ! qu'avant votre départ au moins vous ayez témoigné d'une maniere éclatante votre profonde averſion pour l'anarchie & les violences ! que par quelque grand acte ſolennel vous ayez fait punir le magiſtrat, l'adminiſtrateur, le miniſtre qui n'auront pas ſu faire reſpecter les lois ! On craint aujourd'hui de vous inſtruire des excès qui ſe paſſent dans tous les points du royaume ; vous les avez appris ſi ſouvent avec inſouciance ! quelquefois même, j'ai honte de le dire, ils ont trouvé des approbateurs parmi vous. Vertueux députés, tremblez que ces approbations ne préparent celles qui un jour accompagneront une nouvelle qui vous feroit verſer des larmes de ſang !

Vous avez exigé de grands ſacrifices de vos concitoyens, on les a faits ; dédommagez-les donc en leur aſſurant le repos, le premier des biens, en garantiſſant leurs perſonnes & leurs propriétés. Je ne puis trop vous le redire, vous travaillerez pour vous : quelques inſtans encore, & vous ne ſerez plus des *rois*.

J'ai insisté beaucoup sur ces considérations, parce qu'elles m'ont paru propres à disposer les esprits à adopter les mesures que j'espere que proposeront les comités pour faciliter l'exercice de l'autorité constitutionnelle. Il n'est pas un député que sa correspondance n'instruise de deux choses que tous doivent soigneusement peser ; 1°. les lois sont violées de toutes part ; 2°. les meilleurs citoyens sont fatigués d'un ordre de choses qui n'est pas la liberté, & qui vaut moins que l'esclavage ; il est temps qu'il finisse, si nous voulons être libres.

Mais ce n'est pas seulement aux hommes qui ont toujours professé des idées populaires, à ceux qui, avec des modifications diverses, ont voulu la liberté, qu'il importe de concourir de tout leur pouvoir à l'établissement de l'ordre ; c'est à tous les citoyens : quelles qu'aient été leurs opinions, quelles que soient les pertes qu'ils éprouvent, elles seront bien plus grandes encore si la constitution actuelle ne s'exécute pas, & ne reçoit pas des comités de révision & de constitution les changemens dont elle a besoin. Ils ont perdu, les uns des jouissances d'opinion, sans nulle valeur réelle, d'autres des biens plus solides, & qu'une longue habitude avoit transformés pour eux en propriété. Plusieurs ont éprouvé de grandes injustices, de barbares vexations ; mais seront-ils dédommagés en excitant des calamités plus grandes encore, dont le poids retomberoit sur eux ? Seront-ils dédommagés en prolongeant

les funeſtes diviſions qui nous déchirent ? Ah ! que de ce jour il n'y ait plus parmi nous ni ariſtocrates, ni démocrates, ni monarchiens, ni républicains ; qu'il n'y ait plus que des amis de la patrie, de bons citoyens qui ſongent à la conſoler, à la dédommager des pertes qu'elle a faites. Vous tous, qui que vous ſoyez, dans les veines de qui coule du ſang françois, croyez que vous feriez de vains efforts pour ramener un ordre de choſes dont perſonne ne veut plus, & que toute tentative à cet égard ſeroit le délire d'un ſcélérat. Que gagnerez-vous à prolonger nos troubles ? Courbez la tête ſous le joug de la néceſſité, c'eſt la premiere, la plus irréfragable des lois. Le grand nombre a voulu une nouvelle conſtitution, le petit nombre doit obéir ; & ce n'eſt pas une obéiſſance feinte que la patrie a le droit d'exiger ; ce n'eſt pas une ſoumiſſion apparente, accompagnée de manœuvres clandeſtines, ou d'inſidieuſes proteſtations, ou d'efforts de tout genre pour décréditer les lois nouvelles (1). Il faut plus ; il faut prêcher

(1) Croira-t-on que des journaliſtes *ariſtocrates* (puiſqu'il faut encore employer un mot devenu ridicule) ont pouſſé l'impudeur juſqu'au point de faire à M. Cazalès un reproche d'avoir reconnu la ſouveraineté du peuple ? Voici les expreſſions de la gazette de Paris : » Il n'eſt que trop vrai que M. de Cazalès a reconnu » à la tribune la ſouveraineté du peuple..... On » voit que ce n'étoit pas ſans raiſon qu'on avoit craint » que ſes principes ne fuſſent altérés ».

Perſonne aſſurément n'accuſera M. Cazalès d'être un imbécille, & il faudroit qu'il le fût pour avoir jamais douté de la ſouveraineté du peuple ; les plus le

le reſpect pour elles ; & quand le patriotiſme n'en feroit pas un devoir, une divinité puiſ-

---

grands ennemis de la révolution n'ont pas conteſté ce principe ; & le temps eſt loin de nous où les parlemens prétendoient, où les miniſtres faiſoient dire au roi, où les prêtres enſeignoient aux ſots, que la *ſouveraineté* appartient propriétairement au monarque. Il ſeroit bien temps de ceſſer de telles controverſes, dans leſquelles ceux qui nient des principes évidens, ne peuvent être de bonne foi.

Je remarquerai encore ici une autre de ces petites ruſes honteuſes, indignes de ceux qui veulent ſincerement le bien. A la ſéance du 27 mai, l'aſſemblée a ordonné la convocation de la prochaine légiſlature. Par un des articles de ſon décret, elle décide qu'elle fixera le terme de ſes travaux quand les élections ſeront faites ; cette meſure eſt très-ſage. M. Crillon le jeune vouloit qu'on le déterminât dès l'inſtant pour le 3 ſeptembre ; il n'avoit pas aſſez calculé les innombrables embarras dont la malveillance, la perfidie, l'intrigue pouvoient entourer l'aſſemblée, pour l'empêcher de finir à cette époque ; il n'avoit pas vu que cet engagement pouvoit être téméraire, puiſqu'il n'eſt pas impoſſible de finir plutôt, comme auſſi il n'eſt pas impoſſible d'avoir beſoin de quelques jours de plus. M. Crillon, dont le civiſme eſt inconteſtable, s'eſt trompé ; mais des hommes mal intentionnés ont habilement ſaiſi cette occaſion, & voici leur ruſe. Ils ont prétendu que la légiſlature élue auroit le droit de ſe former à l'inſtant, & que la préſente aſſemblée, en continuant ſes fonctions, uſurpoit la ſouveraineté. Si l'on ne ſavoit que l'eſprit de parti ſe prête à toutes les contradictions, il paroîtroit fort extraordinaire que les mêmes hommes qui conteſtent à la préſente aſſemblée tous les pouvoirs qu'elle exerce, qui proteſtent contre pluſieurs de ſes décrets, qui la regardent comme une uſurpatrice, & qui notamment lui font un reproche d'avoir empêché l'influence du roi ſur la convocation, que ces

ſante le commanderoit . . . L'INTÉRÊT PERSONNEL.

Il n'eſt pas un habitant de l'empire, depuis le monarque juſqu'au plus pauvre des citoyens, dont l'intérêt ne ſoit dans l'établiſſement de la conſtitution actuelle, & ſon perfectionnement par des moyens paiſibles ; à cela ſeul tient aujourd'hui le bonheur de tous ; le chercher ailleurs eſt folie.

Au reſte, les comités devront faire les plus grands efforts pour reſſerrer dans un très-petit nombre d'articles la conſtitution : outre que c'eſt le vœu du bon ſens, qui indique que la conſtitution n'eſt autre choſe que la diſtribution des pouvoirs, laquelle ſe réduit à très-peu d'objets, c'eſt auſſi une meſure de prudence ; moins on reſſerrera le cercle dans lequel les légiſlatures pourront exercer leurs pouvoirs, moins on leur laiſſera la tentation de l'outre-paſſer, moins elles en éprouveront le beſoin. Le caractere des françois les porte au changement ; il faut qu'ils s'exercent ſur des objets moins graves, pour ne pas être diſpoſés à tout bouleverſer.

Je n'ai pas voulu, dans ce qu'on vient de lire, indiquer la marche que doivent ſuivre les comités ; je me ſuis borné à des vues générales, propres, je l'eſpere, à bien diſpoſer les eſprits. L'eſpérance renaît dans mon cœur ;

---

mêmes hommes, dis-je, prétendent que la *ſouveraineté* appartiendra à une légiſlature convoquée ſuivant les principes d'une conſtitution qu'ils regardent comme nulle.

elle renaît dans le cœur des gens de bien, à la vue des travaux de cette semaine : & malheur à qui déſeſpere jamais de ſon pays !

On m'a reproché d'avoir beaucoup groſſi, dans mon dernier numéro, les maux qui nous menacent ; je me les ſuis peut-être exagérés à moi-même ; j'aime à le penſer. Non, ils ne ſont pas ſans remedes, ſi l'aſſemblée nationale veut les employer avec activité & avec courage. Elle a tant fait pour le ſalut public ! puiſſe-t elle achever glorieuſement ſa noble entrepriſe ! Le temps de la faveur populaire eſt paſſé, arrive enfin celui de la véritable gloire, de cette gloire qui ſurvit à la mort politique des individus. Il faut qu'on diſe de l'aſſemblée : Elle fut grande, généreuſe, & fiere, *elle a ſauvé la république.*

Nous venons d'échapper à un des plus grands dangers qui nous menaçoient. La répartition de l'impôt entre les départemens s'eſt faite en une ſéance avec la plus parfaite unanimité du côté gauche, & même d'une partie de la droite ; bien peu de membres de ce côté ont élevé quelques mauvaiſes difficultés. C'eſt un bel hommage rendu aux lumieres & aux travaux des membres du comité des contributions publiques ; c'eſt une belle récompenſe de leurs efforts pour faire le bien (1).

(1) Je dois répondre ici à deux reproches qu'on a faits à un des articles de mon dernier numéro. 1°. On a prétendu que j'ai dit qu'on ne paiera pas les contributions. J'ai raiſonné dans une ſuppoſition ; j'ai dit, ſans force publique point de contributions ; établiſſez

La conduite de l'assemblée, dans cette circonstance, est bien digne de remarque; cet assentiment unanime, ce dévouement pour supporter les charges publique, est un beau spectacle dans un pays libre. Il y a loin de cette maniere de voter les contributions par ceux

---

la force publique, ou on ne paiera pas. De là il suit évidemment que si la force publique existe, on paiera. Il est bien vrai qu'on n'a refusé encore les contributions nulle part; il est bien vrai que ce n'est que depuis deux jours que le roi a nommé un ministre des contributions, & que tout le zele & le patriotisme du ministre de l'intérieur ne pouvoient suffire à un travail qui exige un homme tout entier, encore faut-il qu'il soit très-laborieux pour y suffire; il est vrai aussi que le très-beau & très-noble mouvement de l'assemblée ôte bien des prétextes de plaintes & de réclamations, & que M. Dandré (quoi qu'en ait dit M. Lachaise) a des droits à la reconnoissance publique, pour avoir accéléré & facilité cet important travail. Enfin tant de personnes sages me disent que je me suis trompé, que je le reconnois très-volontiers, & que certes on ne peut me rendre plus heureux, qu'en me prouvant mon erreur.

2°. On m'a reproché d'avoir accusé de négligence le comité des contributions, dont les retards ont été commandés par des circonstances invincibles. Je ne connois pas de meilleurs citoyens & plus véritablement gens de bien que les membres de ce comité, qui ont présenté en son nom des travaux à l'assemblée, & notamment ceux qui ont fait la répartition. Je me suis plaint des retards, parce que les plaintes me revenoient de toutes parts, parce qu'on les avoit répétées mille fois à la tribune de l'assemblée nationale. Le comité n'a pu faire plus vîte, en faisant bien; en ce cas, il a eu raison de retarder; & loin que ses délais doivent exciter des plaintes, ils lui méritent de la reconnoissance: mon reproche fondé sur une supposition fausse tombe donc tout à fait.

qui les ſupportent, à la formalité honteuſe de l'enregiſtrement des parlemens conſentant un impôt qu'ils ne payoient pas. Il n'y a pas un membre de l'aſſemblée qui, en ſtipulant pour ſes commettans, ne ſtipule auſſi pour lui, & qui ne doive ſupporter ſa part des biens & des maux qu'il fait : cela ſeul garantit que les contributions n'excéderont jamais les vrais beſoins, & qu'elles ne ſeront pas détournées de leurs deſtinations.

Maintenant il eſt du devoir le plus impérieux de tous les députés de concourir, par leurs exhortations, par tous les moyens qu'ils peuvent avoir, à accélérer, à faciliter le recouvrement des contributions. Quel bon citoyen pourra ne pas les payer ? Il eſt prouvé qu'elles ſont moindres que par le paſſé ; elles doivent encore diminuer rapidement, le ſalut public en dépend . . . Qui pourroit parler de patriotiſme, qui pourroit ſe dire françois, & ne pas concourir à l'acquittement des charges publiques ?

Cette répartition de l'impôt n'eſt pas la ſeule choſe utile & ſage qu'ait faite l'aſſemblée nationale cette ſemaine ; elle a terminé l'affaire d'Avignon, qui lui avoit dérobé déjà trop d'inſtans. Je ne répéterai pas mon opinion ſur cette grande affaire ; mais je ferai obſerver que le décret rendu le 25 mai, ſur la propoſition de M. Tracy, eſt abſolument le même que celui qu'avoient demandé le 4 M. Tracy & ceux des membres du côté gauche qui ont voté pour la non réunion à la France.

La réſolution de l'aſſemblée, dans cette affaire, eſt un grand acte de ſageſſe & de prudence; les obſervateurs ont pu calculer à loiſir le jeu des paſſions diverſes qui font mouvoir les hommes. Le 4 mai, la majorité rejette la propoſition de réunir Avignon & le Comtat; les auteurs de cet avis, ſes partiſans les plus ardens *boudent*, & déclarent que tout eſt perdu; ils rejettent avec aigreur toute propoſition tendante à rétablir la paix dans ce pays, & à arrêter l'incendie qui peut gagner les départemens voiſins; ils crient que l'aſſemblée a trahi la France, qu'elle a renoncé à des droits que les parlemens ont toujours conſervés (1). Le lendemain, la très-ſage majorité de l'aſſemblée prend une réſolution qui conſerve tous ſes droits; elle déconcerte les eſpérances,

(1) Je ſerois vraiment honteux de recueillir tout ce que j'ai ouï dire de folies à ce ſujet; il n'eſt ni accuſations atroces, ni menaces, ni craintes fauſſes qu'on n'ait accumulées de toutes parts. Il ſeroit temps de renoncer à un tel manège; des événemens récens prouvent à chaque parti qu'il eſt téméraire de ſoupçonner trop légerement.

Pluſieurs députés ſont ſortis, le 24, lors de l'appel nominal, pour ne pas donner d'avis; on leur en a fait un reproche: je n'aime pas, en général, qu'on ne prononce pas hautement ſon avis; mais dans cette circonſtance, la queſtion étoit ſi mal poſée, on avoit ſi durement, ſi inconſidérément éloigné les meſures qui ont été adoptées le lendemain, que ceux qui, le 4, n'ont pas voulu opiner, ont bien pu prendre encore le même parti le 27.

les vues de quelques membres de la droite.

Les mêmes hommes dont les projets de réunion ont été déçus, reviennent à la charge quinze jours après, & ſans aucun moyen nouveau, avec quelques déclamations de plus contre le pape, ils propoſent de réunir Avignon & non le Comtat. La majorité rejette encore cet avis; on *boude* de nouveau, les clameurs redoublent, & l'on ne rougit pas de dire que l'aſſemblee a décrété une contre-révolution; ſi de tels propos ne devoient pas être pardonnés à l'amour-propre humilié, ils ſeroient exceſſivement coupables. Cependant on repouſſe encore au loin l'idée de toute précaution de prudence; on repouſſe M. Dupont, qui, le 24, avoit indiqué un décret moins bien rédigé, mais dans les mêmes vues que celui de M. Tracy; on crie encore une fois que tout eſt perdu, que l'aſſemblée nationale eſt vendue au pape; & voilà que le 25 on eſt forcé de revenir à ce qu'on avoit inconſidérément éconduit, & qu'il faut vaincre la droite qui ne vouloit pas de cette ſage meſure; ce qui eſt d'autant plus remarquable, que M. l'abbé Maury l'avoit précédemment propoſé.

Ainſi, toutes les paſſions ont tour à tour été miſes en jeu; le 4 & le 24, les partiſans de la réunion diſoient qu'une partie de la gauche étoit vendue à la droite; le 5 & le 25, l'abbé Maury prétendoit que ce décret avoit été préparé aux jacobins; cependant ni ceux qui ont opiné comme la droite les premiers jours, ne lui ſont vendus, ni M. Latour-Maubourg,

ni M. Tracy, qui ont propoſé les décrets du 5 & du 25, ne vont aux jacobins. C'eſt ainſi que les hommes à paſſions ardentes oublient tout pour les ſatisfaire ; c'eſt ainſi que les gens ſages ſont toujours accuſés par les deux extrêmes, & pourtant ils finiſſent par rallier à eux la majorité.

Enfin c'eſt auſſi dans cette ſemaine, c'eſt le 27, qu'a été fixé le jour de la convocation de la légiſlature. Il n'y a plus aujourd'hui que des hommes bien pervers qui puiſſent accuſer l'aſſemblée de vouloir ſe perpétuer ; il n'y a plus que des inſenſés qui puiſſent le croire : quelle eſpérance reſte donc aux ennemis de la choſe publique ? Aucune, je le répete, que la prolongation des troubles.

Tandis que l'aſſemblée marche rapidement à ſon but, que ſes travaux approchent de leur terme, il y a encore de nouveaux motifs de conſolation pour les bons citoyens. Graces aux ſages meſures priſes par le département de Paris, le taux de l'argent eſt diminué, les échanges ſont devenus plus faciles ; bientôt les petits aſſignats & la monnoie de cuivre vont paroître ; & ſi, à l'ombre de la liberté & de la paix, le commerce reprend ſon cours, tout péril ſera paſſé ; déjà des aſſignats ſont brûlés pour 129 millions ; tout annonce que dans le mois prochain le brûlement ſera plus conſidérable que dans les mois précédens ; la valeur mieux connue des domaines nationaux donne aux créanciers un gage bien ſupérieur à ce qu'ils croyoient. Citoyens, de l'ordre, du reſpect pour les lois ; une providence tu-

télaire veille ſur cet empire, ne vous privez pas, par vos fautes, de tous les biens qu'elle verſe ſur vous à pleines mains.

La loi ſur la liberté religieuſe a déjà un commencement d'exécution ; les proteſtans ont ouvert un temple ; la raiſon, la philoſophie l'emportent ſur les préjugés & les paſſions, & l'intérêt public fait taire l'intérêt privé.

Enfin une grande révolution s'eſt opérée en Pologne ; un roi philoſophe a ſenti que la liberté publique eſt aujourd'hui le meilleur appui des trônes ; un peuple ſage a ſenti que le trône héréditaire eſt un des meilleurs gardiens de la liberté publique ; & quoique cette révolution doive bien augmenter nos regrets ſur les crimes inutiles, ſur les violences ſuperflues, ſur ce ramas d'horreurs qui ſouillent la nôtre ; quoiqu'elle ſoit une amere cenſure de notre conduite en beaucoup d'occaſions, elle eſt un hommage rendu aux principes que nous profeſſons ; elle eſt un grand encouragement pour ceux qui aiment la liberté ſincerement ; elle eſt une terrible inſtruction pour ceux qui croient que les crimes ſont des élémens néceſſaires des révolutions. Prenons garde que tandis que nos principes s'établiſſent en Pologne, nous ne perdions, après beaucoup de troubles & de malheurs, ce qu'un peuple ſage a ſu ſe donner ſans convulſions.

Ce 27 mai 1791, à 10 heures du ſoir.

Extrait du diſcours d'un colonel des troupes de ligne aux officiers de ſon régiment, le premier mai 1791.

« Tous les officiers qui reſtent au ſervice dans ce moment, ſont liés par leur ſerment, & par conſéquent par l'honneur à la défenſe de la conſtitution. Ce ſerment n'a été forcé pour perſonne, car nous avons été libres & nous le ſommes encore, de prier le roi d'accepter nos démiſſions. D'ailleurs je ſoutiendrai toujours qu'un homme d'honneur ne peut jamais être forcé à rien, & cette opinion n'a pas beſoin d'être prouvée devant ceux qui m'écoutent. Mon reſpect pour le roi m'empêche donc de douter que ſa volonté la plus ſincere & la plus poſitive ne ſoit de ſoutenir la conſtitution qu'il a acceptée; je ne puis m'empêcher de croire aux expreſſions que j'ai entendues de la bouche même de ſa majeſté : & il me ſeroit aiſé de faire ſentir à des militaires combien eſt ridicule l'opinion de ceux qui veulent douter de ſes véritables ſentimens. La loyauté de notre état doit rejeter de nos cœurs tout ſoupçon de fauſſeté & de diſſimulation. Les officiers qui ont quitté le ſervice, & qui, mécontens du nouvel ordre de choſes, abandonnent leur patrie, & ne veulent y rentrer qu'avec des armées étrangeres, ſont ſans doute très-coupables; mais ils conſervent encore la franchiſe qui convient à des ſoldats; &, comme militaires, ils ont pu ne pas ceſſer d'être elli-

mables. Ce ſont des ennemis découverts que nous combattrons, & dont la haîne a des fondemens trop réels dans les malheurs que quelques-uns ont éprouvés, dans les pertes que pluſieurs ont ſouffertes. Ils ne ſont pas aſſez généreux pour ſacrifier leurs intérêts particuliers à l'intérêt général; ils ne ſont pas aſſez éclairés pour comprendre la néceſſité d'une conſtitution; ils n'ont pas aſſez étudié l'hiſtoire des peuples qui ont ſubi cette épreuve, pour ſavoir qu'il ne s'eſt jamais fait de révolutions ſans beaucoup d'injuſtices, ſans beaucoup de malheurs publics & particuliers. Il eſt d'ailleurs ſi évident pour tous les hommes éclairés que la conſtitution n'a pas d'ennemis plus à craindre que l'anarchie, qu'il n'en eſt pas un ſeul qui ne ſoit perſuadé que plus on eſt patriote, & plus on doit être ami de l'ordre, plus on doit ſoutenir toutes les autorités conſtitutionnelles, & n'attaquer les hommes qui en abuſeroient, que par les moyens que la conſtitution nous fournit; ceux qui agiſſent autrement, ne ſont que des factieux qui aiment la liberté, comme les hypocrites aiment la vertu.

Mais les bons citoyens, les citoyens vertueux, enfin tous les honnêtes gens ne ceſſeront de faire tout ce qui dépendra d'eux pour que le reſpect des lois devienne la religion des peuples. Et nous, meſſieurs, qui, dans ces momens d'orage, continuons d'être chargés de la défenſe de l'état; qui continuons d'être entretenus par le tréſor public; qui avons pour chef un roi qui veut la conſtitution; qui prêtons ſerment de ſoutenir de toutes nos forces

cette conſtitution, & qui ne voulons pas nous conduire comme des hommes faux, en diſant que les ſermens n'obligent à rien ; ni comme des hommes foibles, en diſant que nous ſommes forcés de faire un ſerment, nous donneront l'exemple de la fidélité à la conſtitution, & nous périrons, s'il le faut, pour la défendre & pour obéir aux ordres du roi.

Lettre au rédacteur.

« Je n'ai jamais répondu aux calomnies ; mais comme je fuis loin de confondre un journaliſte patriote avec un libelliſte, je crois vous prouver mon eſtime en relevant une aſſertion qui me concerne dans votre N°. 26, p. 287. Quand M. Treilhard préſenta à l'aſſemblée nationale le projet de décret relatif à la maniere de conſtater l'exiſtence civile des citoyens, beaucoup de voix réclamerent l'ajournement, qui fut prononcé ; vous dites, « qu'aux craintes » expoſées par M. Reubell, ſe joignit l'ardente » perſécution de M. Latyl, & que M. l'abbé » Grégoire ne dédaigna pas de mêler ſa voix » à la ſienne ». Graces à vous, M., pour la premiere fois de ma vie, me voilà érigé en perſécuteur, moi le défenſeur connu des opprimés, & récemment encore des gens de couleur ; moi qui, pour avoir, dans mes écrits, réclamé la liberté religieuſe en faveur des juifs & des proteſtans, ai été gratifié de tant d'outrages par des caffards qui ne veulent pas ſavoir que la religion catholique, la religion de la

vérité, ouvre ſon ſein à nos freres errans, ſans l'ouvrir à l'erreur. Il faut, M., que je ſois l'homme le plus inconſéquent, ou qu'on vous ait étrangement abuſé ſur mon compte.

» Ne diroit-on pas d'ailleurs, à votre récit, que je ſuis monté à la tribune pour combattre le projet de décret? Je me contentai de préſenter à mes voiſins à peu près les réflexions ſuivantes.

« La loi propoſée eſt conforme aux vrais » principes; mais comme les lois doivent » avoir une bonté relative, c'eſt-à-dire, ap- » propriée aux circonſtances, au génie du » peuple, le moment de celle-ci n'eſt point » encore arrivé; dans la fameuſe affaire, non » encore terminée, de la ſucceſſion *Thiery*, » le fil de pluſieurs arbres généalogiques s'eſt » trouvé rompu, parce que, dans un temps » où les curés ſoignoient trop peu leurs actes, » ils ont écrit, tantôt *Thierry*, tantôt *Thiry*, » l'omiſſion d'une ſeule lettre a été funeſte; » & comme beaucoup de municipalités villa- » geoiſes ſont très-ignares, n'eſpérez d'elles » que des rédactions tellement vicieuſes, que » dans cinquante ans il vous ſera difficile, » impoſſible peut-être de rétablir des lignes » de filiation ſuivies; renvoyez votre décret » à l'époque où l'éducation régénérée vous » donnera par-tout des hommes aſſez inſtruits » pour leur confier la confection des actes qui » conſtatent l'exiſtence civile des membres de » la ſociété ».

» C'eſt à ces réflexions irréfragables que ſe borne ma perſécution. J'aime à croire que vous

inſérerez cette lettre, qui, en détrompant le public ſur votre aſſertion, honorera votre loyauté. Je ſuis cordialement, votre, &c.

GRÉGOIRE, *député.*

Lettre au rédacteur.

« Long-temps avant ſa mort, M. de Mirabeau nous avoit chargés (M. Frochot & moi) de donner au public la collection de ſes travaux dans l'aſſemblée nationale ; lui-même nous avoit tracé le plan de cet ouvrage, & déjà la premiere partie qu'il en avoit revue alloit être livrée à l'impreſſion, lorſque des circonſtances particulieres nous obligerent de la ſuſpendre.

» Toujours ſeul, toujours lui-même, au milieu de tous les partis, flatté par quelques-uns, mais également déchiré par tous, M. de Mirabeau penſoit que cette collection deviendroit la meilleure, comme il vouloit qu'elle fût l'unique réponſe à tant de calomnies diverſes & ſi étrangement contradictoire.

» Aujourd'hui que Mirabeau n'eſt plus & que ſes travaux ſont épars dans les mains de tout le monde, il ſe trouvera ſans doute plus d'un bon citoyen empreſſé de les raſſembler pour en doter les légiſlatures à venir & honorer notre ſiecle ; mais ce que feront quelques autres, ne peut rien être pour nous ; nos engagemens avec M. de Mirabeau ſont ſacrés & doivent lui ſurvivre.

J'ai donc l'honneur de prévenir le public par la voie de votre journal, que religieuſement fideles à remplir le vœu de cet homme célebre, nous publierons inceſſamment (M. Frochot, l'un de ſes exécuteurs teſtamentaires, & moi) la collection complette de tout ce qui a été dit par M. de Mirabeau à la tribune de l'aſſemblée nationale.

Cet ouvrage, dont le premier volume eſt déjà imprimé, ſera précédé d'un diſcours, dans lequel nous examinerons quelle fut l'influence de M. de Mirabeau ſur la révolution dont la France s'honore.

La collection commencera par les diſcours qu'il prononça en Provence à l'époque de ſon élection, & ſera accompagnée de pluſieurs autres pieces qui n'ont point encore paru.

Nous y joindrons même pluſieurs notes hiſtoriques ſur les faits qui ont amené telle ou telle délibération importante.

L'ouvrage ſera imprimé chez Madame Lejai.

ETIENNE MÉJAN.

Je crois rendre un vrai ſervice aux amis de la conſtitution, en leur annonçant un écrit intitulé : *Lettre de Jacques-Antoine Creuſé la Touche, député de Châtellerault à l'aſſemblée nationale, aux municipalités & aux habitans des campagnes du département de la Vienne.*

Cet ouvrage imprimé à l'imprimerie du

cercle ſocial, ne peut être trop répandu par ceux qui veulent éclairer les habitans des campagnes & les prémunir contre les piéges que leur tendent le fanatiſme, la ſuperſtition, l'orgueil, & la haine de la liberté.

MM. les Souſcripteurs dont l'abonnement a fini au N°. XXIV, ainſi que ceux dont l'abonnement doit finir au N°. XXVIII, ſont priés de vouloir bien le renouveler.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 3 liv. 12 ſous pour trois mois, & de 4 liv. 10 ſous pour la Province, rendu franc de port.

L'on eſt prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. XXVIII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

« Tandis que les grands hommes font marcher les » ſciences, augmentent le nombre des vérités par des » découvertes nouvelles, l'hiſtoire répand ces vérités ; » elle fait deſcendre les connoiſſances, comme les eaux » amaſſées ſur la cîme des montagnes, que la pente » diſtribue dans les plaines par des canaux : ce bien- » fait appartient aux campagnes, les connoiſſances » les plus élevées appartiennent également à tous les » hommes ».

(*Diſcours préliminaire de l'hiſtoire de l'Aſtro-nomie moderne, par M.* BAILLY.)

QUAND des philoſophes courageux proclamoient les principes de la liberté religieuſe, quand ils ébranloient d'une main hardie cet antique édifice élevé par l'ignorance & la

ſuperſtition, ils n'oſoient pas eſpérer peut-être que leurs principes deviendroient bientôt ceux du plus grand nombre. On n'a pas aſſez remarqué les progrès de la raiſon; on n'a pas aſſez vu que la langue ſacrée des ſages eſt devenue celle du peuple, & qu'en ſuivant la marche neceſſaire des choſes, les lumieres, en s'étendant, en ſe propageant, nous rameneront au point où la nature, le bon ſens, le premier inſtinct, ont placé tous les hommes, *ne perſécuter perſonne pour ſes opinions.*

Déjà au moins l'éternel diſpenſateur de tous biens eſt adoré publiquement dans des temples, & par des hommes qui ne profeſſent pas la religion du grand nombre, & des proteſtans ont enfin la liberté de remercier à leur maniere celui qui imprima dans toutes les ames l'amour & le ſentiment de la liberté.

C'eſt avoir gagné beaucoup ſans doute ſur les anciens perſécuteurs; c'eſt les avoir vaincus : il reſte pourtant encore beaucoup à faire; il faut détrôner la perſécution elle-même. Il ne ſuffit pas que le peuple voie avec joie ceux qu'il aime, il faut encore qu'il tolere ceux qu'il n'aime pas; il faut qu'il ceſſe de proſcrire les catholiques non fermentés. Le temps, la raiſon, mais ſur-tout les lumieres, ameneront, je l'eſpere, cette diſpoſition des eſprits. On prouvera ſi aiſément au peuple qu'il eſt de ſon intérêt, de ſon plus cher, de ſon plus preſſant intérêt de ne perſécuter perſonne, qu'il faudra bien qu'il entende ce langage. Voudrions-nous d'ailleurs nous conduire

comme les dévots qui honorent les ſaints, & ſe gardent bien d'imiter leurs vertus? Voudrions-nous combler d'honneurs la mémoire de Voltaire, & ne pas réduire en pratique la morale qu'il a tant prêchée (1)? Voudrions-nous que, du fond de ſa tombe, il s'élevât une voix terrible, qui nous reprocheroit notre intolérance? On nous a tant accuſés d'être inconſéquens & frivoles! ne juſtifions pas cette accuſation.

Mais ce n'eſt pas là le ſeul péril qui nous menace; la ſuperſtition, le fanatiſme s'agitent dans un ſens plus dangereux encore; des

(1) » Ferme en tes ſentimens, & ſimple dans ton cœur,
» Aime la vérité, mais pardonne à l'erreur;
» Fuis les emportemens d'un zele atrabilaire:
» Ce mortel qui s'égare eſt un homme, eſt ton frere;
» Sois ſage pour toi ſeul, compatiſſant pour lui,
» Fais ton bonheur enfin par le bonheur d'autrui ».
(2e. *diſc. ſur l'homme.*)

Je voudrois que les diverſes ſociétés qui ont décerné des honneurs à la mémoire de Voltaire, euſſent déclaré indigne d'y participer quiconque a une fois ſeulement, dans ſa vie, perſécuté un de ſes freres pour une opinion. Oh! ſi chacun de nous étoit bien pénétré de ſon ignorance, qui oſeroit blâmer, qui oſeroit perſécuter? Le plus ſage, le plus inſtruit d'entre nous eſt ſi ignorant & ſi foible, il a beſoin de tant d'indulgence, comment peut-il la refuſer à autrui? C'eſt à un deſpote inſenſé à ſe ſervir de cette expreſſion blaſphématoire, *notre certaine ſcience*. L'homme libre ne ſait *très-certainement* qu'une choſe, c'eſt que ſes ſemblables ont un droit égal au ſien.

prêtres sacriléges osent prêcher au peuple la désobéissance à la loi ; ils osent provoquer, conseiller des violences & des révoltes ; ils parlent de l'Evangile, & ils oublient que la Philosophie, en apprenant aux hommes à voir par leurs yeux, leur a montré que l'Evangile ne prêche que la douceur, la tolérance, la soumission aux lois, l'indulgence pour autrui. Nous sommes trop éclairés aujourd'hui pour ne pas distinguer la morale des prêtres, de la morale de l'Evangile, & pour être dupes encore des impostures de ces hommes dont l'intérêt & l'orgueil sont les seules divinités. L'accueil froid & indifférent fait de toutes parts aux bulles du pape, prouve assez quelle est, à cet égard, l'opinion publique. Cependant tout n'est pas fini, & ce ne sera pas avec des lois, ce ne sera pas par la violence que l'on terminera ce difficile ouvrage ; c'est en répandant dans les campagnes des torrens de lumieres ; c'est en instruisant ceux qui les habitent, qu'on les préservera des horreurs du fanatisme : il faut, il en est temps, leur montrer à nu toutes les vérités ; il n'en est aucune qu'il ne soit dangereux de dissimuler ; il faut que les écrivains à qui la nature a donné des talens, apprennent aux hommes à adorer Dieu & à s'aimer : voilà toute la loi. Je ne veux pas de méprisables & ridicules pamphlets, dans lesquels on apprend à mépriser ce qu'il y a de plus auguste ; je ne veux pas de déclamations ; je veux des écrits simples, clairs, à la portée du grand nombre. Tous les esprits sont disposés à recevoir la lumiere, il ne faut que la leur mon-

tier. Quel plus noble emploi peut-on faire de ſes talens, quel plus noble uſage de ſa fortune, qu'en en conſacrant une foible partie à répandre des principes qui doivent faire le bonheur de l'humanité, & qui aſſurent pour jamais ſon repos ? Des méchans ſe ſont ligués ſi long-temps pour opprimer la terre, des factieux ſe coaliſent pour la troubler ; & les hommes vertueux ne ſe réuniſſent pas pour l'éclairer, pour crier à leurs freres, dans toutes les langues, à toutes les heures du jour : Soyez bons & vertueux, la nature a mis dans le cœur de tous le germe du bonheur ; n'allez pas le chercher au loin ; rempliſſez vos devoirs domeſtiques, vos devoirs civiques ; ne perſécutez perſonne.

« La paix, enfin la paix qu'on déſire & qu'on aime,
» Eſt d'un prix auſſi grand que la vérité même ».

(*Poëme ſur la loi naturelle.* VOLT.)

O françois, françois ! nation généreuſe & brillante ! ſachez donc qu'il n'eſt point de liberté ſans mœurs, point de bonheur ſans vertus, point de repos ſans juſtice & ſans tolérance. Voyez comme toutes les pages de votre hiſtoire ſont ſouillées du ſang que vous ont fait verſer, tantôt des fanatiques, tantôt des ambitieux. Après tant de troubles & d'horreurs, avez-vous été plus heureux, & que vous eſt-il reſté que la honte & les remords de vos crimes ? François, graces à la philoſophie, les principes de liberté, d'égalité, ſont devenus les baſes de vos lois. Vos légiſlateurs

ſe ſont ſouvent trompés ſans doute ; mais ils ont tellement diſpoſé le terrein, que rien de ce qui eſt bon n'eſt impoſſible aujourd'hui. Ne retardez pas la jouiſſance de tant & de ſi grands biens ; n'enſanglantez pas cette terre que la philoſophie a rendue libre, que la philoſophie doit rendre heureuſe, & ne prenez pas ſur vous l'exécration de la poſtérité, qui ne vous pardonnera pas d'avoir compromis la cauſe de la liberté. Citoyens, obéiſſez aux lois ; vous n'avez d'ennemis que ceux qui vous prêchent la révolte ; ne ſoyez pas les auxiliaires des deſpotes, qui ne ſouhaitent rien tant que de vous voir vous déchirer de vos propres mains. Quelles que ſoient les opinions religieuſes qui vous diviſent, vous avez un objet commun, un intérêt ſemblable, celui du bonheur public, du reſpect pour les perſonnes & les propriétés, de l'indulgence & du ſupport réciproque. François, ſoyez ſages, & vous ſerez heureux.

J'ai cru que ces réflexions ne ſeroient pas ſans intérêt dans un temps où des méchans travaillent avec ardeur à égarer l'opinion publique, & des inſenſés fondent de criminelles eſpérances ſur cette erreur (1).

Mais dans tout ce que j'ai dit, il n'y a rien qui ne ſoit applicable avec au moins autant de vérité à la liberté des opinions politiques ; ce n'eſt pas ſeulement ſur la maniere d'adorer Dieu que les hommes ſont diviſés, c'eſt auſſi

(1) Il s'eſt encore paſſé jeudi des violences à l'égliſe des Théatins, ouverte aux catholiques non fermentés

ſur la maniere de ſe gouverner entre eux. Il n'eſt aucun ſyſtême de gouvernement qui n'ait ſes partiſans & ſes détracteurs ; & bien plus peut-être, il n'en eſt pas un ſeul qui n'ait des avantages qu'on ne trouve dans aucun autre, & qui ne ſoit exempt de quelques-uns des inconvéniens qu'ont tous les autres. Plus on avance dans l'étude & l'expérience des hommes & des choſes, plus on ſe convainc qu'il faut ſe garder de toute opinion tranchante, & plus on eſt étonné du ton déciſif avec lequel des philoſophes d'un jour, des légiſlateurs imberbes affirment que tout eſt perdu ſi l'on ne penſe pas comme eux. Combien de fois depuis deux ans n'avons-nous pas ouï répéter cette phraſe avec la plus incroyable aſſurance, & combien de fois n'avons-nous pas eu lieu de nous convaincre de la ſtupidité de ceux qui attachent le bonheur des empires au ſuccès de leurs opinions ? Sans doute il eſt quelques vérités qu'on ne peut nier ſans fermer les yeux à l'évidence

---

Les auteurs, quels qu'ils ſoient, ſont bien coupables ; & ſi, comme cela me paroît fort poſſible, on eſpere par-là dégoûter les ſages de prêcher la tolérance, ſi l'on eſpere empêcher le peuple de la profeſſer..... on ſe trompe ; les ſages ne ſe tairont pas, & à la fin leurs voix ſeront entendues. Au reſte, l'aſſemblée a fort bien ſenti que ce n'eſt pas à elle à réprimer ces déſordres ; mais ſans doute auſſi elle ſentira que s'ils ne ſont pas réprimés, les magiſtrats, les adminiſtrateurs doivent être punis. Le département de Paris, qui juſqu'ici a beaucoup fait pour l'établiſſement des principes, ſe montrera digne de les défendre & de les ſoutenir.

premiere ; encore eſt-il des hommes dont l'eſprit eſt tellement offuſqué par les préjugés, les habitudes, l'intérêt, qu'ils conteſtent ce qui eſt démontré pour tous les autres. Mais ces êtres diſgraciés ſont en petit nombre, & l'on trouveroit peut-être juſqu'à quatre principes fondamentaux de gouvernement, qui ne ſeroient conteſtés par aucun homme qui n'eſt pas en démence ; mais c'eſt ſur l'application de ces principes, ſur les conſéquences qu'on peut en tirer, que les meilleurs eſprits ſont diviſés en tous ſens, & que chacun croit également avoir en ſa faveur le raiſonnement, & que chacun atteſte également l'expérience du paſſé. Le légiſlateur ſage qui ſait fort bien que beaucoup d'hommes plus ſages que lui, ne penſent pas comme lui, laiſſe un libre cours à la penſée, ne s'irrite ni ne s'humilie des contradictions : telle opinion qui ne ſembloit d'abord que celle d'un petit nombre d'hommes, acquiert des partiſans, s'étend & ſe fortifie, & celui qui l'avoit rejetée par foibleſſe, & parce qu'il croyoit penſer comme la majorité, eſt obligé de revenir ſur ſes pas, & de prouver qu'il manque également de courage & de jugement.

Les événemens préſens, l'état actuel de l'opinion publique fourniſſent de nouvelles preuves de cette théorie ; après trois ans d'agitation & d'incertitude, après beaucoup de débats dans tous les ſens, après beaucoup d'exagérations & de déclamations de tous les partis, les hommes ſages vont aboutir à un point commun.

Nous avons tous vu, dans les premiers temps de la révolution, les hommes aujourd'hui les plus exagérés & les plus ardens désirer pour la France la conſtitution angloiſe, & la regarder comme le maximum de la liberté.

Nous voyons aujourd'hui les hommes les plus obſtinés à combattre la révolution, louer, admirer la conſtitution angloiſe, & l'oppoſer à la nôtre, pour en faire la cenſure.

Ainſi, deux années ont entierement déplacé les opinions; les admirateurs de la conſtitution angloiſe n'en parlent plus qu'avec mépris; ſes détracteurs en parlent avec enthouſiaſme.

Il eſt encore plus étonnant peut-être de voir les hommes qui ont ſi long-temps proſcrit & perſécuté les philoſophes, qui ont tant déchiré Monteſquieu, Mably, Rouſſeau, Raynal, citer aujourd'hui comme autorités les opinions de ces mêmes écrivains qu'ils ont regardés comme leurs plus dangereux ennemis.

Tel eſt donc le progrès des lumieres, que bien peu d'hommes oſeroient avouer publiquement les maximes ariſtocratiques ou deſpotiques qu'ils profeſſoient il y a deux ans, & que *la révolution* gagne ſans ceſſe de nouveaux partiſans.

Tel eſt auſſi, dans un autre ſens, le progrès des lumieres & l'avancement de la raiſon, que le nombre des hommes qui connoiſſent les vices de *la conſtitution*, augmente ſans ceſſe,

& que ſes détracteurs ſont dans tous les partis (1).

Ainſi, nous ſommes, je crois, arrivés à

(1) On a vu M. Duport parler à la tribune un langage qui ne differe pas beaucoup de celui de l'adreſſe de l'abbé Raynal. L'abbé Sycis, peu de temps auparavant, a fait une critique très-ſévere de notre ſyſtême adminiſtratif & de pluſieurs points conſtitutionnels. J'oſe dire qu'il n'eſt pas un homme qui ne convienne qu'il faut beaucoup amender notre conſtitution, pas un qui ne voie qu'elle peche dans les points les plus eſſentiels. J'ai indiqué dans le numéro précédent le moyen que je crois le plus propre à opérer cette réforme ſans ſecouſſe & ſans de nouveaux malheurs. Cette opinion que j'ai établie me paroît aſſez généralement admiſe; je voudrois qu'elle prît aſſez de faveur pour y ramener tous les eſprits. Ce n'eſt pas celle de M. Payne qui ſe refuſe à toute idée de corps conſtituant, & qui méconnoît ſon droit; mais l'ouvrage de M. Payne, rempli d'erreurs ſur les faits les plus publics, ne peut être en France d'une grande autorité, ſes principes étant entierement oppoſés à ceux que nous avons admis. La choſe la plus facile peut-être, c'eſt de faire un livre dont tous les raiſonnemens ſont ſerrés & inconteſtables; il ſuffit d'écarter les faits, de ne calculer ni les réſiſtances, ni les paſſions, & de s'abandonner à des abſtractions qui ſe trouvent fauſſes à chaque inſtant dans l'application. L'abbé Raynal, dans ſon adreſſe à l'aſſemblée, paroît avoir eu en vue une idée de ce genre, quand il a dit que *jamais les conceptions hardies de la philoſophie n'ont été préſentées comme la meſure rigoureuſe des actes de la légiſlation.* Les vérités fondamentales (en très-petit nombre, je le répete) qu'a hardiment manifeſtées la philoſophie, ne ſont ſuſceptibles d'aucune modification. Mais quand on veut en appliquer les conſequences à la légiſlation, il faut étudier les préjugés, les paſſions, les intérêts,

quelques points communs. Il nous faut une conſtitution ; nous en avons une défectueuſe,

---

l'étendue des empires, leur popula ion, &c. &c. C'eſt en ce ſens qu'eſt bien funeſte cette demi inſtruction qui fait qu'on porte tout à l'extrême, parce qu'on n'aperçoit les inconvéniens de rien.

Cette adreſſe de l'abbé Raynal doit être comptée au nombre des événemens ſinguliers dont nous ſommes témoins.

Il eſt impoſſible de ſe diſſimuler qu'en obtenant cette lettre d'un homme juſtement célebre par ſon courage à proclamer la vérité, on a cru mettre un poids énorme dans la balance en faveur des mécontens; mais il eſt impoſſible de ſe diſſimuler que l'abbé Raynal a raiſon dans beaucoup de ſes obſervations, & ceux qui connoiſſent l'état de la Provence, ne l'accuſeront pas d'avoir trop chargé le tableau des calamités qui déſolent la France.

L'abbé Raynal a cru ſervir ſa patrie ; il a cru éclairer l'aſſemblée ſur ſes fautes, j'aime à le penſer. Mais ſes amis, mais ceux qui l'entourent, n'ont-ils pas trompé ce ſentiment même, en faiſant faire à l'abbé Raynal une démarche d'homme de parti, tandis qu'il devoit faire une démarche d'homme d'état? A-t-on eſpéré qu'il ſeroit utile à l'aſſemblée, en prenant pour lui parler un langage de cenſeur & un ton de ſupériorité qui ſemble le placer au deſſus de l'aſſemblée qu'il veut inſtruire? A-t-on eſpéré qu'il ſeroit utile en diſſimulant le bien qu'a fait l'aſſemblée? Et ſi on vouloit qu'il ſe fît entendre avec fruit, ne devoit-on pas l'engager à préſenter la vérité ſous une forme qui pût la faire admettre, plutôt que ſous une forme repouſſante. Les hommes ſont les mêmes par-tout & dans tous les temps ; & quand on veut ſincerement le bien, on cherche le meilleur moyen de l'opérer.

Il m'eſt difficile de ne pas penſer qu'on a eu plus

il faut la perfectionner, l'améliorer. C'eſt le déſir des gens de bien, c'eſt l'eſpérance des

---

le déſir de nuire à l'aſſemblée que celui de l'éclairer ; plus l'envie d'oppoſer une grande autorité à celle du corps conſtituant, que le projet reſpectable d'engager le corps conſtituant à perfectionner ſon ouvrage.

Quoiqu'il en ſoit, c'eſt aux amis de la liberté à profiter du bien qu'on n'a pas voulu leur faire ; l'abbé Raynal a dit de grandes vérités, & a averti l'aſſemblée de dangers très-réels & très-preſſans, qui menacent la choſe publique ; il faut ſaiſir ces vérités, & éviter les dangers par une grande ſageſſe & une grande union des gens de bien contre les méchans & les mal-intentionnés de tous les partis.

L'aſſemblée a entendu la lecture de cette adreſſe avec plus de calme que n'en eſpéroient peut-être ceux qui en avoient connoiſſance. La lecture n'en a été interrompue que par quelques membres de cette turbulente minorité de la gauche, qui veut ſe dédommager de ſon impuiſſance réelle, par de la violence & des cris. Non ſeulement la très-grande majorité l'a entendue avec beaucoup d'attention, mais cette lettre a fait ſur de très-bons eſprits une impreſſion profonde & qui ne ſera pas ſans fruit ; auſſi ce n'eſt pas ſans beaucoup de mécontentement qu'on a vu M. Roederer s'obſtiner à demander qu'on rappelât à l'ordre le préſident qui ne pouvoit pas ne pas faire lire cette adreſſe, qui eût été coupable en la cachant à l'aſſemblée.

Au reſte, M. Robeſpierre a fait à l'abbé Raynal le reproche le mieux fondé, celui d'avoir gardé le ſilence pendant le temps des diſcuſſions, où ſes lumières pouvoient être utiles, & de ne le rompre un moment où l'ouvrage eſt conſommé, que pour ſe livrer à une cenſure amère & décourageante.

Je crois que l'adreſſe de l'abbé Raynal ſera très-

bons citoyens, & c'eſt une des cauſes principales de l'agitation qui, dans ce moment, travaille tous les eſprits.

Chacun déſire & eſpére des changemens, & chacun croit profiter de la pente de l'opinion publique.

Les uns comptent dans les chances poſſibles l'abolition de la royauté, & pluſieurs ne diſſimulent pas même l'eſpérance d'une loi agraire; d'inſenſés journaliſtes ont proclamé ces deux vues.

D'autres voient dans le lointain l'ariſtocratie reparoître triomphante, & des fous rêvent encore parlemens & clergé.

Ainſi toutes les paſſions ſont encore en jeu; les hommes les moins clairvoyans s'aperçoivent bien que beaucoup de choſes ſeront changées, ſoit par la légiſlature qui arrive, ſoit par la préſente aſſemblée; mais peu calculent quels ſeront ces changemens.

Peut-être de grands troubles les précéderont, ſi la marche de l'aſſemblée n'eſt pas aſſurée, ſi elle eſt entraînée hors des limites

---

utile, elle l'eût été beaucoup plus, ſi, perſuadé, comme je le ſuis, que l'opinion publique commande des amendemens notables à la conſtitution, perſuadé que ces amendemens peuvent ſe faire par le concours ſeul des volontés des honnêtes gens, il eût donné une impulſion nouvelle & plus forte à l'opinion publique; & ſi, au lieu de parler le langage d'un parti, il avoit parlé le langage du grand nombre des hommes éclairés.

de la ſageſſe & de la raiſon, ſi elle cede à des impulſions exagérées; alors elle recule le retour de la paix, elle en prend ſur elle la reſponſabilité

Mais ce danger paroîtra moins grand peut-être à ceux qui s'apercevront que l'eſprit d'innovation n'a plus aujourd'hui grand crédit dans l'aſſemblée, une timidité peut-être trop grande ſemble lui avoir ſuccédé; la preuve en eſt dans la maniere dont s'eſt diſcutée & décidée la queſtion de l'abolition de la peine de mort, & dans les murmures qui ont accompagné M. Duport au moment où il citoit *Beccaria*, qui, dans quelques pages, a mieux diſcuté cette queſtion, qu'elle ne l'a été dans de longs diſcours à l'aſſemblée nationale (1).

Je crains donc peu l'exagération des principes ou des meſures; l'aſſemblée ne s'y livreroit que ſi elle s'abandonnoit ſans force & ſans courage, & ſi la majorité du parti populaire, effrayée par les criailleries de la minorité, ſe laiſſoit encore une fois ſubjuguer. Je le craindrois ſur-tout dans les circonſtances pré-

(1) Je ne ſais ſeulement ſi Beccaria ne s'eſt pas trompé en diſant que la ſociété n'a pas le droit d'infliger la peine de mort. Si le droit de la ſociété ſe compoſe de la réunion de tous les droits individuels que les membres du corps ſocial mettent en commun, & ſi, comme je le crois, *le ſuicide eſt de droit naturel*, ſi aucun acte ſocial ne peut en interdire l'exercice aux individus; pourquoi ne pourroient-ils pas mettre auſſi ce droit en commun, & céder à la ſociété le droit qu'ils ont ſur eux-mêmes ?

ſentes, où j'entends parler d'une loi ſur les émigrans, abandonnée depuis long-temps au mépris & à l'horreur; que j'entends quelquefois retentir à mes oreilles les mots barbares de *confiſcation* ou d'autres ſemblables; que j'entends parler de nouveaux ſermens (1).

(1) On a multiplié juſqu'au ridicule les ſermens, & celui que l'aſſemblée a exigé des prêtres, doit pour jamais guérir de cette funeſte rage.

« Non, point de ſermens, dit Brutus, ſi la deſtinée » des hommes, la ſouffrance de nos ames, les abus » de cet âge, ſi ce ſont là des motifs foibles, rompons » ici ſans délai. Allons nous rendre à nos lits oiſifs; » laiſſons la Tyrannie à l'œil hautain, tirer le ſort » des hommes dans une loterie de mort, & les ravager » juſqu'à ce que le dernier tombe. Mais ſi, comme je » le ſens, ces motifs portent un foyer de flamme » dans le ſein du lâche, & donnent la trempe du fer » aux tendres cœurs des femmes; alors, compatriotes, » quel autre aiguillon nous faut-il, que notre propre » cauſe, pour nous exciter *à faire juſtice*. Qu'avons-» nous beſoins d'autre lien que de la parole des romains » unis, qui l'ont donnée, & qui ne reculeront pas? » d'autre ſerment, que de la promeſſe de l'honneur à » l'honneur, que le bien ſera fait, ou que nous péri-» rons pour lui? Jurez, vous, prêtres; vous, hommes » lâches & ſcandaleux; vous, ruines de l'homme, dé-» biles vieillards, ames infirmes, qui accueillez l'ou-» trage; qu'ils jurent dans la cauſe injuſte, ces viles » créatures dont les hommes ſuſpectent la foi: mais » nous, ne gênons point le libre reſſort de nos cou-» rages, ne profanons point la vertu de notre entre-» priſe par l'idée que notre cauſe ou ſon exécution » eurent beſoin d'un ſerment. Chaque goutte du noble » ſang de Rome a dégénéré dans les veines du romain » qui viole un ſeul mot de ſa promeſſe, dès qu'elle » eſt ſortie de ſa bouche ». (*Jules Céſar, de Shakeſpeare*, ſc. IIe. act. IIe.)

J'ai tort ſans doute de le craindre ; l'aſſemblée ne prendra pas des réſolutions qui la couvriroient d'une honte éternelle, & qui ne laiſſeroient aux gens de bien d'autre parti que de l'abandonner.

Que des fous propoſent de *licencier les officiers*, qu'ils provoquent ainſi des mouvemens qui livreroient la France à une ſoldateſque effrenée ; l'aſſemblée ſait bien que dans un pays libre le ſoldat ne doit qu'obéir, & jamais raiſonner.

Que des ſcélérats, ſtipendiés peut-être, applaudiſſent *au crime* des ſoldats qui deſtituent leurs chefs, l'aſſemblée en frémira, je l'eſpere ; elle fera punir ces révoltés ; elle ſentira ce qu'un tel exemple a d'effrayant, & les maux dans leſquels il nous entraîneroit.

Que des ignorans croient s'aider de l'autorité impoſante de Mirabeau, l'aſſemblée ſe rappelle bien, 1°. que Mirabeau propoſoit de licencier l'armée, & non les officiers ; 2°. que les circonſtances ne ſont pas les mêmes à beaucoup près.

Que des intrigans s'agitent pour décider l'aſſemblée à envoyer des gardes nationales dans les départemens du Rhin, pour pouvoir les commander, & dans l'eſpérance de jouer un rôle, l'aſſemblée ne décrétera pas la guerre civile.

Que des fripons, ou des ſcélérats, ou des fous, ou des factieux, ou des imbécilles propoſent de confiſquer les biens des fugitifs, de faire une loi quelconque ſur les émigrations,

tions; l'assemblée les accueillera avec le mépris qu'ils inspirent, & elle ne donnera pas raison à ceux qui disent aujourd'hui que Mirabeau seul savoit penser en homme d'état.

Non; de telles folies ne sont pas à craindre; ceux qui veulent entraîner l'assemblée se sont trompés; ils le seront aussi ceux qui croient qu'elle paralysera le gouvernement, qu'elle empêchera son action.

Oui, les factieux qui veulent encore de nouveaux désordres échoueront dans leurs infâmes projets; il en sera de même des aristocrates.

Ceux-ci croient que parce que les factieux sont sans crédit, parce que le républicanisme ne fait point de progrès, parce que même l'opinion n'est pas très-favorable à l'assemblée, il y a des chances pour l'aristocratie ou pour le despotisme (1).

(1) J'ai eu beaucoup d'occasions de remarquer la cause de l'erreur dans laquelle tombent ceux qui raisonnent sur l'opinion publique; on croit trop qu'elle se forme ou par les grands aristocrates, ou par la canaille révolutionnaire de tous les rangs, de tous les états, de toutes les conditions; on a égaré long-temps une multitude sans instruction & sans frein, & on l'a portée à des violences contre les aristocrates; aujourd'hui on cherche à l'égarer contre l'assemblée: ce sont peut-être les mêmes hommes qui excitent, qui fomentent ces mécontentemens, & qui, ennemis de tout ordre, veulent ruiner tour à tour tous les pouvoirs. Je ne puis m'empêcher de remarquer que ceux qui ont tant déclamé contre le roi, les ministres, les grands, déclament aujourd'hui contre les administrations, les muni-

Les factieux ſont ſans crédit, parce qu'on les connoît ; le républicaniſme ne fait pas de progrès, parce que c'eſt une folie ; l'opinion publique abandonne l'aſſemblée, parce que l'aſſemblée a fait beaucoup de fautes, parce qu'elle a trop pris pour l'opinion publique les cris de quelques fous, parce que ſur-tout elle a fait beaucoup de mécontens, & qu'elle pouvoit en diminuer le nombre, qu'elle n'a pas aſſez ménagé les vaincus, &c. &c. &c. Mais qu'importe l'aſſemblé ? Eſt-ce qu'elle a fait ſeule la révolution ? elle n'a été que le point de réunion de tous ceux qui l'avoient faite avant qu'elle fût formée.

Sans doute elle peut périr, elle peut être tellement avilie dans l'opinion, qu'elle perde toute autorité, tout crédit. Sans doute on peut exciter contre elle des violences, dont ſeroient victimes un grand nombre de ſes membres. . . Eh bien, qu'y gagneroit-on ?

---

cipalités, & calomnient ſans ceſſe l'aſſemblée elle même. Qu'ont-ils à gagner à l'ordre ?

Les hommes qui réfléchiſſent & qui obſervent, ſavent que l'opinion publique eſt celle du très-grand nombre d'hommes honnêtes, paiſibles, obſcurs, qui ne s'agitent ni ne crient ; ce ſont eux qui au mois de juillet 1789, ont empêché les brigandages, eux qui ont ſouvent ſoutenu l'aſſemblée contre les factieux ; j'inſiſte maintenant ſur cette idée, & je prie qu'on reliſe ce que j'ai écrit ſur l'opinion publique : l'événement a confirmé toutes mes obſervations ; l'événement les confirmera encore. Les extrêmes, dans aucun ſens, n'auront un long ſuccès, & la majorité paiſible l'emportera ſur une majorité turbulente & hardie.

L'inſtruction eſt deſcendue de la montagne dans les plaines ; on excitera des troubles, on fera commettre de grands crimes ; la liberté aura couté plus à conquérir ; elle en ſera plus chere à la génération qui nous ſuivra.

On ſe trompe tout à fait, quand on croit qu'on parviendra à faire améliorer la conſtitution, en aigriſſant les eſprits, en favoriſant les mécontentemens. Non, ce n'en eſt pas là le moyen ; on y arrivera plutôt & plus ſûrement, en répandant l'inſtruction, en adouciſſant les haînes, en calmant les mécontentemens. Il n'eſt point d'autres moyens, & malheur à qui en cherche ailleurs que dans la paix.

Oui, notre conſtitution eſt très-défectueuſe, il faut l'améliorer : oui, l'aſſemblée a fait d'énormes injuſtices inutiles qu'il faut tâcher de réparer. Le gouvernement eſt ſans action & ſans force, l'armée eſt indiſciplinée, les clubs uſurpent une puiſſance qui bientôt perdroit ce pays. Tout cela eſt vrai, & voilà ce qu'il faut empêcher ; voilà ce qui ceſſera bientôt, ſi l'aſſemblée ne ſe livre à aucune impulſion violente, ſi elle prend confiance dans ſes forces, ſi elle ne conçoit pas de vaines terreurs, ſi elle s'occupe à créer des mœurs & des vertus ; & ſi, renonçant enfin à toute adminiſtration, les comités n'entravent plus la marche du gouvernement.

Paris, 3 juin 1791, à quatre heures du ſoir.

J'ai cru qu'il pouvoit être utile de publier la lettre ſuivante ; elle m'a été remiſe par un très-bon citoyen. M. Marron a eu la bonté de me communiquer le diſcours dont il eſt parlé dans cette lettre ; j'ai beaucoup de regrets de ce que le défaut d'eſpace ne me permet d'en placer ici aucun extrait ; je le conjure avec inſtance de le rendre public.

Je n'ai pas vu ſans peine le ſilence des journaliſtes, ou leur indifférence ſur l'événement du 22 mai ; il eſt un des plus heureux de la révolution, & un de ceux qui nous préſagent le plus de bien.

PARIS, ce 22 Mai 1791.

« Vous me demandez, Monſieur, de vous retracer, par écrit, ce que je viens de vous raconter en ſortant de l'égliſe de Saint-Louis du-Louvre, édifice aujourd'hui conſacré au culte proteſtant. J'ai aſſiſté à la cérémonie de la dédicace de ce nouveau temple, & je ſuis encore dans l'enthouſiaſme qu'inſpire la ſatisfaction pleine & entiere du patriotiſme & de la philoſophie.

» L'aſſemblée nationale avoit bien déclaré la liberté religieuſe ; la liberté du culte étoit bien une conſéquence naturelle & néceſſaire

de la liberté de conſcience : le directoire du département de Paris l'avoit ainſi entendu, & cette opinion étoit la regle de ſa conduite. Deux de ſes membres les plus diſtingués étoient venus l'expoſer & la défendre victorieuſement à la tribune de l'aſſemblée nationale ; ils avoient été vivement applaudis & approuvés par les légiſlateurs (1). Tout cela n'étoit encore, en quelque ſorte, qu'en théorie ; il nous manquoit l'exercice de cette liberté ſi authentiquement reconnue, ſi ſolennellement proclamée. Il ne nous manque plus rien aujourd'hui. Les proteſtans viennent d'ouvrir un temple, où ils ont publiquement & paiſiblement pratiqué les cérémonies de leur culte particulier. Tout autre culte, qui n'aura rien de contraire aux bonnes mœurs, jouira de la même liberté, & les ſectateurs de ces différentes religions jouiront, dans la ſociété, des mêmes droits que tous les autres citoyens. C'eſt ainſi que la liberté religieuſe eſt pleine, entiere, & parfaitement complette en France : nulle part il n'en eſt ainſi.

» Cette admirable partie de notre conſtitution place honorablement la France au deſſus de toutes les nations de l'univers. C'eſt un bel exemple qu'elle donne au monde. Notre plus

(1) C'eſt une choſe remarquable ſans doute que ces deux adminiſtrateurs ſoient deux eccléſiaſtiques ; c'eſt que M. l'évêque d'Autun & M. l'abbé Syeis ſont deux hommes très-éclairés, très-raiſonnables, & ſur-tout très-conſéquens. (*Note du Correſpondant.*)

doux eſpoir eſt qu'il ſera bientôt imité, & qu'ainſi finiront ces diſputes interminables, ces longues haines, ces vengeances cruelles, ces perſécutions affreuſes, qui tant de fois ont enſanglanté la terre, & toujours rendu les hommes malheureux. La ſuperſtition, le fanatiſme, n'aveugleront plus, n'aſſerviront plus, n'abrutiront plus tant d'hommes infortunés; ils reſpireront enfin, après tant de ſiecles d'outrages & de malheurs. L'humanité nous devra ce bienfait; & quand je penſe aux maux infinis qui vont diſparoître, c'eſt, à mon avis, le plus ſignalé des bienfaits.

» Je roulois ces idées dans ma tête en allant à l'égliſe.

» En arrivant, j'ai trouvé un aſſez grande affluence dans la rue, mais ſans foule & ſans tumulte. Une grande quantité de voitures entouroit l'égliſe. J'ai lu ſur la porte l'inſcription ſuivante :

L'an de Jéſus-Chriſt 1791, *le ſecond de la liberté.*

Edifice conſacré à un culte religieux par une ſociété particuliere.

PAIX ET LIBERTÉ.

» Je ſuis entré dans l'égliſe, elle étoit pleine. On y voyoit des perſonnes de tout âge, de tout ſexe, & de tout état. J'y ai aperçu avec plaiſir des eccléſiaſtiques catholiques;

j'en ai remarqué un, en particulier, qui y étoit en soutane & en manteau long.

» A gauche, en entrant, on lit en gros caractères l'oraison dominicale : *Notre pere, &c.* ; vis-à-vis, à droite, on lit : *Declaration des droits de l'homme*, &c.

» Plus loin, le décalogue, & vis-à-vis, le symbole des apôtres.

» La sainteté du lieu, son auguste simplicité (on a ôté tous les ornemens superflus), un silence profond de la part des fideles, le maintien le plus décent, tout annonce & commande le respect.

» Un chant grave, harmonieux, & touchant, continuellement accompagné de l'orgue, dont le jeu se fait entendre seul par intervalles, communique à l'ame une émotion douce, qui tempere ce que le respect pourroit avoir de trop sévere. Ce sont des pseaumes ou des cantiques tirés des livres saints, que l'on chante.

» Ces chants sont entrecoupés par la lecture de quelques chapitres de l'écriture, tirés de l'Ancien ou du Nouveau Testament, & analogues, comme les cantiques, à la cérémonie & aux circonstances. Ainsi, on a lu aujourd'hui la dédicace du temple de Salomon, on a chanté le cantique de Siméon, &c. Tout le monde sait que dans les églises protestantes, les cantiques, les lectures, & les prieres sont en françois.

» Cette alternative de chants & de lecture a duré environ une heure & demie.

» Enfin le prédicateur eſt monté en chaire ; c'étoit M. Marron, patriote hollandois, ci-devant attaché à la chapelle de l'ambaſſadeur de Hollande, d'où ſon dévouement pour la cauſe de la liberté l'a fait exclure par la tyrannie ſtathoudérienne. Il a commencé par une priere remplie d'onction ; c'eſt tout à la fois un cantique de louanges à l'éternel, & une invocation fervente, qui rappelle à l'homme ſes devoirs, en demandant à Dieu la grace de les remplir.

» Après avoir préparé les eſprits & les cœurs par la priere, M. Marron a commencé un ſermon ſur les progrès des lumieres, par ces paroles de Saint-Paul aux romains : *La nuit eſt paſſée, & le jour s'eſt levé ; conduiſons-nous donc avec honneur & comme en plein jour.*

» Ce texte lui a fourni naturellement ſa diviſion en deux points. Dans le premier, il a montré quel prix nous devons attacher à ce progrès de lumieres, à ce rapide acheminement vers un jour plein & ſans nuages, qui caractériſe notre ſiecle. Dans le ſecond point, M. Marron indique les obligations qui découlent pour nous de ce bienfait ſignalé, & la maniere dont nous devons nous empreſſer à y répondre.

» La perfectibilité qui caractériſe l'eſprit humain & qui diſtingue l'homme des animaux, eſt un don précieux de l'auteur de la nature ; tous il nous enrichit de cette même prérogative. Faire uſage de nos facultés eſt donc une choſe louable ; c'eſt tendre au but évident de

notre deſtination ; le progrès des lumieres eſt donc un bienfait de la providence.

» Il nous découvre la vérité, qui eſt à la portée de tous, & également ſalutaire à tous ; il amene à ſa ſuite une jouiſſance plus pure, plus étendue, plus noble de toutes les richeſſes & de toutes les beautés que l'auteur de la nature a ſi abondamment ſemées autour de nous. La nature eſt éloquente pour l'homme éclairé ; elle eſt muette pour l'homme ſans culture & ſans inſtruction.

» Le progrès des lumieres eſt ſingulierement favorable à la ſociabilité ; les mots ſacrés de *patrie*, de *liberté*, ne ſont pas de vains noms dans un ſiecle éclairé. Le progrès des lumieres eſt une reſſource des plus efficaces pour affranchir des chaînes de la ſuperſtition ; il favoriſe la connoiſſance de la vraie religion ; il eſt encore dans un rapport étroit avec l'exercice d'une vraie & ſolide vertu. Enfin nos progrès en connoiſſances dans ce monde forment la préparation la plus convenable à celui qui eſt à venir. Ils ſont un des moyens les plus aſſortis pour nous élever à cet ordre de choſes qui nous attend au delà de la tombe. Tels ſont les avantages du progrès des lumieres que M. Marron a ſupérieurement développés dans ſon premier point.

» Dans le ſecond point, M. Marron détaille les obligations que nous impoſe l'inſigne faveur du Très-Haut, qui a placé notre exiſtence dans un âge éclairé.

» Rendons, a-t-il dit, rendons graces à Dieu ;

béniſſons-le de ne nous avoir pas livrés à la merci de l'ignorance & de la ſuperſtition. Mettons ſoigneuſement à profit la meſure de lumieres qui nous ſont échues en partage ; répandons-les autour de nous avec zele, avec courage, avec conſtance, & cependant avec diſcernement ; enfin que nos lumieres déterminent toute notre conduite, qu'elles préſident à toutes nos actions : ainſi, nous retracerons en nous l'image de l'auteur adorable de toute vérité & de tout bien ; ainſi, nous ſerons admis un jour à puiſer dans ſa plénitude le comble de la perfection & du bonheur.

» C'eſt par ces belles paroles que M. Marron a terminé ſon diſcours.

» Je ne vous ai rien dit, monſieur, de l'exorde, & j'ai eu grand tort ; car je l'ai trouvé ſuperbe. Mais je vous écris rapidement, & je ſuis entraîné par la liaiſon des idées que préſente le développement du texte dans les deux points du ſermon. D'ailleurs ce morceau offre plus d'images, de ſentimens que de raiſonnemens ; il eſt par conſéquent plus difficile à ſaiſir & à rendre ; il faudroit le copier, pour ne pas le défigurer (1). C'eſt un tableau touchant des malheurs des proteſtans dans les temps d'ignorance, de ſuperſtition, & d'in-

(1) Après la cérémonie, on a beaucoup preſſé le prédicateur de faire imprimer ſon ſermon. Je joins ici mes ſollicitations à celles de ſes amis ; il faut que ceux qui n'ont pas eu le plaiſir de l'entendre, aient au moins la ſatisfaction de le lire, & que tous en profitent. (*Note du Correſpondant.*)

tolérance, & du bonheur dont ils jouiſſent aujourd'hui, graces au progrès des lumieres, graces aux travaux de l'aſſemblée nationale & à notre conſtitution, dont l'auteur fait l'éloge le plus complet & le plus délicat.

» La fin tragique de Coligny (1), le lieu

(1) Je ſaiſis cette occaſion pour raconter un fait qui me paroît trop peu connu.

Les reſtes de Coligny, ou plutôt des fragmens de ces reſtes, avoient été recueillis & cachés par ſes ſerviteurs. Un petit cercueil de plomb les renfermoit; une inſcription latine, gravée ſur une plaque de cuivre, déſignoit ce dépôt précieux, & le tout étroitement reſſerré dans un coffret de chêne, étoit oublié dans les caves du château de Châtillon, ancienne demeure de l'Amiral. Le haſard les fit découvrir il y a quelques années. M. de Monteſquiou, aujourd'hui député à l'aſſemblée nationale, ayant appris du ci-devant ſeigneur de Châtillon lui-même qu'il ne deſtinoit aucun monument à réparer ce long oubli, lui demanda avec inſtance de lui céder ce tréſor. Il l'obtint; &, en 1784, il lui conſacra un mauſolée dans les jardins de Maupertuis, lieu de ſon habitation. Là, ſur les bords d'une riviere qu'ombragent des cyprès & des ſaules pleureurs, au milieu d'un payſage auſſi doux que frais, s'élevé un tombeau dans le ſtyle antique; l'intérieur du monument eſt de marbre; une tombe de baſalte renferme le cercueil; l'ancienne inſcription y eſt incruſtée au pied de l'urne funéraire. Le beau récit de la mort de Coligny, par Voltaire, eſt écrit en lettres d'or ſur les tables de marbre qui ſont vis-à-vis du tombeau. Sur la face extérieure, on ne voit d'autres ornemens que l'écu de ce grand homme, les marques de ſes dignités, & une inſcription auſſi ſimple que philoſophique. La voici :

« Ici repoſent & ſont honorés enfin, après plus de

dans lequel parloit l'orateur ; près de ce lieu, la vue du mauſolée du cardinal Fleury, lui a fourni des traits frappans que je ne puis que rappeler.

» M. Marron a développé un grand talent dans ce diſcours. Il s'eſt montré digne miniſtre de l'évangile, vrai philoſophe, bon citoyen, zélé patriote, orateur éloquent, mais de cette éloquence ſimple, douce & touchante, & cependant énergique, noble & majeſtueuſe, qui doit caractériſer un orateur évangélique. Certainement il n'y a pas eu un de ſes auditeurs qui ne s'en ſoit allé meilleur citoyen, meilleur chrétien.

» J'ai entendu, j'ai lu bien des ſermons : j'en ai lu, j'en ai entendu de bien beaux & de bien bons ; car j'ai ſuivi, ſoit à Paris, ſoit en province, preſque tous les grands prédicateurs de ce demi-ſiecle ; j'ai lu les ſermons des grands orateurs qui les ont précédés, & jamais je n'ai lu, jamais je n'ai entendu de ſermon qui m'ait fait autant de plaiſir que celui que je viens d'entendre. C'eſt qu'il eſt tout à la fois religieux & raiſonnable : c'eſt l'accord de l'évangile & de la philoſophie ; c'eſt un chef-d'œuvre de philanthropie. Le proteſtant pour lequel il eſt fait, y trouve tout ce qu'il peut déſirer ; le chrétien d'une autre communion, le catholique même, bien loin

---

» deux ſiecles, les reſtes de Gaſpard de Coligny, » Amiral de France, tué à la Saint-Barthélemi, le » 24 août 1572 ». (*Note du Journaliſte.*)

d'y trouver à reprendre, y trouve à profiter. Un homme qui ne ſeroit pas chrétien, en ſeroit édifié. Un bon citoyen en eſt enthouſiaſmé. C'eſt ainſi que dans l'un de mes rêves philanthropiques, dont j'ai entretenu quelques amis, & M. Marron lui-même, il y a quelques années, j'imaginois qu'un citoyen devoit prêcher à des citoyens dans un temple conſacré par des hommes à la divinité. Si j'avois été chargé de l'honorable fonction d'y porter la parole, & aſſez heureux pour être doué des talens de M. Marron, c'eſt ainſi que j'aurois fait un ſermon.

» Ah! ſi l'on prêchoit ainſi dans les temples, tous les chrétiens, tous les hommes, quels que fuſſent d'ailleurs les dogmes & les formes particulieres de leur religion, rappelés aux vrais principes, ſe ſouviendroient que tous enfans de la nature, ils ſont nés freres, libres, & égaux en droits & en devoirs; qu'enfans de la ſociété, le contrat ſocial les a déclarés freres, libres, & égaux en droits & en devoirs; qu'enfans du même Dieu, la religion a conſacré qu'ils étoient freres, libres, & égaux en droits & en devoirs; qu'enfin, aux yeux des lois naturelles, politiques, civiles, & religieuſes, de toutes les lois, en un mot, ils ſont freres, libres, & égaux en droits & en devoirs, & tous ſuivant bonnement, franchement les mouvemens naturels que l'Auteur de leur être imprime dans leurs cœurs, & les regles éternelles du bon ſens & de la raiſon qu'il grava dans leurs eſprits; ils ſentiroient qu'étant freres, libres, & égaux en droits &

en devoirs, ils ſont nés pour s'aimer, & ils céderoient à un penhant ſi doux; ils verroient que de cet amour mutuel, de cette charité fraternelle, naîtroit librement & ſans efforts l'accompliſſement de tous les devoirs que l'état de ſociété leur impoſe. Profondément ſoumis de cœur & d'eſprit à la loi, expreſſion de la volonté générale, auſſi attachés à leurs devoirs que jaloux de leurs droits, ils chercheroient & trouveroient leur bonheur dans le bonheur de leurs freres, qu'ils aimeroient & dont ils ſeroient aimés; tous ſeroient unis, tous ſeroient tranquilles, tous ſeroient heureux.

» M. Marron a terminé ce ſuperbe diſcours par une priere ſublime, dans laquelle, parlant au nom des fideles, il exprime de la maniere la plus noble & la plus touchante les ſentimens d'amour & de reconnoiſſance dont leur cœur eſt pénétré envers l'Eternel, pour les faveurs ſignalées dont il daigne les combler en ce jour. Cette fervente priere n'eſt pas ſeulement un ſtérile hommage rendu à la Divinité, elle eſt encore, dans tous ſes points, une ſage leçon pour les aſſiſtans. M. Marron, en leur y retraçant rapidement leurs devoirs, & comme citoyens, & comme chrétiens, cherche à concilier tous les cœurs à la religion, à notre admirable conſtitution, à la liberté, & à l'amour de l'ordre. L'orateur m'a paru faire la plus vive impreſſion ſur ſes auditeurs; pour moi j'en ſuis encore tout ému; j'ai trouvé, dans ce moment, que l'égliſe étoit bien petite; je regrettois qu'elle n'eût pas une plus vaſte

étendue ; j'aurois voulu que toute la terre eût entendu M. Marron.

Voilà, si je ne me trompe, monsieur, ce que vous me demandez ; je ne sais si cela est bien ; mais c'est ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, ce que j'ai ressenti, & c'est ce que je ressens encore..

P. S. J'oubliois de vous dire que la cérémonie a été terminée par le baptême de deux enfans.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement a fini au N°. XXIV, ainsi que ceux dont l'abonnement doit finir au N°. XXVIII, sont priés de vouloir bien le renouveler.

On souscrit pour ce Journal, qui paroît le samedi de chaque semaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoise, rue Christine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais Royal.*

L'abonnement, pour Paris, est de 3 *liv.* 12 *sous pour trois mois, & de* 4 *liv.* 10 *sous pour la Province, rendu franc de port.*

L'on est prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. XXIX.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

M. Briſſot, dans le n°. 670 de ſon journal, me propoſe un problême à réſoudre, & me fait enſuite un défi. Les obſervations que je vais faire ne ſeront pas ſans intérêt peut-être, au moment où le travail de la réviſion commence. Je ne ſuivrai pas M. Briſſot pas à pas; mais, m'abandonnant à ma penſée, je chercherai plus à faire naître des obſervations nouvelles, qu'à ſoutenir les miennes de tous les argumens dont elles ſont ſuſceptibles, ou à leur donner tous les développemens qu'elles peuvent recevoir.

Je commence par remarquer que pour quiconque ſe paieroit de paroles, nous ſommes, en dernier réſultat, entierement du même avis, M. Briſſot & moi, ſur la meilleure forme de gouvernement à donner à la France. Il avoue en

effet que la république ne pourroit lui convenir qu'autant que les *françois ſeroient preſque tous inſtruits de leurs droits & de leurs devoirs, que les mœurs ſeroient bonnes & l'aiſance générale.* Ainſi, puiſque nous ſommes dans une poſition entierement oppoſée, puiſqu'aucun peuple n'eſt plus corrompu, que nulle part les fortunes ne ſont auſſi inégales, & que nulle part encore on n'a autant de facilité de ſéduire & d'entraîner une multitude ignorante & crédule, il eſt évident que nous ne pouvons adopter une forme de gouvernement qui livreroit l'empire au premier intrigant, au premier audacieux qui voudroit s'en emparer.

Mais pour traiter cette queſtion avec quelque profondeur, il faudroit remonter à un principe plus éloigné. M. Briſſot dit affirmativement que le gouvernement républicain eſt le meilleur de tous, & il ne définit pas ce qu'il entend par gouvernement républicain. Rome & Sparte, Veniſe & le canton d'Ury, s'appellent également républiques. Avec ces mots vagues & indéfinis, on trompe les ignorans, on ſéduit les inattentifs. C'eſt très-mal poſer la queſtion, que de dire, la république vaut mieux que la monarchie; car certainement l'ancienne monarchie françoiſe valoit mieux qne la république de Veniſe. On ne peut jamais raiſonner par abſtraction, des queſtions de cette nature; on ne peut s'en tenir à des théories ſans application. Il n'y a point de gouvernement bon en ſoi; tout eſt relatif au caractere du peuple, au climat, à l'étendue

du territoire, à la position géographique, &c. &c. &c. Le meilleur est celui qui rend heureux le plus grand nombre, celui qui est exécutable.

C'est donc une question absolument oiseuse & vide de sens que celle-ci : *Quelle est la meilleure forme de gouvernement possible ?* L'on n'arrivera jamais par cette voie à un résultat ; il faut la poser ainsi : *Quelle est la forme de gouvernement qui convient le mieux à un tel peuple ?* Et l'on n'a pas répondu quand on a dit : C'est la république, c'est la monarchie ; car il faut encore dire : Quelle république, quelle monarchie ? Or voilà ce que, jusqu'à présent, M. Brissot n'a pas fait ; il a toujours dit : *Point de liberté avec un roi héréditaire.* Mais il n'a jamais indiqué la forme de gouvernement qu'il falloit substituer à celle que la nation a adoptée.

En criant ainsi, *république*, *république*, on arrive au même point où s'est trouvé l'Angleterre après le long parlement. On change de *maître*, & ce n'est que par des convulsions longues & terribles qu'on rétablit un gouvernement supportable.

Que M. Brissot ne dise pas que je suis resté (en un sens opposé) dans le même vague que lui ; car je n'ai pas dit seulement, la France doit être une monarchie, mais j'ai toujours dit, elle doit être une monarchie constituée de maniere que la loi faite par tous soit exécutée par un seul. J'ai dit positivement que je voulois la monarchie établie par l'assemblée nationale ; j'ai indiqué les cham-

gemens dont m'a paru ſuſceptible la conſtitution ; mais je n'ai pas attaqué un ſeul principe conſtitutionnel. J'ai toujours été perſuadé, & je le ſuis encore, qu'il eſt poſſible de tirer des décrets de l'aſſemblée nationale la forme de gouvernement qui convient le mieux à la France. J'ignore, & je ne m'en inquiete guere, ſi elle eſt la meilleure poſſible ; je laiſſe le ſoin de réſoudre ces queſtions à ceux qui en ont le loiſir, & qui aiment mieux diſcourir que ſervir leur pays. Je n'accepte donc pas le défi que me fait M. Briſſot de diſcuter, argument par argument, ſi, en principes, la république vaut mieux que la monarchie ; car je ne ſais où nous meneroit la ſolution de ce problême : mais je lui fais le défi de prouver que la France puiſſe ſe paſſer d'une royauté héréditaire.

M. Briſſot peut ſe convaincre que je n'ai jamais dit autre choſe, & notamment dans mon numéro 23, page 184. Je poſe ainſi la queſtion : *Eſt-il bon pour la liberté qu'il y ait un roi héréditaire en France, & que ce roi ſoit dépoſitaire de tout le pouvoir exécutif ?* Rien, dans mes raiſonnemens, n'a été abſolu, tout a été relatif à la nation françoiſe ; & il eſt bien évident que ce n'eſt que relativement à nous que j'ai dit que *le républicaniſme eſt une folie.* Je ne me ſuis occupé qu'à chercher ce qui eſt meilleur pour la France, & non ce qui eſt meilleur en ſoi, perſuadé que je ſuis que la perfection n'eſt pas dans la nature humaine, & que, quelque habile que l'on ſoit, on ſe trompera toujours, *ſi on ne greffe pas ſur la nature*, c'eſt-à-dire, ſur les paſſions qu'elle

à miſes dans le cœur humain ; le fruit de l'arbre ſe reſſentira toujours du ſol dans lequel il eſt planté, & de la nature du climat ſous lequel il eſt placé.

Aujourd'hui nous paroiſſons arriver à un point commun M. Briſſot & moi : *le républicaniſme eſt inexécutable en France.* Je ſerois donc fondé à défier M. Briſſot d'indiquer le moyen d'allier la liberté avec la monarchie ; car puiſque, de ſon aveu, il nous faut une monarchie, & que ſans doute il n'a pas plus que moi l'envie de ſacrifier la liberté à la monarchie, c'eſt à lui à réſoudre le problême. Pour moi, j'avoue que les baſes poſées par l'aſſemblée nationale m'ont paru réunir cet avantage, & que la liberté publique peut être ſuffiſamment garantie par notre conſtitution améliorée. Je penſe que l'hérédité du trône eſt, *en France*, une barriere néceſſaire à l'ambition, & qu'on ne la renverſeroit que pour ouvrir la voie à la tyrannie la plus oppreſſive. Tous ceux qui ont lu mon ouvrage, & qui voudront être de bonne foi, conviendront que je n'ai varié en aucun temps dans cette opinion.

Mais ſort ſouvent on accorde un principe, ſans accorder les conſéquences, ſoit que l'on ignore toute l'étendue du principe que l'on avoue, ſoit qu'on ne l'accorde que pour céder à l'opinion publique, & dans l'eſpérance de changer dans un temps plus heureux. Ainſi, M. Briſſot avoue bien aujourd'ui avec moi qu'il faut une monarchie à la France, & je n'ai ſur lui d'autre avantage que de le ſoutenir depuis ſix mois ; mais il

ne dit pas encore s'il entend que le roi doive nommer ſes miniſtres & les agens ſuperieurs de l'exécution ; il ne s'explique pas non plus ſur pluſieurs points du même genre ſur leſquels nous ſommes en diſſentiment, & qui, à mon avis, conſtituent la monarchie : mais puiſque déjà il reconnoît que la France doit être une monarchie, puiſqu'il ne dit plus que la liberté eſt incompatible avec cette forme de gouvernement, il ne tardera pas ſans doute à reconnoître, avec la même bonne foi, toutes les conſéquences de cette vérité (1).

Je viens à un point plus important, parce qu'il tient moins à des abſtractions, & qu'il touche immédiatement à la conſtitution françoiſe. M. Briſſot propoſe ce problême, *trouver le moyen de faire exécuter par le pouvoir exécutif la loi qui lui déplaît.*

---

(1) Deux extrêmes ſont également communs : les miniſtres ignorans & routiniers parlent avec mépris des conceptions philoſophiques ; ils feignent de les croire inutiles au perfectionnement de l'ordre ſocial & au bonheur de l'eſpece humaine ; tandis que des hommes qui prennent des aſſertions pour des principes, & des réminiſcences pour de l'inſtruction, crient que la philoſophie ſuffit pour gouverner les empires.

Pour gouverner, & plus encore pour conſtituer un peuple, il faut à cette véritable philoſophie qui inſtruit l'homme de ſa dignité, joindre cette expérience des faits, cette connoiſſance du cœur humain, qui réduit les abſtractions à leur vraie valeur pratique, & qui apprend juſqu'à quel point il faut, dans l'application, modifier les principes d'ailleurs les plus rigoureuſement démontrés en théorie.

Voilà ce qui conſtitue l'homme d'état. Mais où ſont les hommes d'état en France ?

M. Briſſot place le pouvoir exécutif & le pouvoir légiſlatif dans trois poſitions relatives; mais il me ſemble qu'il en a omis une quatrieme, qui eſt préciſément celle de notre conſtitution.

Il met toujours en oppoſition le pouvoir légiſlatif & le pouvoir exécutif, ce qui n'eſt pas du tout exact. Mirabeau, dans ſon ſecond diſcours ſur le droit de paix & de guerre, a fort bien relevé l'erreur dans laquelle étoit tombé M. Barnave, en confondant ſans ceſſe le pouvoir légiſlatif avec le corps légiſlatif. On tombe dans une confuſion d'idées toute ſemblable, quand on ne diſtingue pas la royauté, du pouvoir exécutif. Mais puiſque, dans les principes conſtitutionnels, le roi peut refuſer de rendre *loi le décret* qui lui déplaît, il eſt évident que M. Briſſot a omis le cas qui, dans la ſuite, deviendra le plus fréquent, celui où la loi ſera également agréable au corps légiſlatif & au pouvoir exécutif.

Je dis que ce cas deviendra le plus fréquent, parce qu'il me ſemble que les lumieres font aſſez de progrès pour que les rois ſentent bientôt que leur véritable intérêt eſt dans la félicité publique, & par conſéquent dans l'exécution des lois faites par tous & pour tous; & au moyen du *véto*, il lui eſt bien facile de connoître l'opinion, la volonté du plus grand nombre.

Je ne crois pas, je l'avoue, que nous en ſoyons encore à ce point de lumieres; mais je ne puis concevoir en quel ſens il eſt de *l'intérêt du pouvoir exécutif de ne pas aller*;

je crois que c'eſt préciſément le **contraire** ; car en n'agiſſant pas, il prolongeroit *l'anarchie* qui nous tourmente. Or l'anarchie ſur laquelle les amis & les ennemis de la liberté ont pu, pendant quelque temps, fonder des calculs plus ou moins raiſonnables, ne ſeroit plus aujourd'hui profitable qu'aux voleurs de grand chemin, aux brigands ſans aſile. Je crois au contraire, & je l'ai ſouvent dit, que le véritable *intérêt* du gouvernement eſt dans l'exécution des lois & l'établiſſement de l'ordre. Le peuple eſt ſi fatigué des troubles, qu'il bénira la main bienfaiſante qui lui rendra la paix, & qu'il obéira avec joie à l'autorité qui commandera l'ordre. Ce ne peut plus être que par une ignorance profonde de l'opinion publique qu'on fonderoit des eſpérances quelconques ſur la prolongation des troubles; le mal qu'ils feront retombera tout entier ſur la tête de leur auteur ; & ceux qui ſavent obſerver, s'apercevront ſans peine que ce n'eſt plus guere en amis & ennemis de la conſtitution, en ariſtocrates & en démocrates, qu'il faut partager la France, mais en hommes qui veulent conſerver leurs propriétés, & en hommes qui veulent tout envahir, en citoyens & en brigands. Les premiers, quelle que ſoit la divergence de leurs opinions, appuieront de tout leur pouvoir les meſures propres à rétablir la paix publique.

Je ne puis croire qu'il y ait un ſeul miniſtre aſſez pervers ou aſſez ſtupide pour favoriſer l'anarchie : que pourroit-il y gagner ? que

peut-on même le ſoupçonner de vouloir y gagner ? Et prenez garde qu'en ſoutenant que le pouvoir exécutif ne marche pas, parce que cela eſt de ſon intérêt, vous ſuppoſez qu'il y a une coalition, non pas entre cinq à ſix miniſtres, dont, de votre aveu au moins, pluſieurs ſont honnêtes gens; mais il faut que cette coalition exiſte entre les miniſtres & les agens ſecondaires de l'autorité : car ce ne ſont pas ſeulement les lois générales, les lois communes à tout le royaume dont l'exécution eſt arrêtée, mais même les lois locales qui ſont confiées aux magiſtrats choiſis par les citoyens.

Si une telle ſuppoſition eſt une chimere, ſi ce concert des miniſtres & des adminiſtrations populaires eſt impoſſible, ſi même on ne peut croire que tous les miniſtres s'entendent pour ne donner aucun ordre, il faut chercher ailleurs la cauſe de l'inexécution des lois. M. Briſſot en indique encore une autre, *l'impoſſibilite où eſt le pouvoir légiſlatif de faire marcher le pouvoir exécutif.* Si ce reproche eſt fondé, M. Briſſot fait la cenſure la plus amere de notre conſtitution ; s'il eſt poſſible que les lois ne ſoient pas exécutées, qu'avons-nous gagné à en faire de bonnes ?

Mais je prie qu'on recherche avec moi ſi l'inexécution des lois ne tient pas à d'autres cauſes. J'en ai indiqué pluſieurs, & je n'ai pas varié, en inſiſtant avec plus ou moins de force, ſuivant les circonſtances, ſur celles qui me paroiſſoient les plus menaçantes au moment où j'écrivois. Ainſi, quand je croyois m'appercevoir que des intrigans, des factieux agitoient la mul-

titude & provoquoient des violences & des crimes, je les dénonçois à l'opinion publique; j'ai ſuivi la même marche quand un délire vague de républicaniſme m'a paru s'emparer de quelques eſprits, & quand j'ai cru que des hommes qui profeſſoient ces maximes, acquéroient quelque crédit; je n'ai ceſſé de me plaindre des comités qui ont la manie de tout faire; j'ai conſtamment élevé ma voix, non pas contre les clubs qui me paroiſſent en eux-mêmes fort peu importans, & qui perdront chaque jour de leur crédit, mais contre la conduite de ceux qui, dans toute la France, ſe croient une exiſtence légale, une force ſouveraine, parce qu'ils viennent crier pendant quatre heures des injures & des calomnies dans un clubs (1); j'ai conſtamment élevé ma voix, & certes je l'éleverai toujours, contre ceux qui croient que dans aucun cas & ſous aucun prétexte, il eſt permis de déſobéir à la loi faite librement par le peuple ou ſes repréſentans; j'ai conſtamment élevé la voix contre les admi-

(1) Il n'eſt pas un département, une municipalité qui n'ait à ſe plaindre d'un clubs; les *déſœuvrés* qui les fréquentent, & qui ont le ſtupide orgueil de ſe regarder comme des perſonnages parce, qu'ils crient pendant quelques heures des injures contre toutes les autorités, ne ſeroient pas dangereux dans un pays où il y auroit de l'énergie & un gouvernement établi; le mépris en feroit juſtice. La conſtitution ſeroit finie depuis longtemps, ſi elle avoit moins *d'amis*; mais à meſure que l'amour du travail reviendra, les clubs ſeront abandonnés, & déjà ils ſont moins dangereux.

niſtrateurs, les magiſtrats qui ne puniſſent pas les déſordres populaires: voilà l'éternelle morale que j'ai prêchée, & je jure que je ne changerai pas.

Ainſi, c'eſt en combattant tous les ennemis de la liberté & de l'ordre, & ſur-tout en attaquant conſtamment ceux que je croirai acquérir le plus de force, que je tâcherai de ſervir mon pays. Maintenant quelles ſont les cauſes de l'inexécution des lois? eſt-il au pouvoir du gouvernement de les faire obſerver?

Il faut chercher ſi, dans la conſtitution même, il n'y a pas quelques vices qui s'oppoſent à ce que le gouvernement ſoit obéi; ſi les agens ſecondaires ne ſont pas beaucoup trop indépendans du roi, & ſi l'on peut être obéi quand on ne peut ni récompenſer, ni punir. On ne gouverne les hommes que par l'attrait des récompenſes, ou la crainte des châtimens; on n'adminiſtre que par cette force d'opinion qu'ont ſi bien connue les légiſlateurs anciens. Or un roi qui ne peut donner ni honneurs, ni argent, eſt difficilement obéi; & c'eſt préciſément pour prévenir la corruption, que je déſire que le gouvernement puiſſe faire même des faveurs pécuniaires; car on ne ſe vend guere pour de l'argent ou des places qu'on reçoit publiquement; on ne ſe vend que pour de l'argent qu'on tient en ſecret de la main d'un miniſtre, & dont on ne doit pas compte à l'opinion publique. Ainſi, le roi peut corrompre, mais il ne peut récompenſer; avec

ſa liſte civile il peut acquérir des ſerviteurs pour lui perſonnellement, il n'acquerra pas des ſerviteurs à la choſe publique.

Ce n'eſt pas d'ailleurs un médiocre inconvénient que toutes les places ſoient données ſans ſon concours, ſans qu'il puiſſe même refuſer de tranſmettre ſes ordres à un homme qui, dans des circonſtances données, auroit été, ſoit le plus grand ennemi de ſa perſonne, ſoit le plus grand ennemi de ſon autorité. L'expérience prouvera cette vérité, & l'on verra que ſi en général les élections populaires ſont le meilleur moyen d'avoir de bons magiſtrats, de bons adminiſtrateurs, cependant il ne faut pas que le roi ſoit tout à fait étranger aux choix.

Cette indépendance abſolue des adminiſtrations à l'égard du roi ſera toujours un grand obſtacle à l'exécution des lois les plus ſages & les mieux ſoutenues par l'opinion publique la plus éclairée.

On peut s'en apercevoir par un exemple bien récent. A-t-il été au pouvoir du gouvernement de faire exécuter la loi bienfaiſante & juſte ſur la liberté religieuſe ? Lorſque la multitude s'eſt oppoſée à ſon exécution, a-t-il pu ordonner de proclamer la loi martiale pour diſſiper l'attroupement ? Et s'il eût pris cette meſure, M. Briſſot lui-même ne lui en eût-il pas fait un crime ? Mais ſi la municipalité, ſi le département, dont l'*intérêt* ſans doute étoit de faire exécuter cette loi, n'ont pu y parvenir ; ſi, par le plus humiliant, le plus honteux des événemens, il a

fallu recevoir de nos ennemis la leçon & l'exemple d'un ſacrifice fait à la paix publique, que pouvoit faire le gouvernement? Je pourrois multiplier beaucoup les exemples de cette nature; je pourrois dire ſur-tout que, dans tous les excès populaires, on a réuſſi à perſuader à l'aſſemblée que les malheureuſes victimes des ſcélérats qui les égorgeoient, étoient des ariſtocrates immolés par des patriotes juſtement irrités. C'eſt ce qui eſt d'abord arrivé au ſujet de l'aſſaſſinat de M. Paſcalis, où l'on n'a vu dans le principe qu'une contre-révolution échouée, & une victoire remportée par la bonne cauſe, *dans une guerre de poſte*, comme diſoit M. Charles Lameth: on a commencé par envoyer là des commiſſaires ſans pouvoir; & ce n'eſt que pluſieurs mois après qu'on s'eſt déterminé à pourſuivre les aſſaſſins. Les comités s'étant emparés de cette affaire, le miniſtre pouvoit-il avant tout ordonner aux tribunaux de faire le procès aux meurtriers?

Combien des inſenſés n'ont-ils pas applaudi à la déſobéiſſance des ſoldats envers leurs chefs! Le miniſtre de la guerre, ſans conſulter l'aſſemblée, pouvoit-il ordonner au régiment de Soiſſonnois de recevoir ſes officiers? avoit-il en ſon pouvoir une force ſuffiſante pour l'y contraindre? & s'il l'eût employée, ne lui en auroit-on pas fait un crime?

Ceux qui voudront méditer ces faits & bien d'autres, ſans eſprit de parti, ſans prévention du moment, ne ſe hâteront pas d'imputer l'inexécution des lois uniquement au gouver-

nement. Il y a maintenant peu de courage à faire des accuſations de ce genre; il y en a beaucoup peut-être à indiquer aux plus forts quelles ſont leurs fautes, & à chercher les moyens de les réparer.

J'aurois pu ſans doute compter au nombre des cauſes de l'inexécution des lois, & l'ambition ſourde de quelques membres des comités qui embarraſſent à deſſein la marche des affaires, & ces intrigues très-découvertes, très-connues des hommes qui agitent Paris pour y régner (1), & ces écrits inſenſés où l'on déclame contre tout ce qui a quelque autorité, où l'on excite, avec une audace vraiment ſcélérate, les vengeances populaires, tantôt contre le roi, tantôt contre l'aſſemblée, tantôt contre le maire ou le commandant de la garde nationale; j'aurois pu parler de la foibleſſe avec laquelle l'aſſemblée elle-même réprime les déſordres qui lui ſont dénoncés; j'aurois pu dire que nulle part les adminiſtrateurs ou les magiſtrats n'ont ſu être victimes des excès populaires. Pourquoi feroit-on un crime aux miniſtres de ne pas valoir mieux qu'eux, & pourquoi, ſur-tout, exigeroit-on qu'ils fiſſent plus que n'ont fait la municipalité & le dé-

(1) On connoît le procès entre M. la Fayette & M. Santerre, procès dans lequel je crois que le premier n'a d'autre tort que d'avoir voulu faire ſon devoir. La veille de la plaidoirie, il y avoit au Palais Royal des groupes très-nombreux & très-animés. Quelqu'un ayant demandé, au milieu même de ces groupes, la cauſe de ce raſſemblement, on lui a répondu *qu'on diſpoſoit les eſprits pour le lendemain.*

partement dans la honteuſe journée du 18 avril? Ont-ils pu faire exécuter la loi, & quel torrent de haînes ne s'eſt pas débordé contre M. la Fayette, parce qu'il a voulu faire ſon devoir, & a-t-il pu ſe faire obéir?

En indiquant ces cauſes de l'inexécution des lois, je dois dire cependant que je ſuis loin d'approuver la foibleſſe du gouvernement, ni la facilité avec laquelle les miniſtres cedent, ſoit aux comités, ſoit à des membres de l'aſſemblée, ſoit à des clubs. Je crois fermement qu'un homme d'un grand caractere pourroit vaincre quelques-uns des obſtacles qui ne tiennent pas à notre ſyſtême conſtitutionnel; en tout cas, il porteroit ſa tête ſur l'échafaud, plutôt que de manquer une occaſion de commander l'obéiſſance aux lois. Mais ce courage n'appartient peut-être qu'à celui à qui une longue habitude de l'indépendance a appris à chercher tout ſon encouragement dans ſon cœur, & peut-être encore qu'à celui qui ſait qu'après lui tout n'eſt pas mort, & qu'un nouvel ordre de choſes dédommage l'homme de bien de ce qu'il a ſouffert; cet homme-là n'exiſte guere, dans nos temps modernes, chez nos nations corrompues & avilies, & je doute que la ſociété ait le droit d'exiger de ſi grands efforts de patriotiſme & de vertu.

Je viens maintenant au problême propoſé par M. Briſſot, & je rappelle d'abord que, dans mon opinion au moins, le cas deviendra bien rare où une loi ſera déſagréable au pouvoir exécutif; ce ne ſeroit tout au plus que celle dont la ſanction auroit été forcée après la troi-

ſieme législature, & dans ce cas encore, l'opinion publique, qui commande aux rois comme aux autres hommes, forceroit le renvoi des miniſtres qui auroient refuſé la ſanction. Ainſi, la véritable queſtion eſt celle-ci, *forcer le miniſtre à faire exécuter les lois*, ce moyen eſt certainement dans la conſtitution; donner aux miniſtres les moyens d'agir, & les rendre reſponſables de tous les déſordres qui arrivent & qu'ils n'ont pas prévenus ou réprimés; les rendre comptables de tous les ordres qu'ils n'ont pas donnés, & chercher ſoigneuſement ſi la déſobéiſſance vient d'eux ou des ſous-ordres. Certainement on a trop exagéré les avantages de la reſponſabilité; mais auſſi on les a trop diminués: la reſponſabilité eſt un encouragement pour un miniſtre honnête homme; elle eſt un moyen très-puiſſant & très-fort entre les mains d'un corps légiſlatif vigoureux & bien intentionné. Croyez que ſi le miniſtre de la guerre étoit aſſuré qu'on lui fera ſon procès à la premiere nouvelle d'un déſordre dans un régiment, vous ne verriez arriver à cette place qu'un homme aſſez sûr de lui-même pour n'avoir rien à redouter.

Mais pour acquérir le droit d'exercer cette reſponſabilité, il faut que l'aſſemblée nationale laiſſe l'exécution entierement libre & indépendante; il faut qu'elle y ſoit entierement étrangere: tant qu'elle aura des comités des rapports, des recherches, des finances, diplomatique, militaire, &c. &c., qui feront le miniſtere, rien ne pourra marcher. C'eſt ſur les membres de ces comités, & ſur eux ſeuls, que devra

devra porter la responsabilité; c'est à eux seuls qu'il faudra imputer tous les maux qui arrivent.

Tant que l'assemblée nationale enfreindra les lois qu'elle a faites, aucune puissance humaine ne pourra les faire observer. Ainsi elle décrete que nulle société n'a le droit de pétition, & elle consomme la moitié des séances du soir à entendre des pétitions de sociétés; elle décrete que les soldats n'ont pas le droit de délibérer, & elle souffre qu'on lui lise des adresses de soldats contre leurs chefs; & des insensés y applaudissent: comment obéiroit-on aux lois, quand ceux qui les font ne donnent pas l'exemple de la soumission? Comment obéiroit-on aux lois, quand ceux qui ont en main tout le pouvoir, redoutent ceux qu'ils ont institués?

M. Brissot tombe dans une erreur bien étrange, à mon avis, quand il dit qu'équilibre & anarchie sont synonymes; si cela étoit vrai, il faudroit ou réunir tous les pouvoirs dans une seule main, ou subordonner l'un des pouvoirs à l'autre, ce qui revient au même; car le plus fort écraseroit bientôt le plus foible. Equilibre est indépendance absolue dans l'exercice des fonctions respectives. Le roi n'a pas le droit de faire des lois; le corps législatif n'a pas le droit de les exécuter. Mais le roi a le droit d'examiner si un décret exprime la volonté du peuple; le corps législatif a le droit de veiller à ce qu'on exécute la volonté du peuple. Or le corps législatif peut *contraindre sans trouble & sans peine les ministres à faire exécuter les lois, en punissant ceux qui ne les*

ſont pas exécuter. L'équilibre ne conſiſte pas à ce que le pouvoir exécutif puiſſe ne pas exécuter, mais à ce qu'il exécute ſeul, & qu'il ait les moyens néceſſaires pour exécuter.

J'ai écrit rapidement ces idées, après avoir lu le N°. de M. Briſſot; j'ai cru qu'il importoit de ne pas laiſſer ſans réponſe un écrit qui peut égarer l'opinion ſur la vraie ſituation de la choſe publique. J'ai cru qu'au moment où le comité de réviſion va faire ſon travail, il importe d'indiquer les cauſes qui paralyſent le gouvernement, parce qu'il importe que le comité les faſſe ceſſer.

Nous nous diſſimulerions en vain que de grands périls nous preſſent: l'état de l'armée eſt effrayant; ſi l'aſſemblée differe encore d'y ſtatuer, ou ſi elle adopte le projet de licencier les officiers, elle livre la France à une ſoldateſque effrénée; il n'y a plus de ſûreté intérieure, plus de ſûreté extérieure; & certes il ſera bien permis de fuir une terre ainſi livrée au brigandage & à l'indiſcipline. Si l'aſſemblée oublie encore long-temps que le premier & l'unique devoir du ſoldat eſt l'obéiſſance, elle aura bientôt d'amers regrets de ſes délais & de ſon indulgence. Si, comme M. Charles Lameth n'a pas eu honte de le propoſer, on revient encore à une loi ſur les émigrans; ſi on tourmente encore ceux ſur les plaies deſquels il faudroit mettre du baume; ſi l'infame, l'horrible mot de confiſcation ou de ſéqueſtre de biens échappe à l'aſſemblée, je frémis de le dire, il n'eſt guere de remede à nos maux. Ne nous y trompons pas; le nom-

bre des hommes irrités ou mécontens s'accroît ; prenons garde qu'on ne trouve moyen d'employer contre nous les armes dont nous avons fait uſage ; ne calomnions pas nos principes, en employant la force, les ſupplices, & les violences pour les établir. Le temps, le temps qui amene avec lui l'inſtruction, appaiſera les haînes, fera taire les préjugés. Mais ne reculons pas ce moment, en employant des meſures violentes, qu'on nous diroit fortes ; la force eſt dans la ſageſſe : réſervons tous nos moyens contre les ennemis du dehors ; & quoiqu'on exagere infiniment leurs projets, quoiqu'on ſe faſſe de cette exagération un moyen de plus pour tourmenter l'opinion, il en exiſte aſſez pour nous engager à être ſur nos gardes : &, dût-on m'accuſer encore de répéter des leçons de morale, je ne puis m'empêcher de preſſer, de conjurer tous les amis de la liberté à ſe réunir contre les ennemis de l'ordre. Ils le feront, j'oſe l'eſpérer ; aucun homme raiſonnable ne peut attaquer les principes de la révolution. On peut eſtimer fort peu beaucoup des hommes qui y ont travaillé, on peut trouver de grands défauts dans la conſtitution ; mais la révolution eſt juſte dans toutes ſes parties, elle eſt l'ouvrage de la Philoſophie ; ne la laiſſons pas détruire par l'ignorance, le fanatiſme, le brigandage, & la licence.

Paris, le 9 juin 1791, à dix heures du ſoir.

P. S. Ceci étoit écrit avant la ſéance du

10, & l'excellent rapport de M. de Pusy sur l'état de l'armée. Je ne connois rien de plus insensé que le discours de M. Robespierre ; il faut être ou bien méchant ou bien aveugle, pour croire que tous les mécontens sont des scélérats. *A quels hommes, grands dieux, livrez-vous l'Univers!*

L'assemblée sans doute sera plus sage.

Je veux remarquer encore que l'on vient *enfin* d'élever à la présidence M. Dauchy, cultivateur, homme très-éclairé, très-laborieux, & excellent citoyen. Si l'on n'eût jamais accordé cet honneur qu'à de tels hommes, la présidence devroit être un grand objet d'envie.

On souscrit pour ce Journal, qui paroît le samedi de chaque semaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoise, rue Christine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, est de 7 liv. 4 sous pour six mois, & de 9 liv. pour la Province, rendu franc de port.

N°. XXX.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

« Les zélateurs ne nous manquent pas ; il s'en trouve » toujours assez qui ne cherchent qu'à aigrir les esprits, » à échauffer les passions : leur véritable dessein, c'est » de grossir leur parti ; le bien public n'est que le pré- » texte spécieux dont ils colorent leurs vues particu- » lières . . . . Si l'on pouvoit rendre les partis qui » divisent actuellement notre nation, plus modérés & » plus équitables les uns envers les autres, d'une façon » qui ne diminuât rien de leur attachement pour la » patrie, & qui n'empêchât personne de remplir le plus » important de tous les devoirs, en travaillant pour les » intérêts de son pays, ce seroit là, je crois, le tem- » pérament le plus juste & le plus convenable ».

(*Essais moraux & politiques de D. HUME, 4e Essai.*)

DES pétitions envoyées de Paris à des sociétés affiliées aux jacobins, ont été renvoyées

par elles à l'assemblée nationale ; & l'on a dit : Le royaume demande une loi contre les émigrans ; le mépris, le ridicule, & l'horreur ont, de concert, repoussé toute proposition de ce genre.

Une pétition envoyée de Paris à la société de Strasbourg, qui l'a fait circuler dans le royaume, & renvoyé à l'assemblée nationale, a été présentée, comme le vœu public, pour le licenciement des officiers de l'armée.

On aura peine à croire un jour que des manœuvres si découvertes, si peu cachées, aient pu séduire un instant ; on aura peine à croire qu'on ait tenté de persuader que l'opinion publique se formoit de tels élémens.

Heureusement la révolution a un assentiment mieux acquis ; car si, par malheur, il falloit croire que c'est ainsi que s'est formé la majorité qui l'a voulu, elle ne subsisteroit pas long-temps : une minorité turbulente & hardie pourroit bien subjuguer quelque temps la majorité ; mais cet ordre de choses ne seroit pas durable ; & dès que la majorité voudroit se compter, elle reprendroit ses droits.

Dans ces deux circonstances, l'assemblée nationale a évité le piége qu'on lui tendoit ; elle n'a fait aucune loi contre les émigrans ; elle n'a pas licencié les officiers ; elle a fort bien distingué de l'opinion publique, de la volonté nationale, le vœu de quelques hommes *fous*, *méchans*, ou *payés*, pour qui le trouble est un besoin, & dont le désordre est toute la ressource.

Il n'eſt pas inutile de remarquer que la propoſition d'une loi contre les émigrans, & celle du licenciement des officiers, ont été faites par des hommes qui, dans des partis divers, ſe diſent également les amis de la liberté, les défenſeurs de la conſtitution.

On n'a pas oublié la chaleur avec laquelle MM. Lameth & Barnave ont ſollicité la premiere loi, le noble courage avec lequel Mirabeau les a attaqués, & ce mot terrible ſorti de ſa bouche lorſqu'on demandoit l'ajournement : *Décrétez donc que d'ici là il n'y aura pas d'émeute* ?

Le licenciement des officiers a été demandé par M. Robeſpierre, dans un diſcours plein d'invectives, vide de raiſonnemens & de faits ; il n'a eu pour appui que cinq à ſix de ſes plus familiers amis.

Il eſt évident que MM. Lameth & Barnave ne ſollicitoient la loi contre les émigrans, que dans la double vue de nuire à Mirabeau, qui s'y oppoſoit, & de reconquérir une popularité qui leur échappoit alors avec rapidité, & qui a tout-à-fait diſparu depuis.

Il eſt évident que M. Robeſpierre & ſes amis n'ont demandé le licenciement des officiers que dans la double vue de faire perdre à MM. Lameth, qu'ils haïſſent, l'état que leur aſſure la conſtitution militaire, & de fortifier je ne ſais quelle apparente popularité qui s'en va leur échappant chaque jour, & qui diſparoîtra bientôt tout-à-fait (1).

(1) Tous les *partis* diſparoîtront à leur tour ; le

Les motifs des uns & des autres ont été trop découverts, leurs vues trop publiques,

---

regne de MM. Lameth n'a pas été long, celui de M. Robespierre le sera beaucoup, beaucoup moins encore. Ceux qui se servent de cet *instrument* pour troubler la France, le verront bientôt se briser entre leurs mains. Ce n'est pas quand on n'a ni talens, ni instruction, ni mesure, qu'on peut espérer d'exister long-temps. Ce n'est pas quand on a la mauvaise foi de feindre que tous les officiers de l'armée sont coupables, tandis que les soldats sont exempts de tout reproche, qu'on peut compter sur une confiance durable; ce n'est pas quand on feint de ne voir la probité que sous les haillons, & de ne n'appercevoir que le crime sous des habits, qu'on peut compter sur une considération longue. L'exagération est toujours le fruit de la mauvaise foi ou de l'ignorance; & l'une des deux causes n'est pas plus propre que l'autre à donner une existence solide.

Nous sommes au reste à la veille de recueillir les fruits de l'infernal esprit de système qui tourmente MM. Robespierre, Brissot, &c.; ils ont tant crié contre la distinction des citoyens actifs; ils ont tant encouragé la révolte contre les lois, que la société Fraternelle & le clubs des Cordeliers, après avoir dénoncé le roi, dénoncent aujourd'hui l'assemblée nationale, & l'accusent d'avoir trahi l'intérêt de la nation. On vient d'afficher à tous les coins de rue une pétition dans laquelle on annonce très-clairement les plus grands troubles, si l'assemblée ne révoque pas le décret du marc d'argent; on y parle de 300 mille hommes en armes: cette pétition est signée des présidens des treize clubs qui regnent à Paris. On ne s'est pas borné là; on a répandu dans le public, avec les mêmes signatures, un imprimé de dix-neuf pages, sous ce titre: *Appel à la nation des décrets inconstitutionnels surpris à l'assemblée nationale, & notamment celui*

leur langage trop clairs pour qu'il ſoit permis de douter de ce que j'avance : aucun homme inſtruit ne peut avoir une autre opinion.

---

du 10 mai 1791, ſur le droit de pétition & d'affiche, &c. On trouve dans ce pamphlet tout ce qu'a dit M. Briſſot contre le véto, contre le décret de la paix & de guerre, contre le droit attribué au roi de nommer les tréſoriers. On finit par déclarer *que tous les bons citoyens, tous les vrais amis de la liberté ont juré l'anéantiſſement de ces décrets.*

On cite dans cette brochure Mably, Rouſſeau, &c. que certainement les ſignataires n'ont pas lu. Ce langage eſt celui qu'on nous parle depuis deux ans, & tout cela tient à un ſyſtême fort bien lié, fort bien ſuivi, mais dont les premiers fils nous échappent encore.

Il eſt néceſſaire de remarquer que tous les membres de ces clubs réunis ne ſuffiroient pas aux dépenſes qu'exigent les frais d'impreſſion, d'affiche, d'envois ; il eſt néceſſaire de remarquer que tous ces hommes ne peuvent ſubſiſter oiſifs, & paſſer leur vie à crier ou dans un clubs, ou ſur la terraſſe des Feuillans, & ne pas gagner ce qui eſt néceſſaire pour acheter du pain ; il eſt impoſſible de ne pas penſer que des agens inconnus fomentent ces déſordres, & les payent. M. Briſſot nous parlera encore du *bon ſens naturel du peuple* ; certainement le bon ſens du *peuple* (puiſqu'il n'appelle *peuple* que ceux qui n'ont rien à perdre) lui dit de travailler pour vivre, c'eſt le ſeul moyen d'être libre, heureux & indépendant. Mais le bon ſens naturel du *peuple* qui a quelque choſe à perdre, l'avertit de regarder comme les plus dangereux ennemis de la patrie & de la liberté, comme les plus odieux de tous les hommes, ceux qui ont fait naître ou fomenté ces troubles ; ceux qui en briſant tous les reſſorts du corps ſocial, ont déshabitué les citoyens de l'ordre & de l'obéiſſance ; ceux qui accuſent alternativement le roi, l'aſſemblée, les adminiſtrateurs, les officiers ; qui ne voient de patriotes

Ainſi, ces hommes qui ſe diſent patriotes, n'ont, dans ces circonſtances, comme dans

---

que des ſoldats indiſciplinés, ou des pilleurs de maiſon; qui approuvent toutes les déſobéiſſances à la loi, & qui ne manquent pas d'en rejetter la faute ſur ceux qui gouvernent. Et je n'appellerai pas la haine publique ſur ces hommes-là! & la crainte d'être par eux livré aux brigands qu'ils ſoulevent, m'empêchera de défendre de toutes les facultés de mon ame la révolution qu'ils déshonorent, la liberté qu'ils compromettent, la conſtitution qu'ils renverſent! & je n'inſiſterai pas pour qu'on remarque la liaiſon de ce ſyſtême & ſes progrès! Comment donc ſauver la patrie, ſi l'on garde le ſilence dans un tel danger! Et l'on nous parlera encore des étrangers qui nous menacent, qui vont envahir la France? Eh! qu'importe de voir la liberté menacée par des étrangers ou des brigands intérieurs? Qu'importe quels ſont ceux qui attaquent la conſtitution?

C'eſt dans cet état de choſes que les électeurs de Paris ont nommé pour accuſateur public M. Robeſpierre, c'eſt-à-dire, l'homme de France qui étoit le moins propre à cette place dans les circonſtances, c'eſt-à-dire qu'ils ont mis une torche à la main d'un inſenſé; peut-être ne ſera-t-il pas difficile d'expliquer les cauſes de cette conduite, mais les électeurs doivent en avoir quelques regrets, quand ils ſongent qu'ils ont déjà beaucoup augmenté les émigrations, & que certainement ils empêcheront le retour de beaucoup de famille; car qui voudroit ſe livrer à un homme qui fait profeſſion d'approuver tous les excès populaires, & qui trouve que tous ceux qui ne ſont pas des brigands ſont des ariſtocrates.

M. Duport, M. Dandré & M. Bigot de Préameneu avoient été aſſociés à cet homme; le premier a de profondes connoiſſances dans la théorie des jurés, le ſecond un caractère ferme & très-prononcé, tous de l'expérience des affaires, & la réputation de bons ma-

toutes les autres, été animés que par des motifs bas & ſerviles : le bien public eſt la ſeule

---

giſtrats, ils ont refuſé. On les en a blâmés, & moi je les en loue. Comment veut-on que des citoyens exercent autrement ſur les électeurs leur droit de cenſure ? Comment veut-on qu'ils manifeſtent leur improbation ? & peut-on exiger qu'ils s'aſſocient à un homme dont les principes connus ſont ſi dangereux, ſi oppoſés à la raiſon & à la juſtice. Leur démarche eſt un nouvel avertiſſement du danger qui menace la choſe publique, l'excès du mal en amenera le remède. Il eſt temps que les gens de bien de tous les partis ſe réuniſſent contre l'ennemi commun; ce n'eſt plus de liberté ſeulement qu'il s'agit, c'eſt de propriété, c'eſt d'exiſtence . . . . . J'oſe prédire que ce funeſte parti n'aura pas une longue durée; il ſuffit, pour le détruire de le faire connoître; il ſuffit d'avertir tous les bons citoyens que les hommes qui le compoſent ſont l'objet éternel des éloges de tous les écrivains qui prêchent le meurtre & l'anarchie, comme MM. Marat & Martel; de tous les écrivains qui enſeignent la déſobéiſſance aux loix, comme MM. Briſſot & Deſmoulins; qu'ils ſont les apologiſtes, les défenſeurs de tous les déſordres, &c.

Au reſte j'ai prévu depuis long-temps que ce moment arriveroit : quand on a commencé à flatter la multitude, on a dû s'attendre qu'elle voudroit régner, & que ceux qui la flatteroient le plus lui deviendroient les plus chers. Voilà ce que je voulois éviter, quand je m'élevois contre les premiers déſordres; quand je preſſois la fin de la conſtitution; quand je demandois qu'on donnât au gouvernement une force active & réprimante, qu'on l'entourât de reſpect & d'honneur. Voilà ce que je voulois éviter quand je me plaignois des déclamations dont retentiſſoit la tribune contre tous les dépoſitaires de l'autorité; quand je m'oppoſois à l'indulgence que l'on vouloit avoir pour les aſſaſſins & les incendiaires; quand je m'oppoſois à ce

conſidération à laquelle ils ſoient inſenſibles; que leur importe de perdre l'état, pourvu qu'ils ſatisfaſſent leur orgueil ou leur vengeance?

Il n'eſt pas hors de propos de remarquer encore que M. Robeſpierre (puiſque nous en ſommes venus à ce degré d'humiliation d'attacher ſon nom à un parti) n'a pas combattu la loi contre les émigrans, quoiqu'elle fût contre ſon avis, & que M. Barnave ne s'eſt pas élevé contre le licenciement des officiers, quoiqu'il y fût oppoſé. Ces hommes de parti ſe craignent & ſe ménagent. C'eſt M. Dandré, l'éternel fléau de tous les partis, l'objet par conſéquent de la haîne de tous les partis, qui a donné le ſignal dans les deux circonſtances, & il a été ſecondé par les membres de l'aſſemblée que tous les partis ſe réuniſſent pour calomnier, qu'ils accuſent ou de *miniſtérialiſme*, ou (j'ai preſque honte de le dire) à qui ils font un crime de leur *modération*.

M. Dandré a dit à ce ſujet un mot déciſif,

---

qu'on écoutât ces diatribes abſurdes émanées de clubs compoſés de tous les oiſifs & de tous les méchans d'une ville; quand je voulois qu'on rendit les hommes au travail; l'inſtant que j'ai tant craint eſt arrivé. Faut-il perdre courage? Faut-il renoncer à la liberté? Non, ſans doute; cette criſe paſſera encore comme les autres, ſi les bons citoyens ſont unis, & s'ils ſe rallient autour de l'intérêt public, de la conſtitution, de la propriété, & pour les y déterminer, il ne faut que les éclairer.

& qui eſt l'hiſtoire de tous les excès populaires : *Si vous licenciez aujourd'hui les officiers, parce qu'il y a des régimens révoltés, je vous prédis que, dans ſix ſemaines, les ſoldats vous demanderont de nouveaux officiers.* M. Dandré a révélé, dans ce peu de paroles, tout le ſecret des gouvernemens. Lorſqu'une fois l'on prend pour l'opinion publique les cris de quelques révoltés, tout eſt perdu ; il n'y a plus de terme à la foibleſſe d'une part, à l'inſolence de l'autre : & il y a loin de cette opinion au ſyſtême des miniſtres deſpotes. Ceux-ci croient qu'il ne faut jamais reculer, & cependant le deſpotiſme tremble ſans ceſſe devant la multitude. Il eſt impuiſſant pour la contenir : la multitude eſt plus redoutable à Conſtantinople qu'à Londres ; elle le fut plus à Rome ſous les Céſars, que dans les premiers temps de la république. La théorie de tout gouvernement vraiment populaire & bien conſtitué, eſt donc qu'il ne peut ſe ſoutenir qu'en oppoſant une barriere inſurmontable à toutes les entrepriſes partielles, en maintenant avec force la volonté publique contre les volontés particulieres. Le véritable ſigne de la dépravation du gouvernement, de la diſſolution de tous les reſſorts, c'eſt la puiſſance de la multitude qui ſubjugue les organes de la volonté ſouveraine. Nous ſommes très-près de ce danger ; & la France en ſera victime encore, ſi l'aſſemblée nationale, oubliant ſes droits & ſes devoirs, ne réſiſte pas à toute influence étrangere qu'on voudroit exercer ſur elle. Elle a ſuivi cette

conduite dans les deux circonſtances que je viens de remarquer ; mais le moment n'eſt pas éloigné où il faudra qu'elle s'arme d'un courage plus grand encore.

Au moment où la conſtitution va finir, l'aſſemblée perd de ſon crédit & de ſa force, parce que notre nation frivole & légere ſe laſſe de tout, parce qu'il ne reſte plus rien à détruire, & qu'après avoir flatté les paſſions populaires, il faut les contenir. C'eſt ce moment que les intrigans, les ambitieux, les ennemis de la France ſaiſiſſent pour augmenter les alarmes & ſemer les défiances. On a employé dans l'eſprit du peuple, le nom de l'aſſemblée pour décrier le roi ; aujourd'hui on éleve contre l'aſſemblée les mêmes accuſations qu'on a élevé contre le gouvernement ; ce n'eſt plus une ſection de l'aſſemblée, ce ne ſont plus des individus qu'on accuſe, c'eſt l'aſſemblée entiere qui trahit *le peuple*, c'eſt elle qu'on dénonce, & c'eſt contre elle qu'on excite les vengeances.

Quels ſont les auteurs de ces manœuvres ? S'il falloit répéter ici tout ce qu'on débite à ce ſujet, s'il falloit prêter l'oreille aux accuſations réciproques, il n'y auroit en France aucun homme exempt de reproche. Je ne veux faire, pour moi, qu'une ſeule obſervation, c'eſt que dans tous les clubs, les *patriotes* les plus ardens ſont des étrangers, des anglois, des allemands, des pruſſiens, c'eſt le comble de l'humiliation & de la honte que l'opinion publique en France ſoit influencée par

de tels hommes qui n'ont rien à perdre, qui n'ont rien de commun avec nous, & dont toute la puiſſance s'exerce au moyen de la portion la plus vile & la plus corrompue de la nation. Ce fait, qui n'a pas été aſſez remarqué, peut donner la clef de beaucoup d'événemens; il peut nous donner la meſure du patriotiſme de tous ces hommes exaltés qui nous parlent avec tant d'emphaſe de *peuple* & de *liberté*; & ceux qui ſavent la conduite qu'ont toujours tenu les puiſſances voiſines d'un royaume agité, ceux qui ſavent que des françois ont tout à perdre aux troubles, & que la politique des cours n'eſt pas encore aſſez épurée pour qu'elles ne croient pas y gagner, partageront les ſoupçons & les inquiétudes qu'il m'eſt impoſſible de ne pas concevoir. Je ſais très-bien que ces projets infernaux n'ont été que trop ſecondés par des fous & des intrigans; mais je ne ſais s'ils auroient eu autant de ſuccès ſans un appui au dehors (1).

Quoiqu'il en ſoit, l'aſſemblée nationale

(1) « Un peuple indigné de ſa longue ſouffrance, » ne manque gueres de profiter de l'occaſion pour rentrer dans ſes droits; mais comme il n'a ni vues, ni » projets, il paſſe, en un clin l'œil, de l'eſclavage à » l'anarchie. Au milieu de ce tumulte général, on n'entend qu'un cri; c'eſt liberté. Mais comment s'aſſurer » de ce bien précieux? on l'ignore; & voilà la nation » diviſée en diverſes factions, mues par différens intérêts.

» Quel eſt alors le rôle des puiſſances voiſines? Tel » qu'il a été dans tous les temps & dans toutes les

vient d'exiger des officiers un nouvel engagement de remplir leur devoir ; je penſe

» contrées ; c'eſt de ſemer des ombrages entre les peuples & leur chef ; c'eſt de ſuggérer aux ſujets tous les moyens d'avilir, d'abaiſſer, d'anéantir la ſouveraineté ; c'eſt de corrompre ceux mêmes qui ſont raſſemblés autour du trône ; c'eſt de faire adopter quelque forme d'adminiſtration également nuiſible à tout le corps national, quelle appauvrit, ſous prétexte de travailler à ſa liberté, & au ſouverain dont elle anéantit toutes les prérogatives.

» Alors le monarque trouve autant d'autorités oppoſées à la ſienne, qu'il y a d'ordres différens dans l'état ; alors ſa volonté n'eſt rien ſans le concours de ces différentes volontés ; alors il faut qu'il aſſemble, qu'il propoſe, qu'on délibere ſur les choſes de la moindre importance ; alors on lui donne des tuteurs comme à un pupille imbécille ; & ces tuteurs ſont des hommes ſur la malveillance deſquels il peut compter, &c., &c. ».

(*Hiſt. phil. & pol. liv.* 19.)

Ajouterai-je à ce paſſage des faits ſi connus de l'hiſtoire ancienne & moderne. Qui ne ſait comment Philippe corrompit les orateurs de la Grece ; comment Philippe II fit couler en France l'or du Nouveau-Monde, & comment les *clubs* de la ligue étoient à ſes ordres ? Qui ne ſait ce qui s'eſt paſſé en Pologne, en Suede, &c., &c. ? Il paroît aſſez conſtant que la cour de France ne fut pas étrangere aux troubles qui agiterent l'Angleterre ſous les regnes de Charles Ier & Charles II. C'eſt une anecdote fort répandue que ſous le miniſtere de M. de Choiſeul on a trouvé, dans les papiers des affaires étrangeres, la liſte des hommes payés par le cardinal de Richelieu.

Que conclure de là ? Sinon que ce qui eſt arrivé dans tous les temps & chez tous les peuples peut fort bien

comme M. de Puſy l'a dit à l'aſſemblée, que ce décret, loin d'être injurieux aux officiers, leur eſt honorable, puiſqu'on n'exige que leur parole pour démentir tous les bruits qui ſe ſont élevés contre eux. Je ſais très-bien que les accuſations ne ſont venus ni des adminiſtrations, ni des tribunaux; je ſais qu'aucun fait n'a été prouvé; je ſais que les ſoldats ſont plus coupables que les officiers, mais il eſt impoſſible de ſe diſſimuler que beaucoup d'officiers méritent des reproches pour leur inconſidération, leur légéreté, pour leur mépris de l'opinion publique, leur diſcours contre la ſouveraineté nationale, leurs calomnies contre l'aſſemblée & le roi; mais ce mal n'eſt-il pas en partie l'ouvrage de l'aſſemblée? elle a fait une conſtitution militaire tout à fait vicieuſe, trop foible contre le déſordre, & par cela même trop foible pour la liberté; elle n'a pas vu que l'armée eſt hors du corps ſocial, que des ſoldats (de tout grade) renoncent, pendant leur engagement, à une grande partie de leurs droits de cité; elle n'a pas vu qu'on ne gouverne pas une armée

---

arriver chez nous dans des circonſtances toutes ſemblables, & que l'expérience de l'hiſtoire nous fournit un nouveau motif de nous défier de ces hommes qui, ſous le voile du patriotiſme, ne prêchent que l'anarchie, qui diſent que nous n'avons pas aſſez fait pour la liberté, comme en Angleterre on parloit ce langage, juſqu'à ce que Cromwell fut ſur le trône, & impoſât à ſa patrie, ſous le nom de *république*, le joug le plus dur qu'elle ait jamais ſupporté.

avec des discours ou avec des clubs ; elle inutilement irrité les chefs de l'armée, qu falloit gagner, & dont il falloit se servir. Da l'armée, comme dans trop d'autres parties d la constitution, elle a voulu gagner la popu larité par en bas, sans se souvenir que la seul réelle, la seule durable, est celle qui vien par le milieu, c'est-à-dire, par la bourgeoisi qui vit de de son travail, & par les petits propriétaires, & que la meilleure constitution est celle qui contient également ceux qui n'ont rien & ceux qui ont trop. Ces désordres de l'armée, que l'assemblée pouvoit prévenir, elle a dû les réparer; & puisqu'elle n'a pas su la constituer, il a bien fallu la maintenir dans l'état où elle est; elle a donc dû s'en rapporter à la parole des officiers, à cet engagement d'honneur si puissant sur les français, & se donner par là le droit très-légitime de faire rigoureusement punir ceux qui manqueroient à leur parole.

Mais ce décret sur l'armée n'est pas le seul que l'assemblée ait rendu. M. Fretteau, au nom de plusieurs comités, a fait un tableau de l'état de l'Europe, des vues & des projets des puissances étrangeres & des françois émigrés. Il résulte de son exposé, & plus encore de la réponse qu'il a faite à M. Foucault, que les préparatifs des étrangers ne sont pas assez avancés pour nous donner des inquiétudes actuelles, & que leur espoir se fonde principalement sur nos dissentions intestines. Il en résulte également que les émigrés n'ont aucun moyen ; que si des espérances vagues de je

ne ſais quelle contre-révolution travaillent quelques têtes, rien ne peut faire croire qu'ils aient des reſſources propres à effectuer leurs projets.

Cet expoſé a amené un décret qui renferme deux parties diſtinctes ; 1°. des meſures de précaution contre une invaſion ; 2°. une notification à M. de Condé.

La ſageſſe des premieres diſpoſitions eſt inconteſtable. Que les alarmes ſoient fondées ou non, que les puiſſances étrangeres aient des moyens contre nous ou qu'elles n'en aient pas, il eſt certain que nous n'avons, pour aſſurer notre repos, aucun moyen plus efficace, que de nous tenir prêts à repouſſer toutes les attaques.

Il ſera évident pour tout homme déſintéreſſé & de bonne foi, que la France n'a donné à aucune puiſſance le plus léger prétexte de l'attaquer ; elle eſt reſtée étrangere à toute l'Europe, uniquement occupée de ſa conſtitution intérieure ; elle n'a pris part à aucun événement du dehors ; elle a annoncé qu'elle garderoit toujours la même conduite, qu'elle ne vouloit faire aucune conquête (1), &

(1) Je ne ſais ſi l'on a remarqué qu'un des plus grands avantages du ſyſtême de contributions adopté par l'aſſemblée, c'eſt qu'en détruiſant tous les préjugés qui opprimoient l'agriculture au profit (très-mal entendu ſans doute) de l'induſtrie, tous ceux qui enchaînoient l'induſtrie par reſpect pour le fiſc, il l'a débarraſſé de la concurrence de l'habileté étrangere ; ainſi

dans l'affaire d'Avignon, elle a réſiſté aux ſuggeſtions dont l'entouroient ſes ennemis.

Quel motif pourroit-on donc avoir de l'at-

---

nous n'aurons plus aucun intérêt à regarder comme ennemies les puiſſances voiſines plus actives, plus habiles & plus induſtrieuſes; rien ne s'oppoſera à ce que nous luttions contre elles avec ſuccès. Ce ſyſtême de contributions détruit donc les cauſes des guerres de commerce, les ſeules qui trouvent encore des apologiſtes, depuis que l'on eſt d'accord ſur celles d'ambition & de vanité. Ce n'eſt pas là le moindre bien que nous retirerons de la réforme de notre code fiſcal, & de l'admiſſion des idées ſaines de philoſophie & de philantropie dans celui qui a remplacé l'ancien. Je ſuis fâché ſeulement que dans un temps où tout le monde obtient des éloges, *où mon valet de chambre eſt mis dans la gazette*, on ait rendu ſi peu de juſtice à la mémoire de M. Turgot, l'homme le plus vertueux peut être, le mieux intentionné, & celui qui le premier a fait parler au roi le langage de la philoſophie, de l'humanité & de la raiſon. C'eſt un de ceux à qui la France doit le plus; il étoit digne de notre *légereté* d'oublier ſes bienfaits, & de ne pas même le nommer, quand nous louons tant d'hommes dont l'exiſtence eſt ſi peu connue. Il a été bien jugé par les auteurs d'un journal écrit fort purement, & ſouvent bien penſé, intitulé: l'*Obſervateur françois*, ou le *Journal véridique & impartial*, n°s 30 & 31. Les principes de M. Turgot, qui ont fait la baſe du travail du comité des contributions, ſont devenus ceux de l'aſſemblée, qui, dans les premiers temps, avoit paru en être très-effrayée. Je reviendrai quelques jours ſur ce ſyſtême de contributions, dont j'ai déjà dit quelque choſe dans un numéro précédent, & je prouverai, je crois, qu'il eſt le plus propre de tous à aſſurer la liberté, la paix, le bonheur & la richeſſe.

taquer ?

taquer ? Seroit-ce les décrets rendus ſur les biens poſſédés en Alſace & en Lorraine par des princes allemands ?

Ces princes étoient propriétaires en France, la nation a fait ſur les propriétés une loi commune, peut-on lui en conteſter le droit ? Si un ſeul individu pouvoit s'en affranchir, s'il pouvoit ſe ſouſtraire à une loi générale, il partageroit la ſouveraineté avec la nation ; & chez aucun peuple, dans aucun temps, on n'a pu volontairement reconnoître deux ſouverains. Ce n'eſt pas à titre de princes étrangers qu'ils poſſedent des terres en France ; ils ſont françois ſous ce rapport, & ſoumis aux lois faites pour ſes terres françoiſes ? Eh, lequel de ces princes ſouffriroit que, dans l'étendue de ſa ſouveraineté, quelqu'un vînt lui conteſter ſon droit, & méconnoître ſon pouvoir ? ne croiroit-il pas ſon honneur, ſa dignité intéreſſés à combattre de telles prétentions ? La nation françoiſe auſſi, a bien ſans doute, comme un prince, le ſentiment de ſon honneur, & elle n'a pas dû ſouffrir qu'il y eût dans ſon ſein des *ſouverains* ; elle a dû reſter ce qu'elle fut toujours, maîtreſſe chez elle.

Cependant l'aſſemblée nationale a ſagement penſé qu'il étoit de ſon devoir & de l'intérêt public, d'ôter à ces princes tout prétexte de plainte, en les traitant mieux que les françois ; les traités, l'alliance qui lie à la France pluſieurs d'entre eux ; cette fierté qui convient à un grand peuple, tout l'a porté à décider que les princes ſeroient indemniſés des pertes

qu'ils éprouvent, & ce n'eſt pas elle qui a réglé l'indemnité ; elle les en a, en quelque ſorte laiſſé les arbitres, en chargeant le gouvernement de négocier avec eux & d'en convenir. Le roi a donné des ordres pour ces négociations ; ſes miniſtres les ſuivent ; dès qu'elles ſeront arrêtées, ces princes pourront les toucher. N'eſt-on pas trop heureux d'empêcher avec un peu d'or l'effuſion du ſang humain ? Et l'aſſemblée nationale ſans doute ſera trop ſage pour ſe prêter aux calculs meſquins de quelques hommes à vues étroites ; elle ſera trop ſage pour s'arrêter aux déclamations de quelques inſenſés, qui ne craignent rien tant que le retour de la paix.

Dans un tel état de choſes, reſte-t-il à ces princes un ſujet légitime de plaintes ? Peut-on croire qu'ils trouveront dans le corps germanique un appui à des prétentions qui n'ont aucun fondement ? En effet, que peuvent-ils demander ? que demandent-ils que leur ait refuſé la nation françoiſe ? Car il eſt bien permis ſans doute de ne pas compter au nombre de leurs demandes, celles qui n'ont pour objet que la jouiſſance des droits honorifiques, ou quelques-unes de ces miſérables & puériles diſtinctions que ne connoiſſent plus les françois devenus des hommes, mais dont ils n'ont dû laiſſer parmi eux aucun veſtige, dans la crainte qu'on ne conſervât l'eſpoir de les ramener à l'enfance.

Quel motif reſteroit donc à ces princes pour s'armer contre nous ? & qu'y a-t-il maintenant

de commun entre eux & l'orgueil humilié de quelques francois ? Sans doute ils ſeront aſſez ſages pour ne pas former des projets dont le ſuccès, après beaucoup de travaux & de pertes, ne rendroit pas leur condition meilleure qu'elle ne l'eſt aujourd'hui ; car que pourroient-ils exiger après la guerre la plus heureuſe pour eux ? Une indemnité ; elle eſt prête ; ils peuvent la recevoir.

Si la France ſans conſtitution plaça longtemps ſa gloire à exciter & braver les haînes & les jalouſies de l'Europe, la France libre doit mettre tout ſon honneur à diſſiper les inquiétudes, à proclamer la paix & le bonheur, comme autrefois elle donnoit à l'Europe le ſignal des combats.

Si la paix ſe rétablit parmi nous, ſi la révolution revient à ce qu'elle fut dans ſon principe, à ce qu'elle auroit toujours été, ſi des hommes vils ne l'euſſent pas défiguré ; ſi elle n'a pas d'autre objet que l'avantage du plus grand nombre ; ſi, bienfaiſante comme la nature, elle ne veut conduire les hommes à la liberté que par le bonheur ; ſi on ne cherche pas à l'établir par la violence, le ſpectacle de la France régénérée & heureuſe, ſera plus pour la félicité des peuples & pour ſa gloire, que de vains triomphes arroſés de ſang humain.

Nos diviſions, nos troubles intérieurs peuvent ſeuls donner de la force aux étrangers. Détruiſons les cauſes de nos diſſentions inteſ-

tines, & nous n'aurons aucun ſujet d'inquiétude ; réuniſſons-nous pour impoſer ſilence aux méchans qui ſement le trouble parmi nous, & ſoyons sûrs que perſonne ne nous attaquera, au moins avec ſuccès ; les meilleurs auxiliaires des puiſſances étrangeres, ſont ceux qui détruiſent la diſcipline dans l'armée, qui ſement la méſintelligence & la zizanie entre les chefs & les ſoldats, qui rompent tous les liens de la ſubordination militaire ; ce ſont les mêmes auſſi qui, par des injures non moins plates que groſſieres, inſultent à toutes les puiſſances, & qui ſemblent prendre plaiſir à exciter les haînes au dedans & au dehors ; quand il ne faudroit que parler le langage de la raiſon & de l'humanité, ils ne parlent que celui des brigands. Et comment notre révolution ne ſeroit-elle pas calomniée chez l'étranger ? nos écrivains *patriotes* la rendent ſi hideuſe ! ils louent avec une ſi froide perverſité ce que tous les peuples regardent comme des crimes ! Ah ! ce n'eſt pas ainſi que je déſire qu'elle ſoit connue ! ce n'eſt pas ainſi que je deſire que s'établiſſe le regne de la liberté !

2°. La réſolution priſe au ſujet de M. de Condé va le forcer à ſe décider. J'ai vu de très-bons citoyens regretter qu'avant de parler de rebellion & de ſéqueſtre, l'aſſemblée ne ſe ſoit pas borné à le ſommer de s'expliquer. Si, dans une proclamation faite avec ſoin, on eût rappelé à tous les émigrés leur véritable intérêt & leur devoir ; ſi on leur eût

fait un tableau des maux dont ils peuvent être cauſe ou prétexte, certainement, où M. de Condé ſe ſeroit rendu, ou au moins il auroit perdu beaucoup de partiſans. L'aſſemblée nationale a penſé différemment, & ſa conduite peut fort aiſément s'expliquer & ſe juſtifier. Le ſeul homme que rien n'excuſe, eſt M. de Condé, non pas que je lui faſſe un crime d'avoir quitté la France, mais parce qu'il eſt indigne d'un homme qui a dans l'ame quelques ſentimens de nobleſſe & d'honneur, d'employer de petits moyens odieux pour agiter ſon pays, qui certes le traiteroit avec juſtice, s'il revenoit dans ſon ſein. Je vais dire un mot dont on pourroit abuſer peut-être, mais que comprendront bien ceux qui connoiſſent l'hiſtoire & le cœur humain; l'homme qui à l'aide d'une grande force, déchire le ſein de ſa patrie, eſt un ſcélérat ſans doute, mais ce n'eſt pas un homme vil; celui qui l'agite & la tourmente par de petits moyens, n'a pas même la force d'être un ſcélérat.

Cependant quelles pourroient être les vues de M. de Condé? quel ſeroit ſon eſpoir? & quels ſecours peuvent en attendre les ennemis de la révolution? Je ſuppoſe les chances les plus favorables, le ſuccès le plus étendu & le plus déciſif d'une armée commandée par M. de Condé; je le ſuppoſe maître de Paris, l'aſſemblée nationale en fuite, que veulent de plus ſes partiſans?

Eh bien, dans cet ordre de choſes, que

feroit-il ? Rétabliroit-il la dixme, les droits féodaux ; rendroit-il au clergé ſes biens, & ſon premier ſoin ne ſeroit-il pas d'approuver les ventes déjà faites ? Comment ſeroit-il pour rétablir l'ancienne magiſtrature ? Comment diſtingueroit-il les magiſtrats liquidés de ceux qui ne le ſont pas ? Et comme tous les uſurpateurs, ne s'efforceroit-il pas d'être plus populaire pour avoir des partiſans ?

Je pourrois pouſſer loin ces raiſonnemens, & prouver que tout le fruit que retireroient des ſuccès de M. de Condé ceux qui ne rougiſſent pas de lui en déſirer, ce ſeroit de ſatisfaire quelques vengeances particulieres, encore je ſuppoſe le ſuccès le plus complet.

Mais eſt-il poſſible ? Je ne le penſe pas.

Si M. de Condé entre, il ſera battu ; il eſt impoſſible qu'il réſiſte à ce ſentiment de la liberté qui n'exalte jamais autant le courage que quand il rencontre des obſtacles. Ne nous déshonorons pas au point de craindre qu'une armée de *gentilshommes* ſubjugue nos braves & robuſtes habitans des campagnes, nos laborieux artiſans. J'oſe le dire, ſi M. de Condé entre, ſa défaite certaine aſſureroit encore plus la conſtitution. Le plus grand, le ſeul danger pour nous, dans cette ſuppoſition, eſt dans les troubles intérieurs, dans les accuſations, les ſoupçons, la défiance, dont la conduite non moins inſenſée que coupable de M. de Condé ſeroit le prétexte, dans les violences auxquelles elle pour-

roit donner naiſſance. Je crains qu'au lieu de nous réunir contre ſes projets, on ne lui cherche, parmi nous, des partiſans & des complices. Qui ne ſait que les délateurs ne reſpectent rien dans ces temps de troubles? Qui n'entend déjà les voix qui accuſent juſqu'aux intentions & à la conduite du roi? Sous le prétexte du patriotiſme, on imaginera des conſpirations bien plus redoutables que l'attaque qu'il s'agira de repouſſer. Enfans que nous ſommes! Et ſi les émigrés, dans leurs folles menaces n'ont d'autre objet que de fomenter parmi nous des diſſentions, ſervirons-nous leurs projets? Je dois le dire, ſi une inſulte faite à nos frontieres n'étoit pas le ſignal de la réunion de tous les bons citoyens, & contre les ennemis du dehors, & contre ceux du dedans; ſi ce moment ne nous rattache pas tous à la conſtitution, au trône qui en fait partie, à toutes les autorités légitimes, c'eſt alors que nous aurons la ſeule guerre que nos ennemis nous déſirent, la ſeule ſur laquelle ils puiſſent fonder des eſpérances.

Citoyens, il faut vous tenir en garde contre des exagérations perfides; jugez par vous-mêmes; & en conſervant la juſte & ſalutaire défiance qui eſt la ſauve-garde de la liberté, il ne faut pas vous dégrader, vous avilir au point de manquer de confiance dans vos propres forces. Examinez avec attention les circonſtances où ſe trouve la choſe publique; vous verrez combien ſont vaines les menaces de vos ennemis, combien ſont folles leurs eſpérances.

Dans un moment de révolution, où de grands & anciens abus ne peuvent être réformés qu'en multipliant les ſacrifices, il ne faut pas s'étonner que beaucoup d'individus s'affligent & gémiſſent, & que des hommes privés de jouiſſances, devenues pour eux des beſoins, les regrettent avec quelque amertume. Il ne faut pas s'étonner que des hommes qui ont vécus, qui ont été nourris de ces mêmes abus, dont l'intérêt commande la réforme, jettent un regard douloureux ſur un paſſé ſi différent pour eux de l'avenir qui ſe prépare. Eh! les hommes qui ont pris l'habitude de l'eſclavage ſont-ils dignes de ſentir le charme de la liberté? Elle ne convient qu'aux ames fortes, qu'à ceux dont la tête ne fléchit jamais ſous aucun joug. Les françois ſont trop grands, trop généreux pour ne pas pradonner des plaintes aux vaincus, des regrets à ceux qui perdent; c'eſt leur conſolation. La nation n'a le droit d'exiger que l'obéiſſance aux lois; commander plus, ce ſeroit remplacer la tyrannie ancienne par une tyrannie nouvelle. Eh! que ſeroit donc la liberté, ſi elle interdiſoit juſqu'aux plaintes, & qui avertiroit le gouvernement de ſes fautes & de ſes erreurs, ſi l'on ne pouvoit élever la voix contre lui?

Ne croyez pas que tous ceux qui ſe plaignent ſont des conſpirateurs & des ennemis publics; ne croyez pas que le nombre ſoit jamais bien grand des hommes aſſez pervers pour s'armer contre la patrie, & tenter de déchirer ſon ſein.

Non, citoyens, tous ceux qui ſont affligés ne ſont pas des ſcélérats ; tous ceux qui s'enfuient ne vont pas au loin mendier des ſecours pour ſervir leurs haînes & leurs vengeances : pluſieurs ne quittent leurs foyers que pour ſe ſouſtraire aux menaces dont on les accable, & pour échapper à la proſcription dont on leur annonce qu'ils ſeroient victimes, ſi des inſenſés, avec leſquels ils n'ont aucun rapport, eſſaient contre la patrie des projets criminels.

Vérifiez les faits qui peuvent juſtifier ou appuyer les vaines menaces de quelques fous ; aucun peut-il faire croire qu'ils ſoient à craindre ? Ont-ils donc parmi vous une armée prête à les ſervir ? Ah ! ſi le ſentiment noble & pur de la liberté n'eſt pas dans toutes les ames, croyez du moins que les ſcélérats, capables de déchirer le ſein de leur patrie, trouveroient bien peu d'appui parmi les françois !

S'ils étoient les plus forts, s'enfuiroient-ils, quitteroient-ils leurs foyers, la maiſon qui les a vu naître, pour chercher dans une terre étrangere des mépris, des humiliations, & des refus ? Quitte-t-on la terre natale quand on a l'eſpoir d'y régner ?

Rappelez parmi vous les émigrés par le ſpectacle de vos vertus & de votre bonheur ; faites renaître la confiance & la paix ; ne prenez pas des ſoupçons pour des faits, des accuſations pour des preuves ; trompez l'eſpoir de vos ennemis, en expulſant de parmi vous

les ſcélérats qui vous agitent. Citoyens, la liberté exige des vertus. Eh ! en quoi vaudroit-elle mieux que le deſpotiſme, ſi le méchant n'y étoit pas moins audacieux, & l'honnête homme plus en ſûreté. Quelle terre plus fortunée que la France ! & pourquoi la fuiroit-on depuis qu'elle eſt libre, ſi des méchans n'y ſemoient les troubles & les alarmes. François, voyez de quel bien vous pouvez jouir : que manquoit-il à la France pour être heureuſe ? Le droit de faire des lois, vous l'avez acquis par votre courage ; gardez-le par vos vertus ; ne perdez pas par votre faute les biens que vous tenez de la nature, & ceux que vous avez acquis.

Un moment important eſt arrivé, vous allez exercer le plus grand de vos droits, le premier de vos devoirs, celui de choiſir vos repréſentans ; livrez-vous à ce ſoin avec le recueillement ſolennel qu'il exige ; que tous s'empreſſent de le remplir, & que là diſparoiſſent toutes les haînes, que les anciennes diſtinctions ne ſoient pas plus une cauſe de proſcription qu'un titre d'honneur, qu'il n'y ait que des françois ; ſi votre liberté vous eſt chere, réuniſſez-vous pour ne choiſir que des gens de bien, des hommes qui dès long-temps ont montré l'amour de la patrie & de la liberté. O françois ! votre ſort, celui de votre poſtérité, dépendent des choix que vous allez faire ; que tous les bons citoyens ſe réuniſſent pour y concourir ; c'eſt un délit public de ne pas remplir ce devoir.

Paris, ce 17 juin 1791, dix heures du ſoir.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 7 liv. 4 ſous pour ſix mois, & de 9 liv. pour la Province, rendu franc de port.

Le mois n'eſt compoſé que de quatre numéros.

N°. XXXI.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

Quand la cauſe commune au combat nous appelle,
Rome, au cœur de ſes fils éteint toute querelle ;
Vainqueurs de nos débats nous marchons réunis.
(BRUTUS, *act. II, ſc. II.*)

CE ſera dans un temps plus calme que je recueillerai tous les faits qui ſe ſont paſſés depuis mardi, & que j'écrirai un journal très-détaillé & très-exact de l'aſſemblée nationale. Elle a offert, juſqu'au jeudi 23 au ſoir, le ſpectacle le plus étonnant dont l'hiſtoire ait conſervé le ſouvenir. Cet admirable ſang-froid, dans le danger, ces réſolutions fortes priſes ſans exagération, ce ſilence impoſant de la médiocrité, qui laiſſe délibérer ſans fatiguer par des amendemens, & cette étroite union

de tous les partis qui nagueres partageoient la gauche en autant d'armées ennemies, tout, dans ſa conduite, doit ſervir de modele & d'encouragement aux bons citoyens. Les corps adminiſtratifs de Paris, la garde nationale, les habitans de cette grande ville ont tenu la même conduite, & ils ont déçu l'eſpoir de ceux qui, en portant le roi à s'éloigner, comptoient opérer un grand mouvement. Tels ſont les hommes, le ſentiment d'un grand danger commun les rallie; & tel eſt, comme je l'ai ſouvent dit, le progrès des lumieres que chacun ſent bien que ſon plus grand intérêt eſt dans le maintien de la révolution. Ce ſentiment ne s'eſt pas concentré à Paris; & au moment où j'écris ceci, il avoit été manifeſté dans tous les départemens qui avoient pu faire connoître leur opinion (1).

(1) On ſait aſſez que je n'ai jamais partagé ni les infernales eſpérances des ennemis de la révolution, ni les terreurs ſimulées de ſes faux amis. La révolution repoſe ſur une grande & ſolide baſe; le bonheur du plus grand nombre, le ſentiment de ce bonheur ſuffit pour la garder. Quand j'ai tant élevé ma voix contre les troubles, je ne formois d'autre vœu que de voir tous les citoyens ſe conduire comme ils le font depuis quatre jours. Ils ſont ſages, & ils connoiſſent leur force.

La confiance des citoyens dans les autorités constituées, garantit que l'ordre public ne sera pas troublé, malgré les suggestions perfides de ceux qui veulent encore semer la défiance & l'inquiétude, & qui ne voient pas que, quel que soit le parti qu'on prendra, il faut qu'il soit unanime, il faut qu'il ne soit pas commandé.

Tous les citoyens, amis de la révolution, sentiront sans doute qu'il faut ou périr ou vaincre ensemble; aucune composition partielle, aucune transaction n'est praticable; & quels que soient les défauts de la constitution, c'est à elle seule qu'il faut se rallier. Nous pourrons dans un autre temps voir ce que l'intérêt de la nation nous commande de changer. Ce doit être la première résolution de tout homme de bien, de quiconque aime son pays, & la liberté.

Assez de voix accusatrices s'éleveront contre le roi, & certes ceux qui les feront entendre auront assez de faits pour leur opinion. Pourquoi ne présenterois-je pas quelques considérations propres à affoiblir l'impression que feront ces faits?

L'aſſemblée nationale a toujours dit que le roi étoit libre, elle a même attaché un très-grand prix à conſtater cette opinion, elle a cru que le ſuccès de la révolution en dépendoit en grande partie; elle l'a dit ſouvent au roi, il a donc pu croire qu'il n'étoit détenu que par la ville de Paris; & puiſque l'aſſemblée n'a pas cru pouvoir dire qu'il fût *priſonnier*, puiſque peut-être même elle ne le penſoit pas, & que pourtant il ne pouvoit ſortir, il a pu chercher à s'échapper de ſes fers. Beaucoup d'autres réflexions de ce genre ſe préſenteront à l'eſprit de ceux qui, calculant l'influence des préjugés & des habitudes, pardonnent aux hommes qui y obéiſſent; ah! pourquoi ne dirois-je pas auſſi que la révolution a été accompagnée de tant d'horreurs inutiles, que tant de tiraillemens ſuperflus l'ont déshonoré, qu'il eſt impoſſible de ne pas avoir de l'indulgence pour ceux qui s'en ſont éloignés, parce qu'ils n'ont pas ſu diſtinguer l'opinion nationale des déclamations de quelques fous, des excès de quelques brigands?

Je n'ai pas, je l'avoue, le barbare courage de trouver le roi ſans excuſe; mais que commandent les circonſtances, quelles me-

sures faut-il prendre ? Le temps presse, je vais rapidement exposer ma pensée, laissant derriere moi tous les détails qui ont pu m'y amener.

1°. Il est impossible d'accorder de la confiance à un homme qui a manqué à des paroles solennellement données, & dont lui-même a tant de fois attesté la liberté. Le premier pas à faire est de suspendre l'exercice de la sanction, de concentrer toute l'exécution dans la main des ministres, de les faire gouverner sur leur responsabilité ; & de continuer la marche des affaires sur le même plan qu'elle suit depuis trois jours.

J'avois proposé au mois de juin 1789, de déclarer le pouvoir *exécutif vacant* jusqu'à la fin de la constitution, on n'a pas osé prendre cette résolution ; il faut y venir aujourd'hui ; si elle eut été adoptée alors, nous aurions évité bien des malheurs.

2°. Il faut déclarer au roi qu'il n'est pas libre jusqu'à la fin de la constitution ; qu'à cette époque, il devra ou l'accepter formellement ou abdiquer la royauté ; il ne peut prendre un troisieme parti.

Je ſuis loin de penſer que la déclaratio qu'il a faite, qu'il n'avoit pas accepté libre ment, nuiſe à la conſtitution ; la liberté l plus abſolue, la plus illimitée eſt néceſſair pour la ſanction ; pour l'acceptation, il importe peu dans quelle forme & dans quelle circonſtance elle eſt donnée.

3°. Il eſt inconteſtable qu'on ne peut laiſſer à la reine l'éducation de ſon fils ; il ne lui appartient pas ; il eſt impoſſible de laiſſer à l'ennemie déclarée de la France, le ſoin d'élever un enfant qui un jour peut la gouverner.

4°. Je voudrois enfin que l'on ordonnât à la reine de quitter la France ; qu'on la renvoyât en Autriche, en lui aſſurant ſur la liſte civile, un traitement convenable.

Ces points me paroiſſent ſimples & d'une exécution facile ; ſi le roi eſt bien conſeillé, il ſe hâtera de les adopter, peut-être de les prévenir ; la paix n'auroit pas été troublée par ſon étrange démarche ; elle n'auroit ſervi qu'à affermir la liberté, à développer l'eſprit public, à rallier tous les partis.

Il eſt facile de faire des diatribes contre la royauté ; les événemens ne changent pas mon opinion ; elle eſt celle de l'aſſemblée nationale, qui veut la conſtitution établie. La royauté n'a pas été inſtituée pour un individu ; s'il s'en eſt rendu indigne, s'il eſt incapable de l'exercer, qu'on l'en prive ; mais qu'on ne nous faſſe pas rougir de notre ouvrage, parce que le haſard de la naiſſance a placé ſur le trône un homme imbécille ou ſans foi.

Si aux ſentimens divers qui agitent un bon citoyen, il étoit permis de mêler un ſentiment perſonnel, j'avoue que ce ſeroit la honte & le regret d'avoir cru à la loyauté, à la parole d'un roi qui avoit la réputation d'un *honnête homme* ; je ſuis loin d'inſulter à ſa miſere actuelle ; mais je ne puis que reſſentir au fond de mon cœur l'injure faite à un homme qui m'eſt bien cher, à M. Montmorin, qui a répondu à la France, à l'Europe, de la ſincérité du roi, qui l'a garantie ſur ſon honneur & ſur ſa tête ; je lui dois cet hommage, & je le lui rend, que ſi ſes conſeils euſſent été ſuivis, le roi auroit ſu régner ; il auroit ſenti qu'il ne pouvoit régner que par la conſtitution ; l'hiſtoire honorera ſon nom, elle hono-

rera ſon courage à braver les haînes de tous les partis pour ne faire jamais que ce qu'il croyoit juſte; & ſi les événemens qui nous preſſent ne me permettent pas de recueillir les détails qui le couvriront de gloire, je laiſſerai à mon fils le devoir & l'honneur de payer cette dette de l'amitié.

Je finis; des devoirs preſſans m'appellent; l'aſſemblée nationale va s'occuper des plus importantes queſtions : je ne quitterai pas le poſte où je ſuis placé.

Paris, 23 juin, cinq heures du ſoir.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 3 *liv.* 12 *ſous pour trois mois, & de* 4 *liv.* 10 *ſous pour la Province, rendu franc de port.*

L'on eſt prié d'affranchir les lettres & l'argent.

N°. XXXII.

L'AMI DES PATRIOTES,

OU

LE DÉFENSEUR DE LA RÉVOLUTION.

« *Res ſibi ſubjicere, non ſe ſubjicere rebus* ».

Je ſens tout l'intérêt que pourroit avoir le récit des faits qui ſe ſont ſuccédé depuis huit jours avec une incroyable rapidité ; mais il y a encore tant d'incertitude, tant de fauſſetés & d'exagérations dans les relations qui ſe publient, qu'il eſt difficile d'arrêter ſon opinion d'une maniere bien ſtable ſur les particularités même les plus importantes. Ce qui eſt le moins ſuſceptible de contradiction, eſt la conduite ferme & meſurée qu'a tenue l'aſſemblée nationale juſqu'aujourd'hui. Le procès verbal de ſes ſéances eſt une excellente réponſe à ſes ennemis : J'ai recueillis avec ſoin, & dans beaucoup de détails, tous les faits, & je publierai un bulletin, qui ne ſera pas ſans intérêt pour ceux qui voudront avoir une hiſtoire au-

thentique écrite ſans aucun eſprit de parti. Mais j'ai cru qu'il étoit plus preſſant d'appeler l'attention publique ſur quelques conſidérations qui me paroiſſent d'un grand poids. Je ne ſais trop ſi je ſerai bien entendu dans l'état d'agitation où ſont preſque toutes les têtes. Ce que je ſais, c'eſt que les vrais amis de la patrie devroient bien me comprendre.

Le morceau qu'on va lire n'eſt pas de moi, mais il exprime mes penſées; il m'a été remis par un des hommes dont le civiſme eſt le moins incertain aux yeux même de ceux qui ne penſent pas comme lui. Il traite les deux ſeules queſtions qui ſoient véritablement à examiner dans la circonſtance préſente. On peut y ramener toutes les queſtions ſecondaires dont on s'occupe. Je vais imprimer cet écrit tel que je l'ai reçu; j'y ajouterai des notes, ſoit pour développer, ſoit pour modifier quelques-unes des opinions de l'auteur.

« Deux queſtions à examiner.

1°. » Faut-il changer la forme du gouvernement?

2°. Le roi eſt-il coupable?

« On nous tourmente, on nous agite: les partis contraires, long-temps contenus par l'eſprit public, ſe ſont ralliés par un grand événement, & chacun d'eux a cherché à ſaiſir ſes avantages, à s'emparer du mouvement, pour le diriger à ſon profit; ils ſavent que l'opinion règne ſeule; ils veulent s'armer de

ſon ſceptre, régner par elle & ſur elle : il ſembleroit que, dans cette criſe, la conſtitution devroit être le drapeau du ralliement commun : & au contraire, l'opinion s'éloigne d'elle (1) ; ſes amis les plus chauds croient la ſervir, & la détruiſent ; il ſemble qu'il ne reſte plus qu'un pas à faire, que l'occaſion eſt belle, qu'il faut ſe hâter de la ſaiſir ; tandis qu'un pas de plus ſeroit un pas au delà, & par conſéquent dépaſſeroit le but.

» On a voulu une conſtitution repréſentative & monarchique ; je n'examinerai pas ſi on l'a faite complétement, il eſt sûr au moins que l'on a voulu la faire. On a commencé d'abord par décréter cette grande baſe, plus peut-être par impulſion que par calcul ; mais l'expérience & la ſuite des diſcuſſions ont rattaché à ce principe ; & les événemens ne changent rien aux principes, il ſembleroit, à entendre certains agitateurs du peuple ; il ſembleroit que l'on eût fait une conſtitution pour

(1) Je crois que l'auteur ſe trompe ici tout-à-fait ; l'opinion ne s'éloigne pas de la conſtitution. Quelques hommes cherchent à faire dévier l'opinion, à lui donner une direction fauſſe ; mais la majorité des citoyens n'a le projet de l'attaquer, ni de la changer ; il ne faut donc entendre que de quelques individus, ce que l'auteur dit, à mon avis, dans un ſens trop général, de l'opinion publique. Je vais même dire une choſe que concevront fort bien ceux qui ont l'habitude de la réflexion. Les derniers événemens ont rendu l'aſſemblée nationale plus monarchique qu'elle ne l'étoit avant ; & la crainte d'avoir bientôt un *maître*, l'a porté plus fortement encore à conſerver un *roi*. Auſſi, les obſervations

tel homme, pour tel règne, & qu'il faut tout recommencer maintenant, parce que tel hom-

---

que je fais ſont beaucoup moins pour ceux des membres de l'aſſemblée nationale qui peuvent lire mon ouvrage, que pour les hommes de bonne foi que des opinions exagérées, pourroient entraîner. Je dois ſur-tout les prémunir contre une ſorte de charlatanerie qu'on veut employer; on cherche à perſuader qu'il y a dans l'aſſemblée un parti républicain, & cela n'eſt pas vrai; je défie qu'on cite dans l'aſſemblée quatre hommes aſſez ſtupides pour vouloir une république; aſſez lâche pour ne pas défendre la conſtitution qu'ils ont établie. On a beaucoup calomnié l'aſſemblée nationale; on l'a beaucoup accuſé d'être mue par l'eſprit de tel ou tel individu, & de ne travailler que pour des intérêts privés. Si ces accuſations avoient eu quelque fondement, on devroit en acquérir les preuves aujourd'hui. La majorité de l'aſſemblée eſt ce qu'elle a toujours été; ſi des individus ont eu de grands torts à ſe reprôcher; ſi, entraînés par une ambition mal calculée, ils ont fait commettre de grandes fautes à l'aſſemblée, ils prouvent aſſez qu'aujourd'hui ils veulent les réparer.

Au reſte, on s'effraie beaucoup trop, à mon avis, de ces cris de *républicaniſme* qui ſe font entendre. Quelques hommes turbulens, qui courent de places en places, de cafés en cafés, qui multiplient les écrits ſous toutes les formes, paroiſſent former un nombre conſidérable; & l'on ne compte pas cette majorité paiſible qui forme toujours l'opinion publique.

Il y a de ceci une preuve bien certaine; les corps adminiſtratifs étoient tous dénoncés, calomniés par les deux partis oppoſés. Suivant l'un, ils ſont ariſtocrates; à entendre l'autre, ils ſont oppreſſeurs & tyranniques, & tous s'accordoient à dire que les adminiſtrés n'ont en eux nulle confiance. Malgré ces exagérations de deux partis oppoſés, vous avez vu *tous* les citoyens obéir avec ardeur aux corps adminiſtratifs à Paris &

me a fait telle démarche, parce que tel règne a produit tel événement.

» J'ai bien remarqué ceux qui nous crient ſi haut : *République, république ;* je veux parler de ceux qui le diſent, & non de ceux qui le répetent. J'y vois d'abord tous ceux qui, n'ayant qu'à gagner au bruit & au trouble, & n'ayant qu'à perdre au calme & à l'ordre, voient (& effectivement voient bien en cela) une mine féconde en ſecouſſes publiques, & ſe propoſent d'exploiter cette mine avantageuſement. Ceux-là crieroient : *Monarchie, monarchie,* ſi demain nous étions conſtitués en république (1).

---

dans les départemens ; il en eſt de même de l'aſſemblée nationale, que tous les partis s'entendoient également à repréſenter comme ſans crédit, ſans moyens & ſans reſſource ; l'événement a prouvé que tous les partis ſe ſont trompé.

(1) Je voudrois bien que ceux qui attaquent aujourd'hui la conſtitution établie par l'aſſemblée nationale, & qui demandent à grands cris une *république*, nous expliquaſſent bien poſitivement, bien clairement quelle république ils veulent ; quelle forme de gouvernement ils entendent établir.

Le meilleur des gouvernemens poſſibles, eſt comme le meilleur des mondes ; rien n'eſt d'une bonté abſolue, tout eſt relatif.

» For forms of government leſt fools conteſt :
» Whate'er is beſt adminiſter'd, is beſt ».
(*Eſſay on man, Epiſtle* 4.)

Ce mot *république* eſt vague, inſignifiant ; & n'exprime aucune idée préciſe. Si c'eſt le bonheur du peuple qu'on a en vue, il eſt aiſé de prouver que

» Je remarque enſuite ceux que la ſoif de dominer dévore, & qui ſavent bien que là où le pouvoir & l'action ſont concentrés, non

---

le bonheur n'a guere appartenu aux citoyens des républiques anciennes; il ſeroit facile de faire un tableau effrayant du ſort des romains, dans les temps les plus proſperes, & de peindre la foule des citoyens opprimés par quelques nobles inſolens; & dans nos temps modernes, quel eſt le peuple le plus heureux? n'eſt-ce pas le peuple anglois? Dans quel pays de la terre y a-t-il plus d'égalité, malgré les vices de la repréſentation? C'eſt bien mal connoître le cœur humain, que de ne pas voir que tous cherchant à s'aggrandir aux dépens de chacun, il faut poſer une barriere que perſonne ne puiſſe franchir; mais je vais plus loin, & je nie poſitivement qu'il exiſte & qu'il ait jamais exiſté une république telle que ſemblent l'entendre nos déclamateurs, c'eſt-à-dire, un état dans lequel il n'y ait aucun individu, aucune claſſe élevée au-deſſus des autres; je nie que ce gouvernement ſoit poſſible; j'ai pour moi l'hiſtoire du paſſé, & l'on ne m'opposera jamais que de vaines théories qui n'ont rien en leur faveur. Ce ne ſont pas les amis de l'égalité qui haiſſent la monarchie, ce ſont les hommes qui veulent ſe faire une exiſtence aux dépens de leurs concitoyens; ce ſont ceux qui, dévorés d'une ambition ſourde, veulent s'élever à l'aide du trouble, pour qui rien de ce qui eſt n'eſt bon, & qui ne craignent rien qu'un ordre de choſes ſolidement établi.

Je voudrois auſſi que ces *républicains* me fiſſent bien connoître comment ils concilient le ſerment qu'ils ont prêté de maintenir la conſtitution, avec tous les efforts qu'ils font pour la détruire. Il ne faut pas ici d'équivoques, ni de reſtrictions, ils doivent défendre la conſtitution, ou ils ſont *parjures & traîtres.*

Si on ſecondoit leurs déſirs, ſi on renverſoit la conſtitution pour lui en ſubſtituer une autre, ils jureroient

pas dans la main d'un homme, mais ſous la main conſtitutionnelle d'une fonction unique, là auſſi il ne reſte plus qu'à glaner pour les ambitions particulieres; & le champ qu'ils veulent s'ouvrir eſt ſi vaſte, la moiſſon qui les tente eſt ſi riche, qu'ils ne peuvent ſe réſoudre à ſe contenter de glaner. Ceux-là, en criant: *Point de roi*, ne diſent implicitement que; *Moi, moi*; *Mes amis, mes amis.*

» Je remarque encore une claſſe nombreuſe

---

auſſi de lui être fideles, & ils ſeroient bientôt encore *parjures & traîtres.*

Quel eſt l'homme de plus mauvaiſe foi, de celui qui ayant juré fidélité à la conſtitution, l'attaque pour rétablir l'ancien régime, ou celui qui ayant prêté le même ſerment l'attaque pour lui en ſubſtituer une nouvelle non *expérimentée* ?

Enfin je déſirerois que ceux qui ont tant loué notre conſtitution, qui l'ont regardé comme le chef-d'œuvre de l'eſprit humain, comme devant ſervir de modèle à tous les peuples de la terre, nous expliquaſſent bien comment il ſe fait qu'une faute, ou ſi l'on veut même un délit du roi, en change tout-à-coup la nature, & la rende aujourd'hui miſérable & indigne de gouverner des hommes éclairés & libres. L'aſſemblée nationale, ſans doute a fait des fautes; & des fautes graves, en conclura-t-on qu'il ne faut pas d'aſſemblée nationale ?

Je ſais bien quel raiſonnement font les hommes peu réfléchis; ils diſent : tout marche bien aujourd'hui que nous n'avons pas de roi. Il ſeroit aiſé de nier que tout marche bien; mais j'aime mieux le ſuppoſer, & je demande ſi ce n'eſt pas la royauté qui nous régit, ſi ce ne ſont pas les miniſtres nommés par le roi qui gouvernent; je demande ſi perſonne encore a montré le déſir de gouverner, & où eſt le Cromwell qui oſe l'entreprendre ?

de citoyens volontaires que nous avons acquis depuis peu, & dont le patriotiſme ardent m'édifie plus qu'il ne me tranquilliſe; les clubs, les cafés, les groupes, les tribunes ſont remplis d'étrangers patriotes (1); pluſieurs même

(1) L'auteur parle ici des étrangers. Il n'eſt pas inutile de rappeler que dans le dernier rapport fait par M. Fretteau, au nom du comité diplomatique, il a énoncé des craintes très-fondées ſur les manœuvres des puiſſances qui ont intérêt à prolonger nos troubles. Il eſt impoſſible de ne pas croire à ces manœuvres, quand on penſe, 1°. que le plus grand intérêt d'un françois eſt dans l'ordre & l'établiſſement de la conſtitution, qui lui garantit ſa propriété & le fruit de ſon travail; 2°. que le plus grand profit des étrangers, & ſur-tout de l'Angleterre, eſt de nous tenir hors d'état de faire le commerce, pour s'en emparer; avec quelques *millions* répandus en France, on arrive à un but qu'une guerre longue & diſpendieuſe ne feroit pas atteindre.

La marche qu'ont ſuivi les ennemis de la France, n'eſt pas trop cachée: ils ont d'abord attaqué le roi & les miniſtres, avec une ſuite & une conſtance admirables; & tous les écrits ſe diſans patriotes, étoient dirigés dans ce ſens: aujourd'hui qu'ils croient le roi ſuffiſamment ruiné dans l'opinion, ils attaquent l'aſſemblée nationale; ils la peignent comme ennemie du peuple.

Au moment du départ du roi, on a cherché à rendre M. la Fayette victime d'un premier mouvement; la ſageſſe, le courage de ce général, cet admirable ſens froid qui ne l'abandonne jamais dans le danger; mais plus encore le très-bon eſprit de la garde nationale & des citoyens de Paris, ont déconcerté les projets de ceux qui croyoient très-facile d'égarer l'opinion.

Le premier ſentiment de tous les gens de bien, quel qu'ait été jadis leur parti, a été de ſe confier à

ont honoré notre uniforme national : & tous nous disent, & beaucoup nous crient : *Euge*;

---

l'assemblée nationale, & d'attendre d'elle le salut public; on a bien essayé de diriger contre elle un mouvement populaire; il a été dissipé facilement en éclairant ceux même qui le formoient.

Désespérés de n'avoir pu réussir par ces impulsions brusques & du moment, on attaque aujourd'hui l'assemblée nationale avec plus de méthode; on accuse ses principaux membres de former une coalition pour opprimer le peuple; on dit qu'elle est *contre-révolutionnaire*; on cherche à inspirer contre elle de la défiance & de l'inquiétude; on accuse, on menace M. Bailly, M. la Fayette, le département, la municipalité; en un mot, tout ce qui a du pouvoir, tout ce qui est capable de réprimer les excès.

Les écrivains semblent se partager les rôles & parler le langage qui convient aux différentes classes de la société; les uns promettent *au peuple* que s'il chasse la législature actuelle, il en composera une de citoyens non actifs; qu'alors il sera maître d'exercer le tribunal de la lanterne contre les vendeurs d'argent & les agioteurs; les autres disent que l'assemblée nationale envahit tous les pouvoirs; qu'elle veut se perpétuer, & que tel est le motif du décret qui suspend le rassemblement des électeurs : ceux-ci feignent de ne voir dans la réunion de tous les partis de l'assemblée, qu'une coalition de conspirateurs.

Tous appellent à grands cris la vengeance & le sang; il m'est impossible de penser que c'est à bonne intention qu'on se conduit ainsi. Il n'y a qu'un mauvais citoyen qui puisse chercher à répandre de la défiance contre l'assemblée, à mettre de la division entre les membres qui peuvent avoir de l'influence sur les délibérations; il n'y a qu'un mauvais citoyen qui puisse ne pas ajourner toutes ses haînes personnelles, tous ses mécontentemens; ce ne peut être que pour bouleverser

ſuge. Je ne doute nullement du civiſme cosmopolite de ces meſſieurs; mais j'ai vu avec inquiétude leurs viſages pâlir en liſant les décrets modérés de l'aſſemblée nationale; j'en ai vu pluſieurs leur donner un aſſentiment ſi contraint, qu'il reſſembloit aux éloges de l'envie. Je me rappelle que pluſieurs d'entre eux diſoient, il y a un an, que nous n'avions rien à redouter des oppoſitions des nations voiſines, & qu'il ſuffiſoit de laiſſer faire l'aſſemblée nationale. Eh ! pourquoi donc ne pas la laiſſer faire encore aujourd'hui ? Pourquoi les

---

la patrie, que l'on prêtera aux décrets des intentions perverſes.

Au reſte, il faut bien que je répete encore que ce parti fait beaucoup moins de progrès qu'on ne me paroît le craindre; il me ſemble que le ſentiment d'un danger imminent reſſerra plus étroitement que jamais les bons eſprits, & qu'ils ne reconnoîtront pour ennemis que ceux qui attaqueront l'une des baſes de la conſtitution.

L'aſſemblée nationale a montré trop de courage dans des occaſions périlleuſes, pour qu'il ſoit poſſible d'imaginer qu'elle cede devant quelques brouillons ſans crédit, ſans moyens, ſans propriétés; & ce n'eſt pas ſeulement ſur les baſes eſſentielles qu'il ne faut pas qu'elle compoſe, mais ſur les détails dont qui que ce ſoit au monde voudroit *exiger* la réformation. Rien encore n'a été ſuffiſamment expérimenté, pour qu'on doive eſſayer des changemens qui ameneroient des convulſions nouvelles. Il faut organiſer les *conventions*, qui ſeront le moyen de corriger ſans ſecouſſes & ſans troubles. L'Angleterre doit ſa proſpérité à la ſtabilité de ſa conſtitution, au reſpect qu'on lui porte; & ce ſentiment eſt bien loin de s'affoiblir dans un pays où *le peuple* eſt heureux.

mêmes qui vouloient l'arrêter dans son vol, cherchent-ils à la précipiter dans sa marche? François, rallions-nous, & tant au dedans qu'au dehors, faisons nous-mêmes nos affaires; notre intérêt mutuel nous répond les uns des autres.

» J'ai, je l'avoue, une autre idée de la liberté; c'est pour conserver la mienne que je veux le gouvernement monarchique, par lui forcé de reconnoître un pouvoir supérieur, individuel, constitué au dessus de moi; du moins en l'élevant ainsi, je l'éloigne assez pour n'être jamais condamné à des relations habituelles avec lui. Je ne le vois pas, je ne le rencontre pas: il est pour moi un être abstrait, en présence duquel je ne suis jamais obligé de composer mon maintien, & de gêner mes habitudes. C'est pour moi la loi personnifiée, & rien de plus. Je puis, si je le veux, ne connoître l'effigie de son visage que par l'effigie de ma monnoie; & si ma curiosité me porte à réaliser une fois cette abstraction, j'irai indifféremment au Louvre ou au théâtre: ma quote-part de la liste civile me répond qu'il me servira; & comme j'aurai payé d'avance, je ne serai jamais obligé d'aller en personne courber devant lui ma tête reconnoissante.

» Cette maniere d'aimer l'indépendance individuelle, la premiere de toutes les libertés, vaut bien, je crois, le système de ceux qui voudroient aujourd'hui diffémine l'autorité & la considération, pour en attraper une par-

celle. Je n'aime pas ce ſyſtême, qui me montre en perſpective tant de petits pouvoirs républicaniſés, nés d'hier, & déjà grands aujourd'hui, ſe heurtant, ſe croiſant, m'entraînant peut-être, malgré moi, dans leur petit tourbillon. Je les preſſois hier dans la foule; il faudra que je me range aujourd'hui ſur leur paſſage : hier ils n'étoient rien pour moi, moi rien pour eux, nous étions quitte. Aujourd'hui je dois honorer, reſpecter, révérencier ce que je ne connois pas, &, ce qui eſt pis encore peut-être, ce que je connois (1). Je

(1) Le gouvernement monarchique, comme il eſt conſtitué par l'aſſemblée nationale, eſt le plus favorable de tous aux hommes *médiocres* en talens, en fortune & en ambition, & c'eſt le plus grand nombre. Je ne veux m'élever au deſſus de perſonne, *mais* je ne veux pas qu'on s'éleve au deſſus de moi; je conſens qu'il y ait un degré d'élevation auquel je ne pourrai pas atteindre, pourvu qu'il ſoit également inacceſſible à tous. Vous autres ambitieux, brouillons, ou hommes à grands talens, vous me vantez le gouvernement républicain, parce que vous eſpérez y acquérir de l'autorité; je ne veux pas que vous en ayez; je veux un gouvernement dans lequel n'étant *rien*, ne tenant à perſonne, je ne ſois obligé de ménager perſonne. Je veux un gouvernement qui me protége pour recueillir le blé que j'aurai ſemé; qui me protege contre l'inſolence d'un maire, comme contre le deſpotiſme d'un intendant; je veux ne payer de contribution que celle que j'aurai librement offerte; je veux combattre les ennemis extérieurs; je veux tâcher d'appaiſer les diviſions inteſtines; mais je ne veux pas me battre pour Céſar ou pour Pompée : or toutes les républiques finiſſent ainſi; un ambitieux s'en empare; un autre ambitieux veut partager, & le peuple com-

ne pourrai pas les éviter, leur nombre me poursuit; je les rencontre sous mes pas, aux spectacles, aux tables communes, dans le cercle de mes amis; il faut toujours que je me prépare à me rapetisser pour leur faire place, ils vont venir s'asseoir à côté moi; il faudra encore leur savoir gré de la popularité qu'ils daigneront conserver au dehors.

» Dans leurs petits débats que j'ignorerai, qui les placeront & les déplaceront, il faudra que j'étudie d'avance les espérances & les prétentions de ceux dont le tour est prêt d'arriver. Aucun ne pourra m'être utile sans doute, & je n'en veux pas : mais tous pourront me nuire. Je serai toujours comptable envers leur puissance négative, & ma liberté politique, si je la conserve, m'aura coûté toute mon indépendance personnelle, que j'aime encore mieux. Ah ! tenons-nous-en à ce que nous avons fait; notre gouvernement représentatif & monarchique nous assure à la fois, & notre liberté publique au dehors, & notre égalité privée au dedans, sauf une seule exception : & ce que l'on nous propose en exige mille, j'en préfere une qui les efface toutes ».

» Le roi est-il coupable ?

» Je ne dis pas : Le roi a-t-il tort ? Le roi a-t-il fait une faute ? Eh ! sans doute il a fait

---

bat pour le choix d'un *maître*; encore une fois, je ne veux pas de *maître*; c'est pour cela que je veux une royauté constitutionnelle.

une grande faute, & ſur-tout contre lui-même. Il étoit prêt à recueillir le fruit des deux années de patience & de dévoûment; il avoit donné d'honorables exemples de courage & de modération : ſes vertus domeſtiques & civiles n'étoient pas oubliées. On n'imputoit pas à lui les anciennes déprédations de ſa cour : ſon goût pour l'économie & la ſimplicité avoit toujours contraſté avec le faſte & les profuſions qui l'environnoient; ce qu'une éducation négligée avoit laiſſé de défauts en lui, étoit racheté par un cœur droit, par des intentions pures. On n'avoit pas oublié que la convocation des repréſentans du peuple avoit été l'objet de ſes déſirs; ni que, dès le 16 juillet 1789, ſon propre mouvement l'avoit conduit à Paris, lors même que cette démarche étoit vue comme haſardée par des hommes ſages & populaires; ni que, le 6 octobre 1790, il s'étoit refuſé à tout conſeil d'évaſion, lors même que la circonſtance auroit ſemblé la juſtifier; triſte condition des rois ! mais après tout juſte. Si dans l'adverſité une ſeule fauſſe démarche détruit tous leurs mérites, dans le cours de leurs proſpérités habituelles un ſeul mot ne répare-t-il pas toutes leurs erreurs? *Quantum mutatus ab illo hectore* ! Quelle anniverſaire, Louis XVI, à l'époque de la fédération derniere, vainqueur, ſans intrigue, des trames de ſes ennemis, qui n'étoient alors que les ennemis publics; Louis XVI entouré de quarante mille françois armés, députés de toutes les parties de l'empire, gagnant leurs cœurs, conquérant leurs ſuffrages, dominant

au milieu d'eux, ſans cabales & ſans factions, les renvoyant à leurs foyers, l'ame pleine d'attachement & d'amour; & Louis XVI, un an plus tard, conduit captif par les mêmes françois que le même patriotiſme réunit encore, & pour aſſurer ſa marche & pour s'aſſurer de ſa perſonne : mémorable leçon pour tous les potentats ! On ne les avoit menacés juſqu'ici que d'un juge ſuprême & inviſible, qu'ils en connoiſſent un autre ſur la terre, l'opinion.

» Cependant ſeroit-il muet celui qui ſe trouveroit chargé de la fonction honorable encore de le défendre ? Que répondroit l'aſſemblée nationale elle-même, ſi, paroiſſant tout-à-coup au milieu d'elle, Louis XVI lui diſoit, ſans humeur & ſans abaiſſement : « Pourquoi m'a» vez vous caché la vérité, ou ne me l'avez» vous montré qu'à demi ?

« Vous m'avez toujours dit que j'étois li» bre ; que ne me diſiez-vous qu'en effet je » ne devois pas l'être ; de quoi nous a ſervi » ce voile religieux que vous n'avez pas » voulu ſoulever ? Placé entre vous & moi, » il m'a caché la vérité que vous reteniez » au milieu de vous. Pouvois-je donc de» viner ces principes, que vous-même n'avez » découvert que par de longues diſcuſſions » dont j'étois éloigné ? Ne valoit-il pas mieux » me dire, m'apprendre, que lorſqu'une na» tion ſe conſtitue, tous les pouvoirs délégués » par elle ſont attachés à leurs fonctions, ſont » enchaînés à leur devoir ; qu'alors aucun des

» organes, aucun des inſtrumens de cette con-
» ſtitution (1) ne ſont libres, puiſqu'aucun ne
» peut quitter ſa miſſion ſans l'avoir remplie:
» me ſerois-je indigné de n'être pas plus li-
» bre que vous-mêmes? Aurois-je pu vou-
» loir m'élever contre des engagemens qui
» nous étoient communs? Mais je devois les
» connoître par vous; vous deviez me les
» apprendre, & juſques-là, je pouvois les
» ignorer. Vous avez dit que j'étois libre,
» j'en ai réclamé les droits; il falloit me dire
» que je ne devois pas l'être, que ni vous,
» ni moi ne pouvions l'être, & j'aurois ſubi
» la loi commune (2)».

(1) M. Duport a dit à la tribune que pendant qu'une nation ſe conſtitue, tous les pouvoirs doivent être ſuſpendus; je ne le penſe pas : tout au plus cela ſeroit vrai ſi l'on vouloit changer la forme du gouvernement. Mais il ne faut pas oublier que nous avions reçu une donnée, *l'état monarchique*. Que ſeroit-ce qu'une aſſemblée qui exerceroit tous les pouvoirs pendant deux ans? un vrai deſpotiſme dont les propriétaires ſe déſacoutumeroient difficilement. La conſtitution doit ſe faire par elle même, & on y a pourvu au moyen de l'acceptation ſimple. Mais l'adminiſtration, l'expédition journaliere des affaires doivent en être ſéparées; c'eſt un navire qu'il faut réparer ſous voile; s'il s'arrête, tout eſt perdu; aujourd'hui nous ſommes en panne : cela ne pourroit pas durer ſans de grands inconvéniens. (*Note de l'auteur*).

(2) Ce que l'auteur ſuppoſe ici que le roi pourroit dire, eſt tout à fait applicable à la déclaration qu'il a laiſſée à l'inſtant de ſon départ. Il ſe plaint de ce que, n'ayant pas été libre, aucun des actes qu'il a fait n'eſt libre.

Je ſais fort bien quels reproches on peut faire à

» Telle

« Telle eſt cependant l'exacte vérité des faits. Cette fiction polie qui ſuppoſoit le roi

---

cette foibleſſe de caractere, qui ſoumet la volonté à une apparente contrainte, mais *que le plus juſte jette la premiere pierre.* Quel eſt l'homme qui oſera dire que la volonté n'a jamais été ſubjuguée?

Je ſais bien qu'il faut que le roi ait été bien étrangement aveuglé, pour ne pas voir que ce qui eſt arrivé devoit arriver; il a méconnu la force de l'opinion; mais l'aſſemblée nationale elle-même a été loin de la calculer toujours.

Que dirai-je? Cette déclaration du roi me paroît même avoir été mal jugée ſous pluſieurs rapports; je ne ſais ſi l'on a fait attention que le tableau de l'état préſent de la France eſt abſolument le même que celui qu'ont fait M. Duport dans ſon diſcours ſur la réégibilité, & M. Fretteau au nom du comité diplomatique. L'aſſemblée nationale a ordonné l'impreſſion de l'un & de l'autre. Faut-il que, *ſelon ce qu'on peut être, les choſe changent de nom?*

Je ne ſais ſi je ſerai bien compris; mais la poſtérité entendra ce langage; elle rapprochera les temps & les époques; elle verra combien a été défigurée par de viles paſſions, une révolution commencée par l'eſprit public; elle verra combien elle eût été facile ſi le peuple, abandonné à lui-même, n'eût pas été tiraillé dans tous les ſens, par des hommes mépriſables, & ſi ce pays malheureux n'eût pas été inondé d'une horde d'étrangers ſans aſyle, qui rient de nos démêlés & en profitent.

Ceux qui veulent juger le roi, diſent qu'ils ſéparent la perſonne de Louis de Bourbon de cet être abſtrait qu'on appelle *roi*; mais que penſeroit-on d'un homme qui, voulant diſſoudre l'aſſemblée nationale, diroit qu'il chaſſe douze cens individus, mais qu'il reſpecte fort cet être abſtrait qu'on appelle *corps légiſlatif*?

On ſent bien qu'il ſeroit facile de prouver juridi-

libre ; tandis que de fait il ne l'étoit, ni devoit l'être, cette fiction eſt à la fois la cauſe & l'excuſe de l'événement ; par un ménagement de cour, on a fait ſemblant, lorſqu'il ne falloit pas faire ſemblant ; on a donné lieu aux reproches de contraintes, aux argumens de nullités, tandis que la vérité toute nue eût fait taire & les reproches & les arguties, en eût impoſé à l'Europe entiere, parce que la vérité en impoſe toujours ; il falloit dès le 15 juillet 1789, ou du moins dès le 7 octobre, déclarer au roi franchement, hautement, clairement, qu'il ne pouvoit pas s'abſenter du lieu des ſéances de l'aſſemblée conſtituante, juſqu'à ce que la conſtitution fût achevée ; qu'alors elle ſeroit préſentée à ſon acceptation ; que de ce jour ſa liberté & celle de l'aſſemblée nationale commençoit ; qu'il étoit maître de choiſir le temps, le lieu, les conſeils pour accepter ou pour n'accepter pas ; on lui eût dit, la nation françoiſe nous a envoyé pour lui faire une conſtitution fondée ſur une royauté ; vous êtes le roi que les françois reconnoiſſent ; voilà la royauté qu'ils veulent ; voulez-vous être le roi de cette royauté ? Votre refus y placera votre héritier ; & celui qui a eu l'honneur de commander à une grande nation, a droit à une grande exiſtence. Ce que l'on n'a pas fait à deux grandes épo-

---

quement que le roi n'eſt pas coupable, & ne peut être condamné, quand même il ſeroit jugeable, ce qui eſt abſurde & inconſtitutionnel.

ques, eſt peut-être tout ce qui reſte à faire; on conviendra du moins que juſtice & vérité s'y trouvent. Il eſt rare que la ſaine politique s'en ſépare, & l'aſſemblée nationale auroit la double gloire de rendre au roi ſa couronne, & de la lui rendre telle que la conſtitution la veut.

» Peut-être cependant trop d'effervescence regne encore, & l'aſſemblée qui doit prévenir l'opinion dans les circonſtances hâtives, doit ſagement l'attendre dans les circonſtances qui permettent la lenteur. D'ailleurs les faits déjà connus ne ſont pas encore aſſez publics; il paroît bien évident que le projet du roi étoit de s'arrêter au moins proviſoirement à Mont-Medy; il paroît encore que ce départ accompagné de circonſtances aſſez mal combinées, ſe ſent d'une précipitation qui n'indique pas un projet préparé & mûri; qu'aucune intelligence arrêtée & ſtipulée avec l'étranger n'étoit concertée d'avance, & plus que tout cela la ſécurité familiere & la confiance aiſée des grands perſonnages de cette grande ſcene pendant leur retour, eſt une de ces preuves morales que l'impartialité accueille, & que la malveillance ſeule repouſſe; mais la malveillance réclame auſſi ſa part des événemens publics; les paſſions, les intérêts, les ambitions ont beſoin de ſe repaître; dans ce tourbillon abſorbant, la vérité eſt long-temps retenue; au fond, ce n'eſt que lentement qu'elle ſe dégage, & reparoît à la ſurface. Que pourroit donc conſeiller au roi celui qui le plaint,

& qui l'excuſe d'oppoſer la patience (1) & le calme qui ſied bien, & qui ſont la derniere dignité de la grandeur abattue? que pourroit dire en ce premier moment, celui qui parleroit à ſes concitoyens? ces belles paroles de Mirabeau, défendant un infortuné: *N'oubliez pas, meſſieurs, que cet homme eſt reſpectable comme le malheur* ».

L'aſſemblée nationale a déjà ſuivi en grande partie la conduite qu'indique l'auteur de l'écrit qu'on vient de lire; elle paroît moins diſpoſé que jamais à s'en écarter : elle ne le ſera pas ſans perdre la choſe publique. Je ne donne pas plus de confiance qu'il n'en faut aux bruits d'invaſion & de guerres extérieures, mais ils ne ſont pas deſtitués de tout fondement; ſi à ce danger ſe mêle celui d'une diviſion inteſtine, je ne connois point de ſalut poſſible pour la France; or cette diviſion eſt inévitable, ſi nous ſommes réduits à la néceſſité de nous battre pour ou contre un roi. Ce qui nous a juſqu'ici ſauvé des horreurs d'une guerre civile, c'eſt que l'aſſemblée nationale n'a jamais ſervi un parti, qu'elle n'a jamais été l'inſtrument d'un parti; ſi on la

---

(1) On a répandu que le roi ſe dépitoit & caſſoit ſes meubles; que répondre à ces niaiſeries malignes? Aux unes, vous mentez; aux autres, on vous fait des contes. (*Note de l'auteur.*)

porte à des actes inconsidérés, on donne à des partis une force, une consistance qu'ils ne trouveront jamais en eux-mêmes; l'unanimité cesse dans l'assemblée nationale, elle perd la confiance publique, & tout moyen de gouvernement. Voilà ce que calculent fort bien ceux qui veulent aigrir les esprits, qui accusent légerement (1), & qui répandent les inquiétudes & les alarmes. Les citoyens de Paris ne se sont portés à aucun acte de violence, parce qu'ils ont eu une juste confiance dans les pouvoirs constitués; parce qu'ils ont senti que l'intérêt des magistrats est leur intérêt; tous les partis de l'assemblée nationale se sont rapproché par le sentiment d'un grand péril (2). Citoyens, les méchans seuls, les voleurs de grands chemins seuls peuvent gagner

(1) On s'est plaint, par exemple, de ce que l'assemblée justifioit M. Montmorin, de ce qu'elle ne faisoit pas arrêter M. de Simolin, qui a demandé le passe-port dont s'est servi la reine; on a fait un crime à M. de Staels d'avoir signé celui de M. de Fersen; on a dit que *les fauteurs de l'évasion du roi sont les ambassadeurs de Suede & de Russie.* Espéroit-on porter le peuple à quelque violence contre ces ministres qui n'ont fait que ce qu'il leur étoit impossible de ne pas faire? Ce n'est pas à bonne intention qu'on attaque ainsi de toutes parts.

(2) La conduite de MM. Lameth, Duport, Barnave, dans cette circonstance, mérite des éloges; ils ont été francs, droits, & fermes; ils ont résisté au premier mouvement de l'opinion populaire. On dit que leur intérêt leur commande cette conduite; tant mieux, je suis plus assuré de leur marche. Je les préfére à ceux dont le talent est du fiel, & le patriotisme de la haine.

aux déſordres ; la premiere violence commiſe entraîneroit des maux incalculables ; vous avez une conſtitution, tous les pouvoirs ſont ordonnés, ils marcheront d'un pas uniforme vers un but commun ſi des brigands n'en dérangent pas l'harmonie ; la conduite que vous avez tenue dans cette derniere circonſtance doit vous prouver aſſez & que vous êtes les plus forts, & que les crimes ſont inutiles au maintien de la révolution, & que vous vous rallierez plus de bons eſprits par la ſageſſe que par la violence. Malheur à quiconque ne prend pas pour deviſe ces deux mots : *union*, *conſtitution*.

On verra que dans ce numéro j'ai évité les faits particuliers ſur leſquels il eſt difficile, je le répete, d'avoir des notions certaines, que chacun raconte à ſa maniere, & ſuivant les paſſions dont il eſt agité ; je me ſuis tenu loin de tout eſprit de parti, de tout ſentiment de mécontentement perſonnel. Eh ! qui ſommes nous près du ſalut public qui commande de bien plus grands ſacrifices ? La faveur populaire va paſſer ; la poſtérité nous jugera, & le bonheur de nos enfans eſt notre *devoir* ; ceux qui ont vu Louis XVI dans les jours de ſa gloire & dans ceux de ſon humiliation, doivent s'inſtruire, par ce mémorable exemple, de la viciſſitude des choſes humaines ; les rois ne ſont pas les ſeuls que l'opinion détrône ; & la nation angloiſe, après avoir applaudi à l'aſſaſſinat de Charles Ier, a mille fois plus encore applaudi au juſte ſupplice de ſes bourreaux. Nous ſommes loin de

ce dégré d'horreur ; les françois viennent de prouver assez qu'ils veulent être libres par des lois, & qu'ils ont confiance dans leurs représentans & dans leurs délégués. L'assemblée nationale ne la trompera pas cette confiance, elle se hâtera d'affermir la *constitution* ; & élaguant tout ce qui est étranger à ce grand objet, elle s'y livrera uniquement sans distraction & sans relâche ; alors tous devront obéir, alors tous obéiront ; c'est le vrai moyen de déconcerter toutes les intrigues, de déjouer tous les projets ; c'est le vrai moyen d'être heureux & libre. *Constitution*, *constitution*, si ce cri eut toujours été entendu, nous ne serions pas dans la crise présente, mais nous en sortirons j'espere par notre sagesse, & surtout par notre union.

Le nombre des adresses qui arrivent à l'assemblée nationale est incalculable ; je citerai ici seulement celle du département de la Meuse, dans lequel est situé la petite ville de Varennes ; les administrateurs ont montré une sagesse, une prudence, & une fermeté qui leur méritent beaucoup d'éloges.

Paris, 1er. *juillet* 1791, *sept heures du soir.*

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement fini au N°. XXXII (celui-ci), sont priés de renouveller.

On ſouſcrit pour ce Journal, qui paroît le ſamedi de chaque ſemaine, à Paris, chez DEMONVILLE, *Imprimeur de l'Académie Françoiſe, rue Chriſtine; & chez* GATTEY & DESSENNE, *Libraires au Palais-Royal.*

L'abonnement, pour Paris, eſt de 7 liv. 4 ſous pour ſix mois, & de 9 liv. pour la Province, rendu franc de port.

Le mois n'eſt compoſé que de quatre numéros.

APR 29 1969